Development Researchers' Network

Italie

ADE

Aide à la Décision Economique

Belgique

Eco-Consult

Allemagne

NCG

Nordic Consulting Group

Danemark

ECORYS Research and Consulting

ECORYS-NEI

Pays-Bas

Un consortium constitué de
DRN, ADE, ECO, NCG et ECORYS-NEI
c/o DRN, société leader:

Siège
Via Ippolito Nievo 62
00153 Rome, Italie
Tel: +39-06-581-6074
Fax: +39-06-581-6390
mail@drn-network.com

Bureau en Belgique
Square Eugène Plasky, 92
1030 Bruxelles, Belgique
Tel: +32-2-732-4607
Tel: +32-2-736-1663
Fax: +32-2-706-5442
bruxelles@drn-network.com

Contrat de services pour l'évaluation des

politiques et des programmes de coopération de la CE

relatifs à la

coopération régionale

et à

l'intégration économique régionale

Ref.: EuropeAid/119887/C/SV/Multi

Evaluation de la coopération régionale de la CE en Afrique centrale

Rapport de Synthèse

6 Octobre 2006

Volume 2 - Annexes

TABLE DE MATIÈRES

Annexe 1 : Termes de reference 1

Annexe 2 : Personnes rencontrées 20

Annexe 3 : Bibliographie 36

Annexe 4 : Matrice d'evaluation 43

Annexe 5 : Relation entre les questions d'evaluation, secteurs et les hypotheses sous-jacentes a la logique d'intervention 54

Annexe 6 : Integration economique regionale 56

Annexe 7 : Transports 84

Annexe 8 : Ressources naturelles 119

Annexe 9 : Fiches des projets analysés 140

Annexe 10 : statistiques et Inventaire des Programmes et projets d'aide de la commission europenne a la region d'afrique centrale 210

Liste de figures

Figure 1: Carte du projet de reseau integrateur routier CEMAC 90
Figure 2 : Projets routiers et ponts financés au niveau régional 105
Figure 3: Evolution du volume des echanges internationaux par route 108
Figure 4: Evolution de l'etat du reseau routier 110
Figure 5: Aide CE à la Région d'Afrique centrale, PIR 6eme a 9eme FED, en euros, par secteur 216
Figure 6: Cycle de programmations des PIRS 218

Liste des tableaux

Tableau 1: Groupe de référence et entretien à Bruxelles *20*
Tableau 2: Rencontres dans la Région d'Afrique centrale: *23*
Tableau 3: Pertinence *44*
Tableau 4: Les trois C *46*
Tableau 5: Efficacité *48*
Tableau 6: Impact et durabilité *50*
Tableau 7: Efficience *52*
Tableau 8: Hypotheses versus questions d'evaluations *54*
Tableau 9: Secteurs de concentration des PIR par rapport aux hypotheses et questions d'evaluations *55*
Tableau 10: Importance du réseau routier des pays d'Afrique centrale *84*
Tableau 11 : Répartition du trafic international du Port de Douala en 2002 (en tonnes) *86*
Tableau 12 : Les principales réalisations du GUCE en terme de réduction des délais *86*
Tableau 13: Engagements de la CE dans le secteur de concentration transport, par sous-secteurs, en €, période 1996-2006 ..... *94*
Tableau 14: Principaux projets régionaux dans le secteur des transports *94*
Tableau 15: Coût dédouanement transport d'un conteneur de 20 pieds *99*
Tableau 16: actions envisagées par les bailleurs actifs dans la facilitation des transports en Afrique centrale *102*
Tableau 17: Coût de transport terrestre (conteneur 28 tonnes-40 pieds) *108*
Tableau 18: Synthèse de l'évolution récente des ressources des Fonds routiers *111*
Tableau 19: Montants alloués à la Région d'Afrique centrale et autres regions pour le programme ECOFAC *124*
Tableau 20: Results Oriented Monitoring – CRIS au 10-08-2005 ..... *140*
Tableau 21: Coûts des aménagements de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou *187*
Tableau 22 : Contexte socio-économique des pays de la Région d'Afrique centrale *210*
Tableau 23: Assistance Officielle au Developpement bilaterale et multilaterale aux 7 pays de la Region d'Afrique Centrale, OECD, 1996-2004, en millions de dollars (engagements). *211*
Tableau 24: Classification sectorielle de l'aide de la CE dans la Région d'Afrique centrale *214*
Tableau 25: Aide bilatérale – PINs - CE a la Région d'Afrique centrale *215*
Tableau 26: Aide CE à la Région d'Afrique centrale, PIR 6eme a 9eme FED, en euros, par secteur *217*
Tableau 27: Projets des Strategies régionales – PIR, par secteurs, par année, en € *218*
Tableau 28: Totaux des Strategies régionales – PIR, par projet, d'après CRIS database au 10-08-2005 ..... *219*
Tableau 29: Totaux des stratégies nationales – PINs, par secteurs, par année, en € *227*
Tableau 30: Projets des stratégies nationales – PINs, par projet *228*
Tableau 31: Autres financements FED et lignes budgétaires horizontales dans la région d'Afrique centrale, par année, en € *258*
Tableau 32: Autres financements FED et lignes budgétaires horizontales dans la région d'Afrique centrale, par projet *259*
Tableau 33: Totaux des autres financements FED et lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays, par année, en € *262*
Tableau 34: Autres Financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays, par projet *263*

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE

Evaluation de la coopération de la Commission européenne avec l'Afrique Centrale
Evaluation de niveau régional

Termes de Référence

6 juillet 05
I:\Eval coop Afrique Central\2. TdR\TdRfinal.doc

Table des matières

1 Mandat et objectifs de l'étude 3

2 Contexte 3

3 Champs de l'évaluation 6

3.1 Champ géographique 6

3.2 Champ temporel 6

3.3 Champ thématique 6

3.4 Champ légal et réglementaire 6

4 La méthodologie et l'approche de base de l'évaluation 7

4.1 Phase de préparation 7

4.2 Phase documentaire 8

4.3 Phase de terrain 10

4.4 Phase de rédaction du Rapport final 10

4.5 Diffusion et suivi 11

5 Questions d'évaluation 11

6 Responsabilité de la gestion et du suivi de l'évaluation 12

7 L'équipe d'évaluation 12

8 Calendrier 12

9 Coût de l'évaluation 13

10 Modalités de paiements 14

11 Annexes 14

Mandat et objectifs de l'etude

L'évaluation systématique et régulière de programmes de dépenses a été définie comme une priorité de la Commission européenne (CE), et ce afin de rendre compte de la gestion des fonds attribués et de promouvoir une culture d'apprentissage de l'expérience dans toute l'organisation. L'accent mis sur ***l'impact*** dans le cadre des programmes des Directions Générales des Relations Extérieures vise d'une part à favoriser une gestion basée sur les résultats et d'autre part à encourager les gouvernements partenaires à focaliser leurs politiques de manière optimale.

Les Commissaires Relex ont demandé à l'Unité Evaluation (commune à l'Office de coopération EuropeAid, à la Direction Générale des Relations Extérieures et à la Direction Générale du Développement) d'entreprendre, dans le cadre du programme pour l'année 2005, une évaluation de la coopération de la Commission avec l'Afrique Centrale. Cette demande a été confirmée par les commissaires chargés des Relations Extérieures et de Coopération[1]. Cette évaluation répond à la nécessité selon laquelle toutes les stratégies pays/région/programmes doivent être régulièrement évaluées.

L'objectif principal de cette évaluation est de fournir à la Commission les résultats et de tirer les leçons-clés de l'expérience passée (1996-2001) et en cours (2002-2007) de sa politique de coopération avec la Région de l'Afrique Centrale. En tenant compte du cadre politique, économique, social et environnemental de la région, elle présentera ces résultats et leçons, avec un ensemble de recommandations détaillées et opérationnelles, dans un rapport conçu principalement pour fournir aux responsables politiques et aux responsables de la Commission une aide à la définition de la stratégie de coopération et à la mise en œuvre. L'évaluation doit également fournir un cadre d'analyse pour une révision éventuelle à mi-parcours de la stratégie régionale 2002/2007. Il importe de voir dans quelle mesure les choix politiques majeurs de l'Accord de Cotonou ont bien été pris en compte dans la dernière programmation.

L'évaluation devra également présenter un jugement global sur la manière dont la stratégie, les programmes et les projets de la Commission ont pu ou non contribuer au progrès vers les objectifs de la région.

Contexte

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté Européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement vise :

- au développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- à l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

[1] Le programme d'évaluation de 2005 (approuvé par le Comité de Direction) peut être consulté sur la page Web de l'unité commune d'évaluation http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/index.htm

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté.
Dans le contexte régional, l'article 28 du même Accord présente la stratégie générale de coopération et d'intégration régionale et ses objectifs et priorités à savoir :

- Encourager l'intégration graduelle des Etats ACP dans l'économie mondiale ;
- Accélérer la coopération et le développement économiques, tant à l'intérieur qu'entre les régions des Etats ACP ;
- Promouvoir la libre circulation des populations, des biens, des services, des capitaux, de la main d'œuvre et de la technologie entre les pays ACP ;
- Accélérer la diversification des économies des Etats ACP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales de coopération, et
- Promouvoir et développer le commerce inter et intra-ACP et avec les pays tiers.

Dans leur déclaration sur la politique de développement du 10 novembre 2000, le Conseil de l'Union européenne (EU) et la Commission européenne ont décidé de concentrer les activités de la Commission dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquels l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement ; appui à l'intégration et à la coopération régionales ; appui aux politiques macro-économiques ; transports ; sécurité alimentaire et développement rural durable ; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gouvernance et d'état de droit. L'environnement et l'égalité homme / femme sont considérés comme des priorités transversales devant être poursuivies dans chacun des domaines précédents en vue de garantir un développement durable.

La stratégie d'intervention de la Commission en Afrique Centrale dans le cadre du 8eme FED s'est concentrée sur un nombre réduit de secteurs d'intervention, à savoir : l'appui à l'intégration économique régionale, en particulier à l'intensification des échanges intra régionaux par la mise en place d'un réseau d'infrastructures de transport régionales et l'appui au renforcement de la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) ; la conservation et l'exploitation rationnelle des écosystèmes forestiers. La concentration des secteurs a permis un plus grand impact de l'appui communautaire.

L'appui à l'intégration régionale s'est basé sur une approche qui allie au processus d'intégration basé sur des réformes régionales, l'intégration physique des marchés, de façon à créer un socle économique commun.

La stratégie régionale est intervenue en complément des stratégies nationales, notamment dans le domaine du transport, ce qui, semble-t-il, a favorisé l'internalisation des politiques sectorielles au niveau national.

La stratégie pour le 9ème FED concerne les 6 pays de la CEMAC et Sao Tomé e Principe. Dans le cadre des objectifs visés par l'Accord de Cotonou, elle définit la coopération de l'UE avec la région dans le but d'assister celle-ci à dans la mise en oeuvre des politiques visant la réduction de la pauvreté et l'insertion progressive et harmonieuse des économies de la région dans l'économie mondiale.

Elle couvre la période allant de 2002 à 2007. Au cours de cette période, un Accord de Partenariat Economique pourrait être négocié également entre les parties.

Ensemble, les sept pays d'Afrique Centrale couvrent une vaste région géographique de plus de 3 millions de Km^2 (14% de la superficie totale de l'Afrique subsaharienne) et représentent une population de quelque 30 millions d'habitants (5% de la population totale subsaharienne). Ces pays sont très différents par la taille et la population et connaissent des taux élevés de pauvreté.

Les économies de la région dépendent pour une large mesure de ressources minérales et de cultures commerciales pour leurs recettes en devises. Leur poids économique est faible (20 milliard de PIB) et quatre pays (Gabon, Congo, Guinée Equatoriale, Cameroun) et bientôt le Tchad se distinguent particulièrement par leur forte dépendance au secteur pétrolier. Les économies sont très ouvertes sur le marché mondial et les exportations représentent près de 40% du PIB régional.

L'évolution récente de la situation politique de la région montre des avancées dans le processus de transition vers la démocratie et la mise en œuvre de politiques nationales crédibles d'ajustement économique et de réformes structurelles. Toutefois, ceci n'a pas empêché la situation politique de se dégrader et dans certains cas d'aboutir à une période de guerre civile (Congo, en 1997 et en 1998), à des tentatives de coups d'Etat (RCA) et à une rébellion ouverte (Tchad). Dans toute la zone, l'avenir de la démocratie reste fragile et la stabilité fortement dépendante notamment des contrecoups imprévisibles de la situation en RCA et dans la région des Grands Lacs.

Les informations sur le programme régional Afrique Centrale pourront être trouvées à l'adresse du site Internet de la Commission:

http://europa.eu.int/comm/development/body/csp_rsp/rsp_en.cfm

D'autres informations pourront également être trouvées dans l'annexe 1 des présents termes de référence.

Champs de l'évaluation

Champ géographique

- Il s'agit d'une évaluation de l'ensemble de la coopération de la Commission européenne avec la région Afrique Centrale.

- Les évaluateurs examineront notamment la cohérence et la complémentarité entre le niveau régional et les niveaux nationaux (RSP et CSP).

Champ temporel

Les évaluateurs devront porter un jugement sur :

- les aspects de pertinence, de cohérence et de complémentarité de la stratégie de coopération de la Commission avec l'Afrique Centrale pour la période **1996-2006** ;

- la correspondance entre la stratégie et la mise en œuvre de la coopération au cours de la même période ;

- la mise en œuvre de la coopération de la Commission, en mettant particulièrement l'accent sur l'efficacité et l'efficience pour la période 1996-2004, et sur les effets attendus de la coopération pour le cycle de programmation en cours (2002-2007).

Champ thématique

- **A ce stade les principaux thèmes identifiés sont** : l'ensemble des instruments financiers éventuellement mobilisés dans le cadre de la coopération communautaire, en s'intéressant particulièrement à l'appui à l'intégration économique régionale, en particulier à l'intensification des échanges intra régionaux par la mise en place d'un réseau d'infrastructures de transport régionales et l'appui à la mise en place de la Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale (CEMAC) ; la conservation et l'exploitation rationnelle des écosystèmes forestiers.

Champ légal et réglementaire

- **L'évaluation s'appuiera** en premier lieu sur les documents de stratégie régionaux et nationaux relatifs à l'Afrique Centrale, ainsi que sur l'ensemble des documents officiels pertinents pour la région.

La méthodologie et l'approche de base de l'évaluation

L'approche de base de l'évaluation consiste en **cinq phases principales** au cours desquelles se déroulent plusieurs étapes méthodologiques. **La zone grise du tableau ci-dessous, à laquelle il conviendrait d'ajouter la production de la note de lancement, concerne essentiellement les consultants :**

Cinq phases principales :	**Étapes méthodologiques [2]:**
1. Phase de préparation	▪ Constitution du groupe de référence ▪ ToR's rédaction (unité d'évaluation) ▪ Note de lancement (consultants)
2. Phase documentaire [3] 3. Phase de terrain 4. Phase de synthèse et séminaire	▪ Structuration de l'évaluation ▪ Collecte de données[4], vérification des hypothèses ▪ Analyse ▪ Jugements sur les résultats
5. Rétroaction et diffusion	▪ Grille de qualité ▪ Résumé pour les commissaires ▪ Evinfo (résumé pour les bases de données de l'OCDE et de la Commission) ▪ Fiche contradictoire (réponse des services de la Commission)

Phase de préparation

Le gestionnaire de l'évaluation identifie les services de la Commission à inviter au groupe de référence en veillant à atteindre trois objectifs : l'apport d'expertise et d'information, l'expression de la variété des points de vue pertinents au sein de la Commission et la légitimité du processus d'évaluation.

Le groupe de référence agira comme la principale interface professionnelle entre l'équipe d'évaluation et les services de la Commission. Les principales fonctions du groupe de référence consisteront à :

- émettre un avis sur les termes de références élaborés par l'Unité Evaluation ;
- fournir aux consultants toute l'information et la documentation disponible concernant l'objet de l'évaluation ;
- examiner le rapport de démarrage ainsi que les rapports ultérieurs produits par les consultants ;
- porter un jugement sur la qualité du travail réalisé par les consultants ;

[2] Ces étapes ne sont pas entièrement séquentielles.

[3] Elle inclut des entrevues à Bruxelles et pourrait comprendre une courte mission au pays (RCA).

[4] Celle-ci comprend (i) toute la documentation appropriée fournie par les services de la Commission, et (ii) la documentation d'autres sources que les évaluateurs trouvent appropriées et utiles.

- contribuer à assurer le la diffusion et la prise en compte des résultats et des recommandations de l'évaluation dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de coopération futurs.

Le gestionnaire de l'évaluation prépare les termes de référence de l'évaluation et les adresses au Consultant.

Ce dernier présentera, dans un délai de 10 jours après réception des TdR, une *note de lancement*[5] qui devra comprendre : a. la compréhension des présents TdR ; b. la composition (provisoire) de l'équipe d'évaluation accompagnée des CV ; c. une proposition de budget (modèle en annexe). La note de lancement sera transmise au Groupe de référence pour commentaires.

Phase documentaire

Rapport de démarrage[6]

Une fois la note de lancement approuvée par l'Unité Evaluation, le Consultant procédera à l'étape de structuration de l'évaluation, qui conduira à la production d'un rapport de démarrage.

Pour ce faire, le Consultant examinera et analysera toute la documentation clé relative à la coopération (passée et actuelle) de la Commission avec la Région de l'Afrique Centrale. Cela comprendra les données sur la politique et les documents pertinents, les règlements et les instruments de programmation. Le Consultant devra également analyser la documentation produite par les institutions régionales et les autres donateurs et agences internationales. Sur la base des informations obtenues, le Consultant :

a. Analysera et reconstruira (sur la base de la documentation disponible), la logique d'intervention de la Commission dans le cadre de sa coopération avec l'Afrique centrale. La reconstruction de la logique d'intervention prendra la forme d'un ou de plusieurs diagrammes logiques des effets qui seront strictement basés sur des documents officiels. L'élaboration du ou des diagrammes des effets suppose que les évaluateurs aient préalablement (i) identifié et hiérarchisé les objectifs de coopération recensés dans les documents officiels, (ii) traduit ces objectifs explicites en effets attendus. Les effets attendus constitueront les « boîtes » du ou des diagrammes. Les éventuels « trous » dans la logique d'intervention devront être indiqués et remplis sur la base d'hypothèses qui seront validées par le groupe de référence. Le ou les diagramme(s) logique des effets seront utiles pour l'identification des principales questions d'évaluation.

b. Proposera des questions d'évaluation, chaque question étant assortie de commentaires explicatifs. Le choix des questions sera déterminant pour les étapes suivantes de collecte d'information, d'élaboration des méthodes d'analyse et d'élaboration des jugements finaux.

[5] Dans le cas d'une procédure d'appel d'offre, la note de lancement sera remplacée par une proposition technique et financière.

[6] Tous les rapports seront rédigés en français. Un résumé (résumé + conclusions + recommandations) de maximum 12 pages sera traduit en espagnole et en portugais.

Une première réunion se tiendra avec le Groupe de référence pour discuter et valider le(s) diagramme(s) logique(s) et les questions d'évaluation.

d. Identifiera pour chaque question d'évaluation retenue les critères de jugement et indicateurs appropriés. Pour chaque question, au moins un critère de jugement devra être identifié, et à chaque critère devront correspondre un nombre limité d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.
e. Ajoutera une description du contexte de la coopération de la Commission avec la région.
f. Proposera des méthodes adaptées de collecte de données et d'informations tant à Bruxelles que sur le terrain et présentera une méthode appropriée pour l'analyse des données et informations collectées, en précisant les limites éventuelles de ces méthodes.
Le rapport confirmera également, s'il y a lieu, (i) la composition finale de l'équipe d'évaluation, y compris les experts nationaux ou régionaux et les experts à court terme selon le cas et (ii) le calendrier final. Ces deux aspects seront approuvés par la Commission par un échange formel de lettres.
Cette phase pourrait comprendre (éventuellement) une courte visite préparatoire, sur le terrain, par le chef d'équipe.

Rapport de phase documentaire

Une fois le rapport de démarrage validé, le Consultant procédera à l'étape finale de la phase documentaire au cours de laquelle il :

présentera les indicateurs quantitatifs et qualitatifs finalisés ;

présentera les premiers éléments de réponse aux questions d'évaluation et les premières hypothèses à tester sur le terrain ;

- Présentera les méthodes appropriées d'analyse et de collecte des données et de l'information dans la région (voir rapport intermédiaire) en indiquant à nouveau les limites rencontrées et la méthode de vérification en vue de valider l'analyse ;

- Indiquera la base sur laquelle seront fondés les jugements, en lien direct avec les critères de jugement ;

- Indiquera une sélection des pays spécifiques pour les missions de terrain sur la base de critères pertinents;

- Identifiera les activités, les projets et les programmes en vue de l'étude approfondie.

A l'issue de ce travail, le Consultant présentera à l'unité évaluation un rapport de phase documentaire. Ce rapport exposera entièrement les résultats de la première phase de l'évaluation comprenant toutes les tâches ci-dessus énumérées (la partie principale du rapport intermédiaire lui sera annexée). Le Groupe de référence et l'unité examineront le rapport. **La mission de terrain ne pourra pas commencer avant que l'approche et la méthodologie proposées n'aient été approuvées par l'Unité Evaluation**.

Après examen du rapport de phase documentaire par le Groupe de référence, le Consultant aura 10 jours ouvrables pour produire un rapport révisé.

Phase de terrain

Une fois la phase documentaire conclue de manière satisfaisante et après l'acceptation formelle du rapport, le Consultant procédera à la mission de terrain dans la région Afrique Centrale. Le travail sur le terrain, (d'environ 3/4 semaines) sera entrepris, en accord avec la délégation et le Groupe de référence, selon la démarche préalablement exposée dans le rapport de phase documentaire et approuvée par le Groupe de référence. Si au cours des travaux sur le terrain des modifications significatives relatives à la méthodologie ou au calendrier sont jugées nécessaires, celles-ci devront être exposées au Groupe de référence, par l'intermédiaire de l'Unité Evaluation.

A l'issue de l'étude de terrain, le Consultant (a) présentera à la Délégation gérant la coopération régionale (Bangui) une restitution des résultats provisoires (b) ; avant d'entamer la rédaction du rapport final le Consultant procédera, si nécessaire, à une restitution de fin de mission auprès du Groupe de référence.

Phase de rédaction du Rapport final

Le Consultant procédera (conformément au calendrier convenu) à la rédaction du projet de rapport final suivant la structure exposée à l'annexe 3 et en tenant compte des commentaires reçus au cours des réunions précédentes du Groupe de référence (pour autant que les commentaires lui semblent appropriés). Le rapport final devra comprendre, outre le champ d'application de chaque composante de l'évaluation (questions d'évaluation), une section synthétisant les principales conclusions générales de l'évaluation.

Si l'Unité Evaluation considère que le rapport est d'une qualité suffisante (sur la base de la grille présentée en annexe 4), celle-ci l'enverra au Groupe de référence pour commentaires; ce dernier se réunira pour discuter du rapport en présence du Consultant.

Sur la base des commentaires exprimés par le Groupe de référence et l'Unité Evaluation, le Consultant apportera au rapport les modifications nécessaires. Le projet de rapport final révisé sera ensuite présenté lors d'un séminaire dans une capitale de la région ou, à défaut, à Bruxelles. Le but du séminaire est de présenter les résultats, les conclusions et les recommandations préliminaires aux autorités partenaires, aux membres des délégations dans les pays de la région, aux ambassades des Etats membres et aux autres bailleurs de fonds et aux organisations représentatives de la société civile. Le Consultant devra pour ce faire préparer une présentation (Power Point de préférence) pour le séminaire. Cette présentation sera considérée comme un produit de l'évaluation au même titre que les rapports.

Sur la base des commentaires exprimés par les participants au séminaire, le Consultant établira le rapport final conformément au calendrier. Le Consultant pourra choisir d'accepter ou de rejeter les commentaires formulés par le Groupe de référence et par les participants au séminaire, mais, en cas de rejet, il devra motiver (par écrit) son refus (les commentaires et les réponses du Consultant seront joints en annexe au rapport).

Le rapport final (ainsi que les rapports et les notes précédents) doivent être de grande qualité (le jugement sera fait sur la base de la grille d'évaluation présentée dans l'annexe 4). Les résultats, l'analyse, les conclusions et les recommandations devront

être approfondis. Ils devront refléter une approche méthodique et réfléchie, faisant apparaître clairement les liens entre chaque élément du raisonnement.

Après validation du rapport final par l'Unité Evaluation, la présentation (Power Point) devra être revue.

Diffusion et suivi

Après acceptation du rapport final, l'Unité Evaluation procédera à la diffusion des résultats (conclusions et recommandations) contenus dans le rapport d'évaluation. L'Unité (a) exprimera un jugement formel (en annexe grille de qualité) sur la qualité de l'évaluation; (b) préparera une Fiche Contradictoire présentant les recommandations du Consultant ainsi que les réponses des services compétents.

La grille de jugement de qualité, l'EvInfo et la fiche Contradictoire seront publiées sur le site Internet de l'unité évaluation, avec le rapport final.

Questions d'évaluation

L'évaluation sera basée sur les critères du CAD de l'OCDE : pertinence, impact, efficacité, efficience et durabilité. Ces critères pourront être pondérés de manière différente, en fonction de la hiérarchisation des questions d'évaluation.

De manière générale, les questions (au nombre de 10, au maximum) feront référence aux domaines principaux suivants :

- ***Pertinence de la stratégie/du programme d'intervention*** : cela comprend la pertinence par rapport aux objectifs généraux de la Commission ainsi que la pertinence par rapport aux besoins et aux priorités des pays d'Afrique Centrale (notamment dans le choix de la (des) populations cible(s)).
- ***Conception de la stratégie/du programme d'intervention*** : il s'agira principalement d'analyser l'adéquation entre les objectifs retenus dans les documents de programmation et les ressources prévues pour les atteindre. On se demandera également dans quelle mesure les modalités d'intervention (instruments, canaux de financements, etc.) retenues sont adaptées aux objectifs poursuivis.
- ***Adéquation entre la mise en œuvre et la stratégie*** : on vérifiera dans quelle mesure le calendrier et l'exécution des programmes d'intervention (types d'interventions, répartition géographique et sectorielle de l'aide, instruments et canaux de financements, etc.) correspondent à la stratégie retenue. Il conviendra en particulier de mettre en évidence les véritables bénéficiaires, directs ou indirects, de l'intervention et de les comparer avec la (les) population(s) cible(s) retenue(s) dans les documents de programmation.
- ***Degré d'atteinte des objectifs principaux*** : Les consultants devront identifier tous les résultats et impacts enregistrés, y compris les impacts inattendus, et les comparer avec les résultats et les impacts attendus. Le Consultant identifiera également les changements produits dans les secteurs sur lesquels les programmes de la Commission étaient supposés produire un impact.
- ***Efficience de la mise en oeuvre*** : pour les actions qui se seraient révélées efficaces, il conviendra de se demander dans quelle mesure les ressources financières, humaines, réglementaires, ou administratives ont favorisé ou au contraire entravé la production des résultats et des impacts.
- ***Durabilité des effets*** : il s'agit d'analyser dans quelle mesure les bénéfices des actions de coopération sont susceptibles de se maintenir après la fin des interventions de la Commission.

- ***Priorités transversales*** : par exemple, le genre, l'environnement, les droits de l'homme, le VIH/SIDA, le renforcement des capacités institutionnelles, etc. Il conviendra de vérifier d'une part, dans quelle mesure ces questions ont été prises en compte dans les documents de programmation ; d'autre part, de quelle manière cette prise en compte s'observe tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les effets produits par l'intervention.
- ***Les « 3C » (coordination, complémentarité et cohérence)*** : coordination et complémentarité avec les autres Etats membres de l'UE et les autres donateurs ; cohérence avec les politiques de l'UE (y inclus les politiques propres à chacun des Etats Membres).

Responsabilité de la gestion et du suivi de l'évaluation

La gestion et le suivi de l'évaluation sont de la responsabilité de l'Unité Evaluation.

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par un Groupe de référence de la Commission composé de membres de services de la famille Relex ainsi que d'autres directions générales compétentes, et dans la mesure du possible, des représentants de la région partenaire, sous la présidence de l'Unité Evaluation.

L'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation devra posséder une connaissance et une expérience approfondie :

- des méthodes et techniques d'évaluation en général et, si possible, dans le domaine de la coopération du développement ;
- de la région Afrique Centrale ;
- des domaines suivants : analyse macro-économique, commerce, secteur des transports, bonne gouvernance, droits de l'homme, prévention des conflits, développement social, gestion des ressources naturelles, instrument FED ;
- de la langue française (obligatoire) et des langues portugaise et espagnole (souhaitable).

L'unité évaluation recommande vivement que des experts de la région soient employés (en particulier, mais non uniquement, pendant la phase de terrain).

Conformément aux règles du contrat cadre, une déclaration d'absence de conflit d'intérêts devra être signée par membre de l'équipe d'évaluation et annexée à la note de lancement.

Calendrier

L'évaluation commencera en juillet 2005 et devrait s'achever en février 2006 avec la présentation du rapport final (synthèse, conclusions et recommandations).

Le programme d'évaluation est le suivant :

	Activité/rapports	Date
Phase de préparation	**Réunion de démarrage en vue discussion note de compréhension des TdR**	**Fin Juin 2005**
Phase documentaire	**Validation des questions évaluatives par le Groupe de référence**	**Note prévue Juillet**
		Réunion Groupe de référence Juillet
Rapport Final de phase documentaire	**Discussion sur le rapport de phase de bureau**	**Rapport prévu début septembre**
		Réunion Groupe de référence Septembre
Début de la phase de terrain		**Octobre**
Note de phase de terrain		**Novembre**
	Débriefing sur la phase de terrain, discussion sur la phase de terrain	**Novembre réunion Groupe de référence**
Début de la phase de rédaction du rapport		**Novembre**
Projet de rapport final		**Début décembre**
	Discussion sur le projet de rapport final	**Réunion Groupe de référence décembre**
Présentation dans la région où à Bruxelles		**Janvier 2006**
Rapport final		**Février 2006**

Les dates mentionnées ci-dessus peuvent être modifiées en vue d'améliorer le déroulement de l'évaluation, conformément à l'accord exprimé par toutes les parties intéressées.

Coût de l'évaluation

Le coût global de l'évaluation devra être compris entre 160.000 et 180.000 €.

Le budget pour le séminaire (honoraires, per-diems et voyage) sera présenté séparément dans la note de démarrage.

Modalités de paiements

Les modalités de paiement seront les suivantes : 30% à l'acceptation de la note de démarrage ; 50% à l'acceptation du projet de rapport final ; 20% à l'acceptation du rapport final.

Les coûts relatifs au séminaire seront facturés et payés séparément.

Annexes

Annexe 1 : Documentation / Information Préalable

1. Documents normatifs concernant la politique de UE / CE

textes (Traité - Accords de Coopération - Communications au Conseil/Parlement - Déclarations politiques - Règlements des Lignes budgétaires - Documents de Stratégie coopération régional- etc.) relatifs à :

1.1 Politique générale de développement

- Traité de la Constitution de Communauté Européenne, (art. 177-181) sur la Coopération au développement
- Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: The European Community Development Policy, 26/4/2000
- La politique de développement de la Communauté européenne : Déclaration du Conseil et de la Commission, novembre 2000

1.2 Politique commerciale

Système de Préférences Généralisées (SPG)

- Règlement (CE) N° 2501/2001 du Conseil du 10 décembre 2001 portant application d'un schéma de préférences tarifaires généralisées pour le période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004
- Règlement (CE) N° 602/98 du Conseil du 9 mars 1998, étendant au bénéfice des pays les moins avancés le champ d'application des règlements (CE) 3281/94 et (CE) N° 1256/96 relatifs aux schémas communautaires de préférences tarifaires généralisées
- Règlement (CE) N° 2623/97 du Conseil du 19 décembre 1997 portant application de l'article 6 des règlements (CE) N° 3281/96 relatifs aux schémas pluriannuels de préférences généralisées pour certains produits industriels et agricoles originaires du pays en développement

Commerce agricole et de produits forestiers

(1) Règlement du Conseil concernant les modifications au SPG pour l'importation de produits forestiers répondant à certaines conditions environnementales pas là

1.3 Coopération au développement: Approches régionales

1.4 Coopération au développement: Approches sectorielles

Secteur rural, agriculture, ressources naturelles, environnement, forêts tropicales

- Communication from the Commission FIGHTING RURAL POVERTY Europan Community policy and approach to rural development and sustainable natural resources management in developing countries 25/07/2002
- Communication from the Commission, to the Council, The European parliament and the Economic and Social Committee Integrating environment and sustainable development into economic and development cooperation policy, 18/05/2000
- Règlement (CE) n° 3062/95 du Conseil, du 20 décembre 1995, relatif à des actions dans le domaine des forêts tropicales et des autres forêts dans les pays en développement
- Règlement (CE) N° 2494/2000 du P.E
- Règlement (CE) N°2493/2000 du P.E
- Règlement (CE) N° 1292/96 du Conseil
- Droits de l'homme, indigènes et minorités, démocratisation, bonne gouvernance
- Règlement (CE) N° 975/1999 du Conseil

Aide alimentaire et sécurité alimentaire

- Règlement (CE) N° 1292/96 du Conseil
- Coopération décentralisée et appui aux ONG
- Communication de la Commission au Conseil au Parlement Européen et au Comité Economique et Social participation des Acteurs Non Etatiques à la politique communautaire de développement, Bruxelles, 7/11/2002
- Règlement (CE) N° 955/2002 du P.E
- Règlement (CE) N° 1658/98 du Conseil
- Santé, lutte contre le SIDA, lutte contre les drogues et la toxicomanie
- Council resolution Communicable diseases and poverty, 2304th Council meeting, Brussels, 10 November 2000
- Règlement (CE) N° 550/97 du Conseil
- Règlement (CE) N° 2046/97 du Conseil

Genre et développement, égalité des chances

- Règlement (CE) N° 2836/98 du Conseil

Education

- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen sur l'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement
- Communication from the Commission to the European Parliament and the Council on strengthening cooperation with third countries in the Field of higher education

1.5 Politique de coopération avec la Région de l'Afrique Centrale

Annexe 2 : Documents et chiffres concernant la région

2.1 Information générale : Histoire, politique, économie, société

- Note de présentation de la région par AIDCO et/ou Dév(Desk)
- Regional Profile
- Rapports PNUD
- Rapport OCDE-CAD 2005 www.oecd.org/dev/pea

2.2 Information conjoncturelle : Situation politique, économique, sociale

2.3 Politiques gouvernementales et régionale

2.4 Programmes d'ajustement, réduction de la dette externe

2.5 Coopération externe

Synthétique

- Geographical distribution of Financial Flows to Aid Recipients

Instances multilatérales

Coopération bilatérale, Etats Membres de l'UE

2.6 Thématique

Secteur rural, agriculture, sécurité alimentaire, ressources naturelles, environnement

Droits de l'homme, indigènes et minorités, démocratisation, bonne gouvernance

Questions sociales: éducation, santé, logement

3. Documents et chiffres concernant l'aide de la Commission à la région

3.1 Contexte général de l'aide de la Commission

- Development Co-operation review, European Community, Development Assistance Committee, OECD, Table of Contents, dac main findings and recommendations and bibliography

- Chiffres sur l'aide globale (pour voir le poids relatif de l'aide à la région)

3.2 Chiffres concernant l'aide à la région

Evolution des engagements sur la période1996-2001, toutes lignes budgétaires

Projets sur la période 1996-2001, toutes lignes budgétaires

Liste des projets actuellement en cours, toutes lignes confondues, niveau national et régional

Le but final est de connaître l'évolution de l'aide, en volume, et en termes de son orientation: distribution géographique, sectorielle (infrastructures, production, éducation/formation, santé, démocratisation/DDHH….), entre milieu urbain/rural, entre secteur public/ instances régionales/secteur associatif-ONG-société civile organisée/ entreprises… Donc il faudrait obtenir (si disponible) ou élaborer (si non disponible) une caractérisation des projets.

Dans une seconde étape, il faudra obtenir de l'information sur le stade d'exécution des projets (par ex. des dates - signature CF, démarrage effectif, clôture éventuelle - et des données chiffrées: %age d'exécution).

3.3 Documents concernant projets et programmes

(Documents d'identification, rapports d'exécution)

4. Information sur les évaluations disponibles portant sur/incluant la région: établir liste

Démocratisation

Coopération décentralisée

Dimension environnementale

Aide alimentaire et sécurité alimentaire

5. Aspects méthodologiques (documents de référence)

- Evaluation Stratégie régionale Caraïbe

- Evaluation Stratégie régionale Mercosur

- Evaluation de la Stratégie régionale Amérique Latine

- Liste de questions + indicateurs

- Différents guides produits par la DG Développement et Aidco concernant la participation des Acteurs Non Etatiques aux politiques de développement.

- Handbook on promoting good governance in EC development and cooperation.

Annexe 3 : Structure d'ensemble du rapport final (sous réserve de révision ultérieur)

Longueur : le rapport final ne devrait pas excéder *50/60 pages* (y compris le résumé général). Des informations supplémentaires sur le contexte global, le programme ou des aspects globaux de méthodologie et d'analyse devraient être fournies en annexe.

1. Résumé général

2. Contexte de l'évaluation

3. Réponses aux questions évaluatives

4. Conclusions et évaluation globale de la stratégie et du programme de la Commission

5. Recommandations

* Les conclusions et les recommandations doivent être classées et "priorisées" en fonction de leur pertinence pour l'évaluation et de leur importance, et elles devraient aussi faire à nouveau référence aux principaux résultats. Pour chaque recommandations des alternatives possibles devrons être présentées. En ce qui concerne la longueur, les parties consacrées aux conclusions et recommandations devraient représenter environ 40% du résumé général. La structure générale du rapport sera agrée pendant la première phase.

Annexe 4 : grille d'appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est :	Inacceptable	Médiocre	Bon	Très bon	Excellent
1. La satisfaction des demandes: L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commanditaires et correspond-elle au cahier des charges ?					
2. L'adéquation du champ : La raison d'être du programme 6, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues ?					
3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions d'évaluation ?					
4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées et sélectionnées sont-elles adaptées ? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport a l'usage attendu ?					
5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives sont-elles conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives ?					
6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin ?					
7. La valeur des conclusions : Les conclusions sont-elles justes, découlent-elles de l'analyse et sont-elles non biaisées par des considérations personnelles ou partisanes?					
8. L'utilité des recommandations : Les recommandations sont-elles compréhensibles, utiles, applicables et assez détaillées pour être concrètement mises en œuvre ? Les recommandations découlent-elles des conclusions?					
9. Clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles ?					
Compte tenu des contraintes contextuelles spécifiques qui ont pesé sur cette évaluation, le rapport d'évaluation est considéré comme					

ANNEXE 2 : PERSONNES RENCONTREES

Tableau 1: Groupe de référence et entretien à Bruxelles

Evaluation de la stratégie régionale d'Afrique Centrale								
DGs & Delegations	**Unités**	**Entretiens**	**Nom**	**Prénom**	**Position**	**Unité - Thème**	**Email**	**Tel.**
Groupe de Référence - Bruxelles								
AIDCO	0..3.D; J-54-07/85	07/09/2005; 25/04/06	**HENAO-TRIANA**	**Orlando**	Gestion de l'évaluation	Méthodologie et coordination	Orlando.Henao-Triana@cec.eu.int	32 2 295 53 43
	0..3.D; J-54-07/62	25/04/2006	**MARION**	**France**	Gestion de évaluation	Méthodologie et coordination	france.marion@cec.eu.int	32 2 299 3014
	E/2; L-41-09/14	21/09/2005; 25/04/06	**FOA**	**Lisabetta**	responsable région	Commerce, Secteur Prive & Intégration régionale	lisabetta.foa@cec.eu.int	32 2 299 2521
	C/4; L-41-05/165		**ALDER**	**Robert**	responsable région	Opérations centralisées pour les ACP	robert.alder@cec.eu.int	32 2 298 2002
	E/7; L-41-09/43	30/11/05 9h30	**ALEXIS**	**Albert**	responsable région	Infrastructures Afrique Centrale	albert.alexis@cec.eu.int	32 2 295 1162
	E/3; L-41-10/07	21/09/2005	**BERCKMANS**	**Patrick**	responsable région	Dev.Soc&Humain	patrick.berckmans@cec.eu.int	32 2 298 4042
	E/7;	21/09/2005	**BORGATO**	**Franco**	Chef de secteur			
	E/7;	25/04/2006	**FASSASSI**	**Madina**	responsable région	Transports		
	C/2; L-41	21/09/2005; 25/04/06	**GUILLOU**	**Xavier**	Coordination Géographique Afrique Centrale	Exécution et suivi des projets; Documentation	xavier.guillou@cec.eu.int	32 2 295 0325
	E/2; L-41-09/	21/09/2005; 25/04/06	**SACAZE**	**Jean-Pierre**	Administrateur principal	Exécution et suivi des projets; Documentation	jean-pierre.sacaze@cec.eu.int	32 2 299 3245
DG DEV	D3; G-12-06/111	25/04/2006	**REY**	**Juan Carlos**	Desk Officer	Responsable Guinée équatoriale & géographique Région Afrique central pour partenariats prives	juan-carlos.rey@cec.eu.int	32 2 299 2724
	B/1; G-12-07/91	20/09/2005	**KENNES**	**Walter**	Policy Desk Officer	Trade and Regional Intégration; Background	walter.kennes@cec.eu.int	32 2 299 2724
	D3; G-12-06/111	07/10/2005 9H30	**FACHADA**	**Orlando**	Administrateur principal	Afrique Centrale - Stratégie Régionale PIR	orlando.fachada@cec.eu.int	32 2 299 0857

Evaluation de la stratégie régionale d'Afrique Centrale								
DGs & Delegations	**Unités**	**Entretiens**	**Nom**	**Prénom**	**Position**	**Unité - Thème**	**Email**	**Tel.**
	D3; G-12-06/111	07/09/2005	**GARCIA VELASQUEZ**	**Antonio**	Conseiller ad personam; Coopération régionale Afrique centrale	Regional background & docs refs.	antonio.garcia-velazquez@cec.eu.int	32 2 296 6663
DG Commerce	C/02; Char 08/206	06/10/2005 15h	**JONES**	**Gwilym**	responsable Région	EPAs 1, Afrique Centrale	gwilym.jones@cec.eu.int	32 2 298 8522
Groupe de Référence - Afrique Centrale								
Délégation Rep. Centrafricaine		Voir Tableau entretiens de terrain	**DEFFOBIS**	**Briac**	Chargé de programmes	Stratégie régionale et nationales	briac.deffobis@cec.eu.int	
Delegation Cameroun			**TZARTZAS**	**Ioannis**	Chef d'opérations	Stratégie régionale et nationales	ioannis.tzartzas@cec.eu.int	
Delegation Congo			**DU BOIS**	**Francis**	Chef d'opérations	Stratégie régionale et nationales	francis.dubois@cec.eu.int	
Delegation Gabon; Guinée Equatoriale et Sao Tome e Principe			**FRANCOIS**	**Bernard**	Chef opérations	Stratégie régionale et nationales	Bernard.FRANCOIS@cec.eu.int	
Delegation Tchad			**MARIJNISSEN**	**Chantal**	Chef opérations	Stratégie régionale et nationales	chantal.marijnissen@cec.eu.int	
Autres personnes rencontrées								
AIDCO	0.3	07/09/2005	**VAN STEEKELENBURG**	**Pieter**	responsable Contrat Cadre EvaReg	Relations contractuelles	pieter.van-steekelenburg@cec.eu.int	32 2 299 25 15
	0.3	07/09/2005	**PETRILLO**	**Maria Teresa**	Secrétaire Mr. Henao	Coordination	Maria-Teresa.Petrillo@cec.eu.int	32 2 299 2524
	E6	28/10/05 a 10h29	**ROGGERI**	**Paolo**	Responsable Région	Secteurs - développement Agricole et Rural, Elevage, Pêche et Environnement - ACP, Afrique de l'ouest	paolo.roggeri@cec.eu.int	32 2 295 5686
	E/6 L-41	28/10/05 a 10h30 & 29/11/05 17h & 07/04/06	**PIRONIO**	**Enrico**	Responsable Région	Les programmes du Secteur Ressources Naturelles, ECOFAC, programmes régionales, effet du délai de signature du la CF ECOFAC-IV	enrico.pironio@cec.eu.int	32 2 299 2576
DG DEV	C2	mission	**SCUERO**	**Sergio**	Administrateur principal	Tchad & République Centrafricaine	sergio.scuero@cec.eu.int	32 2 2965620
	B1	30/11/05 13h	**HERVIO**	**Gilles**	Chef de l'Unité	Coopération Economique PRSP Process	gilles.hervio@cec.eu.int	31 2 298 75 46

Evaluation de la stratégie régionale d'Afrique Centrale								
DGs & Delegations	**Unités**	**Entretiens**	**Nom**	**Prénom**	**Position**	**Unité - Thème**	**Email**	**Tel.**
	B2	28/11/2005 15h	**MERLO**	**Nicoletta**	Administrateur principal	Unité Coopération Economique PRSP Process	nicoletta.merlo@cec.eu.int	32 2 298 75 46
	B5	30/11/05 12h	**GREEY**	**Bryan**	Administrateur principal	Politique Infrastructure	bryan.greey@cec.eu.int	32 2 295 5055
	C2	06/10/2005 a 15h & 27/10/05 a 14h30	**SALGUIERO**	**Joaquim**	Administrateur principal	ECOFAC + TRANSPORTS 8EME FED;	joaquim.salguiero@cec.eu.int	32 2 299 2561
	B4	28/10/05 a 9h30	**SCOTLAND**	**Neil**	Administrateur principal	Environment, rural development - Forests	neil.scotland@cec.eu.int	32 2 296 2283
DG TRADE	C2 CHARL	mission	**MAERTEN**	**Claude**	Chef d'unité	EPAs 1		32 2 295 1099
Delegation RDC	RDC - Kinshasa, rencontrée a Bruxelles	07/04/2006	**SARACCO**	**Filippo**	Expert: Développement Rural, Environnement, Santé et Coopération régionale	Les programmes du Secteur Ressources Naturelles, ECOFAC, programmes régionaux, effet du délai de signature du la CF ECOFAC-IV	filippo.saracco@cec.eu.int	Boulevard du 30 juin, Immeuble BCDC, B.P. 2699-Gombe-Kinshasa, RDC
Delegation RCA	Rencontrée a Bruxelles	07/04/2006	**PAMPALONI**	**Corrado**	Deuxième Secrétaire, Conseiller en Développement	Les programmes du Secteur Ressources Naturelles, ECOFAC, programmes régionaux, effet du délai de signature du la CF ECOFAC-IV		
External Experts	Allemagne	22/09/2005	**SEPP**	**Cornelia**	Chef d'équipe de évaluation des Régulations Environnement and Forets (2004)	Afrique Centrale lessons learned & remaining questions	cornelia.sepp@eco-consult.com	49 6628 8373

Tableau 2: Rencontres dans la Région d'Afrique centrale:

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
République Centrafricaine								
1	Délégations CE en RCA	Ambassadeur Chef de Délégation	Jean-Claude ESMIEU	Stratégie régionale et Nationale de la CE, Visite de courtoisie; Réunion de restitution de l'équipe évaluation a la Delegation le 24	John Olympio & Anneke Slob & Basile Keita	23.03.06	jean-claude.esmieu@cec.eu.int Tél. +236 61 66 06	Avenue Barthélemy Boganda, BP 1298 BANGUI
2		Chef de Section intégration régionale	Fiona RAMSEY (chef Section)	Stratégie régionale de la CE, Intégration régionale, Commerce, Maintien de la paix; Réunion de restitution de équipe évaluation a la Delegation le 24	John Olympio & Anneke Slob & Basile Keita	24.03.06	fiona.ramsey@cec.eu.int Tél. +236 61 30 53.	
3		Chargé de programme Section intégration régionale	Briac DEFFOBIS	Stratégie régionale de la CE, Intégration régionale, Commerce, Maintien de la paix; Réunion de restitution de équipe évaluation a la Delegation le 24	John Olympio & Anneke Slob&Basile Keita	24.03.06	Briac.DEFFOBIS@cec.eu.int Tél. +236 61 30 53.	
4		Responsable secteur transport	Dr. Corrado PAMPALONI, Dimitri MALLET	Transports	John Olympio & Basile Keita	22.03.06	corrado.pampaloni@cec.ei.int +236 04 18 59	
5		Secteur transport	Dimitri MALLET	Transports	John Olympio & Basile Keita	22.03.06	Tel. +236 04 18 59	
6	Cellule d'appui à l'ordonnateur national	Ordonnateur National	Sylvain MALIKO, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale	Relations avec la CE pour l'élaboration des programmes de coopération	John Olympio &Basile Keita	20.03.06		BP 696 BANGU RCA
7		Chef de la cellule d'appui à l'ordonnateur national	Justin NGOSSELLE, Dominique BOSSE	Relations avec la CE pour l'élaboration des programmes de coopération	John Olympio &Basile Keita	22.03.06	Justin NGOSSELLE, Dominique BOSSE Tél. 236 61 04 79	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
8	DCE Congo Brazzaville	Conseiller	Arnaud BORCHARD	Analyse des activités de la CE au Congo: APE, environnement, transport, Acteurs non Etatique, relations entre bailleurs de fonds	John Olympio &Basile Keita	23.03.06	Tél. 2425217404	DCE Brazzaville
9	CEMAC	Secrétaire Exécutif		Stratégie régionale de la CE, Intégration régionale, Commerce, Maintien de la paix	John Olympio		Tel. +236 61 21 79	CEMAC BP 969 Bangui RCA
10		Commerce	Juliette ENGOUE	Intégration régionale et commerce	John Olympio &Basile Keita	20.03.06	julyengoue@yahoo.fr Tél. 236 61 18 85	
11		Conseiller	Bernard Godement	Appui à l'OR	John Olympio		Tel. +236 61 73 63	
12		Directeur de l'Analyse Economique / Coordonnateur OR	Benoît KETCHEKMEN	Stratégie CE,	John Olympio & Anneke Slob & Basile Keita	24.03.06	bketch02@hotmail.com Tél. 236 61 18 85/611359/612179	
13		Directeur du Commerce, de l'Industrie et du tourisme	Pascal YOUBI-LAGHA	Intégration régionale et commerce	John Olympio & Anneke Slob & Basile Keita	23.03.06	youbila@yahoo.fr Tél. 236 61 18 85	
14		Directeur Marché commun	Guy Sinclair TECKPA	Intégration régionale et commerce	John Olympio & Anneke Slob & Basile Keita	23.03.06	tekpasaintclair@yahoo.fr Tel. +236 61 21 79	
15		Direction Transports et Communications - Programme Régional de Facilitation des Transports et Transits Routiers	Eddie Justin MBANZA, Jacqueline MEYO SOUA, Dominique NGASSAKI, Isidore EMBOLA	Programme de Facilitation des transports et transit	Basile Keita	24.03.06	Tél. 236 612135	
16		Sous Directeur Commerce	Pierre YETE	Intégration régionale et commerce	John Olympio &Basile Keita		pierreyete@yahoo.fr Tél. 236 61 18 85	
17	BARC (Bureau d'affrètement Routier Centrafricain) et Groupement des Transporteu	Directeur	Barthélemy NZAS	Enquête sur les coûts supportés et la facilitation du transport et transit routiers	Basile Keita	23.03.06	Tél.236 05 61 64	BARC (Bureau d'Affrètement Routier Centrafricain) -BANGUI - RCA

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
	rs centrafricains							
18	ECOFAC	Responsable ZCV Ecofac	Raymond MBITIKON	Conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes forestiers en Afrique Centrale	John Olympio		Tél. 236 50 26 63	BP 1608 BANGUIN RCA
19	FOCUS GROUP Acteurs privés et public sur les transports et l'intégration régionale		Noël GBEBA, Marie Claire BITOUANGA,Noël NGOYA, Georges ROLS Gilles Gilbert GRESENGUET, Barthélemy NZAS, Justin NGOSSELLE, Fiona RAMSEY, C.PAMPALONI, Dimitri MALLET	Transport et Intégration régionale	John Olympio &Basile Keita	22.03.06	DCE de Bangui (Contacts Dr Corrado Pampaloni, Mme Fiona Ramsey)	Avenu Barthélemy Boganda, BP 1298 BANGUI
20	Fonds Routier en RCA et Financement des Comités mixtes public-privé de gestion des corridors régionaux	Directrice FR et Assistant technique	Marie-Claire BITOUANGA et Jean-Noël MARQUE	L'opportunité ou faisabilité de financement des comités mixte par le Fonds routiers	Basile Keita	23.03.06	Tél.236 614394	Fonds ROUTIER BP 962 Bangui, RCA
21	L'école des douanes	Directeur	Basile Gabriel AHOUSSA	Rôle et activités de l'Ecole Inter-Etats des Douanes	John Olympio &Basile Keita	21.03.06	Basile Gabriel AHOUSSA, Tél. 236 61 04 49	Avenue Dr CONJUGO BP 991 BANGUIN RCA

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
22	Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale	Directeur de la programmation pluriannuelle des investissement	Boka BENDERT	Intégration régionale	John Olympio		Tél +236 61 78 41	BP 1357 BANGUI RCA
23	Ministère de l'équipement, des transports et de l'Aviation Civile	Ministre d'Etat	Colonel Charles MASSI (Min) , Noël GBEBA, Noël NGOYA	Politique nationale de transport; Plan Sectoriel des Transports (PST II); Trafics régionaux; Coûts de transport; Facilitation aux trafics de transit, Autres statistiques	John Olympio &Anneke Slob&Basile Keita	24.03.06		BP 962 Bangui, RCA
24	Ministère des Affaires étrangères	Point focal CEMAC	Cyriaque SAMBA PANZA	Politique nationale en terme d'intégration régionale	John Olympio &Basile Keita	21.03.06	Tél. 50 58 67 samba_panza@yahoo.fr	
25		Responsable chargée du NEPAD	Léopold MBOLI-GATRAN	Cohérence NEPAD politique CE en Afrique Centrale	John Olympio &Basile Keita	21.03.06		
26	Ministère des finances	Responsable chargée de la surveillance multilatérale		Intégration régionale	John Olympio		Tél +26 61 32 0	BP 1402 BANGUI RCA
27	Ministère du Commerce	Secrétaire Permanent du Comité National de Négociation Commerciale	Timothée Passé KOLI	Politique commerciale et intégration régionale	John Olympio		kolipa_10@yahoo.fr Tél. 236 61 96 93	BP 1988 BANGUIN RCA
28		Ministre du commerce	Emilie Béatrice EPAYE Ministre et Députée), Timothée Passé KOLI	Politique commerciale et intégration régionale	John Olympio &Basile Keita	20.03.06	Tél. 236 61 96 93	
29	Patronat	Vice-président du Patronat	Gilles Gilbert GRESENGUET	Intégration régionale	John Olympio			

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
30	Agence Française de Développement (AFD)	Chef de bureau	Jocelyn LEVENEUR	Activités transport menées, Appui a l'intégration régionale et coordination avec la CE	John Olympio/Basile Keita	21.03.06	Tél.236-610306	Route de la moyenne corniche BP 817 BANGUI RCA
31	Ambassade de France	Chef de service de la coopération	Claude CHARRIER, Antonin DE BRIX	Activités transport menées, Appui a l'intégration régionale et coordination avec la CE	John Olympio &Anneke Slob&Basile Keita	21.03.06	Tél.236-613000	BP 934 BANGUIN RCA
32	Banque mondiale	Chef de bureau	Kossi Robert EGUIDA, Brendan HORTON	Activités transport menées, Appui a l'intégration régionale et coordination avec la CE	John Olympio/Basile Keita	23.03.06	Tél. 236-616138	Mission Résidente, rue des Missions BP 819 BANGUIN RCA
Tchad								
33	Délégation de la CE au Tchad	Conseiller	Paul RIEMBAULT	Transport	John Olympio	25.03.06	Tel . 235 52 72 76	BP 552 N'Djamena
34		Conseiller	Chantal MARIJNISSEN	Commerce & Intégration régionale	John Olympio	25.03.06	Tel . 235 52 72 76	
35		Conseiller	Martin KLAUCKE	Gouvernance & Société Civile	John Olympio	25.03.06	Tel . 235 52 72 76	
36		Conseiller	Massimo SCALORBI	Ligne Budgétaires	John Olympio	27.03.06	Tel . 235 52 72 76	
37		Chargé de Programmes	Patrice NDAMBA	Commerce & Intégration régionale	John Olympio	25.03.06	Tel . 235 52 72 76	
38	Cellule de Suivi et de Coordination des projets du secteurs transports	Responsable Pole Dette	Ahmat NENE TASSY	Intégration régionale, Transport	John Olympio	26.03.06	Tel . 235 52 27 71	BP 04 N'Djamena
39	Cour de Justice	Premier Président	Jean Marie NTOUTOUME	Intégration régionale	John Olympio	26.03.06	Tel . 235 31 78 60	BP 5780 N'Djamena
40		Président de la Chambre des Comptes	Marc ATEBA OMBALA	Intégration régionale	John Olympio	26.03.06	Tel . 235 31 78 60	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
41		Juge à la Chambre Judiciaire	Antoine MARADAS	Intégration régionale, Commerce	John Olympio	27.03.06	Tel . 235 31 78 60	
42	Chambre de Commerce	Président de la Chambre	Ali Abbas SEITCHI	Intégration régionale	John Olympio	27.03.06	Tel . 235 51 28 27	BP 357 N'Djamena
Gabon								
43	Délégation de la CE au Gabon	Chef de Délégation	Jochen Krebs	Programmation	Anneke Slob M. Pearson	21.03.2006 09:00	jochen.krebs@cec.eu.int	Bas de Gué-Gué -B.P. 321, Libreville GABON
44		Deuxième Secrétaire	Juan Marti Piqué	Secteur Ressources Naturelles et Procédures	Anneke Slob M. Pearson	21-24.03.06,	juan marti-pique@cec.eu.int	
45		Premier Conseiller	José Morgado	Secteur Transports et Procédures	Anneke Slob M. Pearson	21-24.03.06,	jose.morgado@cec.eu.int	
46		Chef des Opérations	Bernard François	Programmation PIR et PIN	Anneke Slob M. Pearson	21-24.03.06,	bernard.francois@cec.eu.int	
47		Chef Section Economique	Ludovic Sodjahin	Programmation PIR et PIN	Anneke Slob M. Pearson	21-24.03.06,	ludovic.sodjahin@cec.eu.int	
48		Forêt et Environnment-Region Afrique Centrale	Fabien Sordet	Ressources Naturelles, COMIFAC, cooperation secteur	M. Pearson	21-24.03.06,	fabien.sordet@cec.eu.int	
49		Développement Rural	Laetitia Rivagorda	Accords de Pêche	M. Pearson	21-24.03.06	laetitia.rivagorda@cec.eu.int	
50	CEEAC	Ambassadeur-Secrétaire Général Adjoint	Nelson M. Cosme	Consistance de Politique de transport de la CEEAC; Relations avec le NEPAD ,Ressources Naturelles	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	ceeac.orgsr@inet.ga	B.P. 2112 Libreville Gabon
51		Secrétaire Général Adjoint	Pr. C.J. Tiker-Tiker	Consistance de Politique de transport de la CEEAC; Relations avec le NEPAD ,Ressources Naturelles	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	tiker_tiker@yahoo.fr	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
52	COMIFAC	Réunion Extraordinaire des Ministres a Libreville	présence de M. F. Sordet de la Del. CEC-Gabon	Participation à la Session de présentation des résultats de la Réunion		24.03.2006		
53	RAPAC- Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale	Assistante du Secrétaire Exécutif Chargée de la Communication et de la Gestion des données	Florence Palla	le RAPAC, le Programme ECOFAC, la COMIFAC	Michael Pearson	23.03.06	pallaflorence@hotmail.com	B.P.14 533 Libreville Gabon
54	Conseil National des Parc Nationaux	Assistance Technique	Wolf Ekkehard Waitkuwait	Programmes ECOFAC rôle du CNPN	Michael Pearson	23.03.06	Wwaitkuwait@aol.com; Tel: (+241)07914896	
55	Ministère de la Planification, et de la Programmation du Développement. Cellule d'Appui a l'Ordonnateur National du FED	Coordonnateur	Alain Rempanot Mepiat	Programmes FED, Regional, National, ECOFAC, Fonction de la Cellule	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	arempanot@hotmail.com	Centre ville, Immeuble Filao B. B.P. 941, Libreville, Gabon
56		Responsable Section Economie et Secteurs Sociaux	Ghislain-Firmin Lendoye	Programmes FED, Regional, National, ECOFAC, Fonction de la Cellule	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	okouromo@yahoo.com	
57		Responsable Section Forêts et Environnement	Michel Ngandji	Programmes FED, Regional, National, ECOFAC, Fonction de la Cellule	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	ngandji@yahoo.com	
58	Ambassade de France	Chef de service de la coopération	Jean-François Gilon Meixner	Coopération AFD, cooperation actions CE	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	jean-francois.gilon@diplomatie.gouv.fr	Ambassade de France-SCAC. B.P. 2105, Libreville Gabon
59		Conseiller Régional - Forêt Environnement Afrique Centrale	Christophe Besacier	Programmes AFD,FFEM. Coopération Régionale, Rôle de l'UE, ECOFAC.	Anneke Slob M. Pearson	22.03.06	Christophe.besacier@diplomatie.gouv.fr	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
60	FAO-COREP	Consultant Chargé de la Planification des Pêches Unité des Pêches RAFI	Germain Dasylva	Accords de Pêche et le Rôle/capacité du COREP (Comité Regional de Pêches du Golfe de Guinée)	Michael Pearson	24.03.06	Germain.Dasylva@fao.org	Bureau Regional pour l'Afrique. B.P. GP 1628, Accra-Ghana www.fao.org
61	La Banque Mondiale	Economiste Résident-Bureau du Gabon	Rick Emery Tsouk Ibounde	Programmes de la Banque. Coordination avec la CE, rôle de la CE, programmes ressources naturelles	Michael Pearson	24.03.06	rtsouckibounde@worldbank.org	Quartier Palais de Justice. B.P. Libreville, Gabon
62	WWF	Director of Global Climate Change	Jennifer Morgan	Carbon Funds et les options pour établir un Fond national Regional. Rôle des ONG	Michael Pearson	24.03.06	morgan@wwf.de	WWF International, Berlin Office, Hackescher Markt D-10178 Berlin www.panda.org/climate
63	Zoological Society of London	Assistance Technique-Mikongo Conservation Centre Manager	Carla Venturoli	Projet Espèces Phares- Gorilles. Programmes ECOFAC	Michael Pearson	24.03.06	cp@zsl.org	
64		Consultante-Mikongo Conservation Centre Manager	Lindsay Gale	Projet Espèces Phares- Gorilles. Programmes ECOFAC	Michael Pearson	24.03.06	lyndsay.gale@zsl.org	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
Cameroun								
65	Délégation de la CE au Cameroun	Chef de Délégation et Coordinateur des opérations	Javier PUYOL et Emile JANNEE	Echanges sur objet de la mission et organisation générale et restitution informelle	John Olympio &Michael Pearson&Basile Keita	30.03.06	Tél.237-2201387	Immeuble le Belvedere10 68, Rue OnambéléNlo ngkak. B.P. 847 - Yaoundé
66		Chef de Section Infrastructures et Transport et Responsable de l'environnement et ressources naturelles	Ionnis TZARTZAS et Alain JOLIVET	Stratégie régionale de transport	Michael Pearson&Basile Keita	31.03.06	Tél. 237-220 33 67	
67		Section Socio-économique et Thèmes Tranversaux	Benjamin Courtin	Les Programmes ECOFAC et projets articulées. Coordination et Complémentarité du Secteur	Michael Pearson	27-31.03.06	benjamin.courtin@cec.eu.int	
68		Chef de Section Macroéconomique	Olivier MERLE	Intégration régionale, Commerce,	John Olympio		Tel. 237 220 13 87	
69		Jeune expert	Alvise FORCELLINI	Intégration régionale, Commerce,	John Olympio		Tel. 237 220 13 88	
70	Cellule de Coordination Cameroun-Union Européenne (CCCUE)	Coordonnateur	Joseph Claude GWED	Relations avec la CE pour l'élaboration des programmes de coopération	John Olympio &Basile Keita	31.03.06	Tél.237-2215587	BP 847 Yaoundé
71	Dispositif de Développement des Transports Régionaux	Coordonnateur du DDTR	Bernard TRICOCHE	Dispositif pour le Développement du Transport Régional - Evaluation de la Route NTM et aspect environnement	John 0lympio & Basile Keita&Michael Pearson	31.03.06	Tél.237-2205416	Immeuble GAC, 4ème étage BP 847 Yaoundé

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
72		Adjointe au Coordonnateur du DDTR	Yasmine PANNI	Dispositif pour le Développement du Transport Régional - Evaluation de la Route NTM et aspect environnement	John 0lympio & Basile Keita&Michael Pearson	31.03.06	Tél. 237 931 55 02	
73	Comité de suivi des APE	Conseiller APE	Maximin EMAGNA	APE	John Olympio		Tel +237 777 94 29	BP 1473 Yaoundé
74	Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)	Conseiller auprès la COMIFAC. Gouvernement de France	Thierry Liabastre	Rôle et future du COMIFAC, actions de la CE, ECOFAC, Traité de la COMIFAC, Actions Régionales et Nationales	Michael Pearson	29.03.06	thierry.liabastre@laposte.net	B.P.7814 Yaoundé
75		Conseiller auprès la COMIFAC. Coopération Technique Allemande (GTZ)	Claus Michael Falkenberg	Rôle et future du COMIFAC, actions de la CE, ECOFAC, Traité de la COMIFAC, Actions Régionales et Nationales, Fonds Communs, PFBC,	Michael Pearson	29.03.06	claus-michael.falkenberg@gtz.de	
76	FOCUS GROUP Acteurs publics sur les transports et l'intégration régionale; Le Focus Group s'est tenu au Ministère des Travaux Publics - Division de la Coopération et du Partenariat		Moussa SOUAÏBOU, Jonas TAKODJOU, Dieudonné Godwin ZONOU, Daniel ZELENE, Mbella EBOUNBOU, C. NANA, Bernard TRICOCHE	Transport et Intégration régionale	John Olympio &Basile Keita	29-03,06	Tél. 222 44 51	Ministère des Travaux Publics BP 1946 Yaoundé -
77	La Réserve de Faunedu D'Ja et ECOFAC.	Conservateur de la Réserve du D'Ja. Directeur National ECOFAC-Cameroun	Etienne N'Legue	Programmes ECOFAC, le D'Ja, Problèmes, ECOFAC-IV, PMDA, Autres bailleurs.	Michael Pearson	31.03.06	henlegue@yahoo.fr	B.P. 13844 Yaoundé
78	Banque Centrale	Responsable Pole Dette	Georges DIFFO NIGTIOPOP	Intégration régionale, Commerce,	John Olympio		Tel. +237 223 33 29	BEAC, BP 1917 Yaoundé
79		Expert Gestion	Coumba FALL GUEYE	Intégration régionale, Commerce,	John Olympio		Tel. +237 223 33 29	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
80	Douanes Camerounaise	Directeur Gébéral des Douanes	Antoine Marie MANGA MASSINA	APE / Commerce régionale	John Olympio		Tel +237 324 32 02	5 Quai de la Marine, BP 4049 Douala
81	Fonds Routier au Cameroun	Administrateur du Fonds Routier	Joseph Claude GWED	Evaluation de l'opportunité ou faisabilité de financement des comités mixtes de gestion des corridors par le Fonds routiers	Basile Keita	27-03,06	Tél.237-2215587	BP 847 Yaoundé
82	Ministère de l'Economie et des Finances	Conseiller Technique n-5 du MINEFI, Président du Comité Technique de Suivi du Projet ECOFAC-IV	M. Cyrille Edou Alo'o	Les Programmes ECOFAC et les procédures de Suivi et mise en oeuvre	Michael Pearson	29.03.06	-	
83	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP)	Chef de Division de Coopération et Projets	Thomas Takang Eyong	Le secteur Environnement l'effet de Concentration sur l'environnement vert.	Michael Pearson	30.03.06	tankangeyong@hotmail.com	Tel: +237 7697474
84	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	Chef de Division de la Coopération et des Projets	Denis Koulagna	Programmes ECOFAC, Projets de l'UE, coordination, priorités nationales, pertinence du régional	Michael Pearson	28.03.06	Tel: +237-9818365	
85	Ministère des Relations Extérieures	Directeur a.i;	Julie KAMTO	Intégration régionale	John Olympio		Tel +237 220 33 66	BP 8419 Yaoundé
86		Diplomate	Paul BATIBONAK	NEPAD et Afrique centrale	John Olympio		Tel +237 220 33 66	
87	Ministère des Transports	Sous-directeur Etudes de la Planification et de la Programmation	Vincent LISSOM	Politique nationale de transport; Trafics; Coûts de transport; Facilitation aux trafics de transit	Basile Keita	30-03,06	Tél. 237 67 75	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
88	Patronat GICAM	Secrétaire Exécutif	Martin ABEGA	APE et programmation	John Olympio		Tel +237 342 31 41	BP 829 Douala
89		Economiste Principal	Justin FOTSING	APE et programmation	John Olympio		Tel +237 342 31 41	
90		Chargé d'étude	Say BITJAGA BI TUM	APE et programmation	John Olympio		Tel +237 342 31 41	
91	Assistance Technique/Programme d'Entretien Routier FED II (PERFED II)	Ingénieur routier	Bernard GENNET	Echanges sur les rapports d'évaluation du PerFedII	Basile Keita	29-03,06		
92	Agence Française de Développement (AFD)	Responsable Transport	Christian AUDIBERT	Financement des infrastructures régionales ; Fonds routiers; coordination avec la CE	John Olympio &Michael Pearson&Basile Keita	29-03,06	Tél. 237-2220015	AFD BP 46 Yaoundé
93	Ambassade de France	Chef de service de la coopération	Claude FLANDRE (Conseiller coopération),Laurent BEDU (environnement), Claire JOANNY (Infrastructures), Miche BUA (économie-finances)	Financement des infrastructures régionales	John Olympio &Michael Pearson&Basile Keita	30-03,06	Tél.237 7930/32	BP 1616 Yaoundé
94		Conseiller Secteur Economie et Finances	Michel Bua	Programmes et Coopération AFD. CE et autres. Problèmes et défis	Michael Pearson, Basile Keita, John Olympio	30.03.06	michel.bua@diplomatie.fr	
95		Attaché de Coopération Développementurbain-Infrastructures-Appui à la Société civile	Claire Joanny	Programmes et Coopération AFD. CE et autres. Problèmes et défis	Michael Pearson, Basile Keita, John Olympio	30.03.06	claire.joanny@diplomatie.fr	
96		Attaché à la Coopération-Développement Rural et Environnement	Laurent Bedu	Programmes et Coopération AFD. CE et autres. Problèmes et défis	Michael Pearson, Basile Keita, John Olympio	30.03.06	laurent.bedu@diplomatie.fr	

DRN/184/Afrique centrale - ENTRETIENS PHASE TERRAIN								
REF.	**Organisation**	**Fonction**	**Nom**	**Sujet**	**Evaluateurs**	**Jour**	**Contact**	**Adresse**
(Références du tableau sont : AS : Anneke Slob, chef d'équipe et expert gouvernance ; JO : John Olympio, expert intégration régionale et commerce ; BK : Basile Keita : expert transport ; MP : Michael Pearson, expert environnement).								
97		Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	Claude Fandre	Programmes et Coopération AFD. CE et autres. Problèmes et défis	Michael Pearson, Basile Keita, John Olympio	30.03.06	claude.fandre@diplomatie.fr	
98	Banque Mondiale	Transport Policy Advisers -SSATP	Mustapha Benmaamar et Yao Adzigbey	Politique régionale de transport; Fonds routiers et coordination avec la CE. Intégration des éléments du développement durable	Basile Keita		Phone :237-221 8001	New Bastos BP 1128 Yaoundé
99		Spécialistes Forêts et Environnement	Emeran Serge Menang Evouns et Carole Megevand	Actions de la Banque, Programmation, Coordination, Oleoduc Tchad-Cameroun (intégration), rôle de la BEI	Michael Pearson, Basile Keita, John Olympio	30.03.06	emenangevouna@worldbank.org; cmegevand@worldbank.org; Tél.237 2203815	
100	La Banque Africaine de Développement	Représentant Résident	Denis TANKOUA	Financement des infrastructures régionales et coordination avec la CE	Michael Pearson&Basile Keita		Tél. 237-2200791	
101	PNUD	Programme Officer	François Evina	Programmes PNUD, ECOFAC, PMDA, FEM-Biodiversité, Programmes Environnement PNGE	Michael Pearson	28.03.06	francois.evina@undp.org	Unité Environnement -PNUD Cameroun B.P. 836 Yaoundé-Cameroun
102	UICN- Bureau Régional pour l'Afrique Centrale	Directeur Regional	Daniel Ngantou	Politique Sous-Régional, Programmes de la CE, Réserve du D'Ja, Coordination avec ECOFAC, PNGE, Secteur Environnement,	Michael Pearson	30.03.06	daniel.ngantou@iucn.org	UICN- B.P. 5506 Yaoundé-Cameroun

ANNEXE 3 : BIBLIOGRAPHIE

Documentation Générale et sources sur la politique et programmes d'aide au développement de l'Union Européenne

- CE, 1995, COM (1995), 219 final, EC Support to Regional Economic Intégration efforts in Developing countries
- CE, 2000, COM(2000) 058 final, Community support for economic reform programmes and structural adjustment
- CE, 2000, COM(2000) 108 final, Operational coordination between the Community and the Member State
- CE, 2000, COM(2000) 212 final The European Community's Development Policy
- CE, 2000, COM(2000) 264 final Integrating environment and sustainable development
- CE, 2000, COM(2000) 422 final Promoting sustainable transport in development cooperation
- CE, 2000, SEC(2000)1049 Community Coopération Framework for Country Strategy Papers
- CE, 2002, COM(2002) 513 final Trade and Development
- CE, 2003, COM(2003) 251 Forest Law Enforcement, Governance and Trade
- CE, 2003, COM(2003) 316 final The EU-Africa dialogue
- CE, 2003, COM(2003) 412 Final Overall assessment of the opérations financed by the community under the regulation on decentralized cooperation
- CE, 2003, COM(2003) 720 final, FED Est. décisions, décaissements, contributions Etats Membres 2003 et 2004 ; Prévision des décisions et des décaissements 2005 à 2008
- CE, 2004, SEC(2004)1042, Public consultation, Review of the EU Sustainable development strategy
- CE, 2004, COM(2004) 536 final 29 07 04 Annual report 2004 on EC Dvlp Policy & External Assistance
- CE, 2004, COM(2004) 626 final 29 09 04 Instruments for External Assistance Financial Perspective 2007-2013
- CE, 2004, COM(2004) 629 final 29 09 04 Proposition de Règlement d'un Instrument de Financement a la Coopération au Développement et Coopération Economique
- CE, 2004, COM(2004) 630 final 29 09 04 Proposal Regulation of the Council establishing an Instrument for Stability
- CE, 2005, COM(2005) 133 final, Financing for Development and Aid Effectiveness
- CE, 2005, COM(2005) 134 final, Cohérence des politiques au service du développement
- CE, 2005, COM(2005) 292 final 15 07 05, Annual Report 2005 on the European Community s Development Policy in 2004
- CE, 2005, COM(2005) 311 final 13 07 05, La Politique de Développement de l Union européenne, le consensus européen
- CE, 2005, COM(2005) 489 final, EU Strategy for Africa Towards a EuroAfrican pact to accelerate Africa's development
- CE DG Dev, 2005, Report on the public consultation on the EC Dev Policy

Documents et sources sur les politiques et programmes ACP de l'Union Européenne

- Official Journal of the European Communities L 229, 1991, Accord de Lomé IV; http://europa.eu.int/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexapi!prod!CELEXnumdoc&lg=EN&numdoc=21991A0817(01)&model=guichett
- CE, 1996, Livre vert EU ACP
- CE, 1996, PIR 8 FED Afrique Occidentale
- Official Journal of the European Communities L317-3, 2000, PARTNERSHIP AGREEMENT COTONOUEU Council, 2000, Financial Agreement ACP, 10688100 REV 1, INTACP-CEen 7
- EU Council, 2000, Financial Agreement ACP, 10688100 REV 1, INTACP-CEen 7, Addendum 1
- EU ACP, 2000, ACTE FINAL, Declarations de l'Accord de Cotonou
- CE, 2000, COM(2000) 424 final Compendium providing policy guidelines in specific areas or sectors in ACP-EU
- CE, 2001, Compendium of Strategies of Coopération ACP-EU Cotonou Agreement
- CE, 2001, Afrique de l Ouest, Doc strategie coop régionale et PIR 2002 – 2007

- BEI, 2001, Le cycle du Budget
- Streatfeild J., 2002, Case Study EC East Africain Trade Agreements
- CE, 2002, Clarifying the definitions of EC economic co-operation with third countries, final report, 951636CE DG Dev, 2005, ECourier 1 La lettre d'information en ligne de la cooperation au développement ACP-UE
- CE DG Dev – Aidco, 2003, Lignes directrices pour les revues à mi-parcours de 2004 dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-CE, Projet final
- CE, 2004, C 29101, Bilan et comptes des FED 2003
- CE, 2004, COM(2004) 382 final Informations financières sur les Fonds européens de Développement
- BEI, 2005, Facilite d'investissement ACP EU, Rapport annuel 2004
- BEI, 2005, Rapport Annuel 2004
- BEI, 2005, Rapport Statistique 2004
- CE DG Dev – Aidco, 2005, Instructions relatives à la revue opérationnelle annuelle 2005 dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-CE
- CE Del UE Rep Centroafricaine, 2005, revision accord cotonou, negociation
- CE DG Dev, 2005, Information Note on the Revision of the Cotonou Agreement
- CE, 2005, Instructions relatives a la revue opérationnelle annuelle 2005 dans le cadre de l accord de partenariat ACP CE

Documents et sources concernant la Région d'Afrique Centrale

- ACP Secrétariat, 2004, Séminaire Budgétisation Afrique Centrale
- CEMAC, 2004, Rapport Intérimaire d'exécution de la surveillance multilatérale 2004 et perspectives 2005
- CEMAC, 2004, Rapport d'activités 2004
- CEMAC, 2004, Programme d'actions 2005
- GROSDIDIER DE MATONS Jean, 2005, Facilitation des transports et des échanges en Afrique subsaharienne, Document de travail SSATP No. 73F
- CEMAC, 2005, Rapport d'activités de la première étape du processus d'intégration économique de la CEMAC 1999_2004
- CEMAC, 2005, Communique 13eme séance ordinaire du conseil de ministres
- Comite de Convergence Zone Franc, 2005, Réunion des ministres de l'économie et des finances de la zone Franc, Rapport aux Ministres
- CE DG Dev, 2005, Séminaire Aidco-Dev sur l'Afrique Centrale
- CE, 2005, PAIRAC, Point sur la mise en œuvre du projet, SuiviOperat

Documents et sources des Programmes et Projets de l'Union Européenne dans la Région d'Afrique Centrale

- Centre pour la Recherche Forestière Internationale, 2003, Rapport final (brouillon) Validation de l'intervention de l'UE dans le secteur Forêt Environnement en RCA
- Secrétariat Exécutif de la CEMAC, 2005, Devis Projet d'appui a la CEMAC, DP2 8 ACP RCE 016-12
- CE, 1997, Afrique Centrale, Programme Indicatif Régional PIR du 8ème FED
- CE, 2002, Stratégie de Coopération Régionale & Programme Indicatif Régional 2002-2007, Région d'Afrique Centrale, 9ème FED
- CE - CEMAC - CEEAC, 2003, Rapport Annuel Conjoint 2002, Programmation Régionale Afrique Centrale ; http://www.delcaf.cec.eu.int
- CE, 2004, Prévention de conflits, DTA appui CEEAC, Annexe 2, Dispositions Techniques et Administratives
- CEEAC, 2005, Prévention de conflits, Annexe tableau schématique du projet
- CE EuropeAid, 2005, Appui aux actions de la CEEAC en Matière de Paix et Sécurité, Proposition de Financement
- CE EuropeAid, 2005, Proposition de financement du Projet d'appui a l'Intégration Reg en Afrique Centrale (PAIRAC RCE00204 Version 6)

Documents et sources concernant les pays de la Région d'Afrique Centrale

CAMEROUN

- CE, 2001, CSP Stratégie Cameroun 9eme FED; http://www.delcmr.cec.eu.int/
- CE-Cameroun, 2005, Rapport Conjoint Coopération UE-Cameroun 2003; http://www.delcmr.cec.eu.int/
- CE-Cameroun, 2005, Rapport Conjoint Coopération UE-Cameroun 2004; http://www.delcmr.cec.eu.int/
- Cameroun, 2003, PRSP; www.worldbank.org

CONGO

- CE, 2001, CSP & Programme Indicatif, République du Congo, 2002-2007
- Congo Republic, 2004, PRSP I; www.worldbank.org

GABON

- CE, 2001, CSP & Programme Indicatif, Gabon, Projet
- Ministère Planification du Gabon, 2004, Rapport Trimestriel d'activités (Env ECOFAC), CE PROJET N° 9 ACP GA 03

GUINEE EQUATORIALE

- CE, 2001, CSP & Indicación Programa, Guinée Ecuatorial, 2002-2007

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- Central Africa Republic, PRSP I; www.worldbank.org
- CE, 2001, CSP & Programme Indicatif, République Centrafricaine, 2002-2007
- EC, 2004, République centrafricaine, Conclusions de la revue à mi-parcours 2003

TCHAD

- CE, 2001, CSP & Programme Indicatif, République du Tchad, 2001-2007
- Tchad, 2003, PRSP ; www.worldbank.org

SAO TOME E PRINCIPE

- CE, 2001, CSP & Programme Indicatif, Sao Tome e Principe, 2002-2007
- Sao Tome & Principe, 2002, PRSP ; www.worldbank.org

Evaluations géographiques et sectorielles

- CE, 1996, Evaluation de la Coopération Régionale de la CE/EU en Afrique de l'Ouest, Rapport de synthèse et rapports sectoriels (Coopération socio-culturelle ; Transports ; Energies nouvelles et renouvelables ; Appui aux Institutions Régionales ; Ressources naturelles)
- CE, 1996, Etude préparatoire a la construction d'un Marche Céréalier Régional, Rapport de synthèse
- CE, 1998, Evaluation de la composante forestière de l'aide de la CE, Rapport final, 951291
- CE, 1998, Evaluation of the EC ACP Aid, 951338
- CE, 2000, Evaluation of the UE assistance to ACP Banana producers, Final Report, 951501_vol1 & _vol2
- CE, 2000, Evaluation of Cross Border Initiative, 951531_vol1 & _vol2
- CE, 2000, Evaluation Cofinancement ONG Européennes, phase 3, Rapport Final, 951568
- CE, 2002, Evaluation of the Relationship between Country Programmes and Fisheries Agreements, final report, 951637
- CE, 2002, Evaluation d'appui institutionnel aux Ordonnateurs Nationaux et Régionaux ACP, Rapport de synthèse, 951586Earth, 2003, Rapport Evaluation ECOFAC
- CE, 2004, Evaluation of the EC Support to MERCOSUR - 5/2004 - ref. 951650; http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/program/alarep.htm
- CE, 2004, Evaluation of the Environment and Forests Regulations 2493/2000 and 2494/2000 - 11/2004 - ref. 951660; http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/program/sectorrep.htm
- CE, 2004, Evaluation EC Interventions Transport sector in Third Countries, 951655

- CE EuropeAid, 2003, EVA EC interventions in the transport sector in third countries, preparatory phase, Final Report
- CE, 2003, Evaluation Gender, 951644_vol1
- CE, 2004, Evaluation of Trade-Related Assistance, 951654
- CE EuropeAid, 2005, Indicateurs de performance
- CE, 2005, Evaluation of EC Regional Strategy for the Caribbean - 04/2005 - ref. 951663; http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/program/acprep.htm

Documents relatifs au secteur transports

- SCET-CAMEROUN Etude de factibilité de la route Bertoua - Garoua Boulaï-. Rapport économique – juillet 1995, actualisée en 1997
- Aménagement de la route Bertoua-Garoua Boulaï. Evaluation à posteriori, Rapport final – LuxConsult, Juin 2004
- Coopération Afrique Centrale – Union Européenne –Cellule Infrastructures de transport « Rapport d'activité 1999-2003 », Jean-Marc GAUTHIER
- La convention de financement N° 6057/REG entre la Commission des Communautés Européennes et la République du Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad, 1999
- République du Cameroun – République du Tchad « Etude Economique de la Route NGaoundéré-Touboro-Moundou », réalisée par a.i.c. Progetti S.p.a. – Rome (Italie) Contrat N.0089/97/MINEFI/SCT/CSM. Rapports Provisoires + Annexes, mars 1998.
- République du Cameroun – République du Tchad « Etude Economique de la Route NGaoundéré-Touboro-Moundou », réalisée par a.i.c. Progetti S.p.a. – Rome (Italie) Contrat N.0089/97/MINEFI/SCT/CSM. Rapport de Synthèse, août 1998.
- Rapport de Monitoring : Rapport Monitoring MR-00732.02; Rapport de Re-Monitoring MR-00732.02 – 02/07/03 ; Rapport de Monitoring MR 01163.01; Rapport de Re-Monitoring MR-00723.03-23/12/04 ; Rapport Re-Monitoring MR-01163.02-26/05/05.
- Aménagement de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou « Compte-rendu de la sixième Réunion du Comité de Coordination technique du 19 au 20 octobre 2005 à DODINDA
- Ministère de l'Economie et des Finances - Ministère des Travaux Publics – Direction des Investissement et de l'Entretien Routier « Contrôle des travaux d'aménagement Ngaoundéré-Touboro-Frontière Tchad » Rapport mensuel n°48, Groupement Louis Berger SA/AIC Progetti, -Février 2006
- République du Cameroun « Memorandum of understanding sur la réforme et le financement du sous-secteur routier au Cameroun », Version mars 2006

- Convention de financement n° 6465/REG entre la Commission des Communautés Européennes et les 6 Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad), Août 2001.
- Termes de référence de l'Assistant Technique Coordonnateur du Dispositif pour le Développement du Transport Régional en Afrique Centrale (DDT Régional).
- Termes de référence de l'Assistant Technique Coordonnateur Adjoint du Dispositif pour le Développement du Transport Régional en Afrique Centrale (DDT Régional).
- Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional » Rapport d'Activité N°1 du 5 avril 2004 au 4 octobre 2004, par Yasmine PAGNI (Coordonnatrice adjointe)
- Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional » Rapport d'Activité N°2 du 5 octobre 2004 au 4 avril 2005, par Yasmine PAGNI (Coordonnatrice adjointe)
- Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional - Rapport d'Activité N°1 du 16 août 2005 au 15 février 2006, par Bernard TRICOCHE (Coordonnateur)
- Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional - Rapport d'Activité N°1 de juin 2005 à septembre 2005, par Guy ONDOUA (Ingénieur routier)
- Rapport de mission de Bernard TRICOCHE en République Centrafricaine du 1er au 12 octobre 2005, coordonnateur du DDTR
- Rapport de mission de Bernard TRICOCHE à Libreville (Gabon) du 30 janvier au 02 février 2006.
- Convention de financement de la CE et ses Annexes
- CEMAC/CAMEROUN/TCHAD « Programme de facilitation des transports sur le corridor Douala-Youndé – Mission de la Banque Africaine de Développement du 30/01/2006 au 23/02/2006) » Aide Mémoire
- Communiqué final « de la réunion sur le Programme actualisé du Réseau Routier Intégrateur et sur la Facilitation du Transport et du Transit des Corridors de désenclavement de la sous région CEMAC », Douala du 29 juin au 1er juillet 2004
- CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala – N'Djamena » Rapport (Version finale) établi par Ahmed Mahmoud Ould Boilil, Fiancement Banque mondiale, Novembre 2005

- Convention en matière de transport terrestre de marchandises entre la République du Cameroun et la République Centrafricaine, 22 décembre 1999
- Convention en matière de transport terrestre de marchandises entre la République du Tchad et la République Cameroun, 13 avril 1999
- Arrêté N°05 portant création d'un Comité National de Facilitation du commerce et des transports en République Centrafricaine du 9 novembre 2005.
- Arrêté Interministériel N° 0020/METAC/MFB Portant Réglementation de la collaboration Douanes -Bureau d'Affrètement routier centrafricain (BARC) en matière d'exploitation des données statistiques relatives à l'entrée et à la sortie des marchandises du territoire centrafricain
- Arrêté Interministériel N° 05/0027/METAC/MFB portant création d'un observatoire national transitoire du fonctionnement des corridors routiers et des voies d'eau de la République centrafricaine
- « Ampleur des barrières non physiques sur la section du corridor Garoua Boulaï – Douala » Commission Mixte Centrafrico-Camerounaise
- Décret N°068 portant création du Comité Interministériel de Sécurité des Transports de surface
- République du Cameroun « Aménagement de la route Bertoua-Garoua Boulaï – Evaluation à postériori » Rapport final, LUXConsult, Juin 2004.
- République du Cameroun « Projet 8 ACP CM 13 Programme d'Entretien Routier 8ème FED (PERFED II) - Rapport d'évaluation finale du PERFED II », RAUSCH, version du 7 octobre 2005
- Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale, ECA-CA/FORUM/03/EV1
- République du Tchad « Stratégie Nationale des Transports 2006-2010 – Diagnostic et stratégie de développement » décembre 2005
- République du Tchad « Rapport final de la stratégie de l'entretien routier » B. Peccou-Consultant, Janvier 2005
- Coopération Cameroun-Union Européenne « AT/PERFED II Rapport final (Volumes 1-2-3 », BCEOM-SCETAUROUTE-LOUIS BERGER SA, Novembre 2005
- Evaluation of the Commission's Support to Cameroon – Country Level Evaluation (Draft final report), Ecorys – 24 janvier 2006.

- Tchad Cadre Intégré « Etude diagnostic sur l'intégration commerciale » DRAFT, Volume 1, juin 2005.
- The World Bank "Memotandum of the President of the International Development Association to the Executive directors on a Regional Intégration Assistance Startegy for Central Africa"January 10, 2003.
- Ministère des Transports du Cameroun "Transtat : Bulletin statistique des transports 2000" Cellule des Etudes et des Statistiques-Banque de données des transports, N°2 Juillet 2001
- Commission des Communautés Européennes « La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique » COM (2005) 489 final, Bruxelles le 12.10.2005
- Coopération Cameroun-Union Européenne « Plan Directeur Routier du Cameroun », aic Progetti, Février 2006
- Ministère des Travaux Publics « Stratégie du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics » Version de mars 2006.

ANNEXE 4 : MATRICE D'EVALUATION

Matrice évaluation: questions, critères de jugement et indicateurs

Chaque question d'évaluation présente la même structure :

- Critère(s)
- Question
- Justification
- Hypothèses liées à la question d'évaluation
- Critères de jugement
- Indicateurs
- Sources/méthodes d'évaluation
- Faisabilité

Tableau 3: Pertinence

Critère : **Pertinence**
Question 1: Dans quelle mesure la stratégie de coopération régionale de la CE avec l'Afrique centrale correspond-elle aux objectifs globaux de la CE pour le développement et dans quelle mesure cette stratégie et les actions proposées répondent-elles aux besoins spécifiques de la région, tant au niveau régional (CEMAC et CEAAC) qu'au niveau national (politiques nationales), et aux besoins des populations et comment cette stratégie s'insère dans le contexte africain ?
Justification : La logique d'intervention démontre que cette question sur la pertinence de la stratégie régionale constitue la question clé de cette évaluation. Il s'agit de savoir si le soutien à l'intégration régionale peut davantage se justifier à travers les raisons suivantes : - Exporter l'expérience européenne de création d'une zone de paix à travers des accords de commerce ; - Accroître la capacité ainsi que le poids et l'efficacité de la zone dans la négociation d'accords de commerce multi- ou bilatéraux ; - Augmenter le commerce intra-régional afin de contribuer à la croissance économique et ainsi à la réduction de la pauvreté..
Hypothèses : La validation des hypothèses sous-jacentes à la logique d'intervention constitue l'élément clé dans la réponse à cette question. Il s'agit des hypothèses suivantes : H1. Il existe une volonté politique dans les différents pays de la région de poursuivre l'intégration économique régionale, ce qui joue un rôle déterminant dans les relations entre les pays. H2. Les économies nationales des pays de la région démontrent une certaine complémentarité (par exemple, en termes d'avantages comparatifs) afin de profiter d'une intégration économique régionale. H3. La CE a développé une approche commune pour promouvoir l'intégration économique régionale dans plusieurs régions du monde qui est suffisamment flexible pour être adaptée aux besoins spécifiques de la région. H.4 Les PIR se concentrent sur l'intégration dans l'économie mondiale et sont complémentaires aux PIN, lesquels se concentrent plutôt sur la lutte contre la pauvreté. H5. Il existe une organisation d'intégration de référence, capable de créer à terme un marché commun (la CEMAC), vers laquelle la plupart des activités de coopération régionale sont dirigées. H6. Il existe une organisation régionale qui a pour mandat la mise en place d'un mécanisme de prévention des conflits et de gestion des crises en Afrique centrale (la CEEAC), vers laquelle les activités de prévention des conflits et de dialogue politique sont dirigées. H8. Le transport routier peut être considéré comme moteur de développement économique régional. H9. La gestion durable des ressources naturelles dans cette région est d'intérêt mondial, ce qui justifie sa place dans la stratégie régionale et ce qui permettra de l'inscrire à l'ordre du jour des organisations régionales et des gouvernements nationaux.
Critères de jugement : Une analyse détaillée de la situation de la région a été faite pour adapter la stratégie générale de l'intégration économique régionale aux spécificités de la région ; • La stratégie de coopération régionale s'intègre aux stratégies des organisations régionales et répond aux besoins des autorités nationales ; • Le choix des secteurs de concentration et hors concentration et l'identification des projets et programmes spécifiques sont basés sur l'analyse des besoins et priorités de la région ; • La stratégie régionale répond aux besoins des populations.

Indicateurs :	Sources/méthodes :
• Adaptation de la stratégie aux spécificités de la région : - Approche et priorités de la CE dans la région vis-à-vis de l'approche et des priorités des institutions régionales (notamment la CEMAC et la CEEAC) ; - Résultats du dialogue politique mené par la CE dans la région en relation avec le développement des organisations régionales (y compris le choix des ordonnateurs régionaux et l'intensité et thèmes de discussion) - Résultats du dialogue politique mené par la CE dans la région en relation avec le développement des organisations régionales (y compris le choix des ordonnateurs régionaux, l'intensité et les thèmes de discussion) ; - Qualité et clarté des analyses dans les documents de stratégie régionale.	▪ Adaptation de la stratégie aux spécificités de la région : Analyse documentaire (documents généraux, liste non-exhaustive) ; - Accord de Cotonou ; - Documents de stratégie régionale 8ème et 9ème FED ; - Stratégies et plans des organisations régionales CEMAC et CEEAC ; - Rapport annuel conjoint ; - Rapport à mi-parcours ; - Procès-verbaux des réunions au niveau régional entre la CE et les autorités ; - Correspondance interne de la CE. Entretiens : - CE : Bruxelles et délégations ; - Organisations régionales ; - Autorités nationales dans les pays à visiter.
• Intégration aux stratégies régionales et réponse aux besoins nationaux : - Degré de correspondance entre les stratégies de la CEMAC et de la CEEAC et la stratégie régionale de la CE ; - Degré d'appropriation de la stratégie régionale de la CE par les organisations régionales p.ex. participation réelle dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie ; - Degré d'appropriation de la stratégie régionale de la CE par les autorités nationales p.ex. participation réelle dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie ; - Priorités concernant l'intégration économique régionale dans les DRSP des différents pays dans la région.	Questionnaires : - Pour les autorités nationales et les délégations dans les pays de la région qui ne seront pas visités. • Intégration aux stratégies régionales et réponse aux besoins nationaux : Voir ci-dessus, mais aussi analyse des DRSP, des DSP, et des procès- verbaux du dialogue politique avec les autorités nationales dans les pays à visiter.
• Choix des secteurs basé sur une analyse des priorités et besoins de la région : - Clarté de la justification des choix des secteurs de concentration dans les stratégies régionales ; - Référence par la CE aux études de diagnostic sur les économies de la région et les possibilités d'intégration économique.	▪ Choix des secteurs basé sur une analyse des priorités et besoins de la région : ▪ Voir ci-dessus, mais aussi études régionales, rapports des séminaires sur des thèmes relatifs à l'intégration économique régionale.
▪ Stratégie répondant aux besoins de la population : - Degré d'implication de la population et/ou des acteurs non étatiques (y compris la société civile) à la formulation de la stratégie régionale ; - Connaissance et intérêt de la population et des acteurs non étatiques pour l'intégration économique ; - Analyses similaires par d'autres bailleurs de fonds ou experts des besoins de la région.	▪ Niveau population : Voir ci- dessus. Mais aussi organisation des 'focus groups' avec des acteurs non étatiques afin de valider les hypothèses.
Faisabilité : élevée parce que la plupart des sources sont disponibles	

Tableau 4: Les trois C

Critère : « **3C » : Cohérence, Complémentarité et Coordination**
Question 2: Dans quelle mesure les « 3 C » sont-ils pris en compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes régionaux par rapport aux autres politiques de la CE (par exemple la PAC et la politique commerciale, notamment les APE) et aux autres interventions de la CE/UE dans la région (CSP, BEI, lignes budgétaires horizontales, tous ACP) , d'autres Etats membres de l'UE, d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, d'autres partenaires régionaux tels que le NEPAD et l'UA ?
Justification : La prise en compte des « 3C » à tous les niveaux avec différents partenaires est un préalable pour la performance finale.
Hypothèses : H3. La CE a développé une approche commune pour promouvoir l'intégration économique régionale dans plusieurs régions du monde qui est suffisamment flexible pour être adaptée aux besoins spécifiques de la région. H.4 Les PIR se concentrent sur l'intégration dans l'économie mondiale et sont complémentaires aux PIN, lesquels se concentrent plutôt sur la lutte contre la pauvreté. H7. La CE a développé suffisamment de mécanismes de coordination interne pour que les actions financées par différents instruments (PIR, PIN, tous ACP, lignes budgétaires, BEI, etc.) concordent.
Critères de jugement : o La politique commerciale et la PAC sont prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale et les impacts des différentes politiques se renforcent mutuellement. o Il existe des mécanismes fonctionnels de coordination de l'aide tant à l'intérieur de la CE, qu'au sein de l'UE et entre les bailleurs de fonds dans la région. o Il existe une cohérence et une complémentarité entre les différents instruments de la CE, notamment entre les PIR et les PIN mais aussi au niveau des lignes budgétaires.

Indicateurs : ▪ Cohérence : prise en compte des autres politiques de la CE dans la stratégie régionale - Références concrètes faites dans le cadre de la stratégie régionale, soit dans les documents, soit dans le dialogue politique, aux différentes politiques de la CE (politique de développement et autres politques communautaires telles que SANCO) et actions concrètes. ▪ Existence et fonctionnement de mécanismes de coordination : ▪ Internes à la CE : - Références dans la stratégie régionale aux PIN, lignes budgétaires et autres types de financement et vice versa ; - Actions concrètes afin d'améliorer la coordination interne. ▪ Etats membres de l'UE : - Type et fréquence des réunions, participation aux réunions et thèmes discutés ; - Nombre et type d'activités conjointes menées ; - Communication des résultats du dialogue politique dans la coordination de l'aide au niveau de la CE ; - Rôle de la CE dans la coordination des Etats membres. ▪ Autres bailleurs de fonds : - Type et fréquence des réunions, participation aux réunions et thèmes discutés au niveau régional et au niveau national ; - Rôle de la CE dans la coordination de l'aide dans la région ; - Rôle des autorités régionales et nationales dans la coordination des bailleurs de fonds ; Appréciation du rôle de la CE dans la coordination de l'aide par les autres bailleurs de fonds. ▪ Complémentarité entre les instruments de la CE, notamment les PIR et les PIN : - Degré de complémentarité entre les projets financés dans le cadre des PIR et par d'autres sources de financement de la CE pour la région ; - Utilisation des fonds de '*bridge finance*' tels que le TRINNEX et le TRADE.com ; - Degré de correspondance entre les objectifs retenus dans les PIR et les ressources prévues pour les atteindre ; - Cohérence des instruments au niveau régional, national et sectoriel.	Sources/méthodes (tous les critères) : Analyse documentaire (documents généraux, liste non exhaustive) - Documents de stratégie régionale 8ème et 9ème FED ; - Rapport à mi-parcours ; - Procès-verbaux des réunions au niveau régional entre la CE et les autorités ; - Correspondance interne de la CE ; - PIN et stratégies nationales ; - Compte-rendus des réunions de coordination aux niveaux régional et national (pour les pays à visiter) ; - Statistiques de la CE, des autres bailleurs de fonds et des pays à visiter. Entretiens : - CE : Bruxelles et délégations ; - Organisations régionales ; - Autorités nationales dans les pays à visiter ; - Bailleurs de fonds dans les pays à visiter (surtout les Etats membres les plus importants). Questionnaires : - Pour les autorités nationales et les délégations dans les pays de la région qui ne seront pas visités.
Faisabilité : modérée / élevée en fonction de la disponibilité des sources d'information et de la volonté et de l'ouverture d'esprit des représentants des autres bailleurs de fonds pour collaborer.	

Tableau 5: Efficacité

Critère : **Efficacité**
Question 3[7] : Dans quelle mesure les objectifs spécifiques sont-ils réalisés ?
Justification : Dans chaque évaluation, l'appréciation de l'efficacité est un élément clé . Etant donné le décalage entre la programmation et la mise en œuvre, l'analyse se concentrera sur les résultats à court terme et moins sur les résultats à mi-parcours et à long terme (*outcomes).*
Hypothèses : H8. Le transport routier peut être considéré comme moteur de développement économique régional. H9. La gestion durable des ressources naturelles dans cette région est d'intérêt mondial, ce qui justifie sa place dans la stratégie régionale et ce qui permettra de l'inscrire à l'ordre du jour des organisations régionales et des gouvernements nationaux.
Critères de jugement : o Les résultats envisagés à court terme (*outputs*) correspondent aux résultats réalisés à court terme.

[7] Comme suite à la finalisation des entretiens et à l'analyse documentaire, l'opportunité de développer cette question parmi les questions sectorielles sera prise en considération.

Indicateurs :	**Sources/méthodes :**
▪ Objectifs spécifiques : transports o Nouvelles routes construites ou en cours ; o Nouveaux ponts construits ou en cours ; o Plan régional lié aux politiques nationales (cohérents et complémentaires); o Niveau d'entretien des routes ; o Degré d'utilisation des routes pour le transport régional ; o Niveau de mise en œuvre du programme de facilitation des transports et transit. ▪ Objectifs spécifiques : gestion des ressources naturelles - Amélioration de la gestion des ressources naturelles ; - Convergence des politiques nationales en matière de RN ; - Prise en compte des RN dans les politiques et stratégies régionales ; - Eléments indiquant une prise de conscience au niveau des populations ; - Eléments indiquant une amélioration de la gestion des ressources naturelles.	▪ Objectifs spécifiques : transports - Sélection des projets/programmes accomplis ou en cours dans le secteur du transport : analyse documentaire et visites sur le terrain ; - Conventions de financement ; - Comptages routiers ; - Interviews (à tous les niveaux) ; - Analyse des documents stratégiques et des statistiques sur le transport. ▪ Objectifs spécifiques : gestion des ressources naturelles - Sélection des projets/programmes accomplis ou en cours dans le secteur des ressources naturelles (ECOFAC) : analyse documentaire et visites éventuelles sur le terrain ; - Interviews (à tous les niveaux) ; - Analyse des documents stratégiques et des statistiques sur les ressources naturelles.
Faisabilité : élevée/modérée pour l'appréciation de la réalisation des objectifs spécifiques (efficacité	

Cette question n'est pas d'application pour la gouvernance ni pour l'intégration économique régionale. Pour cette raison, les indicateurs relatifs à ces deux secteurs liés aux objectifs spécifiques ne sont plus présentés dans cette question.

Tableau 6: Impact et durabilité

Critère : **Impact et durabilité**
Question 4 : Dans quelle mesure les objectifs globaux sont-ils réalisés et est-ce que les résultats atteints persistent sans l'appui des bailleurs de fonds?
Justification : Dans chaque évaluation ex-post, l'appréciation de l'impact et de la durabilité est la preuve finale de la performance d'une stratégie. Cependant, cette appréciation demande une période de mise en œuvre suffisamment longue pour tirer des conclusions pertinentes.
Hypothèses : La validation des hypothèses sous-jacentes à la logique d'intervention constitue l'élément clé de la réponse à cette question. Il s'agit des hypothèses suivantes : H1. Il existe une volonté politique dans les différents pays de la région de poursuivre l'intégration économique régionale, ce qui joue un rôle déterminant dans les relations entre les pays. H2. Les économies nationales des pays de la région démontrent une certaine complémentarité (par exemple, en termes d'avantages comparatifs) afin de profiter d'une intégration économique régionale. H.4 Les PIR se concentrent sur l'intégration dans l'économie mondiale et sont complémentaires aux PIN, lesquels se concentrent plutôt sur la lutte contre la pauvreté. H5. Il existe une organisation d'intégration de référence, capable de créer à terme un marché commun (la CEMAC), vers laquelle la plupart des activités de coopération régionale sont dirigées. H6. Il existe une organisation régionale qui a pour mandat la mise en place d'un mécanisme de prévention des conflits et de gestion des crises en Afrique centrale (la CEEAC), vers laquelle les activités de prévention des conflits et de dialogue politique sont dirigées. H8. Le transport routier peut être considéré comme moteur de développement économique régional. H9. La gestion durable des ressources naturelles dans cette région est d'intérêt mondial, ce qui justifie sa place dans la stratégie régionale et ce qui permettra de l'inscrire à l'ordre du jour des organisations régionales et des gouvernements nationaux.

- Objectifs globaux : Impact Marché commun opérationnel ; - Changements du volume du trafic sur les axes routiers inter-Etats ; - Comparaison entre le trafic prévu et le trafic réalisé ; - Les coûts de transport routier sur les principaux corridors de la région ; - Changement des échanges commerciaux interrégionaux ; - Couts et temps de transport pour les usagers et en particulier des produits commercialisés - Pourcentage des routes dans les différentes catégories (bon état, moyen, mauvais) ; - Amélioration de l'accessibilité aux services publics de base dans les pays de la région - Qualité et diversifications des produits disponibles sur les marchés - Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité ; - Meilleure stabilité de la zone, moins de conflits ; - Durabilité - Poursuite du résultat des actions après la fin des interventions de la CE ; - Appropriation et continuation des éléments de la stratégie par les organisations régionales ; - Transport : fonctionnement des fonds routiers ; - Organisation du contrôle des charges à l'essieu ; - Ressources disponibles pour l'entretien routier et état de l'entretien ; - Pourcentage des routes dans les différentes catégories (bon état, moyen, mauvais) ; - Participation du secteur privé à l'entretien routier ; - Environnement : les politiques d'environnement et de gestion des ressources naturelles font partie intégrante des politiques régionales et nationales et sont mises en œuvre. -	▪ Objectifs globaux : Impact - Analyse des documents et statistiques (voir les chapitres sectoriels) ; - Entretiens à tous les niveaux. ▪ Durabilité - Analyse secondaire sur la base d'une analyse documentaire et des études sur le terrain
Faisabilité : faible, parce que les données essentielles ne seront probablement pas disponibles.	

Cette question n'est pas d'application pour la gouvernance ni pour l'intégration économique régionale. Pour les deux autres secteurs de concentration, il est important d'analyser l'impact sur l'intégration régionale mais aussi sur la réduction éventuelle de la pauvreté dans la zone.

Tableau 7: Efficience

Critère : **Efficience**
Question 5: Dans quelle mesure les ressources financières, humaines, administratives et réglementaires ont favorisé ou entravé la production des résultats. (Cette question est applicable à tout les secteurs).
Justification : L'appréciation de l'efficience concerne les différentes étapes de la logique d'intervention et notamment le lien entre les activités et les résultats.
Hypothèses : H3. La CE a développé une approche commune pour promouvoir l'intégration économique régionale dans plusieurs régions du monde qui est suffisamment flexible pour être adaptée aux besoins spécifiques de la région. H7. La CE a développé suffisamment de mécanismes de coordination interne pour que les actions financées par différents instruments (PIR, PIN, tous ACP, lignes budgétaires, BEI, etc.) concordent.
Critères de jugement : • L'organisation de la CE et la répartition des tâches favorisent une mise en œuvre performante de la stratégie régionale, permettant de tirer des leçons des expériences passées afin d'adapter la stratégie en cas de nécessité *(learning organisation)*. • Les organisations régionales, lesquelles devront être davantage renforcées, elles qui sont chargées de la mise en œuvre de l'intégration régionale, disposent d'un minimum de capacité nécessaire pour jouer leur rôle. • Le cycle de la programmation et de la mise en œuvre est suffisamment transparent. • Les modalités de mise en œuvre et en particulier les procédures administratives sont appropriées à l'implémentation adéquate des programmes.

Indicateurs :	Sources/méthodes :
▪ Au niveau de la programmation et de la mise en œuvre des programmes et stratégies par la CE:	▪ Niveau CE :
- Durée réelle de la période consacrée à la préparation des stratégies et des PIR par rapport à la période initialement prévue ;	- Documents internes de la CE, y compris les dossiers des projets/programmes sélectionnés pour une analyse plus détaillée ;
- Durée du décalage entre la programmation du PIR et l'exécution par secteur et par activité ;	- Analyse des statistiques CE ;
- Correspondance entre les allocations programmées pour les secteurs de concentration et les montants alloués/engagés ;	- Entretiens CE / délégations, aux niveaux régional et national ;
- Qualité de l'information dans les rapports annuels et autres ;	- Manuel des procédures et organigramme de la CE.
- Qualité et quantité des ressources humaines aux délégations et à Bruxelles pour mettre en œuvre la stratégie.	
- Bilan des modalités de mise en œuvre et raisonnement des choix pour celles-ci	
▪ Au niveau des programmes et projets sectoriels :	
- Durée réelle des différentes phases du cycle de projet par rapport à la durée programmée ;	▪ Niveau projets/programmes sélectionnés :
- Relation entre les *inputs* par projet/programme par rapport aux résultats réalisés ou attendus ;	- Procédures pour le cycle de projet ;
- Clarté de la répartition des tâches et responsabilités entre les acteurs impliqués (y compris la synergie entre les différentes parties prenantes comme la société civile) ;	- Analyse des documents et entretiens pour les projets et programmes sélectionnés.
- Transparence de la communication.	
- Fonctionnement des modalités de mise en œuvre	
Faisabilité : élevée, étant donné la disponibilité probable des sources d'information.	

ANNEXE 5 : RELATION ENTRE LES QUESTIONS D'EVALUATION, SECTEURS ET LES HYPOTHESES SOUS-JACENTES A LA LOGIQUE D'INTERVENTION

Tableau 8: Hypotheses versus questions d'evaluations

	Q1 Pertinence	Q2 3C's	Q3 Efficacité	Q4 Impact et durabilité	Q5 Efficience
H1. Volonté politique	✓			✓	
H2. Complémentarité des économies	✓			✓	
H3. Approche commune de la CE, mais suffisamment flexible	✓	✓			✓
H4. PIR pour l'intégration économique et PIN pour la lutte contre la pauvreté	✓	✓		✓	
H5. CEMAC : marché commun	✓			✓	
H6. CEEAC : Prévention des conflits	✓			✓	
H7. Mécanismes de coordination interne		✓			✓
H8. Transport routier comme moteur de développement régional	✓		✓	✓	
H9. Gestion des ressources naturelles est d'intérêt national et régional	✓		✓	✓	

Tableau 9: Secteurs de concentration des PIR par rapport aux hypotheses et questions d'evaluations

	Hypothèses	Q1 Pertinence	Q2 3Cs	Q3 Efficacité	Q4 Impact et durabilité	Q5 Efficience
Gouvernance, prévention des conflits, dialogue politique	H1, H4, H6, H7	X	X			x
Intégration Economique Régionale	H2, H3, H5	X	X			x
Transport	H8	X	x	X	X	X
Environnement, gestion durable des ressources naturelles	H9	X	x	X	X	X

ANNEXE 6 : INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

Analyse du secteur

1.1 Contexte historique de l'intégration régionale en Afrique centrale

L'impératif de l'intégration économique pour l'Afrique n'est pas quelque chose de nouveau. En effet, l'Afrique est le continent où sont apparues les premières expériences d'intégration régionale à l'initiative des autorités coloniales : en 1895 et 1906, respectivement, avec les fédérations d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française ; en 1910, avec l'Union douanière sud-africaine ; en 1917, avec la Communauté de l'Afrique de l'Est. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale francophones, les expériences d'intégration économique postérieures à l'indépendance sont presque contemporaines de la CEE.

Le processus d'intégration régionale a connu un développement important en Afrique dans les années 70 et s'est traduit par la multiplication d'institutions de coopération régionale. Après un certain essoufflement dans les années 80, il connaît un regain d'intérêt depuis le début des années 90.

La signature des accords de Marrakech en 1994, créant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a consacré la mise en place d'un nouvel ordre économique mondial, qui se singularise par un retour en force du régionalisme comme instrument et cadre d'expansion des échanges et de développement. Aussi, s'est-il dégagé que les relations économiques internationales seraient désormais gérées, pour l'essentiel, par et dans le cadre de groupements régionaux régis par des accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux, parallèlement aux accords multilatéraux découlant du cycle de l'Uruguay Round.

L'impact de ces mutations s'est fait sentir sur les Etats africains aux niveaux socioculturels, politiques et économiques. Une vision commune et largement partagée sur l'intégration régionale a émergé en Afrique. Elle est héritée du traité d'Abuja de 1991 qui envisage la création d'une Communauté économique africaine. L'intégration régionale, dans cette vision, est considérée comme le véritable moteur du développement au niveau des pays, pris individuellement et collectivement, et comme un puissant ressort pour absorber au niveau national tous les chocs, affronter toutes les sources de périls et problèmes, et réaliser toutes les opportunités tout en profitant des avantages de la mondialisation. L'enjeu paraît important, aucun Etat africain ne pouvant aujourd'hui réussir seul sa croissance et son développement. L'intégration régionale apparaît plus que nécessaire. Elle constitue l'une des solutions à la crise des Etats africains. Ce choix a été réaffirmé nettement à Abuja en 19919.

En Afrique centrale, comme dans les autres parties du continent africain, les accords de coopération et d'intégration ont pour principal objectif de réduire les inégalités économiques et créer ainsi des espaces sous-régionaux intégrés. Les accords comme celui de la CEMAC ou le traité de la CEEAC sont ainsi appelés, à terme, à effacer le problème de l'exiguïté des marchés nationaux et surtout, à assurer les conditions optimales pour sortir de l'isolement et créer un plus grand ensemble, capable d'affronter la concurrence commerciale découlant de la mondialisation.

Cependant, il se pose un problème d'adéquation entre les buts, les objectifs et les moyens des communautés économiques de l'Afrique centrale (CEEAC, CEMAC) et les défis que la mondialisation impose aux pays de la sous région. Se dégage également le problème de la pluralité des systèmes et des structures d'intégration et de coopération, qui contraint les pays d'Afrique centrale à appartenir à différentes communautés économique régionales (CEEAC, CEMAC, CEPGL), lesquelles seraient à différents stades d'intégration ou d'application de certains

programmes ; d'où quelques difficultés techniques, voire l'inefficacité et la stagnation du processus d'intégration en raison de la dispersion d'une énergie diplomatique et économique disponible en faible quantité.

1.2 Enjeux économiques et sociaux de la dynamique de l'intégration régionale pour l'Afrique centrale

1.2.1 Etat des lieux des enjeux

(i) **Les enjeux géographiques** : Le premier enjeu de la dynamique d'intégration en Afrique Centrale est celui de la spécification tant soit peu exacte de ce cadre régional. Le caractère flou et fluide des frontières de l'Afrique Centrale constitue sans doute un obstacle à l'institutionnalisation de ce cadre national. Cette fluidité fait en sorte qu'il existe une multiplicité de définitions légitimes de la Région (CEMAC, CEEAC, CEMAC+Sao tomé + RDC dans le cadre des APE).

(ii) **Les Enjeux sociaux** : L'intégration régionale en Afrique Centrale est confrontée au défi de la maîtrise des flux sociaux régionaux. Ceux-ci s'articulent sur le trans-nationalisme communautaire et culturel. La région présente l'image d'une communauté humaine non seulement par la parenté, mais aussi par le trans-nationalisme de nombreux groupes ethniques.

La parenté ethnique induit des affinités culturelles naturelles. L'Afrique Centrale présente une relative continuité du point de vue des traditions culturelles, des habitudes alimentaires, des croyances religieuses et des pratiques patrimoniales. Cette familiarité est la base des mouvements importants de populations de part et d'autres des frontières, en dépit de politiques migratoires restrictives et répressives de certains des Etats. La familiarité ethnique connaît un encadrement institutionnel avec des structures comme le CICIBA (Centre International des Civilisations Bantous) dont le siège est à Libreville.

(iii) **Les enjeux économiques** : L'intégration régionale doit à terme conduire vers la création d'une union économique et d'un marché économique au plan régional. Les enjeux de ce processus sont multiples : a) il s'agit d'abord de réduire l'hétérogénéité des économies de la région qui présentent de très forte disparités ; b) il s'agit ensuite de capitaliser au niveau officiel des Etats les flux commerciaux transfrontaliers qui fournissent une base solide aux politiques étatiques d'intégration régionale. Le dynamisme des échanges transfrontaliers en Afrique centrale est en effet en contraste avec la modestie du commerce intra régional officiel ; c) il s'agit enfin de réduire l'extraversion des économies sous-régionales dont les principaux partenaires se situent en dehors du continent.

(iv) **Les enjeux politiques** : Les enjeux politiques de l'intégration régionale en Afrique Centrale sont ceux de la construction d'un ensemble de normes et de valeurs politiques communes et d'un espace sécuritaire. La sécurité et la paix constituent en effet les défis majeurs qui se posent à la construction régionale en Afrique Centrale du fait de la prévalence des conflits qui ont déstabilisé l'ensemble de cette région. Les coûts de ces conflits sur le plan du développement sont très élevés. Au Congo Brazzaville par exemple, le rapport national sur le développement humain 2004 indique que « 60% des moyens de production alimentaires – denrées et bétails - ont été détruits ».

1.2.2 Dynamique de l'intégration en Afrique Centrale

Trois éléments principaux sont fréquemment mentionnés pour asseoir l'idée de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Premièrement, pour les pays d'Afrique centrale qui souffrent de la relative exiguïté de leurs marchés intérieurs, l'approche régionale, par l'organisation d'un marché sans frontières avec sa masse critique de consommateurs potentiels, concourt à accroître l'attractivité de la sous région pour les investisseurs étrangers. Elle permet également d'additionner les ressources pour la réalisation d'infrastructures viables et, plus généralement, de projets communs.

Deuxièmement, l'intégration régionale revêt une dimension politique. Elle constitue un facteur indéniable de paix entre les pays de la sous région En Afrique centrale, les crises économiques ont été sévèrement aggravées par les crises politiques et les guerres continues. Trois Etats (RCA, Tchad, République du Congo) ont été confrontés à des conflits armés avec des conséquences socio-économiques et politiques dévastatrices pour l'intégration régionale. Toutefois, aucun organisme régional spécialisé n'a été établi pour aborder les questions de paix et de sécurité.

Enfin, troisièmement, les idées sur le développement sont caractérisées par des périodes d'accélération, de déclin, puis de renouveau. Ainsi, il en est de même du processus d'intégration dans la région d'Afrique centrale, comme du reste dans les autres régions du monde. En effet, bien que son enjeu ait été perçu dès le lendemain des indépendances, le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale a traversé une période de relative léthargie à partir du milieu des années 70 jusqu'à la fin des années 80. Les profondes mutations de l'environnement économique international avec l'accélération du processus de mondialisation ainsi que la multiplication et le renforcement des blocs économiques régionaux qui jouent les premiers rôles dans les négociations économiques internationales, et la crise économique des années 80, ont convaincu les autorités de la région d'impulser un nouvel élan à ce processus.

En Afrique centrale, la séquence de l'intégration régionale est originale. En effet, contrairement à l'expérience de l'Union européenne, ou à ce qui est enseigné dans les manuels d'économie internationale, l'intégration monétaire a précédé l'intégration économique, en voie de réalisation depuis 1964 avec la signature du traité instituant l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC). Cette démarche unique, liée à l'histoire politique des Etats membres, est intéressante à analyser.

A cet égard, deux périodes peuvent être distinguées :

- La première période (processus d'intégration monétaire et financière avant 1991), qui a débuté avant les indépendances jusqu'en 1991, est marquée par la création et l'élargissement de l'union monétaire et, parallèlement, par la mise en place sur le front de l'intégration économique d'une union douanière ;

- La deuxième période (dynamique de l'intégration régionale), à partir de 1991, est caractérisée par l'approfondissement de l'intégration monétaire et financière et la transformation de l'union douanière et économique existante (UDEAC) en une communauté économique et monétaire (CEMAC qui est une organisation de quatre institutions à la fois solidaires et autonomes que sont : l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) ; l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC) ; la Cour de justice communautaire (CJC) ; et le Parlement communautaire). L'échec de l'UDEAC et des politiques communes destinées à réaliser l'union douanière entre les Etats de l'Afrique centrale a poussé ces derniers à remettre en question toutes les politiques d'intégration économique engagées depuis leur accession à la souveraineté nationale. L'analyse des causes de cet échec les a ainsi conduit non à abandonner l'idéal communautaire, mais à relancer ce dernier sur de nouvelles bases, dans l'objectif de mettre en place, à moyen

terme, un marché commun au sein duquel la libre circulation des facteurs de production ainsi qu'une saine et loyale concurrence entre acteurs économiques étaient garanties. Cet objectif ambitieux d'unification, loin de construire ses fondations sur des instruments purement économiques - lesquels ont montré toutes leurs limites avec l'UDEAC – a décidé de faire du droit l'instrument principal devant garantir son succès. Cette nouvelle approche s'inscrit en fait dans la droite ligne du nouveau régionalisme juridique ayant cours au niveau planétaire depuis quelques années. Ainsi, en quelques années, parallèlement aux règles institutionnelles, un droit matériel a été mis en place, avec pour but de faciliter la mise en œuvre des objectifs poursuivis par les pays membres de la CEMAC. Les règles destinées à décloisonner les marchés nationaux et devant aboutir à la mise en place d'un marché intérieur de dimension plus importante et à la garantie d'une saine et loyale concurrence entre les acteurs de ce marché, grâce aux techniques juridiques d'harmonisation et de coordination législatives, sont logiquement apparues comme urgentes dans l'ambition de sécurisation sous-régionale des affaires engagées dans le cadre de l'uniformisation du droit économique sous-régional portée depuis 1993 par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

L'adoption des règles régissant le fonctionnement de ce marché intérieur, notamment celles garantissant la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux ainsi que la consécration d'un droit communautaire de la concurrence apparaissent donc comme les prémisses du renouveau d'un régionalisme porteur de développement et de bien-être en Afrique centrale. La juridictionnalisation amorcée de cette entreprise commune apparaît également comme annonciatrice d'une nouvelle ère dans la sous région.

Toutefois, alors qu'en Afrique de l'Ouest (qui partage avec l'Afrique centrale la même originalité en termes de séquence d'intégration régionale), le processus global d'intégration régionale est déjà bien engagé, l'Afrique centrale n'a toujours pas manifesté dans la pratique une véritable volonté politique d'avancer rapidement sur cette voie. En effet comme l'indique le département chargé de l'union douanière à la CEMAC, « s'il est vrai que les Etats signent des Traités[8] que les Gouvernements adoptent au cours des sessions annuelles, le constat général laisse apparaître que nombre d'actes (règlements et autres directives) ont encore une emprise insuffisante sur les programmes et politiques de développement mis en œuvre dans la majorité des pays de la région. Les entorses à l'application des codes et règlements fiscalo-douaniers, les entraves tarifaires et non tarifaires au commerce intra régional, l'observation insuffisante des règles d'origine et des dispositions communautaires sur la réglementation de la concurrence, constituent des dérives dangereuses qui, peuvent entraîner l'effondrement de tout l'édifice en construction. La coordination ou l'harmonisation des politiques sectorielles, des transports à l'éducation, en passant par l'agriculture, le commerce et l'industrie, progressent, mais à un rythme qui devrait s'accélérer. Le dispositif de surveillance multilatérale, censé veiller au redressement des économies par la mise en convergence des performances macroéconomiques, en vue d'une plus grande cohérence avec la politique monétaire commune, doit encore être renforcé ». Cela témoigne également de la très faible intégration économique de l'Afrique centrale.

[8] Les règlements, codes et programmes, sont pourtant élaborés en étroite collaboration et en concertation permanente avec les administrations nationales et prennent en compte les aspirations profondes des Etats membres.

2 Stratégie de la Commission

2.1 Base et orientation de la stratégie

L'intégration régionale constitue l'une des pierres angulaires de la politique de coopération de la CE avec les pays tiers. Le soutien de la Communauté européenne à la politique d'intégration économique en Afrique remonte déjà à la convention de Yaoundé (Cameroun) en 1969, qui introduit la possibilité pour les organisations régionales concernées de bénéficier de l'aide communautaire.

Dans l'accord de Cotonou, les grands objectifs de la coopération régionale de la CE sont mentionnés. L'article 28 de l'accord indique que «La coopération contribue efficacement à la réalisation des objectifs et priorités fixés par les États ACP dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionale et sous-régionale » et présente sa vision de la stratégie générale de coopération et d'intégration régionale de la façon suivante :

- encourager l'intégration progressive des États ACP dans l'économie mondiale ;
- accélérer la coopération et le développement économiques, tant à l'intérieur qu'entre les régions des États ACP ;
- promouvoir la libre circulation des populations, des biens, des services, des capitaux, de la main d'œuvre et de la technologie entre les pays ACP ;
- accélérer la diversification des économies des États ACP, ainsi que la coordination et l'harmonisation des politiques régionales et sous-régionales de coopération, et
- promouvoir et développer le commerce inter et intra-ACP et avec les pays tiers.»

De plus, l'article 35 dispose que «La coopération économique et commerciale se fonde sur les initiatives d'intégration régionale des États ACP, considérant que l'intégration régionale est un instrument clé de leur intégration dans l'économie mondiale.»

Par ailleurs elle s'appuie d'une part sur le «Consensus européen » qui préconise la Croissance économique et le développement du commerce comme facteurs du développement durable ; et d'autre part, sur la « Stratégie pour l'Afrique » de la CE qui soutien un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique à travers le renforcement du soutien dans les domaines prioritaires ; l'augmentation du régional et l'allégement de la mise en œuvre. La stratégie cadre également avec les objectifs de développement du millénaire en terme de mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

2.2 8ème et 9ème PIR – Continuité et divergence de la stratégie

Bien que les différences entre les objectifs des deux PIR soient limitées, on trouve des divergences importantes dans l'approche suivie au cours des différentes périodes par rapport à l'intégration économique régionale :

(i) Dans le cadre du 8ème FED, d'un montant de 91 millions d'euros, (y compris pour la RDC[9])- la coopération régionale en Afrique centrale a visé l'appui à l'intégration économique régionale à travers une concentration sur les actions de mise en place des infrastructures de transport et d'appui à la CEMAC. Ainsi, on ne relevait pas de distinction précise entre les objectifs spécifiques de l'intégration économique d'une part et la facilitation des transports d'autre part. Le secteur transport était considéré comme le secteur fondamental pour l'intégration économique régionale. Cette stratégie de la Commission s'est

[9] La transition du 8ème FED au 9ème FED implique un changement dans la définition de la région « ACP Afrique centrale ». La République démocratique du Congo qui en faisait partie auparavant, s'en est écartée.

inscrite dans la logique générale de « promouvoir l'intégration physique des pays africains avant de parler d'intégration des marchés », laquelle s'est appuyée sur des études, séminaires, conférences menées dans les années 1980 sur les obstacles de l'intégration africaine et les voies et moyens de parvenir à l'efficacité.

(ii) Dans le 9ème FED, l'intégration se concentre, tout en incluant un programme de facilitation des transports (FASTRAC), sur la création d'un marché intérieur. Une attention plus soutenue est accordée aux aspects institutionnels et notamment au rôle des deux organisations régionales dans la mise en œuvre de la stratégie. De plus, comme l'a relevé le Rapport annuel conjoint 2002, « pour la première fois, les organisations régionales mandatées en Afrique centrale ont préparé le 9ème PIR dans le cadre de l'Accord de partenariat de Cotonou et sont responsables de sa mise en œuvre ». Le programme actuel d'intégration économique s'engage dans une voie différente de celle qui consistait à promouvoir l'intégration physique des pays africains avant de parler d'intégration des marchés. Il vise le renforcement de l'intégration des marchés 12 et des institutions 13. Le document de stratégie de coopération régionale n'indique pas clairement ce qui fonde ce changement d'approche.

(iii) Une troisième différence concerne l'incorporation d'un nouvel objectif spécifique dans la stratégie pour la période du 9ème FED : la contribution à la prévention des conflits et au dialogue politique dans la région.

(iv) Une quatrième différence réside dans le volet commerce, à travers la préparation aux négociations d'un Accord de Partenariat Economique (APE). Par ailleurs la récente décision de la RDC de rejoindre la « Configuration Afrique Centrale » dans le cadre des APE ainsi que la participation de la RDC à la rencontre de Brazzaville pour la préparation du 10ème FED crée une nouvelle configuration géographique du PIR Afrique centrale (de facto et en partie pour le PIR courant que pour le post 9ème FED). Les APE déterminent ainsi un groupe Afrique centrale[10] constitué des pays de la CEMAC, de Sao Tomé et Principe et de la République Démocratique du Congo.

2.3 Les programmes régionaux

A travers les PIR différents programmes de la CE au sein de la CEMAC ont été financés ou sont encore prévus : (intra régional) intra régional de l'audit institutionnel de la CEMAC ; (ii) projet FED/8-ACP RCE-16 qui a permis de développer la coopération entre l'UE et l'Afrique centrale, de créer un premier niveau de relation de travail et de confiance entre les deux institutions et de développer la visibilité de la CE auprès de l'institution régionale ; (iii) les diverses composantes du PAIRAC. Les domaines du marché commun, de l'union douanière et de l'harmonisation des statistiques sont abordés de manière prioritaire dans le Programme d'Intégration Régional en Afrique Centrale (PAIRAC) :

[10] Certains disfonctionnements provoqués par des rivalités entre certains pays de la région notamment le Gabon et le Cameroun seraient probablement amoindries par l'élargissement à un grand pays.

2.4 Prise en compte des APE

A l'instar des conventions de Lomé, les dispositions relatives à la coopération économique et commerciale font partie intégrante de l'accord de Cotonou. Elles sont intégrées dans la troisième partie de l'accord, où il est clairement indiqué que les stratégies de développement et la coopération économique et commerciale sont interdépendantes et complémentaires, et que les efforts entrepris dans ces deux domaines se renforcent mutuellement (Article 18 de l'AC). Ainsi, la coopération économique et commerciale de l'accord de Cotonou est conçue, en principe, avant tout, comme un instrument de développement. Elle vise à promouvoir l'intégration progressive et harmonieuse des États ACP dans l'économie mondiale, dans le respect de leurs choix politiques et de leurs priorités de développement et à leur permettre une participation plus équitable et plus dynamique au système économique international (Article 34). Aussi, les pays ACP et l'Union européenne se sont engagés à conclure de nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC en supprimant progressivement les entraves aux échanges entre eux et en renforçant la coopération dans tous les domaines en rapport avec le commerce (Article 36.1).

Ainsi, sur la base du 9ème FED, l'appui de la Communauté européenne devra se concentrer sur la préparation de la région et des Etats membres aux négociations des APE et dans le cadre de l'OMC (DDA, Doha Development Agenda). La région a décidé de négocier un APE dans un cadre régional, sur la base du processus d'intégration de la CEMAC. Pour ce faire, l'aide communautaire contribuera notamment : a) à évaluer l'impact éventuel d'un nouveau régime commercial réciproque sur les économies de la région ; b) à identifier les politiques nécessaires en vue de maximiser les effets bénéfiques des APE, minimiser les coûts transitoires et adapter les politiques nationales et régionales au nouveau contexte commercial ; c) au renforcement des capacités d'analyse économique, de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales et fiscales et de négociation ; d) à la restructuration du secteur privé et à l'adoption de mesures opportunes pour optimiser les bénéfices des APE. Une attention particulière sera donnée aux besoins spécifiques des PMA pour négocier les APE.

Dans le même esprit, la position de la région et des Etats membres dans les enceintes décisionnelles de l'OMC sera renforcée et un accent particulier sera donné aux aspects relatifs à la mise en œuvre des accords de l'OMC et à la préparation des négociations post-Doha.

Par ailleurs, alors que les accords de partenariat économique ont pour objet d'offrir de nouvelles opportunités de développement aux économies des pays d'Afrique centrale, ils lancent aussi de nombreux défis aux pays et à la région (voir Annexe 4 de l'analyse documentaire). D'une part, les États sont déjà engagés dans plusieurs négociations commerciales. Au niveau multilatéral, le cycle de négociations de Doha de l'OMC, qui se veut être un 'cycle de développement', s'est ouvert en novembre 2001 au Qatar. Il aborde un très grand nombre de questions, parfois très controversées, et risque de pousser à leurs limites les ressources et les capacités déjà restreintes des pays d'Afrique Centrale.

D'autre part, les Etats membres doivent identifier leurs intérêts commerciaux, au niveau national et régional, dans le cadre des stratégies de développement durable, afin d'être ensuite à même de déterminer leurs stratégies de négociation dans les différentes enceintes, en choisissant le forum de négociation le plus approprié dans chaque domaine ou en usant de la complémentarité entre Doha et Cotonou.

Le Conseil des ministres de la CEMAC a, le 11 décembre 2000, donné mandat au Secrétariat exécutif de préparer conjointement avec le Secrétariat général de la CEEAC (Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale) les futures négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion des Accords de partenariat économique qui visent à promouvoir l'intégration régionale et le développement. Par ailleurs, le 3 août 2002, le Conseil a créé un Comité régional des négociations, chargé de préparer et de conclure ces accords. Conformément

aux orientations édictées par le Comité, les négociations s'articulent notamment autour des objectifs suivants :

- la création progressive, conformément aux règles de l'OMC, d'une zone de libre échange entre la CEMAC-São Tome et Principe et l'Union Européenne pendant une période de douze ans à compter du 1er janvier 2008 ;
- la priorité au développement ;
- l'approfondissement du processus d'intégration en Afrique centrale ;
- la coopération dans les domaines liés au commerce ;
- l'amélioration de la compétitivité : renforcement de capacités et mise à niveau.

Pour la conduite des négociations, les parties (Afrique centrale et Union européenne) ont signé le 16 juillet 2004 la feuille de route pour les négociations des APE précisant, entre autres, le calendrier des négociations et les sujets à traiter. Ainsi, plusieurs sessions de négociation ont pu être réalisées. En 2005, la RDC a rejoint le groupe de l'Afrique centrale pour les négociations APE.

Pertinence

3.1 Adaptation de la stratégie aux spécificités de la région

Adaptation de la stratégie à la définition du cadre régional

La stratégie exprime une reconnaissance du premier enjeu de la dynamique d'intégration en Afrique Centrale qui est celui de la spécification tant soit peu exacte du cadre régional. Le caractère flou et fluide des frontières de l'Afrique Centrale constitue sans doute un obstacle à l'institutionnalisation de ce cadre régional. Cette fluidité fait en sorte qu'il existe une multiplicité de définitions légitimes de la Région. Il existe ainsi une Afrique Centrale CEPGL (Communauté Economique des pays des Grands lacs), comprenant la RDC, le Burundi et le Rwanda. Il existe également une Afrique Centrale CEMAC (Communauté Economique et Monétaire des Etats d'Afrique Centrale) réunissant le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad, la République Centrafricaine et le Congo-Brazaville). Il existe de plus une Afrique Centrale CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, CEEAC) comprenant tout les pays membres de la CEMAC, de la CEPGL, Sao Tomé et Principe et plus tard l'Angola.

La dynamique de la définition du cadre régional s'exprime également au travers la création de nouvelles zones en fonction de nouveaux enjeux et/ou de secteurs de développement. Ainsi dans le cadre des négociations APE, la RDC est sortie de la zone APE SADC pour rejoindre la région CEMAC+São Tome et Principe. Ceci crée une nouvelle définition géographique de l'Afrique Centrale qui est cruciale dans le cadre des négociations APE et par conséquent de la programmation de l'aide Post 9ème FED.

La définition de la région « ACP Afrique centrale » au sein de l'Union européenne s'est adaptée au fil du temps à la « variabilité spatiale » de la région. Dans certaines circonstances, elle se limite aux pays de la CEMAC et São Tome et Principe (c'est le cas pour le 9ème PIR) et, dans d'autres, elle inclut la République démocratique du Congo (c'est le cas du 8ème PIR[11]). Dans l'optique de la prise en compte de la mobilité de la définition de la région, bien que le PIR du 9ème FED n'ait pas de fonds alloués pour les pays autres que ceux de la CEMAC+Sao Tomé, la disposition suivante a été indiquée dans le PIR : « Si des pays appartenant à une autre région sont concernés par des

[11] Il est intéressant de noter que le 8ème PIR a été signé non seulement par l'UDEAC (maintenant la CEMAC) mais par les ordonnateurs nationaux de tous les pays impliqués (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad et RDC). Par ailleurs, pour les projets transversaux financés sur les lignes budgétaires, la définition est encore plus large puisque qu'elle inclut parfois les pays des Grands Lacs (Rwanda, Burundi).

projets d'intérêt commun impliquant l'Afrique centrale (ceci est, entre autres, le cas de la RDC dans le cadre des négociations APE), alors ces pays et la région en question doivent prévoir au niveau du PIN et/ou du PIR respectifs et/ou d'autres lignes budgétaires appropriés des allocations pour le cofinancement du programme ».

Dynamique définition du cadre régional – Région Afrique Centrale

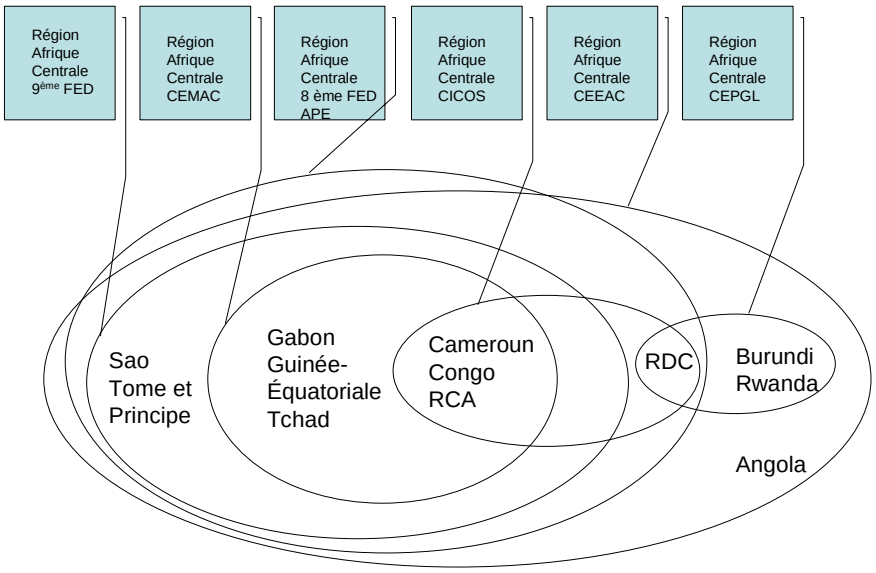

Adaptation à la dynamique des institutions régionales à mandater

La pertinence de la stratégie eut égards à cette variabilité de la définition de la région se reflète par le choix adaptatif des institutions régionales à mandater dans le cadre de la coopération. Ce choix variable et modulaire du partenaire dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de coopération en Afrique centrale révèle un environnement de coopération difficile, l'inexistence d'un partenaire régional suffisamment étoffé, et indique, par conséquent, la capacité d'adaptation de la Commission dans le cadre de sa coopération avec une région difficile. Cette stratégie adaptée au fil du temps à cette « variabilité géographique » de la région est pertinente par son approche réaliste et pragmatique malgré les difficultés de programmation et de mise en œuvre que cela peut entraîner.

La CEMAC se révèle comme l'institution de coopération de référence de la Commission dans la région et assure la mise en œuvre du 9ème PIR en matière d'intégration régionale et de commerce. La CEEAC, quant à elle, intervient en tant que mécanisme de prévention des conflits et de gestion des crises en Afrique centrale. Cette préférence à priori de la CEMAC vis-à-vis de la CEEAC se révèle d'un pragmatisme qui se justifie par les avancées relatives de la CEMAC par rapport à la CEEAC et par les circonstances historiques et politiques de la région (voir encadrée sur CEMAC et CEEAC ci-dessous).

Cette répartition reste toutefois flexible. Pour preuve, d'un côté la CEMAC dirige également le projet de maintien de la paix en RCA (la force FOMUC) en lieu et place de la CEEAC, et la CEEAC, d'un autre coté, devra soutenir la CEMAC dans le cadre des négociations des APE. Il faut noter que la CEMAC a été amenée à gérer la FOMUC et ainsi à adjoindre la gestion des conflits à son mandat à une période difficile. A l'instant où la RCA, premier Etat membre de la CEMAC, fut touché par les conflits dans les pays des grands lacs, la CEMAC a su réagir dans les temps avec le soutien de la Commission Européenne et de la France à travers la FOMUC.

La pertinence de cette stratégie est toutefois limitée par les éléments suivants :

- Elle nécessite d'être constamment à l'écoute de la région et de ses institutions régionales qui se développent à leurs rythmes. Sur cet aspect la pertinence de cette stratégie est atténuée par le manque de réaction au développement au niveau du Secrétariat de la CEEAC. En effet ces dernières années, on constate un regain de vigueur de la CEEAC dans le cadre du NEPAD sans que la PIR n'apporte une assistance. Le PAIRAC en cours de mise en œuvre n'a pas envisagé d'intervention en dehors de la CEMAC. De plus, les premiers éléments de préparation du 10ème FED s'articulent encore sur la CEMAC, plus éventuellement la RDC (en termes des APE). La « dynamique géographique » de la région est source de problème et les SCR (8ème et 9ème) ne font pas apparaître de lien transversal clair entre les différentes institutions. Dans la mise en œuvre de sa stratégie la CE en Afrique Centrale ne fait pas montre de son expérience acquise en soutenant l'UEMOA et la CEDEAO afin de soutenir plus profondément tant la CEMAC que la CEEAC.

- L'adaptation à l'élasticité de la définition de la région Afrique Centrale complique la programmation de l'aide de la CE. Ainsi, en termes de gestion, le choix de l'ordonnateur régional devient critique et le SCR tranche en indiquant : «Pour la mise en œuvre des différentes composantes du PIR, le rôle d'ordonnateur régional sera assuré soit par la CEMAC (organisation régionale de référence en matière d'intégration régionale), soit par la CEEAC (organisation régionale de référence en matière de prévention des conflits), soit par l'un des ordonnateurs nationaux des États directement concernés par les autres activités envisagées dans le PIR ». De plus bien que la CEMAC et la CEEAC soient les organisations régionales mandatées dans le cadre de la stratégie régionale en Afrique centrale sous le 9ème FED, ce dernier n'explicite pas clairement le fondement du choix de chacune de ces organisations et la responsabilité de chacune d'elles dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération. Dans le 9ème PIR, d'un côté, le SCR stipule que la région de l'Afrique centrale est « représentée par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) » pour la signature du SCR. De l'autre, il indique que « la stratégie de coopération régionale de l'Afrique centrale couvre les six États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et São Tome et Principe ».

CEMAC:

- La **CEMAC**, qui est l'équivalent de l'UEMOA en Afrique de l'Ouest, est la seule organisation relativement active en Afrique centrale pour des raisons historiques liées à au remplacement de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique centrale (UDEAC) créée par le Traité de Brazzaville du 8 décembre 1964. Officiellement inaugurée le 5 février 1998, lors de la 33ème conférence des Chefs d'Etat à Malabo, la CEMAC est une organisation dont l'organisation juridique s'inspire à la fois de celle de l'Union européenne (UE) et de l'Union Economique et Monétaire ouest africaine (UEMOA). Sa création a été fortement soutenue par la France, la Banque Mondiale, le FMI et la CE. Elle a d'ailleurs héritée des acquis et mêmes des infrastructures de l'UDEAC. L'Acte additionnel n° 08/CEMAC-006-CCE-2 du 14 décembre 2000 définit également 12 institutions parmi lesquelles la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC, Brazzaville), la Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA, Ndjamena), l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED, Bangui), la Commission internationale du Bassin Congo Oubangui Sangha (CICOS, Kinshasa), etc.

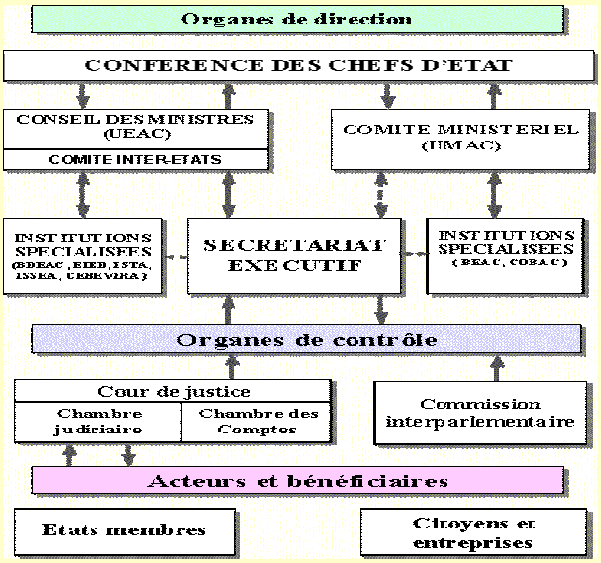

- La CEMAC a pour enjeu le renforcement du processus d'intégration des économies pour le développement de la sous région. A travers la mise en place graduelle sur une période de 15 ans (1999-2014), la CEMAC vise la création d'un marché commun sans entraves au commerce inter États, et l'extension des marchés nationaux. Il est en effet admis que la constitution d'un groupement économique sous-régional devrait permettre en effet une plus grande participation des opérateurs économiques au développement et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles à l'échelle nationale, sous régionale et régionale. La monnaie commune (le Franc CFA) et le dialogue sur la convergence des politiques macro-économiques représentent un élément important dans la stabilisation économique et politique des pays de la région.

- Toutefois, il faut noter un écart important entre l'ordre juridique existant, assez complet, et l'état de l'application des décisions communautaires par les Etats. En effet, bien que l'Afrique Centrale dispose de réglementations précises, ratifiées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC, dans de nombreux domaines de l'intégration économique régionale les résultats restent faibles et décevants.

- Au-delà de l'union monétaire autour du franc CFA, des accords douaniers et même des intentions de politiques de développement sectorielles harmonisées, la CEMAC s'est, depuis la crise de la RCA, donnée une mission de pacification militaire. Elle a en effet institué la Force de la CEMAC. Elle se veut donc une organisation en mesure de prévenir les conflits dans un des États membres, et de contribuer ainsi à la gestion de la crise en assurant le maintien de l'ordre et de la paix. Toutefois, bien que le cadre conceptuel et les réglementations communautaires de la CEMAC soient assez développés et complets, le processus d'intégration régionale n'a pas produit à ce stade les résultats attendus. Les synergies utiles n'ont pas toujours été mobilisées avec la volonté suffisante pour organiser une véritable complémentarité des outils et moyens de production. L'application des dispositions communautaires par les États membres est imparfaite et très sensiblement différente entre les pays.

CEAAC

- Fondée sur un agenda d'intégration socio-économique et laissée en léthargie depuis 1986, la **CEEAC** a été redynamisée à partir de 1998 en recevant un mandat complémentaire de promotion de la paix et de la sécurité, sous l'influence des Nations Unies. Ce mandat a été donné à travers un protocole instaurant le mécanisme du COPAX (Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale), à travers la création d'un Département chargé de la Paix et de la Sécurité et à travers plusieurs pactes de non-agression, de défense mutuelle, etc. Plus récemment, ce mandat a encore été renforcé par la montée en puissance de l'UA qui a reconnu la CEEAC (et d'autres CERs) comme pilier de l'intégration économique en Afrique.

- Plus spécifiquement, la CEEAC avait à l'origine pour mandat la création d'une union douanière ainsi que l'établissement de politiques sectorielles communes. Progressivement, la CEEAC s'est vu donner la responsabilité de développer des capacités de maintien de la paix et de prévention des conflits en Afrique centrale. Après la relance de ses activités, décidée en 1999, elle poursuit des actions visant l'instauration d'une zone de libre échange et d'une union douanière ainsi que l'harmonisation des politiques dans d'autres domaines clés de l'intégration (transport, communication, agriculture, etc.). La CEEAC vise à atteindre une autonomie collective, à élever les niveaux de vie des populations locales et à maintenir une stabilité économique grâce à une coopération harmonieuse. Son objectif ultime est d'établir un marché commun des États d'Afrique centrale. Deux objectifs à moyen terme de la CEEAC sont la mise en place du mécanisme d'alerte rapide (MARAC) ainsi que la constitution de la force multinationale (FOMAC). Toutefois les activités de la CEEAC semblent se concentrer dans le court terme essentiellement sur des études préparatoires : libre circulation de certaines catégories de personnes, mise en place d'un mécanisme autonome de financement des institutions, etc.

- Des difficultés demeurent : problèmes de fonctionnement en interne, thèmes d'action qui évoluent lentement, mesures pour alimenter le budget et pour assurer le maintien de la paix qui doivent encore se concrétiser, pas encore de réalisations concrètes en matière d'intégration économique. Un peu minée ou mise à l'ombre par la CEMAC, la CEEAC n'a pas été en mesure de gérer les crises de certains de ses membres les plus importants, ni encore de les aider et d'assister la région dans la prévention et la gestion des conflits. Statutairement, le Secrétariat Général n'a reçu qu'un pouvoir général de gestion dans les matières prises en charge par la CEEAC. En pratique, il n'a pas non plus développé beaucoup d'initiatives au-delà d'un simple rôle de mise en train de certains mécanismes de coopération entre les Etats Membres. La structure de la Communauté est, jusqu'à présent, plus celle d'un regroupement d'Etats en bon voisinage relatif mais dotés de régimes forts et peu enclins à déléguer un partie du pouvoir. On peut cependant envisager que le Secrétariat Général développera son expérience et son autorité dans les années à venir et évolue dans le sens d'une plus large émancipation pour l'application des principes souscrits par la CEEAC

3.2 Intégration aux stratégies régionales et réponse aux besoins nationaux

La Stratégie de la CE en Afrique Centrale ne répond pas pleinement aux besoins de la population de lever les égoïsmes nationaux et renforcer la solidarité entre les Etats de la région. Comme le rappellent les universitaires rencontrés dans le cadre de cette mission, depuis 1979, lorsque les pays de l'Afrique Centrale ont pris l'engagement de procéder à la fusion de leurs économies afin d'accélérer le processus de développement, aucun des pays membres n'a élaboré de plans ou de programmes nationaux de développement en ayant comme point de référence des considérations d'ordre régional ou le marché régional ; Peu de mesures incitatives ont été adoptées par les gouvernements respectifs pour amener leurs entrepreneurs à se risquer dans des investissements et des transactions au niveau transnational ; On a encouragé, dans une très faible mesure, les citoyens à réfléchir en tant que Citoyen de la CEMAC ou CEEAC ; Comme cela a été souvent noté, « la culture de l'intégration n'a pas pris racine dans la région » et personne n'accorde à l'intégration la priorité qu'elle mérite dans les programmes économiques.

Les discussions sur le terrain, y compris celles avec les ministres en charge de l'intégration, ont laissé entrevoir qu'en dépit de l'existence de textes juridiques, de la création des organismes ainsi que des institutions chargées de la mise en œuvre de la politique communautaire, sans oublier la multiplication de rencontres au plus haut au niveau, la libre circulation des personnes et des biens, preuve et fondement du marché commun et de la vie communautaire, n'est pas encore devenue une réalité satisfaisante au sein de la CEMAC, principalement à cause des égoïsmes nationaux. Outre les handicaps naturels, l'intégration régionale en Afrique Centrale est mise à mal par les égoïsmes nationaux qui se manifestent par le refus d'appliquer les textes communautaires. « En effet, l'ouverture des frontières constitue un manque à gagner pour certains pays et notamment certaines chancelleries qui voient leurs ressources tarir du fait de la suppression des visas. D'où des résistances. En outre, certains Etats estiment que les conditions de sécurité dans la sous région ne sont pas encore réunies pour leur permettre de lever les contrôles aux frontières. Enfin, d'autres, plus riches, ont tendance à protéger leurs marchés, emplois et leurs richesses.

Afrique Centrale – Egoïsme national et protectionnisme

- Contrairement aux Etats d'Afrique de l'Ouest où l'intégration régionale avance à grands pas, notamment sur le plan économique et la libre circulation des personnes et des biens, ceux de l'Afrique centrale ont manqué le départ du «train de l'intégration». Le protectionnisme, le nationalisme et la peur d'une société pluraliste constituent encore les principaux obstacles d'une intégration «encore sur le papier», malgré l'annonce de l'entrée en vigueur en juillet 2001 d'un passeport unique pour les habitants de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).
- Longtemps prônée lors des réunions successives de chefs d'Etat de la sous-région, la question de l'intégration régionale reste lettre morte. Les promesses de reconnaissance d'une citoyenneté favorisant les déplacements et les échanges n'ont pas été suivies de faits, et la mise en circulation du passeport CEMAC suscite encore des réactions défavorables au niveau des politiques. Les ressortissants d'un pays sont difficilement acceptés dans un autre et les formalités d'obtention de visas relèvent de la pire des difficultés. Ceux-ci ne sont délivrés parfois qu'après des tractations houleuses, et souvent à la tête du postulant.
- Les sommes perçues par les services consulaires des pays d'Afrique centrale pour la délivrance des visas d'entrées ou de sortie et pour l'établissement de la carte de séjour pour les étrangers se chiffrent, selon certains journaux africains locaux, à plusieurs milliards de francs CFA par an.

3.3 Justification du choix du secteur et des activités menées

Non prise en compte de la dimension « soft » de l'intégration régionale dans les FED antérieurs au 9ème FED

Dans le 8ème FED l'appui à l'intégration économique régionale en Afrique Centrale s'est manifesté par la mise en place d'un réseau d'infrastructures de transport régionaux et l'appui à la mise en place de la CEMAC avec une prédominance sur l'intégration physique. Il a fallu attendre le cadre du 9ème FED pour que la stratégie s'étende au soutien à l'intégration par le marché. Dans le 8ème FED la CE en Afrique Centrale a adopté une approche sectorielle, et ne s'est pas directement appuyée sur une organisation régionale. En réalité, la dimension de «coopération et intégration régionales » était présente dans les relations financières entre l'Europe et les pays d'Afrique Centrale depuis la première Convention de Lomé. Les financements antérieurs, par le biais du FED, s'adressaient plus à la coopération régionale qu'à l'intégration économique qui est un processus plus complexe, avec des vertus particulières. Malgré cela la CE a tardivement intégrée cette dimension dans sa coopération avec l'Afrique Centrale. Alors qu'en Afrique de l'Ouest (UEMOA) la dimension « soft » de l'intégration régionale était déjà présente de manière conséquente dans le 8ème FED à travers des programmes tels que PARI, en Afrique Centrale elle n'est apparue que dans le 9ème FED avec le PAIRAC, qui doit encore démarrer.

Les documents de préparation du 8ème FED ne précisent pas les difficultés qui ont empêché d'inclure cette dimension dans la coopération malgré l'existence réelle du besoin.

Pertinence de l'appui à l'intégration économique régionale en Afrique Centrale

Malgré les acquis communautaires obtenus par la CEMAC, un ensemble d'obstacles au processus d'intégration régionale en Afrique Centrale demeurent, d'ordre politique, structurel, institutionnel et organisationnel.

Face à ces insuffisances, le rapport d'activités de la première étape du processus d'intégration économique de la CEMAC (1999-2004) a recommandé trois axes d'actions pour la dynamisation de l'intégration régionale en Afrique centrale. :

(i) un engagement politique réel et soutenu car la pierre angulaire de tout processus régional d'intégration et de coopération demeure la volonté politique, sans laquelle rien de solide et durable ne peut être entrepris ;
(ii) le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de la CEMAC ;
(iii) la participation des acteurs économiques et de la société civile.

Les documents de préparation de la stratégie de la CE du 9ème FED fournissent une analyse détaillée de la situation de la région et des enjeux qui a permis d'adapter la stratégie générale de l'intégration économique régionale à ces spécificités de la région. Ces études préliminaires ont conduit à un plan d'action visant à corriger au moins les dysfonctionnements de l'union les plus évidents notés plus haut, qu'ils se rapportent au tarif extérieur commun ou à des obstacles intra régionaux.

Au vu des forces et faiblesses de l'intégration en Afrique centrale, la pertinence de l'aide de la CE au renforcement de l'intégration de l'Afrique Centrale ne peut pas être mise en doute. Cette stratégie, qui renforce les « forces en faveur de l'intégration », s'intègre dans les trois axes d'action mentionnés plus haut et définis par la CEMAC. A titre d'illustration, l'intervention de la CE pour encourager les Etats membres à la prise de décision politique est visible à travers les discours lors de diverses rencontres (Séminaire de Brazzaville par exemple) et correspondances du Commissaire Louis Michel aux chef d'Etats et la Région (Exemple de la lettre Référencé D3*3/06/D/821/KDavb/S94 du 24/02/06 du Commissaire Louis Michel au Président en exercice de la CEMAC) et les programmes régionaux.

Le choix de l'appui institutionnel à la CEMAC

Le choix de l'appui institutionnel à la CEMAC est pertinent dans le contexte stratégique de l'intégration régionale et du commerce. Il répond à des besoins spécifiques exprimés par la CEMAC, besoins que l'on retrouve dans le Rapport d'activités de la première étape du processus d'intégration économique de la CEMAC (1999-2004) et dans son plan d'action. De plus, cet appui institutionnel apparaît justifié. Il est en effet important au moment d'engager le processus de négociations des APE et de redynamiser le processus d'intégration, de renforcer les capacités institutionnelles, et partant la crédibilité, du principal maître d'œuvre de ceux-ci, c'est-à-dire la CEMAC et la CEEAC. Lors d'un séminaire régional qui s'est tenu en mars 2005 à Bruxelles, l'appréciation globale de la coopération avec l'Afrique centrale commence même par le constat que « les contraintes institutionnelles et politiques se sont avérées déterminantes dans la mise en œuvre du programme régional. En effet, les deux organisations mandatées, la CEMAC et la CEEAC, ont montré de sérieuses faiblesses institutionnelles. Elles n'ont pas manifesté non plus une politique déterminée pour un dialogue ouvert avec la CE afin de pouvoir avancer leurs actions de coopération. »

L'intervention du PIR vise à rendre plus efficaces les structures régionales et nationales chargées de concevoir et de mettre en œuvre les politiques d'intégration régionale sur la base d'une approche réaliste et pragmatique. Le PIR apporte ainsi un appui aux Etats Membres dans la transposition et l'application effective des décisions communautaires.

L'appui aux négociations APE

La région a décidé de négocier un APE dans un cadre régional. Elle a manifesté le besoin d'un soutien pour le développement de ses capacités et/ou d'un apport financier afin d'être capable de mieux préparer ces négociations et sa mise en œuvre. L'objectif d'un renforcement du processus d'intégration et la préparation de la région et des Etats membres aux négociations des APE et dans le cadre de l'OMC est pertinent. Pour ce faire, l'aide communautaire vise notamment : sous région) à évaluer l'impact éventuel d'un APE sur les économies de la région ; ii) à identifier les politiques nécessaires en vue de maximiser les effets bénéfiques des APE et minimiser les coûts transitoires et adapter les politiques nationales et régionales au nouveau contexte commercial ; iii) au renforcement des capacités d'analyse économique, de formulation et de mise en œuvre des politiques commerciales et fiscales et de négociation ; iv) à la restructuration de secteur privé et à l'adoption des mesures opportunes pour maximiser les bénéfices des APE.

Toutefois malgré l'importance des APE dans le processus d'intégration économique régionale dans la SCR 9ème FED, l'attention accordée au PIR reste limitée à une seule phrase : « Le PIR du 9ème FED contribuera également à la préparation des négociations et à la mise en œuvre des accords commerciaux (APE, OMC) ».

La pertinence de l'appui aux APE est limitée par la faible prise en considération des stratégies de développement des pays membres ainsi que du protocole financier du 9ème FED qui souligne l'importance majeure des APE et de l'intégration régionale. La stratégie de la Commission Européenne à omis d'inclure dans les programmes indicatifs nationaux un programme de soutien du commerce qui aurait permis au pays de la région de mieux intégrer la dimension commerce et développement dans leur programme et de mieux préparer les négociations. En conséquence, au fur et à mesure de l'avancement des négociations APE, de grandes faiblesses sont constatées au niveau de l'appropriation et des capacités des acteurs régionaux/nationaux sur les accords de partenariat et l'intégration régionale. On dénote, comme l'indique le rapport de la réunion de la TFPR (*Task force* de préparation régionale - qui a un rôle essentiel de lien entre la négociation et l'utilisation des instruments de coopération) du 24 mai 2005, que les pays manquent de stratégies commerciales appropriées, que les comités nationaux de préparation des APE ne sont pas

organisés afin de fournir au Secrétariat Exécutif de la CEMAC les positions nationales pour des négociations adéquates.

3.4 Réponse aux besoins des populations

Faible prise en compte des populations comme levier de l'intégration régionale

Jusqu'à présent les activités de la Commission dans les domaines de l'intégration régionale et commerce en direction de la population afin d'appuyer la solidarité régionale et l'esprit communautaire sont restées faibles. La stratégie s'est principalement reposée sur les institutions et les gouvernements. Si ce sont les gouvernements qui sont à l'évidence les initiateurs du processus d'intégration, c'est la population qui doit en être le moteur. La participation de la population et non seulement des entreprises est essentielle pour asseoir l'intégration régionale en Afrique Centrale. L'appui de la Commission ne permet pas aux citoyens d'Afrique centrale de ressentir l'intégration régionale comme étant dans leur intérêt en tant que consommateurs, producteurs et participants aux décisions qui affectent la société dans son ensemble. Il ne permet pas non plus de renforcer la solidarité régionale et l'esprit communautaire qui devraient normalement se développer d'eux-mêmes, grâce à l'accumulation des expériences partagées, à l'appréciation accrue des avantages de la Communauté, ou à une perception progressivement plus claire de l'intérêt commun. Ce processus pourrait néanmoins être accéléré par le biais d'un effort de conscientisation pour placer les intérêts nationaux dans un cadre régional ou pour faire valoir les politiques et mécanismes régionaux pouvant aider à satisfaire ces intérêts. Comme le soulève le patronat régional il serait nécessaire pour ce faire de mettre en place des mécanismes nationaux destinés à propager les vertus de l'intégration régionale et à mieux faire comprendre la contribution que peut apporter la coopération régionale dans la poursuite des aspirations nationales en matière de développement.

Ces acteurs non étatiques ont été invités à prendre part aux séminaires de programmations du 9ème FED et aux diverses rencontres dans le cadre des négociations des APE. Ils sont membres des comités nationaux de négociations et de la *Task Force* des APE. Toutefois leur participation reste modeste, voire symbolique. Le dialogue CE et population n'est pas soutenu.

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC prévoit dans son programme des actions à cet effet, et notamment un effort délibéré de diffusion des informations et de renforcement des capacités des ANE.

Il est vrai que les acteurs non étatiques de la région sont très faiblement organisés. Le défi est par conséquent d'apporter et de mettre en œuvre le soutien approprié pour le renforcement de ces acteurs afin qu'ils puissent mieux participer à la dynamique de l'intégration régionale. Il faut toutefois saluer l'exemple de la Délégation de la CE au Cameroun qui a lancé en début d'année une étude de faisabilité pour un programme d'appui à la structuration de la société civile et aux interventions des acteurs non étatiques au Cameroun. Dans ce cadre des ateliers régionaux organisés et menés pendant la phase d'étude de faisabilité ont eu lieu pour définir les orientations et la stratégie de l'action à mettre en œuvre dans le cadre du programme d'appui aux ANE prévu sur PIN 9ème FED.

Si l'objectif de l'intégration économique en Afrique Centrale est d'assurer le développement des économies nationales de pays partenaires, cela exige que les pays définissent d'abord clairement leurs propres objectifs de développement et qu'ils s'engagent fermement à les poursuivre, pleinement conscients des obstacles à surmonter. C'est toute une culture de développement qu'il faudrait encourager, aussi bien au niveau de l'État que des citoyens, l'aspiration à un meilleur avenir se substituant aux préoccupations liées à la satisfaction des besoins immédiats. Des stratégies de développement bien étudiées ne seraient pas alors si facilement écartées en faveur de

décisions ponctuelles axées sur le court terme, et l'intégration régionale passerait plus aisément au premier plan en tant qu'élément constitutif essentiel de telles stratégies. La stratégie de la CE telle que présentement déclinée ne répond pas à ces préoccupations.

3.5 Appréciation générale selon la classification indiquée :

La pertinence de la stratégie de la CE en Afrique Centrale en termes d'intégration régionale et de commerce est satisfaisante. Elle répond aux spécificités de la région par son approche réaliste et pragmatique qui s'adapte au fil des temps à la « variabilité spatiale » du cadre régional et institutionnel malgré les difficultés de programmation et de mise en œuvre que cela entraîne. En dépit de plusieurs contraintes et faiblesse politiques, de fortes raisons militent pour que la CE appuie la CEMAC et la CEEAC dans leurs efforts d'intégration régionale, en conformité avec l'objectif central de la CE de réduction de la pauvreté. En tant que groupe uni, les pays de la région ont des chances d'avoir une voix plus forte (quoique encore faible) dans les négociations dans le cadre de l'OMC et celui des APE. La pertinence est toutefois affaiblie par la faible réponse aux besoins directs de la population comparée à la réponse aux besoins des gouvernements et des institutions.

Les trois C

4.1 La cohérence

L'analyse de la cohérence a été difficile par manque de données (documentations et faiblesse des réponses obtenues lors des entretiens).

Faible références autres acteurs politique et économique dans la région

Dans les documents stratégiques aucune référence directe n'est faite aux autres politiques de la Commission en dehors de la politique de développement. Aucune référence non plus n'est faite des autres acteurs politiques et économiques dans la région (France, Etats-Unis et récemment la Chine) malgré l'importance du point de vue géopolitique et dans une certaine mesure économique (pétrole et autres ressources minières) de la région.

La France est le principal partenaire politique économique et culturel des pays de la région d'Afrique Centrale et son influence y est considérable. Le Gabon par exemple est la deuxième destination en Afrique après le Maroc des intérêts de la France. Les principales entreprises régionales (BTP, mines, banques, assurances, pétroles, transport aériens etc.) sont tenus et gérées par une communauté française bien présente. L'influence politique de la France dans la région y est considérable. La France détient dans la zone deux bases militaires au Gabon et au Tchad).

Les Etats-Unis ont également une présence politique et diplomatique dans chacun des pays de la région. Leur intérêt économique se limite au pétrole. Son influence politique en Afrique Centrale reste moyenne (à l'exception de la RDC). Une base militaire est en cours de construction au Gabon ce qui indique un renforcement de son influence politique.

La Chine dont les interventions depuis les années soixante étaient limitées à la réalisation de certains gros œuvres (stade, palais de congrès etc.) devient de plus en plus présente dans la région à travers le développement du circuit de distribution, et ses prises de participation dans les sociétés pétrolières (au Gabon notamment).

Bien que l'Union Européenne soit le principal bailleur de fonds de la région, son influence politique reste faible par manque d'activités politiques visibles. La Commission est surtout active

dans le cadre de la coopération au développement et à première vue peu de liens directs existent avec d'autres politiques de la Commission.

Faible cohérence entre les politiques de la CE et de l'UE

En Afrique Centrale, les interventions directes des états membres de l'Union Européenne ne sont pas cohérentes avec celles de la Commission dans le domaine du commerce et de l'intégration régionale. Les services commerciaux des différentes ambassades des pays européens dans la région (France, Allemagne, Espagne, Royaume Uni etc.) n'apportent pas de soutien dans le cadre des APE. L'une des raisons est le manque de maîtrise par ses services de la problématique et des enjeux des APE. De plus, les APE, malgré leur importance, ne semblent pas représenter une de leur priorité du moment. Pire ces représentations tiennent des discours à l'opposé de ceux de la Commission sur les APE ce qui a pour conséquence de renforcer le doute sur l'opportunité que peut offrir les APE pour la région. On est très loin des engagements relatifs à la stratégie pour le développement de l'Afrique et à l'aide publique au développement résultant du consensus européen pour le développement en vue d'honorer les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Faible cohérence avec la politique de la CE vis-à-vis de l'UA

Cette stratégie reste cependant peu cohérente avec les politiques de la CE vis-à-vis de l'Union africaine. En effet, alors que l'Union Africaine prend la CEAC comme organisme de référence dans le cadre de sa politique d'intégration régionale le 9ème FED restreint le champ géographique et la population concernée et se concentre principalement sur la CEMAC. De plus on dénote peu d'appuis CE dans un contexte continental qui contribue à la durabilité du Programme Indicatif Régional en terme d'intégration régionale. Toutefois les nouvelles initiatives de l'UE et de l'UA donnent un cadre de coopération plus approprié pour la stratégie Post 9ème FED.

Cohérence de la stratégie de la CE en Afrique Centrale vis-à-vis de l'accord de Cotonou

La Commission Européenne s'est engagée à appuyer le processus d'intégration régionale de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale dans le cadre du Document de Stratégie de Coopération Régionale et du Programme Indicatif Régional (PIR) 9ème FED et dans le cadre de la négociation d'un Accord de Partenariat Économique Régional (APE) entre la CE et la région Afrique Centrale. En effet, l'intégration régionale occupe une place prépondérante dans l'accord de Cotonou, tant comme moyen que comme finalité. Une intégration régionale supplémentaire et plus approfondie est considérée comme un véhicule important pour permettre aux pays ACP, en général, d'atteindre des niveaux de développement plus élevés et, par conséquent, comme un objectif pertinent de la coopération ACP-UE. Ceci est en accord avec la nouvelle vague d'initiatives d'intégration régionale depuis le début des années 90 et la ratification (théorique et politique) de l'intégration régionale, comme option politique valable et stratégie de développement dans l'économie mondialisée. Plus précisément, dans l'accord de Cotonou, plusieurs articles font référence à l'intégration régionale : l'art. 22 (réformes et politiques macroéconomiques et structurelles), l'art. 28 (approche générale), l'art. 29 (intégration économique régionale), l'art. 30 (coopération régionale). A l'annexe IV (procédures de mise en œuvre et de gestion), il est question de l'intégration générale à l'art. 6 (participation), l'art. 7 (programmes régionaux), l'art. 8 (programmation régionale), l'art. 9 (allocation des ressources), l'art. 10 (programme indicatif régional), l'art. 11 (processus de revue), l'art. 12 (coopération intra-ACP), l'art. 13 (demandes de financement), l'art. 14 (procédures de mise en œuvre).

Ainsi comme stipulé dans le document de stratégie de coopération régionale du 9ème FED pour l'Afrique Centrale qui établit l'Intégration économique régionale et l'appui au commerce comme premier secteur de concentration, l'objectif global de ce secteur de concentration est de « contribuer à l'augmentation de la croissance et à la réduction de la pauvreté à travers une

intégration régionale approfondie et l'insertion progressive de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale par la consolidation de l'espace économique régional ».

4.2 Coordination :

Coordination interne à la CE

La complexité de la coordination interne n'est pas aisée en raison du nombre limité de personnes ressources au sein de la commissions et des délégations qui s'occupent des programmes régionaux et commerce. L'intégration régionale est la responsabilité de la Délégation de Bangui dont la section en charge de cette activité est composée seulement de deux personnes ressources (une seule personne ressource jusqu'en Juillet 2005). Les délégations au sein des autres états de la région ont été très peu actives durant le développement des programmes bien qu'elles aient reçues fréquemment des communications de Bangui sur l'avancée de la programmation et de la mise en oeuvre du PIR. Elles n'ont pas incorporé la dimension régionale dans leur travail. Au niveau du siège (EuropeAid, DG Trade, et DG Dev) existent des personnes spécialistes sectoriels qui suivent également les programmes régionaux sectoriels et les APE. Dans aucune des délégations se trouvent des fonctionnaires issus de la DG Commerce pour s'occuper de l'aspect commerce.

La coordination interne est également limitée par la complexité des procédures, par des visions parfois divergentes des thématiques et par une centralisation encore visible à Bruxelles. Le circuit des documents de décision au sein de EuropeAid, de la DG DEV et du cabinet du Commissaire illustre un aspect de la complexité des services centraux de la CE qui a été rappelé par beaucoup d'intervenants sans pour autant que le processus ai pu être décrit en détails. Pour les représentants de la région rencontrés, la coordination entre la DG Trade et la DG Dev n'est pas optimale ni même visible en ce qui concerne les APE, bien que les représentations de ces deux département participent ensemble aux réunions conjointes. « Leur discours et approches sur les APE ne vont pas toujours dans la même direction durant les réunions conjointes » a indiqué le comité des négociateurs. De plus, dans le cadre des APE la région a déploré le changement fréquent des interlocuteurs à Bruxelles, la discordance parfois visible entre les services de la Commission, et notamment la DG Dev et DG Trade. Ce changement fréquent d'interlocuteurs et cette discordance interne sont également légion au sein de la Région.

Les Délégations manquent de visibilité sur les projets encore gérés à Bruxelles, et notamment les projets tout ACP tells que le Trade.com, les études d'impacts dans le cadre des APE etc. Pour preuve, au Tchad, la Délégation n'est pas informée de l'arrivée de l'expert OMC. L'expert APE que devrait fournir la Francophonie n'est toujours pas installé et la Délégation n'a pas d'informations pertinentes sur sa venue. Il a également été signalé que le suivi des APE par les délégations de la CE dans les états membres n'est pas aisé car tout est piloté par Bruxelles.

Toutefois, il convient de souligner que de sérieux progrès ont été accomplis dans ce domaine par chacune des Délégations de la CE en 2006, en particulier à travers la coordination et les contacts établis, dans le cadre de la préparation des cycles de négociations des Accords de Partenariat Economique (APE). Dans cette optique un échange systématique et régulier sur l'avancement des dossiers a récemment été instauré entre les chefs de section commerce et intégration régionale. Cette approche louable souffre encore d'une faible adhésion des Chefs de Délégation. De plus une réunion de coordination des responsables de sections commerce de la région se tiendra dorénavant en marge des rencontres APE. La première ayant eu lieu à Bangui en mars 2006.

Sur la base de ce qui précède, le niveau de coordination n'est pas suffisant pour produire des synergies. Toutefois des actions appropriées ont été récemment prises pour améliorer cette coordination (principalement interne à la CE) pour une meilleure synergie de la stratégie CE.

Coordination UE

Très peu d'Etats de l'Union Européenne sont présents en Afrique Centrale. La France est la principale (voir la seule dans certains pays -RCA par exemple) « nation partenaire au développement européen » active dans la région et ceci pour des raisons historiques.

En termes d'intégration régionale, elle soutien le mécanisme de surveillance multilatérale, la monnaie CFA, la Banque centrale des Etats de l'Afrique Centrale sans coordination visible avec les services de la Commission. Elle soutien également la région à travers la francophonie. Cette coordination ne peut pas être aisée. Les pays de l'union se gardant de conférer à la Commission leur droit d'appui à certain pays en fonction de prérogatives nationales.

La coordination sur les aspects d'intégration régionale et commerce est faible par manque d'acteurs européens. Toutefois des consultations informelles ou ad hoc sur des problèmes ou des programmes ont eu lieu.

Coordination autres bailleurs de fonds

Peu de bailleurs[12] soutiennent à l'heure actuelle le renforcement du processus d'intégration régionale et le commerce de l'Afrique Centrale

La coopération de la CE avec la Banque Mondiale et la France sur les questions régionale a été minimum. Elle a eu reçu un nouvel élan depuis la préparation de la stratégie du 9ème FED suivi de la préparation du (SAIR) de la Banque mondiale. Outre de fréquentes consultations informelles sur des problèmes et programmes, les autres bailleurs on été consultés par la CE sur sa stratégie d'assistance envisagée et ont participé au forum organisé par la CE à Libreville pour présenter et discuter le programme d'assistance (2000-2007) avec les autorités régionales (avril 2002). Inversement, le document de stratégie de la banque a été étudié par la CE qui a participé à l'atelier organisé par la banque et la CEMAC à Yaoundé (en octobre 2002). Au niveau du dialogue politique, les coordinations mises en place permettent de défendre des positions communes sur des points clés dans les discussions avec le Secrétariat Exécutif. Ainsi les trois principaux bailleurs impliqués (Commission Européenne, France et Banque Mondiale) maintiennent un dialogue par projet et ont adopté des stratégies concertées de coopération avec le Secrétariat Exécutif de la CEMAC. Cette concertation s'est renforcée vu les réticences et difficultés manifestées dans le passé par le Secrétariat exécutif pour coopérer avec les bailleurs de fonds. Toutefois, cette concertation est limitée et au niveau de l'harmonisation des approches, le bilan est nettement

[12] En dehors de la Commission Européenne la France a mobilisé un appui du Fonds de Solidarité Prioritaire de 683 000 Euros, concentré sur l'approfondissement de la convergence macro-économique et la surveillance multilatérale et a installé depuis le début de l'année un conseiller à l'intégration régionale auprès de la CEMAC. La France, la Banque Mondiale et la Commission Européenne se sont réunies en 2003 et 2004 pour appuyer le Secrétariat Exécutif de la CEMAC à réaliser des audits spécifiques en vue de renforcer le fonctionnement institutionnel de la CEMAC. Trois études ont ainsi été réalisées : un audit institutionnel (France), un audit comptable et financier (Banque Mondiale), et un audit organisationnel (Commission Européenne). La Commission européenne est le principal avocat de l'intégration régionale parmi les bailleurs de fonds en Afrique Centrale. Elle défend l'intégration régionale en Afrique Centrale de longue date et constitue une importante source de financement des projets régionaux. La France soutient cette intégration régionale selon trois pistes : action directe de renforcement des institutions communautaires (CEMAC), soutien d'organismes thématiques (OHADA, Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Afristat, organisme statistique, CIMA, assurances, CIPRES, prévoyance sociale) et de façon plus indirecte par l'accompagnement au niveau national de réformes régionales.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Banque Mondiale a adopté en février 2003 sa stratégie d'assistance à l'intégration régionale en Afrique Centrale (SAIR) et qui prévoit une enveloppe de $140 millions. La mise en œuvre de ce programme tarde à se réaliser. Il faut noter que le secteur des transports constitue la priorité de la Banque Mondiale qui soutient également les efforts de libéralisation de l'espace aérien, la facilitation du transit, le renforcement de l'union douanière ainsi que la modernisation des systèmes de paiement en Afrique Centrale.

La coopération allemande envisage également d'appuyer la mise en place de normes régionales dans le domaine de la métrologie légale.

moins positif vu le faible niveau d'intervention des autres acteurs dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce dans la région et de la mise en œuvre tardive du (SAIR) de la banque mondiale. La répartition du travail prévu par les programmes d'assistance n'a pas soulevé de difficultés sérieuses vu la rareté des opérations régionales.

Coordination autres organisations africaines UA, NEPAD, sous région

Des organisations régionales vigoureuses sont encouragées par le NEPAD. Dans cette démarche, l'Union Africaine a porté son choix sur la CEEAC (et non la CEMAC) comme organisation régionale de référence. Le NEPAD, qui prend appui sur l'intégration régionale, est un programme d'intégration continentale qui pour l'Afrique Centrale est centrée sur la CEEAC et non la CEMAC. Dans ce cadre, de nombreux programmes et projets ont été adoptés pour l'Afrique Centrale (les 11 Etats membres de la CEEAC). Par ailleurs, pour impulser l'intégration et la coopération régionale dans la région, des politiques, des déclarations et des plans d'action ont été également adoptés.

Il est difficile de voir comment les choix du NEPAD et de l'Union Africaine influencent la stratégie régionale de la Commission. A première vue il n'y a guère de liens directs. La Commission apporte aussi des appuis directs à l'Union Africaine pour renforcer l'intégration régionale. Peu de données ont pu être observées sur la coordination UE, UA et NEPAD pour permettre une analyse appropriée. Toutefois comme le souligne le MTR « des concertations régionales doivent avoir lieu, avec la participation active du Secrétariat Exécutif de la CEMAC pour l'harmonisation des politiques et stratégies des Etats africains afin de renforcer leurs économies dans le cadre des orientations retenues au niveau du NEPAD. ». Des approches différentes coexistent encore sur des problèmes essentiels et, à quelques exceptions près, il n'y a pratiquement pas d'interventions communes.

En termes des APE rien n'indique une prise en compte des étapes[13] retenues par le traité de l'OUA, (1991 : article 6) pour l'intégration régionale de l'Afrique toute entière, malgré les difficultés inhérentes de cette dernière (aspects administratifs et institutionnels, vision du développement et, enfin, difficultés de mise en œuvre des schémas de promotion de l'intégration par la libéralisation des échanges).

4.3 Complémentarité

Faible relations PIN/PIR en termes d'intégration régionale

La programmation régionale du 9ème FED s'est faite bien après celle des pays. En conséquence les priorités régionales telles que l'intégration économique n'ont pas été prises en compte dans les PIN des pays de la Région. Ainsi, bien que le 9ème PIR mentionne le besoin de cohérence et de

[13] Les étapes retenues par le traité sont les suivantes (OUA, 1991 : article 6) :

– première étape (5 ans) : renforcement des communautés économiques régionales existantes et création d'autres là où il n'en existe pas ;

– deuxième étape (huit ans) : stabilisation des barrières tarifaires et non tarifaires ; renforcement de l'intégration sectorielle ; coordination et harmonisation des activités entre les communautés économiques existantes ;

– troisième étape (dix ans) : établissement de zones de libre-échange et d'unions douanières ;

– quatrième étape (deux ans) : établissement d'une union douanière à l'échelle du continent grâce à la coordination et l'harmonisation des barrières tarifaires et non tarifaires des communautés économiques régionales ;

- cinquième étape (quatre ans) : établissement d'un Marché commun africain (politiques communes dans un certain nombre de domaines, harmonisation des politiques monétaires, libre circulation des personnes, création de ressources propres à la communauté) ;

– sixième étape (cinq ans) : l'établissement de la Communauté économique africaine grâce à une consolidation du marché commun africain, l'établissement d'une union monétaire africaine et l'établissement d'un parlement panafricain.

complémentarité avec les stratégies au niveau national, les PIN, de leur côté, ne font aucune référence au PIR en termes d'intégration régionale (hors transport), ni en termes d'assistance au développement du commerce. De plus la part des ressources des PIN consacrée à l'appui budgétaire ne soutien pas financièrement les politiques nationales dans le processus d'intégration régionale.

Cela indique que la dimension commerce et développement ne semble pas être suffisamment prise en compte dans les relations de l'UE avec les Etat membres de la région, ceci malgré l'importance de cet aspect. Les PIN n'ont pas prévu le renforcement des capacités des Etats à gérer les questions liées au commerce. Cela contribue à rendre difficiles les négociations commerciales puisque aucun des pays de la région n'a, à ce jour, de politique commerciale claire et bien définie, de connaissance approfondie du système commercial multilatéral, ni de données et stratégie pertinentes leur permettant de définir une position dans le cadre des négociations APE ou OMC.

On note également l'absence d'un DRSP régional complémentaire aux PRSP nationaux et qui viserait à mettre la lutte contre la pauvreté au centre des dynamiques d'intégration en Afrique Centrale.

Par ailleurs le Programme d'Appui à l'Intégration Régionale - PAIRAC (voir annexe 1) ne contient pas de composante pour le développement du secteur privé. Une étape supplémentaire aurait été d'insérer de façon systématique, au niveau des différents PIN dans le cadre des appuis macroéconomiques aux pays, des ajustements liés à la mise en œuvre de l'agenda d'intégration.

Les axes stratégiques des coopérations nationale et régionale évoqués ci-dessus ne permettent pas une meilleure cohérence national-régional en termes d'intégration régionale et APE. De plus il a été prévu d'adapter les programmes indicatifs à l'évolution des circonstances. Dans ce but, et pour assurer une mise en œuvre correcte, un réexamen est prévu à la mi-parcours et en fin de parcours. Une révision de l'allocation des ressources peut également résulter du processus de réexamen. La Commission et les Etats membres n'ont pas saisi l'opportunité qu'offraient les évaluations à mi parcours pour corriger ces manquements.

En conclusion la complémentarité entre les PIN et PIR en termes d'intégration régionale et commerce est faible. Il est toutefois clair, comme les évaluations des FED précédents en Afrique de l'Ouest, et comme les experts de la commission de la Région qui ont cette expérience spécifique l'ont souligné, que la mise en œuvre des composantes nationales dans le cadre d'un projet régional est particulièrement difficile. L'expérience acquise par la Commission Européenne dans ce domaine n'a pas servi dans la conception pour l'Afrique Centrale du programme d'appui à l'intégration régionale avec des composants pays pour une meilleure complémentarité de l'aide.

Complémentarité des instruments de la CE

Pour l'intégration économique régionale, on peut conclure que bien que dans leur conception les facilités APE de la CE (tels que le Renforcement des capacités en appui à la préparation des APE) soient complémentaires aux activités PIR (tels que le PAIRAC), ces facilités perdent leur complémentarité dans la mise en œuvre en raison des retards et du fait que les délégations n'ont pas la responsabilité ni la capacité de déploiement de tous les instruments de la coopération. Par ailleurs malgré le niveau de complémentarité intrinsèque des facilités liées au commerce de la CE, la faible coordination interne de la CE entre lignes thématiques et programmes du PIR n'a pas permis la mise en œuvre efficiente de la complémentarité qu'offrent ces instruments.

Malgré l'importance des APE dans le processus d'intégration économique régionale dans la SCR 9ème FED, l'attention accordée au PIR reste limitée à une seule phrase : « Le PIR du 9ème FED contribuera également à la préparation des négociations et à la mise en œuvre des accords commerciaux (APE, OMC) ». Par ailleurs les stratégies de développement des pays membres ainsi que le protocole financier du 9ème FED ne prennent pas en compte l'importance majeure des

APE et de l'intégration régionale. La stratégie de la Commission Européenne à omis d'inclure dans les programmes indicatifs nationaux un programme de soutien du commerce qui aurait permis au pays de la région de mieux intégrer la dimension commerce et développement dans leur programme et de mieux préparer les négociations. En conséquence, au fur et à mesure de l'avancement des négociations APE, de grandes faiblesses sont constatées au niveau de l'appropriation et des capacités des acteurs régionaux/nationaux sur les accords de partenariat et l'intégration régionale. On dénote, comme l'indique le rapport de la réunion de la *task force* du 24 mai 2005, que les pays manquent de stratégies commerciales appropriées, que les comités nationaux de préparations des APE ne sont pas organisés afin de fournir au Secrétariat Exécutif de la CEMAC les positions nationales pour une négociation adéquate.

4.4 Appréciation générale selon la classification indiquée

En termes d'intégration régionale et commerce, les Trois C sont insuffisants. La cohérence entre les politiques de la CE et de l'UE n'est pas à un niveau suffisant pour répondre aux aspirations résultant du consensus européen pour le développement. La coordination interne démontre des faiblesses et celle avec les bailleurs de fonds est peu soutenue, se base sur des projets et est seulement ad hoc. La complémentarité des interventions de la CE en Afrique Centrale reste dans l'ensemble faible tant en termes de relations PIN/PIR que dans la mise en œuvre des instruments de la CE qui révèle une complémentarité théorique.

Efficience

Décalage entre la programmation du PIR et l'exécution

La stratégie régionale 9ème FED fut signée en 2002, mais le programme principal d'appui à l'intégration régionale et au commerce n'avait effectivement pas démarré au moment de l'évaluation (fin 2005, 1er trimestre 2006), ce qui indique un décalage important entre la formulation et l'approbation de la stratégie régionale et sa mise en œuvre. « Du point de vue opérationnel les raisons principales de ces retards concernent les difficultés de mobilisation des experts en charge des études préparatoires et des faibles performances de consultants recrutés ». La phase exécutoire du PAIRAC ne sera effectivement lancée qu'au second semestre 2006. Le marché d'assistance technique à sa mise en œuvre a été attribué en mai 2006. L'autre programme-clé du 8ème FED 8 ACP RCE 016 d'appui à la CEMAC (phase préparatoire) a aussi connu des retards de programmation. Le retard dans la mise en œuvre du projet a conduit à l'extension de sa durée (La date limite d'exécution initialement prévue de la Convention régionale était fixée au 31 juillet 2006).

Transparence symbolique de la programmation

L'implication des partenaires telles que les organisations régionales, les autorités nationales et les acteurs non étatiques dans la formulation des stratégies régionales 8ème et 9ème FED a été limitée. Des séminaires de programmation de la stratégie 9ème FED ont été organisés avec les différents acteurs y compris les acteurs non étatiques. Toutefois, la participation réelle des partenaires régionaux à la formulation des stratégies est restée modeste et presque symbolique.

Par exemple, bien que quasiment non existante pendant la programmation des FED antérieurs, la participation du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, et dans une moindre mesure du Secrétariat Général de la CEEAC, à la préparation du 9ème FED et au processus de revue à mi-parcours 9ème, a été effective.

Des réunions d'information des ANE sur le PIR et qui s'inscrivent également dans le contexte de la revue à mi-parcours du PIR (exemple du 3 juin 2005 à Libreville, du 10 juin à Yaoundé, du 15 juin à Bangui.) ont été organisées à l'initiative du Secrétaire Exécutif de la CEMAC, de

l'Ordonnateur Régional du PIR, en étroite coordination avec les Ordonnateurs Nationaux des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) de chacun des États membres ainsi qu'avec les Chefs des Délégations de la Commission européenne dans les pays concernés et représentants le bailleur de fonds. Ces rencontres comme l'ont indiqué les représentants le la société civile et même ceux des services de la Commission sont restées à un stade d'échanges d'informations. Aucun mécanisme de prise en compte et de suivi du processus de contribution des ANE n'est pas clairement indiqué. En RCA, l'expérience récente de la consultation dans le cadre de la Revue à mi parcours du PIN a laissé un sentiment de frustration dans la mesure où les organisations consultées n'ont pas eu connaissance des suites données à leurs prises de position sur le Rapport Annuel Conjoint. Les participants, tout en relevant le bien fondé de la consultation pour le PIR, se posent donc la question de la finalité d'une telle consultation, des intentions de ses initiateurs, et des modalités de mise en œuvre. Pour ces derniers en termes de (i) « finalité » : que la consultation n'ait pas pour objet de « valider des décisions prises », mais d'impliquer les acteurs non étatiques en tant que « vrais bénéficiaires de l'Accord de Cotonou ». (ii) en termes d' « intentions » : « que le dialogue soit effectif » et ses suites également par la transparence et la lisibilité des décisions prises (compte rendu, réunion de travail, d'information, etc.) ; et (iii) en termes de « modalités » : s'agissant du partenariat dans le dialogue, que les données soient mises à disposition avant la consultation ; s'agissant des possibilités de contribution des organisations de la Société civile aux projets par des prestations de services, que les procédures du FED permettent l'implication directe des bénéficiaires à leur projet pour le renforcement de leurs propres compétences plutôt que de renforcer celles des intervenants extérieurs à leurs préoccupations et intérêts.

Pour le PAIRAC, en dehors du Secrétariat Exécutif de la CEMAC qui a été pleinement impliqué dans la formulation du programme, on note une absence de participation réelle des acteurs étatiques et non étatiques à la formulation de ce programme. Le Programme n'est pas connu des états membres et des acteurs non étatiques malgré sa présentation en annexe 11 du rapport conjoint de la réunion du comité des négociateurs des APE et de l'existence du programme PIR qui eu pour objectif entre autres de vulgariser le PIR et ses programmes.

Dans le cadre de la programmation post 9ème FED le planning « serré » proposé par Bruxelles aux délégations laisse peu de temps matériel pour une participation effective des ANE dans le processus de programmation. Les Délégations de la région planifient tous un ou deux séminaires d'informations qui, comme lors des précédentes programmations, est symbolique. Pour citer un cadre de la Commission, « C'est juste pour cocher une des cases des exigences de l'accord de Cotonou».

L'efficience en termes d'intégration régionale et commerce est insuffisante. De grands délais dans la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes ont été constatés. La participation réelle des partenaires régionaux à la formulation des stratégies est restée modeste et presque symbolique.

Conclusions

Sur le plan de l'intégration régionale hors infrastructure l'intervention de la CE a été quasiment inexistante dans les 7 et 8ème FED. Dans le 9ème FED, la stratégie de la CE se décline par un seul engagement primaire, le PAIRAC, dont la pertinence ne fait l'objet d'aucun doute mais qui n'est pas un projet grandiose étant donné les grands obstacles à l'intégration régionale en Afrique Centrale. La stratégie revêt un caractère de pragmatisme et de progressivité qui permettra d'avancer. Ceci veut dire à la fois une démarche stratégique qui à permis d'axer les ressources humaines et institutionnelles limitées sur les domaines permettant d'approfondir l'intégration.

Toutefois la CE n'a pas su assurer la cohérence et la complémentarité à travers la fertilisation croisée entre d'une part les stratégies de coopération (SC PIN) avec les pays membres de la CEMAC et la stratégie de coopération régionale (PIR) et d'autres par entre le PIR et les instruments tout ACP.

Pertinence :

Le programme (PAIRAC), decoule d'une étude d'identification/faisabilité, d'un audit organisationnel de la CEMAC qui a permis la définition de l'appui institutionnel à la CEMAC, et des priorités identifiées dans la feuille de route des négociations en termes des APE et à la lumière des conclusions et orientations adoptées par les négociateurs, cadre avec les spécifications du 9eme PIR. En répondant aux besoins indiqués dans les documents d'identifications ci-dessus mentionnés, l'appui de la Commission européenne sous la forme du programme PAIRAC apparaît pertinent à plusieurs égards : il vise à appuyer la CEMAC pour atteindre les principaux résultats qui sont :

- Il vise le renforcement des capacités de négociation commerciale et la mise en place d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique Centrale ; il s'agit de fournir un appui à la CEMAC, la CEEAC, et les Etats Membres dans le cadre de ces négociations.
- Il consolide et renforce la convergence économique en particulier grâce à une amélioration du mécanisme de surveillance multilatérale ; l'amélioration des cellules nationales et la mise en cohérence des bases statistiques des Etats Membres
- Il apporte une meilleure définition et un plus grand respect du cadre réglementaire de l'union douanière par la mise en œuvre des actions nécessaires à l'élimination des distorsions dans l'application des textes douaniers (exonérations, règles d'origine, valeur en douanes, double taxation etc.) et tout particulièrement l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC).
- Il renforce la consolidation des normes communautaires et l'amélioration de la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux à travers la mise en place de documents d'identités communautaires et de l'harmonisation des codes nationaux de travail
- Il améliore l'efficacité des institutions et des différents acteurs impliqués dans l'intégration régionale sur la base des recommandations des différents audits de la CEMAC financés par (la CE, la France, la Banque mondiale, la CEMAC).

En effet :

1. *En terme des APE,* comme l'indique la feuille de route et le rapport conjoint des négociateurs de l'APE du 10 décembre 2004, les négociations nécessitent d'une part plusieurs rencontres des instances de la région tant au niveau régional qu'avec la Commission Européenne et d'autres part la réalisation d'un ensemble d'études entrant dans la préparation de ces négociations. Par ailleurs, si la région Afrique Centrale n'a pas accumulé d'importants retards dans le processus de négociation de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, et en dépit de la participation des Etats membres aux réunions de concertation régionale de négociation, l'enjeu des APE n'est pas encore pleinement appréhendé par les hauts responsables des administrations et du secteur privé, directement liés aux APE dans la région. Cette difficulté semble être une conséquence (i) de la faiblesse des capacités de définition de politique commerciale, d'analyse et de négociation des questions commerciales, (ii) du niveau insuffisant de

sensibilisation des citoyens sur les enjeux des APE ; (iii) du mauvais fonctionnement des comités nationaux de négociation. Les principales faiblesses identifiées dans le cadre de la préparation de la région aux négociations APE sont : les faiblesses des capacités institutionnelles et les faiblesses en ressources humaines. La stratégie de la CE en terme d'appui aux négociations APE reste ainsi pertinente.

2. *Concernant le dispositif de Surveillance Multilatérale*, La politique macroéconomique de la CEMAC vise essentiellement à maintenir le rattachement nominal de la monnaie et à protéger le taux de change réel dans un régime à parité fixe avec l'Euro et en outre de maintenir la stabilité des prix (objectif statutaire de la Banque Centrale). La tension entre les politiques monétaires et budgétaires, courante dans la plupart des pays, est évidemment compliquée ici par le fait que la politique monétaire est aux mains de la banque centrale commune alors que ce sont les Etats qui décident chacun de leur politique budgétaire. D'où la nécessité d'un « pacte de surveillance multilatérale ». Toutefois la performance en matière de convergence a été diverse. En effet comme l'indique le rapport intermédiaire d'exécution de la surveillance multilatérale pour l'année 2005 et perspective pour 2006, il y a sur les 10 dernières années une tendance à l'amélioration générale, mais les écarts ont été plutôt la règle que l'exception. La capacité de la CEMAC à faire respecter les critères de convergence se limite à la publicité faite aux Rapports de surveillances semestriels et aux autres formes de pressions pouvant êtres exercées par des pairs. Dans le contexte politique actuel, ce sont les seules sanctions concrètes qui sont envisagées par les autorités monétaires pour pénaliser les pays qui divergent. Pourtant il y a un danger de dérapage en ce qui concerne l'équilibre budgétaire en raison de la volatilité des recettes pétrolières dans la sous région. On court donc le risque de voir, en période de bas prix de pétrole, des dérapages qui seraient acceptés comme résultant de circonstances exceptionnelles, tandis que, en période de prix de pétrole élevés, les tendances au laxisme budgétaire ne seraient pas contenues (FMI, 2002[14]). Par ailleurs, le dispositif de Surveillance Multilatérale sur le plan opérationnel présente des défaillances. La disparité des statistiques collectées, le mauvais fonctionnement des cellules nationales et les retards cumulés dans la transmission des informations et rapports périodiques au Secrétariat Exécutif, ainsi que les capacités limitées du Secrétariat Exécutif réduisent l'efficacité de supervision et de coordination des politiques macroéconomiques dans la sous région. Le soutien de la CE à la consolidation de la convergence économique s'avère ainsi pertinent.

3. *En termes d'union douanière et du marché commun* les dispositions prises dans le cadre de la réforme fiscalo-douanière ne font pas l'objet d'une application uniforme au sein de la CEMAC. En effet, à titre d'illustration, le tarif extérieur applicable aux marchandises tierces n'est ni correctement ni uniformément appliqué et des disparités sensibles relevant de la gestion des exonérations altèrent l'harmonisation de la protection effective et gênent la consolidation équilibrée des recettes ; Les valeurs retenues pour la taxation des marchandises importées ne sont pas uniformément appliquées sur l'ensemble du territoire communautaire, ce qui crée des distorsions de concurrence ; Les produits importés des pays tiers, mis à la consommation et achetés par les commerçants d'un autres pays membre, subissent une double taxation ; Le transport des marchandises entre deux Etats-membres reste compliqué et onéreux faute d'un régime de transit sécurisé et bien suivi. Les exonérations sont très nombreuses et la double taxation introduit de nombreuses distorsions dans les circuits économiques. Au plan de l'administration de chacun des Etats, il apparaît que le programme de réforme

[14] Rapport du FMI, «CEMAC : Recent Developments and Regional Policy Issues », Mai 2002

fiscalo-douanière a été partout raisonnablement pris en compte. Des progrès certains liés à sa mise en œuvre et touchant tant les procédures que l'organisation ont en effet pu être mesurés. Mais il ressort, *in fine*, une impression globale d'hétérogénéité et d'autonomie forte des différents services. Par ailleurs, en mars 2004, un atelier a réuni à Brazzaville les bailleurs de fonds autour du Secrétariat Exécutif de la CEMAC pour discuter des activités à mettre en œuvre pour renforcer l'Union Douanière. Un plan d'action conjoint a été rédigé, mais l'indisponibilité de financements a empêché le Secrétariat Exécutif de la CEMAC de le mettre en œuvre. L'harmonisation et l'actualisation des réglementations douanières pourraient en outre s'avérer nécessaire. Le marché commun repose sur la mise en œuvre préalable de l'union douanière, mais aussi sur la libre circulation des capitaux, des services et des personnes. Cette libre circulation n'est pas assurée sur l'ensemble de la zone CEMAC. Certains pays imposent toujours un visa pour les ressortissants d'autres Etats-membres. Par ailleurs, dans le cadre de la négociation pour un APE entre l'Afrique Centrale et l'UE, l'accent a été porté par le Comité des Négociateurs d'octobre 2005 sur le nécessaire renforcement de l'application des normes communautaires, en particulier dans le cadre de l'Union Douanière. Ces difficultés confortent la pertinence des composantes union douanière et marché commun du programme PAIRAC pour améliorer l'intégration régionale et le commerce.

Toutefois, le programme reste sur un terrain purement opérationnel et prend comme hypothèse la réalisation par les institutions bénéficiaires d'un ensemble de conditions qui s'avèrent être des préalables majeurs à l'intégration régionale telles que : (sous région) l'existence d'un soutien politique effectif des Etats-membres au processus d'intégration économique régionale à l'approfondissement de l'Union Douanière et au développement du Marché Commun. Cette volonté politique sera matérialisée par le reversement des recettes de la Taxe Communautaire d'Intégration au budget communautaire, ainsi que par l'application réelle et effective des réglementations signées par les gouvernements respectifs des Etats-membres. (ii) La priorité accordée au processus d'intégration économique régionale et aux négociations commerciales dans les agendas d'intégration et de développement économique de la région.

En dehors du Secrétariat Exécutif de la CEMAC qui a été pleinement impliqué dans la formulation du programme, on note une absence de participation réelle des acteurs étatiques et non étatiques à la formulation de ce programme. Le Programme n'est pas connu des états membres et des acteurs non étatiques malgré sa présentation en annexe 11 du rapport conjoint de la réunion du comité des négociateurs des APE et de l'existence du programme PIR qui eu pour objectif entre autres de vulgariser le PIR et ses programmes.

Trois C :

Voir le corps du texte dont l'analyse est principalement basée sur le PAIRAC

Efficience :

La situation financière du programme à la fin 2005, prévu débuter en 2006, démontre qu'il y a eu un certain retard dans sa préparation. « Du point de vue opérationnel les raisons principales de ces retards concernent les difficultés de mobilisation des experts en charge des études préparatoires et les faibles performances des consultants recrutés ». L'assistance technique pour la mise en œuvre du programme vient d'être recruté et le démarrage effectif est prévu pour le début du second trimestre 2006.

Par ailleurs, le projet a peu associé les Etats membres. Le manque de participation des acteurs hors CEMAC (états membres et acteurs non étatiques) dans les phases d'identification et de mise

en œuvre peut conduire à diminuer l'efficacité du programme. Cette efficacité peut cependant être améliorée par des réalisations de bonne qualité et un bon suivi des projets.

Le PAIRAC est le premier projet d'envergure dans le cadre des appuis européens à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale. Il était dès lors dans un premier temps important de dédier des efforts et du temps à instaurer un climat de confiance afin d'obtenir une bonne efficience du projet.

Compte tenu des différences de procédures importantes entre la CE et la CEMAC, la définition et la mise en œuvre des modalités administratives et financières du projet risquent de prendre du temps. Par ailleurs, au niveau de la Section intégration régionale et commerce au sein de la Délégation, le nombre limité de personnes (deux actuellement qui couvrent à la fois la région et la RCA) pourrait peser négativement sur la qualité du suivi et de la coordination du programme. Toutefois, la mise en œuvre du projet est assurée par la CEMAC avec un soutien important d'une assistance technique de longue durée composée de 6 experts internationaux qui doit entre autre assurer le transfert de « savoir faire » aux fonctionnaires de la CEMAC de manière à ce que les services impliqués puissent continuer avec les activités du programme une fois celui-ci terminé. Ces experts internationaux sont secondés par des homologues régionaux directement recrutés par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, en étroite collaboration avec la Délégation de la Commission Européenne à Bangui et financés sur les devis-programmes. Pour favoriser le transfert de compétences, ces homologues, qui travailleront en binômes avec chacun des AT internationaux long terme pendant la durée du projet, seront intégrés dans l'organigramme du Secrétariat Exécutif de la CEMAC. Ces experts seront recrutés à l'issue du programme par le Secrétariat Exécutif de la CEMAC et pris en charge par le budget de la CEMAC. Cette assistance permanente est complétée par des expertises ponctuelles de courte durée chargés de questions techniques spécifiques, dans le cadre de missions de courte durée susceptibles d'être identifiées au cours du programme et réalisées à la demande de l'autorité contractante.

Ces moyens humains ainsi que les autres moyens matériels accordés dans le cadre du projet augmentent les chances de réussites du projet. Cependant, le montant alloué au projet parait peu élevé aux vues du faible niveau de l'intégration régionale et du commerce en Afrique Centrale, et des résultats ambitieux à atteindre. Toutefois la CEMAC n'a pas encore montré sa capacité d'absorption de l'aide internationale pour un projet d'une telle envergure.

ANNEXE 7 : TRANSPORTS

1 Analyse du secteur des transpoerts en Afrique centrale

Le présent état des lieux vise d'une part à dégager les principales caractéristiques du système de transport régional et, d'autre part, à apprécier au cours de l'évaluation si celles-ci ont été prises en compte par la stratégie de coopération régionale de la CE en Afrique centrale.

1.1 Principales caractéristiques

Le sous-secteur des transports routiers

La longueur du réseau routier régional atteint 144 300 km. La densité routière s'élève à 4,78 km/100 km2, à comparer avec l'Afrique de l'Est (6 km/100 km2), l'Afrique de l'Ouest (8,01 km/100 km2) et l'Afrique australe (13,35 km/100 km2). La distribution du réseau est, en moyenne, de 4,40 km pour 1000 habitants. L'examen de ces ratios montre une insuffisance du réseau routier de l'Afrique centrale.

Tableau 10: Importance du réseau routier des pays d'Afrique centrale

Pays	Superficie	Population	Réseau routier	Total routes	Densité	Distribution
	(100 km²)	(1000 habts)	Total réseau (en km)	bitumées (en km)	(km/100 km²)	(km/1000 habts)
Cameroun	4 754,0	15 300	50 000	4 408	10,52	3,27
Congo	3 420,0	2 958	17 289	1 264	5,06	5,84
Gabon	2 677,0	1 230	9 100	769	3,40	7,40
Guinée équatoriale	280,0	476	2 880	288	10,29	6,05
RCA	6 230,0	3 717	24 307	520	3,90	6,54
São Tomé	9,6	148	750	300	78,13	5,07
Tchad	12 840,0	8 997	40 000	300	3,12	4,45
Total	**30 210,6**	**32 826**	**144 326**	**7 849**	**4,78**	**4,40**

Qualitativement, la longueur du réseau bitumé ne représente que 5,40% du réseau routier régional; l'essentiel est donc constitué de routes en terre et de pistes. La situation du sous-secteur du transport routier est variable selon le pays et est présentée en Annexe 5.

Le sous-secteur des transports ferroviaires

La longueur totale des lignes principales de chemin de fer de l'Afrique centrale (Cameroun, Congo et Gabon) s'élève à 2 627 km. Le réseau ferré *camerounais*, long de 1 016 km avec un écartement métrique, comporte deux lignes : l'une relie Douala à Ngaoundéré via Yaoundé (913 km) ; la deuxième ligne dessert l'ouest du pays de Douala-Mbanga-Kumba (103 km). Le réseau comprend aussi 33 gares ferroviaires dont trois complexes de grande importance (Douala, Yaoundé et Ngaoundéré). Le réseau ferroviaire *congolais*, long de 797 km, comprend deux lignes : le Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) reliant Pointe Noire à Brazzaville sur 512 km ; la ligne secondaire située entre Mont Bélo et Mbinda, à la frontière gabonaise (285 km). Le réseau a été

endommagé par les guerres civiles. Le *Gabon* dispose d'une ligne ferroviaire de 814 km, reliant le port d'Owendo (sud de Libreville) à Franceville dans le sud-est du pays.

L'exploitation des chemins de fer camerounais et gabonais a été privatisée. L'exploitation du réseau ferré *camerounais* a été concédée à CAMRAIL, ayant comme actionnaires de référence la société COMAZAR (Afrique du Sud) et le groupe Bolloré (France). Celle du *Gabon* a été concédée à la SNBG (dite Transgabonais, regroupant la Société Nationale des Bois du Gabon). Les concessionnaires enregistrent de bonnes performances en termes de trafic de marchandises. La mise en concession du réseau ferré congolais serait également envisagée.

Le sous-secteur du transport fluvial

Le potentiel de transport par voie d'eau est important pour la région Afrique centrale. Le fleuve Congo est navigable en toute saison jusqu'au confluent avec la rivière Oubangui sur un parcours de 610 km. La rivière Sangha, comporte plusieurs biefs navigables. La voie d'eau constitue, avec la route et la voie ferrée, le corridor trans-équatorial Njaména-Bangui-Brazzaville-Pointe Noire qui offre des coûts de transport relativement peu élevés pour les transports internationaux du Congo, de la RCA et du Tchad. Les guerres civiles dans la région, la faiblesse des échanges intra-communautaires et le manque d'entretien des infrastructures ont conduit à une forte baisse de l'activité du transport fluvial.

Le sous-secteur des ports maritimes

Tous les pays côtiers de l'Afrique centrale sont dotés de ports maritimes dont deux sont véritablement à vocation régionale : le port de Douala et le port de Pointe Noire.

Le port de Pointe Noire (Congo-Brazzaville) est le débouché naturel sur l'océan atlantique du corridor trans-équatorial. Au cours des années 60 à 80, le trafic fluvial a été en augmentation constante. En 1985, le trafic fluvial en RCA a culminé à environ 250 000 tonnes de marchandises, ce qui représentait environ 75% des échanges extérieurs de la RCA. En 1989, le trafic du port de Brazzaville avoisinait les 600 000 tonnes. Le trafic international de transit passant par le port de Pointe Noire a fortement baissé dans les années 90. L'interruption complète en 1998 des services du CFCO et les troubles politiques au Congo ont entraîné un report du trafic vers la voie routière camerounaise. En 2000, le trafic du corridor routier camerounais a atteint son maximum avec 348 000 tonnes alors que celui de la voie fluviale se réduisait à son plus bas niveau avec seulement 18 000 tonnes. Le bois de la RCA n'emprunte plus la voie fluviale, mais les axes routiers jusqu'à Douala. Le coton du Tchad ne passe plus par Pointe Noire, mais par le port Douala ou celui de Harcourt au Nigeria.

Le port Autonome de Douala (PAD - Cameroun) constitue actuellement le principal port de transit des échanges internationaux du Cameroun de la RCA et du Tchad. Il est accessible aux navires de 10 000 TPL. Un espace de 20 ha est aménagé pour le traitement des trafics des pays enclavés de la zone CEMAC. Le port de Douala possède une capacité annuelle de 10 millions de tonnes, une capacité de stockage de 11 millions de tonnes et dispose de 7 terminaux avec des spécialisations telles que les terminaux fruitiers et à conteneurs ainsi que le parc à bois.

Le volume total de marchandises traité par le port de Douala s'élevait en 2002 à 6,3 millions de tonnes, avec un taux de croissance annuel moyen de 8 % depuis 1994. Selon les modes de conditionnement, ce trafic international, en tonnage, est composé de conventionnel (46%), de vrac (33%) et de conteneurs (21%). La structure du trafic international au PAD est

caractérisée par la prédominance du bois et de ses dérivés (58% du volume total des exportations) à l'exportation, et par les hydrocarbures, dont le volume représente 21% de l'ensemble des importations, suivi du clinker avec 16% du trafic à l'importation.

Tableau 11 : Répartition du trafic international du Port de Douala en 2002 (en tonnes)

Pays	Importation	Exportation	Total
Cameroun	3 987 110	1 898 122	5 885 232
Tchad	132 207	36 362	168 569
R C A	49 202	124 398	173 600
Congo	3 180	52 610	55 790
Autres (Gabon et Guinée équatoriale)	2 353	58	2 411
Total	4 174 052	2 111 550	6 285 602

Source: PAD

Dans le cadre du Programme Sectoriel des Transport (1996-2003), un *Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE)* a été mis en place mais il n'est opérationnel que depuis août 2000. L'objectif du GUCE est de réduire les délais et les coûts de passage Portuaire. En termes de délais, l'objectif était de passer de 7 jours à l'import et de 2 jours à l'export.

Tableau 12 : Les principales réalisations du GUCE en terme de réduction des délais

Délais moyens des opérations	Temps de traitement avant le GUCE	Temps de traitement après le GUCE
Entre l'arrivée du navire et la validation du manifeste	2,7 jours	au plus tard à l'arrivée du navire
Pour le paiement de la redevance portuaire du PAD	6,8 Jours	15 Minutes
Pour obtenir le BAE des douanes	3,5 Jours	1,75 Jour
Entre l'émission BDT et le paiement A la banque	4,4 Jours	15 Minutes
Entre le BAE et le bordereau de livraison	5,6 Jours	2,57 Jours

Source : GUCE

La participation du secteur privé dans la gestion portuaire en Afrique est amorcée dans tous les pays de la région ; elle s'est fortement développée au cours des dernières années. C'est dans la manutention portuaire (mer et terre), les moyens de chargement bord à quai, les engins de manutention terrestres, les surfaces et autres entrepôts de stockage que se concentre le secteur privé. En matière de gestion des infrastructures portuaires, la tendance est aussi à la mise en concession (partenariat public-privé) des terminaux à conteneurs. L'implication du secteur privé dans la gestion des activités portuaires permet un passage portuaire rapide de faible coût et fiable ; ce qui est favorable au développement du commerce extérieur régional.

Le sous-secteur des transports aériens

Chaque pays dispose d'un ou plusieurs aéroports internationaux, capables d'accueillir des avions gros porteurs : aéroports de Douala, Yaoundé Nsimalen, Ngaoundéré, Garoua et Maroua au Cameroun, Libreville et Port-Gentil au Gabon, Brazzaville et Pointe-Noire au Congo, Malabo et Bata en Guinée équatoriale, N'Djamena au Tchad, Bangui en RCA.

En décembre 2001, la conférence des chefs d'Etat a décidé de la création d'une compagnie sous-

régionale de transports aériens en zone CEMAC[15] à capitaux majoritairement privés (compagnie Air CEMAC). Le projet est géré par le secrétariat exécutif. Le projet Air CEMAC, qui devrait être opérationnel en 2005, court des risques d'échec à court terme du fait de « l'égoïsme des Etats » et de la « frilosité des hommes d'affaires »[16]. À moyen terme, la mise en œuvre de ce projet d'Air CEMAC constituerait un outil puissant d'intégration des pays d'Afrique centrale.

Les principaux corridors régionaux de transports et de transit de l'Afrique Centrale

L'essentiel du trafic international du Tchad transite par le *corridor Douala-NDjamena* via Ngaoundéré au Cameroun. Il y a deux axes qui sont utilisés à partir de Ngaoundéré pour rejoindre le port de Douala :

- la route via Yaoundé (1 150 km) qui est très utilisée, surtout depuis la mise en service de la route Bertoua-Garoua Boulaï en 2001. La longueur totale par route Douala – Ndjaména s'élève à 1 920 km, dont 1416 km de routes revêtues (74%). La mise en service de la nouvelle route Ngaoundéré-Touboro-Moundou prévue en fin 2006 devrait rapidement supplanter la voie actuelle.

- le chemin de fer (moins de 920 km) dont l'exploitation est assurée par la société privée CAMRAIL.

La longueur totale du *corridor routier Douala – Bangui* s'élève à 1 455 km, dont 1 030 km de routes revêtues (71 %). Le tronçon Bouar-Garoua Boulaï, non revêtu, constitue un obstacle sur ce corridor. Ce tronçon est souvent impraticable pendant la saison des pluies et il n'est pas rare d'avoir de grandes quantités des marchandises bloquées pendant de longues périodes. En conditions normales, le délai de transport est d'environ 15 jours.

Ce sont des structures nationales qui assurent la gestion de ces deux corridors, Douala-Ndjaména et Douala-Bangui (Encadré 1).

ENCADRE 1

Quatre organismes principaux sont responsables de l'exécution des opérations de transit sur les corridors Douala-Banqgui et Douala-NDjaména:

- *le Bureau Général du Fret Terrestre (BGFT) pour le Cameroun;*
- *le Bureau National de Fret (BNF) pour le Tchad;*
- *le Bureau d'Affrètement Routier Centrafricain (BARC) pour la RCA ;*
- *le Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) au Port de Douala.*
  - BNF et BARC sont chargés de délivrer les feuilles de route aux transporteurs tchadiens et centrafricains respectivement.
  - Le BGFT est l'autorité de transit au Cameroun. Il veille sur les procédures de facilitation du transit. Il a joué un rôle déterminant dans la création d'un manifeste de transit pour les camions et dans le renforcement des points de contrôle sur l'itinéraire de Ngaoundéré.
  - Le GUCE s'occupe principalement du dédouanement des marchandises à Douala.

[15] (Acte additionnel n°02/01 CEMAC-066-CE03 du 08/12/2001)
[16] (selon le Bulletin officiel de la CEMAC – janvier 2006).

Le Corridor Trans-équatorial entre NDjamena – Pointe Noire via Sarh, Bangui et Brazzaville est la voie historique qui jouait le premier rôle lorsque le chemin de fer Douala-Ngaoundéré n'existait pas et que les routes camerounaises étaient encore à l'état de piste. Cette voie n'offre aujourd'hui quasiment plus d'intérêt : dysfonctionnement du chemin de fer ; 8 mois de navigation sur 12 sur le fleuve Oubangui ; vieillissement des installations portuaires, etc.

1.2 Les politiques/stratégies nationales et régionales des transports

Des politiques/stratégies de transport ont été adoptées par la plupart des pays de la région, avec souvent l'appui de la CE.

Les politiques/stratégies nationales des transports

Durant les années 1990, les politiques nationales de transport de la plupart des pays d'Afrique centrale correspondaient aux Plan Sectoriel des Transports (PST)[17] dont l'objectif était d'assurer une meilleure efficacité et un développement durable et cohérent du secteur. Les principaux axes d'action des PST variaient peu d'un pays à l'autre. Au cours des années 2000, la situation est contrastée en matière des d'adoption des politiques/stratégies nationales des transports. Le cas du Tchad, du Cameroun et de la RCA permet d'illustrer cette situation.

Après avoir mis en œuvre deux PST (1989-1993 et 1994-1998) le *Tchad* s'est doté, avec le concours de la CE, d'une Stratégie Nationale des Transport pour la période 2006-2010[18], avec pour objectifs : (i) le désenclavement intérieur et extérieur du pays ; (ii) la réduction des coûts de transport ; (iii) la conservation d'une accessibilité minimum à l'ensemble des régions du pays ; (iv) l'obtention d'un linéaire suffisant de routes praticables toute l'année et permettant de relier les principales villes du pays ; (v) la poursuite du processus de libéralisation du secteur et de la modernisation de l'administration.

Au *Cameroun*, la période 1996-2003 a été marquée par la mise en œuvre du PST1 qui a été clôturé en 2003. En l'absence d'une nouvelle stratégie des transports, le Gouvernement avec l'appui de la CE a élaboré un Mémorandum of Understanding (MoU) sur le secteur routier en février 2004 qui fut révisé en 2005[19]. Les objectifs prioritaires du Gouvernement portent sur les domaines suivants : (i) le financement du Fonds routier; (ii) mesures de protection du patrimoine routier; (iii) réformes institutionnelles; (iv) l'amélioration de la qualité des travaux et des prestations dans le secteur routier ; (v) la préparation du PST2. Le Cameroun, avec le concours de la CE, a préparé un Plan Directeur Routier[20] qui devrait être adopté prochainement. Il faut signaler aussi l'élaboration en cours de la Stratégie du Secteur du Bâtiment et des Travaux Publics[21] qui comporte un volet important sur les infrastructures routières.

Le Gouvernement de la *République Centrafricaine (RCA)* a lancé le programme sectoriel des transports en janvier 2000 qui a été concrétisé par la Déclaration de politique générale dans ce secteur. Les objectifs globaux sont les suivants: (i) garantir le potentiel de développement économique ; (ii) réduire la pauvreté ; (iii) développer l'esprit d'entreprise. Les objectifs spécifiques sont : (i) l'utilisation de tous les modes de transport; (ii) l'entretien d'un réseau primaire de transport ; (iii) la promotion du secteur privé ; (iv) l'adaptation du secteur public à ses

[17] Les PST étaient élaborées sous l'égide de la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds
[18] République du Tchad « Stratégie Nationale des Transports 2006-2010 », décembre 2005
[19] République du Cameroun « Mémorandum of Understanding sur la réforme et le financement du sous-secteur routier au Cameroun », version Mars 2006
[20] Coopération Cameroun-Union Européenne « Plan Directeur Routier du Cameroun », Progetti, Février 2006
[21] Ministère des Travaux Publics « Stratégie du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics » Version de mars 2006.

fonctions fondamentales. La mise en oeuvre de cette politique repose sur trois programmes d'action : le premier concerne l'investissement dans les infrastructures de transport et fait l'objet du second Programme Sectoriel des Transport 2000 – 2006 (PST2) ; le second concerne l'exploitation des transports et comprend la poursuite de la libéralisation du secteur ainsi que la facilitation du transit international ; le troisième concerne le renforcement institutionnel (réorganisation des ministères concernés, restructuration du Fonds Routier). En matière d'investissements dans les infrastructures de transport, la réhabilitation du corridor routier Bangui-Douala est la première priorité de la RCA, suivie de celle du corridor RCA-Tchad et l'amélioration des activités de transport fluvial.

Les politiques/stratégies des transports des organisations d'intégration régionale

Il s'agit des politiques/stratégies de transport telles qu'elles s'expriment dans les traités/accords des principales organisations régionales d'Afrique centrale, la CEMAC, la CEEAC et la CICOS.

La CEMAC

La mission essentielle de la CEMAC étant de promouvoir un développement harmonieux des États membres, les mesures en matière de transport visent « à renforcer et à améliorer, en vue de leur interconnexion, les infrastructures de transport et des télécommunications des Etats membres ainsi que les modalités de leur mise en œuvre » (Convention Union économique, Art. 31, p. 34).

En matière *d'infrastructures et des transports*, les principales actions menées sont :
- l'adoption, avec le consensus de tous les Etats, d'un Réseau Routier Intégrateur et Prioritaire dans l'optique de relier les capitales des pays entre elles par des routes bitumées[22] ;
- la réalisation de la carte du réseau routier intégrateur (voir carte ci-après) ;
- la participation à la préparation du Plan Directeur Consensuel des Transports (PDCT) de l'Afrique centrale;
- l'adoption du Programme Régional de Facilitation des Transports et Transit par la CEMAC.

[22] Les pays de la CEMAC ont défini en 1993 par Acte n°9/93-UDEAC-556-SE1 du 21 juin 1993 un réseau d'itinéraires de transit dits « structurants » qui a été actualisé par la CEMAC en 1999. Sur la base de ce travail d'actualisation, le Conseil des Ministres des Transports de la CEMAC a adopté un réseau officiel très vaste, dénommé « Réseau intégrateur CEMAC 2000 ».

Figure 1: Carte du projet de reseau integrateur routier CEMAC

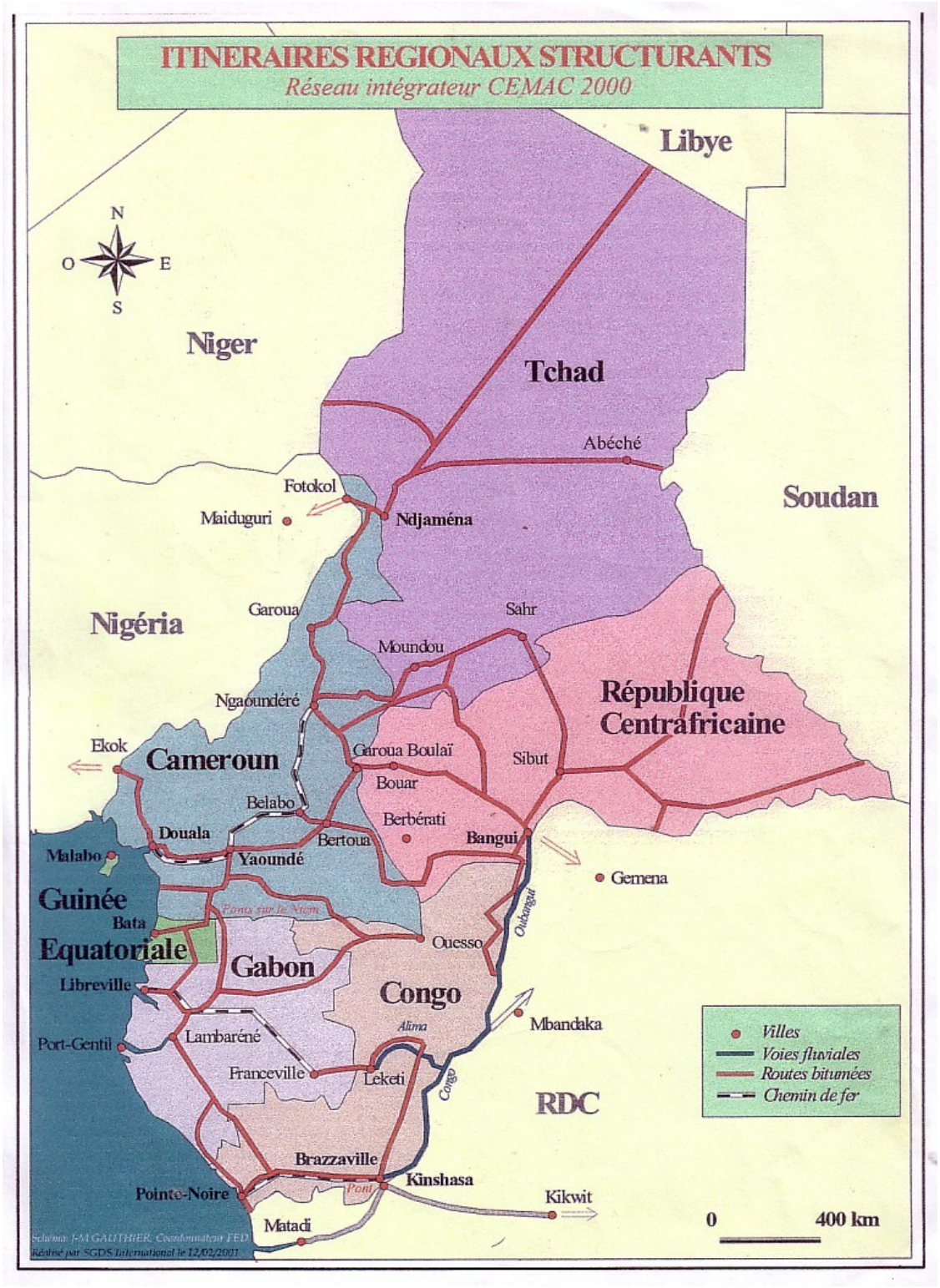

Au plan *normatif et réglementaire*, les États membres de la CEMAC ont élaboré et adopté un grand nombre de codes et de règlements, destinés à réguler l'activité du secteur des transports dans la sous-région (Encadré 3).

ENCADRE 3

Principaux codes et règlements élaborés et adoptés par les États membres de la CEMAC dans le secteur des transports et du transit

Le Cadre juridique d'exploitation des transports routiers Inter-États de marchandises diverses dénommé « Convention Inter-États des transports routiers de marchandises diverses », Libreville, juillet 1996.

La Réglementation des conditions d'exercice de la profession de transporteur routier Inter-États des marchandises diverses, Libreville, juillet 1996.

Le Cadre juridique d'exploitation de transport multimodal Inter-États de marchandises dénommé « Convention Inter-États de transport multimodal de marchandises », Libreville, juillet 1996.

Le Code de la navigation intérieure commun à la CEMAC et à la RDC, N'Djaména, décembre 1999.

Le Règlement du transport par route des marchandises dangereuses en UDEAC/CEMAC, Malabo, juin 1999.

L'Adoption d'un réseau intégrateur et prioritaire de la CEMAC, Bangui, juillet 2000.

Le Code communautaire de la marine marchande (1994-2001), Bangui, mai 2001 ; en cours de révision en insérant les dispositions sécuritaires du code ISPS.

Le Code Communautaire de la route, Bangui, août 2001, incluant une charge à l'essieu harmonisée de 13 tonnes et des pénalités uniformes.

Le Code de l'aviation civile (2000), accord relatif au transport aérien entre les Etats de la CEMAC (1997).
La Procédure de Transit Inter-Etats des Pays de l'Afrique Centrale (TIPAC).
Les accords bilatéraux entre le Cameroun et le Tchad et entre le Cameroun et la RCA (1999).

La CEEAC

En matière de transport (Article 47 du Traité), les objectifs visés par les États membres de la CEEAC sont les suivants :

- promouvoir l'intégration des infrastructures de transport et développer la coordination entre les différents modes de transport ;
- harmoniser et standardiser les législations et réglementations en matière de transport ;
- promouvoir les industries sous-régionales dans le domaine de l'équipement pour les transports et communications ;
- organiser, structurer et promouvoir les activités de transport de voyageurs et de marchandises.

Les engagements des États membres de la CEEAC, en matière de transit et de facilitation (Protocole relatif au transit et aux facilités de transit), sont résumés ci-dessous.

- Les États parties au traité accordent la liberté de transit à travers leurs territoires respectifs

aux marchandises et aux véhicules se rendant dans d'autres États parties au Traité ou vers des États tiers, sous réserve d'interdictions justifiées par la sécurité publique ou d'autres motifs énumérés.
- Aucun droit à l'entrée ou à la sortie ne sera prélevé sur le trafic en transit.
- Les procédures de transit et d'entreposage sous douane seront simplifiées pour alléger les handicaps géographiques des pays sans littoral.
- Il n'y aura aucune discrimination en matière de droits, tarifs et redevances, et les États signataires accorderont au trafic en transit le même traitement et les mêmes facilités que ceux ou celles accordés à leur propre trafic.
- Le régime de transit sera applicable au transport de marchandises sous scellés de douane, dans des moyens de transport agréés par la douane, par les soins d'opérateurs munis d'une licence à cet effet et sous dépôt de garantie.

Au cours des années 1994–1999, les efforts de l'Union Africaine ont porté sur le renforcement des communautés économiques régionales (CER), dans l'optique d'en faire des piliers en matière d'intégration économique africaine. La Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEEAC)[23] a été choisie par l'Union Africaine (UA) comme son pilier en Afrique centrale. En matière de transports, l'une des actions menées par la CEEAC fut l'élaboration du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale et plan d'action à l'horizon 2010 dans le cadre de l'UA/NEPAD. Ce Plan vise à doter l'Afrique centrale d'un système de transport (comprenant tous les modes de transport) performant en mesure d'appuyer l'intégration économique et d'être un cadre consensuel pour des négociations en vue de mobiliser les investissements dans le domaine des infrastructures de transport.

La CICOS

En matière de navigation fluviale, quatre pays (Cameroun, République centrafricaine, Congo et République démocratique du Congo) ont ratifié l'Accord instituant la CICOS en novembre 1999. Cet accord a pour objet (article 2) : (i) d'instituer une Commission internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) et un régime fluvial uniforme de la navigation sur la base des principes de liberté et d'égalité de traitement ; (ii) d'aménager et d'exploiter le fleuve et les cours d'eau du Bassin, dans le respect des principes de liberté de la navigation, d'égalité de traitement des usagers, du droit de participation équitable et raisonnable aux avantages tirés de l'utilisation durable des eaux. Le mandat de la CICOS a récemment été élargi pour comprendre des actions dans le domaine de la gestion de la ressource eau et de l'environnement.

Synthèse sur les politiques/stratégies de transports de la CEMAC et de la CEEAC

Les objectifs communs des politiques/stratégies des transports de a CEMAC et la CEEAC sont :
- l'interconnexion et la modernisation du réseau routier régional ;
- le développement de la coordination entre les différents modes de transport ;
- la facilitation du transit et du transport routiers dans la région Afrique centrale.

Lors de la visite de terrain, la mission d'évaluation a constaté les difficultés de coordination entre la CEMAC et la CEEAC et avec leurs membres respectifs. Il n'y a pas de véritable dialogue entre ces deux organisations régionales. Il y a des tensions potentielles entre les mandats des deux (et peut-être trois avec la CICOS) organisations régionales, qui sont tous actifs dans le domaine de transport, mais aussi des tensions entre les politiques régionales et nationales.

[23] Commission Economique pour l'Afrique « Etat de l'Intégration régionale en Afrique » Addis-Abeba, 2004

2. STRATEGIE D'INTERVENTION DE LA COMMISSION DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Il n'existe pas de document de stratégie d'appui de la CE au secteur des transports de l'Afrique centrale. Les axes d'intervention de la stratégie de coopération régionale de la CE en Afrique centrale sont déduits des documents de référence constitués par l'accord de Cotonou de 2000, du Plan indicatif régional du 8ème FED, du Document de stratégie de coopération régionale pour le 9ème FED avec un Plan indicatif régional, des Documents de stratégie de coopération des Plans indicatifs nationaux, des notes internes à la CE, des conventions de financement et des pratiques des projets/programmes.

2.1 Les objectifs globaux et spécifiques du transport dans la stratégie de coopération

Pour le secteur des transports, le PIR du 8ème FED (1996-2000) a concerné les pays de la CEMAC et le Zaïre (actuellement RDC) ; le PIR du 9ème FED (2002-2007) concerne les 6 pays de la zone CEMAC et São Tomé et Principe. Dans les deux PIR, le transport est un secteur de concentration de la coopération régionale de la CE avec l'Afrique centrale.

L'objectif global du secteur de transport dans la stratégie coopération de la CE est :
- dans le PIR du 8ème FED de contribuer à « l'intégration économique des pays de la zone et en particulier l'intensification des échanges intra régionaux » (PIR 8ème FED Ch. II, par. 1) ;
- dans le PIR du 9ème FED « l'augmentation de la croissance économique et la réduction de la pauvreté par l'approfondissement de l'intégration économique régionale » (PIR 9ème FED Page 31).

L'objectif spécifique du secteur de transport dans la stratégie de coopération de la CE est :
- dans le PIR du 8ème FED, « la poursuite de la mise en place d'un réseau structurant d'infrastructures de transport régionales » (PIR 8ème FED, Chap. II, parage. 1.1) ;
- dans le PIR du 9ème FED, « l'établissement d'un réseau de transport de surface prioritaire bien entretenu par les États » (PIR 9ème FED page 31)

Il y a une continuité entre le 8ème et 9ème FED au niveau des objectifs assignés au secteur des transports.

Les différences entre les stratégies du 8ème FED et du 9ème FED pour le secteur des transports pourraient se résumer comme suit :
- 8ème FED : secteur privilégié de concentration par rapport à l'un des trois secteurs de concentration dans le 9ème FED ;
- 9ème FED : rôle de coordonnateur pour la CEMAC, tandis que dans le 8ème FED il n'y avait pas un rôle clair pour les organisations régionales ;
- 9ème FED : par rapport au 8ème FED, la stratégie accorde plus d'attention au renforcement des aspects institutionnels et aux questions de facilitation des transport/transit sur les corridors régionaux.

2.2 Les activités menées en matière de transport dans les PIR

Les engagements financiers des interventions de la CE en Afrique centrale dans le secteur des transports pour la période 1996 à 2006 sont consignés dans le Tableau ci-dessus.

Tableau 13: Engagements de la CE dans le secteur de concentration transport, par sous-secteurs, en €, période 1996-2006

Macro-secteurs	Secteurs	Sous-Secteurs		Total PIRs (engagements = decides + prevus)	Total PIRs (seulement decides)	Total PINs	Autres programmes CE dans la Region	Totaux Region	% PIR	Autres programmes CE Tous ACP/Pays
Transports et Télécommunications	Politique du transport & autres secteurs transport		5	14,480,000	1,980,000	17,718,856	0	*19,698,856*	10%	0
	Transport routier		6	151,284,100	142,784,100	258,224,549	0	*401,008,649*	36%	0
Totaux				165,764,100	144,764,100	275,943,405	0	420,707,505	34%	0

Source: EuropeAid - CRIS (10-08-05)

Les principaux projets menés dans le cadre des PIR en matière de transport, pour la période couverte par l'évaluation, sont consignés dans le tableau 9 ci-dessous. Ces projets ont été pour l'essentiel engagés sous les 7ème, 8ème et 9ème FED.

Tableau 14: Principaux projets régionaux dans le secteur des transports

Projet	Longueur (km)	Type d'aménagement/ contenu du projet	Caractéristiques		Montants Engagés (en euros)
1. Route Bertoua-Garoua Boulaï	250	bitumage	Terminé et inauguré en juillet 2001. Un tronçon de la route nationale N°1 du Cameroun, du réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC, des corridors Douala –Bangui et Douala-N'Djaména et de l'axe routier trans-africain Tripoli-Windhoek	8 ACP RCE 001 7 ACP RPR 630 7 ACP CM 50 6 ACP RPR 555 8 ACP CM 001	12 500 000 44 000 000 13 500 000 18 000 000 10 000 000 ***98 000 000***
2. Route Ngaoundéré-Touboro-Moundou	435	Bitumage	Sera terminée en 2006. Partie du réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC et du corridor routier Douala-Moundou. Cette route permettra de désenclaver le sud du Tchad ainsi que les régions situées à l'est du Cameroun.	8.ACP.RCE.2 8 ACP CM 4 7 ACP RPR 720 8 ACP CD 003 8 ACP CM 004 STABEX 9 ACP CM 006	44 500 000 20 000 000 5 000 000 32 500 000 20 000 000 30 000 000 25 600 000 ***157 600 000***

3. Projet Ntem d'aménagement de la région de 3 frontières Cameroun - Gabon-Guinée équatoriale		Construction de 2 ponts sur le fleuve Ntem	Terminé. Facilitent les liaisons routières entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale. Cofinancement avec la BAD et l'AFD	8.ACP.RCE.012 7.ACP. GA033 7.ACP.RPR.771 8 ACP CM 28 8 ACP GA 11	2 875 000 780 000 5 225 000 1 000 000 4 220 000 ***14 100 000***
4. Route Bouar-Garoua Boulaï	159	Études de faisabilité	Partie du réseau routier intégrateur et prioritaire de la CEMAC, du corridor routier Bangui-Douala et de l'axe routier transafricain Mombassa-Lagos. Les études ont été exécutées jusqu'au stade de la composition des dossiers d'appels d'offres aux entreprises et aux bureaux de contrôle des travaux. La réalisation a ensuite été suspendue à cause des événements politiques qui ont affligé le pays.	8ACP.RCE 22 8ACP.CA 28	8.500.000[24] 62 220 8.562 220
5. Route Garoua Boulaï – Ngaoundéré	270	Études de faisabilité	Cette section devrait prolonger la route Bertoua-Garoua Boulaï vers le nord du Cameroun et N'Djaména (Tchad). Elle constitue aussi un tronçon de l'axe routier trans-africain Tripoli-Windhoek	8.ACP.RCE.015	1 900 000 *1.900.000*
6. Dispositif pour le développement du transport régional (DDTR)			Le DDTR intervient d'une part en appui à la CEMAC pour l'instruction et la mise en œuvre des projets FED et d'autre part comme représentant de l'ordonnateur régional des 7 et 8ème FED (l'ordonnateur national du Cameroun) maître d'ouvrage pour tous les projets de transport régionaux réalisés au Cameroun au titre du 8ème FED.	8.ACP.RCE.13	1 980 000 *1.980.000*
7. Programme de facilitation des transports en Afrique Centrale (FASTRAC)			Le Programme a trois composantes : - un volet études ; - la construction et l'équipement des postes frontaliers juxtaposés ; - l'interconnexion informatique (SYDONIA) des administrations douanières de la CEMAC - la promotion et l'harmonisation	9ACP RCE 008	12 500 000

[24] Comme résultat de la révision de la mise en œuvre du PIR à mi-parcours il a été proposé d'enlever ce montant du PIR. Cependant, à ce jour la revue à mi-parcours n'a pas été approuvée. Si cela se verrait confirmé, le cofinancement par le PIR de ce projet n'aura plus lieu.

			de la législation communautaire en matière de transport/transit -la formation des acteurs sur le TIPAC - les mesures d'accompagnement socio environnementales - les actions d'information		*12 500 000*

La mission d'évaluation a pris note qu'à la revue à mi-parcours du 9ème FED, la CE a confirmé ne pas financer, dans le cadre du 9ème FED, l'aménagement des routes Garoua Boulai-Ngaoundéré (247 km) et de Bouar-Garoua Boulaï (155 km).

En matière de Télécommunication, on note la réalisation de 'l'étude pour la définition d'un programme régional de développement des Technologies de l'Information et de la Communication' d'ici à 2010[25]. Cette étude n'était pas prévue dans le PIR 9ème FED; elle a été financée sur les ressources de la Facilité de Coopération Technique (0,13M€)). Les axes stratégiques proposés par le Rapport sont l'amélioration du cadre législatif et réglementaire, le développement des infrastructures et des réseaux et le renforcement des capacités. Le coût du Programme, qui réaliser sur 5 ans, est estimé à 29,577 millions d'Euros. Un Atelier de restitution de l'étude a eu lieu à Bangui du 3 au 4 octobre 2005.

Le projet *'Dispositif pour le Développement du Transport Régional (DDTR)'* a joué en rôle-clé dans le secteur de transport. Le dispositif pour une meilleure gestion de l'aide du FED aux pays ACP par l'Ordonnateur Régional pouvait prendre deux voies principales. Elle peut se faire, soit en développant les capacités du personnel local (fonctionnaire et/ou contractuel) lui permettant de maîtriser les procédures et les règles de bonne gestion prescrites par le FED, soit en mettant un personnel expatrié en place qui assure cette bonne gestion, assisté ou non par du personnel local. Cette deuxième voie fut privilégiée par la CE pour la gestion des projets routiers régionaux financés par le FED en Afrique centrale avec la mise en place de la 'Cellule Infrastructure des Transports' auprès de l'Ordonnateur Régional FED puis du 'Dispositif pour le Développement du Transport Régional (DDTR)'. Le DDTR est le représentant du Maître d'ouvrage (Ordonnateur National du FED au Cameroun) pour les projets routiers PIR du 8ème FED. Le nouveau Ordonnateur Régional FED en matière de transport pour le 9ème FED est le Secrétariat exécutif de la CEMAC/Direction des Transports et de Télécommunication ; la DCE de Bangui étant chef de file pour ce Programme. Il y a donc nécessité de redéployer les activités du DDTR en direction de la CEMAC à Bangui.

2.3 Les activités en matière de transport dans les PIN

À l'exception de la Guinée équatoriale, les transports constituent un secteur de concentration dans les PIN du 8ème et 9ème FED des autres pays de la CEMAC. Les interventions concernent principalement le sous-secteur routier, et dans ce sous-secteur, les activités suivantes :

- la construction et la réhabilitation des routes principales, mais aussi des routes rurales ;
- l'appui à l'entretien routier ;
- l'appui institutionnel aux administrations de transport.

[25] 'L'étude pour la définition d'un programme régional de développement des Technologies de l'Information et de la Communication' Rapport réalisé par Atos Origin Belgium pour la CEMAC. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la formulation d'un programme régional de développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) en Afrique Centrale.

Pour la période 1996-2006, le montant total décidé dans le cadre des PIN pour le secteur des transports s'élève à 276 millions d'euros et 258 millions d'euros pour le seul secteur routier (soit 25% du total des montants décidés PIN pour la période).

3. PERTINENCE

3.1 Adaptation aux spécificités de la région

Adaptation à la dynamique des institutions régionales à mandater
L'Ordonnateur Régional FED pour les projets routiers PIR 8ème FED était l'Ordonnateur National du FED au Cameroun. Le nouveau Ordonnateur Régional FED, en matière de transport pour le PIR 9ème FED est le Secrétariat exécutif de la CEMAC/Direction des Transports et de Télécommunication (basée à Bangui) ; la DCE de Bangui étant chef de file pour ce Programme.

Sur la base des interviews menées auprès de la CE à Bruxelles, le choix de la CEMAC s'explique par le fait que la CEEAC était une organisation qui « vivotait » et n'avait pas de consistance en termes d'organisation régionale. Par contre les pays de l'UDEAC travaillent ensemble, ils ont la même langue et utilisent la même monnaie. Il s'agissait donc d'une entité régionale cohérente. Le grand problème de la CEMAC était d'être une organisation intergouvernementale. Depuis on observe quelques évolutions.

La CEMAC va connaître une phase de transition de réforme entre mars 2006 et mars 2008 (Décision Conférence des Chefs d'Etat de Bata de mars 2006). La CEEAC est en train de se redynamiser. Elle a été choisie par l'UA comme l'un des piliers du NEPAD pour promouvoir l'intégration régional en Afrique centrale. Par ailleurs, dans la « Stratégie de l'UE pour l'Afrique » la CE propose « d'établir un partenariat UE-Afrique pour l'infrastructure en vue de soutenir et de lancer des programmes (réseaux trans-africains) qui facilitent l'inter connectivité au niveau continental pour promouvoir l'intégration régionale. Ce partenariat engloberait des investissements dans l'infrastructures transfrontalière et régionale et leurs cadres réglementaires au sens le plus large : réseaux de transport (routes, chemins de fer, voies fluviales, ports et aéroports)…. Ce partenariat garantira l'appropriation africaine du processus à travers un engagement étroit avec les institutions continentales et régionales – l'UA et les CER- en vue d'accélérer le plan d'action UA/NEPAD pour l'infrastructures »[26]. Les interventions de la CE en Afrique centrale dans le secteur des infrastructures et de transports devraient désormais tenir compte de ces évolutions dans la répartition des mandats entre la CEMAC et la CEEAC.

Réseau intégrateur
Les projets routiers réalisés (route Bertoua-Garoua Boulaï) ou en cours (route Ngaoundéré-Touboro-Moundou) font partie du Réseau Intégrateur et Prioritaire de la CEMAC et donc du Plan Directeur Consensuel de Transports en Afrique centrale de la CEEAC ; ils ont en effet été sélectionnés après la définition des « itinéraires régionaux structurants » par l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique centrale) en 1993. La réalisation de ces axes routiers régionaux s'intègre donc dans les stratégies régionales de la CEMAC/CEEAC de constitution d'un réseau routier régional. La pertinence des projets routiers considérés est donc évidente.
L'abandon de l'aménagement de la route Bouar-Garoua Boulaï (155 km)[27] a été décidé lors de la revue à mi-parcours du 9ème FED. Le risque que les 8,5 M€ affectés à l'aménagement de cette

[26] COM (2005) 489 « Stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique » SEC (2005) 1255, P. 31
[27] Dégagement des 8,5 M€ prévus comme contribution régionales à l'aménagement de la route Bouar-Garoua Boulaï

route soient tardivement engagés ou même sous-utilisés expliquerait cette décision. Des entretiens menés lors de la visite de terrain il ressort une reconnaissance de la pertinence de la stratégie du PIR, mais aussi une forte désapprobation de la région Afrique centrale de cet abandon et un désaccord sur la re-programmation des fonds. Pour l'équipe d'évaluation, cette décision n'apparaît pas cohérente avec l'objectif spécifique assigné au transport dans le cadre du 9ème FED qui est « l'établissement d'un réseau de transport de surface prioritaire bien entretenu par les États ». La route Bouar-Garoua Boulaï constitue en effet un tronçon important de l'axe principal de désenclavement routier Bangui- Douala, et de la future route transafricaine Mombassa-Lagos. L'aménagement de cette route constitue également la première priorité de la politique des transports de la RCA. Il est recommandé de considérer cet axe dans la programmation du 10ème FED.

Le maillage du réseau routier régional et l'insertion de la région au marché mondial
Les routes régionales réalisées ou en cours constituent des axes de désenclavement des pays enclavés (Tchad, RCA) contribuent à une meilleure insertion au marché mondial des économies des pays d'Afrique centrale; ce qui correspond aussi à l'un des objectifs de la stratégie de coopération de la CE en Afrique centrale. Cependant, le maillage régional du réseau des routes bitumées en Afrique centrale n'est pas encore satisfaisant (il n'y a pas deux capitales de la zone CEMAC reliées par une route bitumée) pour assurer une cohésion et une unité à l'espace régional en Afrique centrale.

Outil d'intégration économique régionale
Les investissements routiers réalisés par la CE depuis 1996 ont permis de construire des tronçons d'infrastructures de transit et Inter-Etats vitaux pour l'intégration économique de l'Afrique centrale. Il convient de rappeler cependant que tout en constituant l'un des outils essentiels de l'intégration économique des Etats de l'Afrique centrale, les transports n'en sont pas pour autant les garants ; ils ne peuvent pas créer d'échanges dans des espaces où il n'existe pas de potentialités au préalable.

3.2 L'intégration aux stratégies régionales et réponse aux besoins nationaux

En matière de transit et transport routiers sur les principaux corridors routiers régionaux de l'Afrique centrale nos constats des lieux sont décrits ci-après.
- Au plan normatif et réglementaire, on constate que les États membres de la CEMAC ont élaboré et adopté un grand nombre de codes et de règlements, destinés à réguler l'activité du secteur des transports dans la sous-région (cf. Encadré 3). Mais aucun des textes n'est effectivement appliqué par aucun des Etats. « Pour élaborer des textes, on est très bien ; mais pour la mise en application, c'est une autre paire de manche » (un interviewé, CEMAC).
- La fluidité de la circulation des marchandises dans la région est entravée par de multiples postes de contrôles le long des corridors routiers. Il a été dénombré[28], entre le port de Douala et Garoua Boulaï (frontière Cameroun-RCA) long de 890 km, 26 postes de contrôle et 61 contrôles (douane, police, syndicat, sécurité publique, gendarmerie, prévention routière, brigade routière, poste de péage, etc.) pour un montant total de frais versés de 75 000 FCFA. Sur ce corridor, on observe ainsi 1 poste de contrôle tous les 34,2 km, 1 service de contrôle tous les 14,60 km et 84,27 FCFA de frais à payer par kilomètre. Pour un aller-retour, les montants des frais à débourser par les transporteurs s'élèvent à 168,54 FCFA par kilomètre.
- Il ressort des entretiens avec les opérateurs que les passages aux frontières des poids lourds sont

[28] Communication du Ministère de l'Equipement, des Transports et de l'Aviation Civile (MECA) de la RCA lors de la Commission Mixte centrafricano-camerounaise

marqués par la complexité et la lenteur des procédures de contrôle, des temps de contrôle abusivement longs, toutes choses qui constituent des obstacles à la fluidité des échanges intra-régionaux et avec l'extérieur.

- Le délai moyen de dédouanement pour les conteneurs importés est de 19 jours[29], ce qui est très long. Entre l'établissement du titre de transit et l'apurement effectif de l'engagement au niveau de la caution à la banque, il faut compter au mieux un mois et demi vers la RCA, et deux mois environ vers le Tchad[30].

Tableau 15: Coût dédouanement transport d'un conteneur de 20 pieds Douala- N'Djaména en 2003, (en F CFA)

Coût en FCFA	Camion	Semi-remorque
Total frais de mouillage	58.7195	76.3695
Transport routier à destination de Ndjamena	1.360.000	2.060.000
Autres formalités	60.000	60.000
Coût total à destination de N'djamena	2.007.195	2.883.695

Source: SSATP 2004

- Les coûts de passage portuaire et d'attente des navires dans les ports demeurent élevés : les opérations douanières et de facturation se font souvent de façon manuelle malgré l'existence des systèmes informatiques douaniers dans les différents pays. Par ailleurs, ces différents systèmes informatiques sont isolés, sans interconnexion entre eux ; il en résulte des déficiences dans le partage des informations entre administrations douanières nationales; ce qui constitue un obstacle à la fluidité des flux de marchandises sur les corridors routiers.

Tous les éléments ci-dessus conjugués engendrent des délais de transit très longs et des coûts de transport élevés. Sur la base de ces constats, le programme FASTRAC, qui vise à améliorer la fluidité de la circulation des marchandises sur les corridors principaux, est pertinent. La construction des postes frontaliers juxtaposés Cameroun-RCA et Cameroun-Tchad devrait simplifier et accélérer les procédures de contrôle et de passage aux frontières ; l'interconnexion du système informatique douanier SYDONIA[31] dans les 7 pays de la région, la promotion de la procédure de transit TIPAC (Transit Inter-Etats des pays de l'Afrique centrale) devrait réduire le nombre de postes de contrôle et les délais de dédouanement et les coûts y afférents. Des entretiens menés lors de la visite de terrain, il ressort que le programme FASTRAC constitue une réponse positive aux attentes des usagers de la route confrontés à de nombreux barrages routiers (officiel ou non). Le Programme (FASTRAC) s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action adopté par les Etats membres de la CEMAC (Douala juin/juillet 2004), du protocole relatif au transit et aux facilités de transit des Etats membres de la CEEAC. Il correspond aussi aux orientations du NEPAD et du SSATP.

De plus, les investissements importants réalisés dans les infrastructures routières doivent être accompagnés de mesures pérennes permettant de sécuriser l'entretien des réseaux routiers, d'où la pertinence de la contribution de la CE à la durabilité des investissements routiers à travers la mise en place des programmes d'entretien routier du FED et d'appui à la mise en place des

[29] CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala-Ndjaména » Rapport de Ahmed Mahmoud Ould BOILIL, Novembre 2005.
[30] CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala-Ndjaména » Rapport de Ahmed Mahmoud Ould BOILIL, Novembre 2005.
[31] SYDONIA est un système de gestion des activités de la douane.

Fonds routiers par les Etats. De ce fait, la CE appuie les États dans la mise en place des fonds routiers et dans le financement de l'entretien du réseau routier régional à partir des ressources du PIN. Cette politique apparaît la plus pertinente actuellement, bien que la complémentarité réelle entre PIR et PIN dans le domaine de transport reste à améliorer.

3.3 Justification des secteurs et des activités menées

Le sous-secteur routier

Durant la période 1996-2006, les interventions de la CE en Afrique centrale ont concerné principalement le sous-secteur routier. Ce choix est justifié par le fait que « l'Afrique Centrale est particulièrement mal desservie en matière d'infrastructures de transport. Le réseau routier régional est faible, mal entretenu et ne permet pas de relier ni les capitales entre elles ni d'assurer en toutes saisons la connexion des pays enclavés aux ports principaux de la région. L'existence d'autres barrières non tarifaires et l'absence d'un système cohérent de transport en transit constituent une entrave importante à la libéralisation du marché interne qui reste ainsi segmenté et la production soumise à des coûts élevés » (DSP et PIN 9ème FED p. 15). Cette justification est pertinente. La concentration, cependant, des interventions de la CE sur le seul secteur du transport routier fait que de nombreux besoins de transport importants de la région ont été faiblement pris en compte ; et qu'il convient de signaler : il s'agit notamment de l'inter-modalité à l'échelle régionale, de la diversification des voies d'accès maritime pour les pays enclavés de la région avec la redynamisation du transport fluvial :

- Le chemin de fer camerounais forme un transport intermodal avec la route vers le Tchad au niveau de Ngaoundéré. Il est à prévoir que la route Ngaoundéré-Bertoua Boulaï ne sera pas bitumée avant plusieurs années du fait de la priorité donnée par la CE à l'entretien et à la réhabilitation du réseau routier existant. Il y a lieu de s'assurer que le chemin de fer entre Ngaoundéré-Douala est en mesure de faire face au trafic supplémentaire en provenance du Tchad avec la mise en service de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou. Il conviendra ensuite d'envisager l'aménagement d'une plate-forme logistique régionale multimodale à Ngaoundéré de façon à mieux organiser les opérations de transbordement de marchandises au niveau de Ngaoundéré entre le rail et la route. Dans cette perspective d'inter modalité rail-route à l'échelle régionale, le soutien de la CE au secteur des transports en Afrique centrale ne devrait plus se limiter aux routes mais concerné aussi le chemin de fer ainsi que l'aménagement d'une plate-forme logistique régionale à Ngaoundéré.
- La RCA et le Tchad sont actuellement tributaires du seul corridor camerounais pour leurs exportations et importations ; d'où un besoin évident de diversification de voies d'accès maritime vers le port de Pointe Noire (Congo) en redynamisant le corridor trans-équatorial Bangui-Brazzaville-Pointe Noire. Ces interventions permettront de sécuriser le trafic international des pays enclavés; de mettre en valeur les potentialités importantes du transport fluvial et de développer là aussi l'inter modalité route-fleuve-rail à l'échelle régionale.

3.4 Réponse aux besoins des populations

Lien entre l'aménagement des projets routiers régionaux et la lutte contre la pauvreté

Les projets routiers régionaux réalisés ou en cours de construction ont une portée plus régionale que rurale ; et donc les pauvres (vivant en majorité en milieu rural) [32] ne sont pas la cible spécifique de ces actions et donc ils ne sont que des bénéficiaires indirects même si certaines

[32] La proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (646 FCFA/Jour) est de 40% en milieu rural contre 18% en milieu urbain (source : enquête ECAM de 2001).

retombées peuvent leur être favorables par exemple à travers l'emploi d'une main-d'œuvre locale à l'occasion des chantiers.

La pertinente de la stratégie d'intervention de la CE dans le secteur des transports routiers en Afrique centrale durant la période considérée (1996-2006), qui s'inscrit notamment dans les stratégies / politiques des transports de la CEMAC/CEEAC et des Etats, est **satisfaisante**.

4. TROIS C's

Coordination interne de la CE

La programmation des PIR est pluriannuelle et indicative. Le DG Développement porte la responsabilité finale de la programmation du FED. Les délégations sont formellement associées à la préparation des documents. En règle générale, cette programmation est négociée avec le pays ou la région ACP bénéficiaires[33]. Le circuit des documents de décision au sein de EuropeAid, de la DG DEV et du cabinet du Commissaire illustre un aspect de la complexité des services centraux de la CE qui est une source des retards dans le déroulement d'un projet. Prenons l'exemple[34] d'un Avenant à une Convention de Financement qui concerne la réallocation de plus de 10% de la décision initiale ou de plus de € 1 million. S'il semble évident qu'un tel dossier doit être étudié par l'unité de AIDCO concernée et par le service de contrôle financier et juridique de EuropeAid, on peut se demander si son passage à la DG Audit, à la DG DEV et au Cabinet du Commissaire (pour obtenir la signature du Commissaire[35] sur le document) apporte une valeur ajoutée. Ceci met en évidence des lacunes qui existent dans la gestion des projets de la CE (lenteurs, retards, problèmes de réorganisation, procédures qui ne sont pas univoques, contrôles financiers tatillons, etc.).

L'équipe d'évaluation a constaté de grands problèmes de coordination entre d'une part les spécialistes de transport au niveau de Bruxelles (DG Développement, EuropeAid) et le personnel spécialisé des Délégations et d'autre part entre Délégations de la CE. Quelques mesures récentes sont prises pour améliorer la coordination entre Délégations. A titre d'exemple, on peut citer la réunion régionale à Douala du mois d'avril 2006 des représentants des délégations sur les Infrastructures et transports.

Pour améliorer la coordination interne de la CE, l'équipe d'évaluation fait les recommandations ci-après :

- mettre à disposition des délégations de tous les documents de politique/stratégies des transports, des guides et outils pratiques comme des modèles de Termes de Référence ou d'indicateurs de suivi des projets ;
- faire circuler des exemples de bonnes pratiques dans le secteur des transports ;
- intensifier les échanges entre les spécialistes infrastructures et transports des délégations et ceux des Bruxelles (forums d'échanges électroniques, E-mail, missions de courtes durées, etc.) ;
- organiser des séminaires régionaux entre les spécialistes infrastructures des délégations.

[33] Repris dans "Interservice Agreement, DG External Relations, DG Development, EuropeAid Co-operation Office" June 2001, document uniquement en anglais.

[34] COTA asbl-GRET « Evaluation de la coopération de la Communauté Européenne en matière d'appui institutionnel aux ordonnateurs nationaux et régionaux du Fonds Européens de développement » Rapport final, Juin 2002.

[35] Pour de nombreux documents, la signature du Commissaire n'était pas requise jusqu'il y a quelques années. C'est le Commissaire Marin qui a introduit cette exigence (Voir COTA asbl-GRET « Evaluation de la coopération de la Communauté Européenne en matière d'appui institutionnel aux ordonnateurs nationaux et régionaux du Fonds Européens de développement » Rapport final, Juin 2002.

Coordination avec les bailleurs de fonds

Dans le secteur de 'transport et infrastructures', les principaux bailleurs de fonds de la région Afrique centrale sont la CE, la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement, la Banque Africaine de Développement. Il ressort des entretiens qu'il n'y a pas un cadre institutionnel formel de coordination des bailleurs de fonds sur les interventions dans le secteur des transports. La coordination se fait surtout de manière informelle, lors des rencontres ou de rendez-vous. Il y a aussi des partages de documents.

On a constaté cependant que les actions définies dans le Programme FASTRAC par la CE, l'ont été en complémentarité des interventions d'autres bailleurs de fonds dans le domaine de la facilitation des transports et transit routiers en Afrique centrale. (Tableau ci-dessous). La coordination entre la CE et la Banque Mondiale se développe avec la mise en œuvre du Programme FASTRAC, mais par le biais de partage des rapports de mission et les documents de projet.

Tableau 16: actions envisagées par les bailleurs actifs dans la facilitation des transports en Afrique centrale

Commission européenne	Banque mondiale	Banque africaine de développement	Agence française de développement
- Construction et équipement de postes frontaliers juxtaposés à Garoua-Boulaï et Touboro - Interconnexion de SYDONIA entre les pays de la CEMAC - harmonisation des politiques en matière de transport - Mise en œuvre du TIPAC	- Aménagement de la zone frontalière à Kousséri (PF douanière, poste frontalier) - Interconnexion SYDONIA avec autres systèmes utilisés au port de Douala - Appui institutionnel à la réforme douanière au Tchad - Amélioration de la sûreté portuaire (Douala) - Observatoire des pratiques routières	Mise en place d'un système de suivi des cargaisons sur les corridors prioritaires – système en cours de détermination	Informatisation du Guichet Unique du port de Douala

Source : Programme FASTRAC, Convention N° 9439/REG, p. 6

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme FASTRAC, il est envisagé d'établir un Comité annuel de Concertation entre les pays de la CEMAC et les bailleurs intervenants dans la facilitation des transports. Le Secrétariat exécutif de la CEMAC serai chargé de l'organisation de cette concertation.

Coordination avec des organisations africaines UA, NEPAD

La coordination des organisations continentales (UA, NEPAD) est insuffisante. On relève uniquement, l'élaboration d'un Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale et plan d'action à l'horizon 2010 par la CEMAC, la CEEAC dans le cadre du NEPAD. Cependant, les réseaux thématiques infrastructures qui vont être lancée à l'automne répondront à ces objectifs

Complémentarité des PIR et PIN

Dans les PIR, l'objectif poursuivi par le coopération régionale est principalement la constitution d'un réseau routier régional, reliant Bangui au port de Douala et Ndjaména au port de Douala. Dans les PIN, les interventions de la CE concernent principalement le sous-secteur routier : construction et la réhabilitation des routes principales (mais aussi des routes rurales), appui institutionnel et à l'entretien routier et aux administrations de transport. Ces deux instruments devraient être complémentaires dès la conception des programmes de coopération[36]. Mais on a constaté que la complémentarité des PIN et des PIR n'était pas réalisée lors de la conception des PIR et des PIN.

La stratégie de la CE, en matière d'entretien routier, est que chaque pays assure lui-même l'entretien des tronçons routiers régionaux situés sur son territoire. Cette politique apparaît la plus pertinente actuellement. En effet sur la plupart des axes d'intérêt régional, le trafic national restera sans doute majoritaire. Si chaque pays dispose d'un système de gestion de l'entretien routier efficace, s'il assure lui-même correctement l'entretien des tronçons régionaux situés sur son territoire, il n'y a aucune raison d'imaginer un système régional ou « supranational » pour la gestion du réseau routier régional
La CE appuie les États dans la mise en place des fonds routiers et dans le financement de l'entretien du réseau routier régional à partir des ressources du PIN, d'où un autre domaine de complémentarité entre les PIR et les PIN.

Complémentarité des interventions de la CE dans la région
Dans le cadre du 8ème FED, il y a des axes routiers régionaux des PIR qui sont financés par d'autres instruments de la CE (PIN et Stabex):

- l'axe Bertoua-Garoua Boulaï dont une partie est financé par le PIN du 8ème FED du Cameroun
- le projet Ntem d'aménagement de la région des trois frontières est financé sur des fonds des PIN du Cameroun et du Gabon ;
- l'axe routier Ngaoundéré-Moundou est financé par des fonds du PIN Tchad, du PIN Cameroun et par des ressources STABEX.

Dans le cadre du 9ème FED, comme indiqué plus haut, le programme FASTRAC est complémentarité avec :

- le Projet d'Appui à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale (PAIRAC). L'intervention du PAIRAC vise en effet à approfondir l'Union Douanière et à opérationnaliser le marché commun.
- la Task Force de Préparation Régionale (TFPR) dans le cadre des négociations pour un Accord de Partenariat Economique ; la facilitation du transport constituant l'un des points essentiels pour l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique Centrale.
- et de nombreux projets routiers de réhabilitation et de construction neuves des routes de la CE en cours d'instruction dans les PINs (Cameroun, RCA et Tchad).

Les Trois C's de la stratégie d'intervention de la CE dans le secteur des transports routiers en Afrique centrale durant la période considérée (1996-2006), sont jugés **non satisfaisants.**

[36]Cf. Présentation du Commissaire Louis Michel au Séminaire de programmation Afrique centrale du 30 et 31 janvier à Brazzaville devant les ordonnateurs nationaux et régionaux de l'Afrique central.

5. EFFICACITE

Nouvelles routes construites ou en cours

Les projets routiers régionaux réalisés ou en cours menés, pendant la période couverte par l'évaluation, sont les suivants :

- la route Bertoua-Garoua Boulaï (250 km) a été construite et inaugurée en juillet 2001. Situé au cœur de la CEMAC, c'est le premier grand projet d'infrastructure financé par la CE en Afrique centrale. Du point de vue technique, elle a été correctement exécutée et contrôlée ;

- la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou (435 km) est en cours de construction et sera terminée à la fin de l'an 2006. La mise en service de ce deuxième grand projet routier régional mettra le terminal ferroviaire de Ngaoundéré à seulement 393 km de Moundou, ce qui permettra de désenclaver le sud du Tchad.

Les études de faisabilité sont en cours de réalisation pour la route Garoua Boulaï – Meiganga-Ngaoundéré (270 km) et pour la route Bouar-Garoua Boulaï (159 km). Elles permettront de disposer d'un portefeuille de projets prêts à être financés.

Nouveaux ponts construits

La construction des 2 ponts sur le Ntem (terminée en 2005) est une réponse au problème de franchissement du fleuve Ntem :

- le Pont d'Eboro : un ouvrage mixte bipoutre (acier-béton) à deux voies et 4 travées, de 180 m de longueur et 10,5 m de largeur, avec 5 appuis (2 sur culées et 3 sur piles fondés sur le substratum à l'aide des caissons havés racinés) ;

- le Pont de Ngoazik : un ouvrage mixte bipoutre (acier-béton) à deux voies de 145 m de longueur et 9,60 m de largeur, avec 4 appuis (2 sur culées et 2 sur piles).

Un obstacle physique majeur à la libre circulation des marchandises et des personnes a ainsi été levé dans cette zone des trois frontières (Cameroun, Gabon et Guinée Equatoriale). La construction de ces ponts est complétée par l'aménagement de la route Biyi Elba-Meyo Kye (18,5 km) en route revêtue entre le Gabon et le Cameroun (financement BAD). La carte ci-jointe indique les routes et ponts financés.

Les nouvelles routes construites ou en cours de construction (soit 685 km) et les ponts réalisés contribuent à atteindre l'objectif spécifique du secteur des transports de mise en place d'un réseau routier structurant en Afrique centrale et de désenclavement les pays et régions de l'hinterland (RCA, Tchad, Nord Cameroun).

Le niveau de mise en œuvre du programme FASTRAC

La convention de financement a été signée le 24 mars 2006. L'étude pour la construction et l'équipement des postes frontaliers juxtaposés sur les corridors Douala-Bangui et Douala-NDjamena a été déjà attribué au bureau d'étude. Il est prématuré d'en évaluer l'efficacité.

Figure 2 : Projets routiers et ponts financés au niveau régional

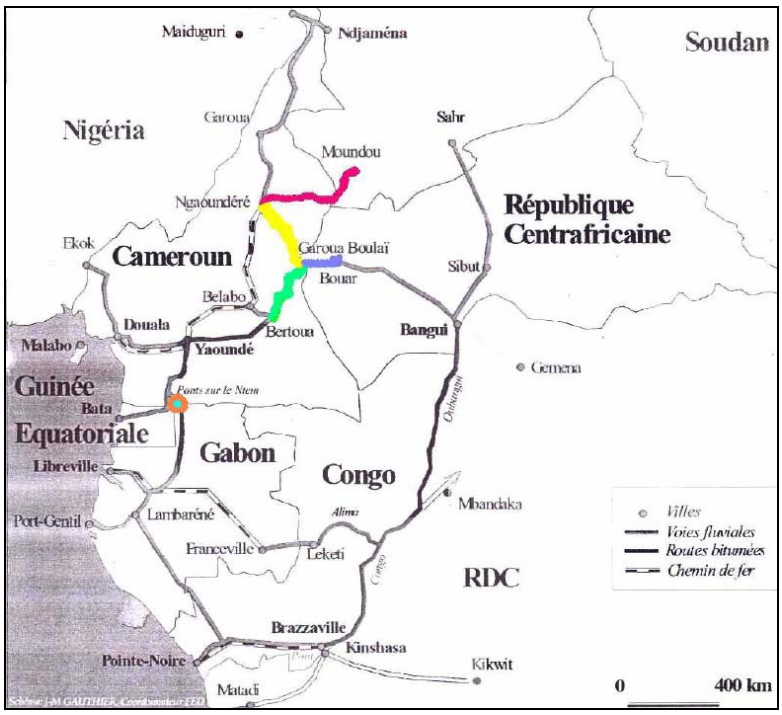

La convergence des politiques nationales de transport

Comme indiqué plus haut, les États membres de la CEMAC ont élaboré et adopté un grand nombre de codes et de règlements, visant une convergence des politiques transports dans la sous-région ; mais aucun pays n'applique systématiquement ces textes. Il s'agira, pour le Secrétariat Exécutif de la CEMAC, d'impulser une nouvelle dynamique dans l'approfondissement de l'intégration régionale par la mise en cohérence des politiques nationales des transports ainsi que l'application des législations communautaires. Ce travail reste à faire au niveau de la CEMAC.

L'efficacité en matière de développement institutionnel

Les interventions de la CE dans le secteur des transports, et dans la plupart des Etats de l'Afrique centrale, ont contribué à la création des fonds routiers c'est-à-dire des structures de financement de l'entretien routier (voir 7.2 Durabilité) et, dans certains pays comme le Cameroun, au développement d'un tissu de plusieurs dizaines de petites et moyennes entreprises privée de travaux d'entretien routiers et de bureaux d'études capables de mener à bien tant les études que le contrôle.

L'efficacité de la stratégie de la CE dans le secteur des transports routiers en Afrique centrale durant la période considérée (1996-2006), est **satisfaisante.**

6. IMPACT ET DURABILITE

6.1 IMPACT

Le projet de route Ngaoundéré-Touboro-Moundou (NTM) n'est pas en service, même partiellement, il est trop tôt pour en apprécier les impacts sur les économies en coûts et en temps de transport réalisées et sur les trafics. L'analyse portera principalement sur l'impact de la route Bertoua-Garoua Boualï (BGB) qui est terminé en 2001 et pour laquelle une étude d'évaluation a posteriori a été réalisée en 2004[37]. Les critères d'évaluation utilisés sont (i) impact sur le désenclavement du Tchad et de la RCA, (i) effets socio-économiques des aménagements routiers, (iii) les prix et délais de transport, (iv) comparaison entre trafics prévus et trafics réalisés, (v) les coûts et délais de transport sur les corridors.

Impact sur le désenclavement des pays sans littoral
L'aménagement des routes Bertoua-Garoua Boualï et Ngaoundéré-Touboro-Moundou contribue à désenclaver le Tchad et la RCA ainsi que les régions nord du Cameroun. La liaison Ngaoundéré-Touboro-Moundou permet de raccourcir le trajet entre Moundou (sud du Tchad) et le terminal ferroviaire de Ngaoundéré de 340 km.

Impact socio-économique des aménagements routiers
Du point de vue socio-économique, l'impact des aménagements des routes Bertoua-Garoua Boulaï et de Ngaoundéré-Touboro-Moundou est positif pour les bénéficiaires directs (populations riveraines de la route, les usagers et les compagnies de transports).

Sur la base des entretiens menés, on relève que la réalisation des travaux routiers Ngaoundéré-Touboro-Moundou a eu des effets directs positifs pour les villages situés le long de la route: l'emploi du personnel camerounais et tchadien pour l'exécution des travaux ; les ouvriers trouvent des logements temporaires ; des maisons sont construites ou louées ; le commerce augmente ; des nouveaux champs de cotons apparaissent le long du tracé. Les impacts négatifs mentionnés concernent des villages où la capacité de leur puits a été exploitée à la limite, la présence de nombreux malfaiteurs et les problèmes de sécurité dans la zone du chantier.

L'aménagement de la route BGB, du point de vue socio-économique, n'a pratiquement eu que des impacts positifs sur les bénéficiaires directs:
- l'amélioration de la route a également facilité l'accès des populations aux centres de santé et aux établissements scolaires et aux points d'eau, favorisé le développement des activités économiques (création d'un dépôt de ciment à Garoua Boulaï, installation de la téléphone mobile, projet d'extraction moderne de l'or en cours d'installation dans la zone de Bétaré Oya, etc.), l'extension des deux villages Bertoua et Garoua Boulaï ainsi que le développement des compagnies de transport (par exemple, création de la compagnie « Iterlines international »), désenclavé des villages.
- l'emploi du personnel camerounais pour l'exécution des travaux. L'importation de matériel a certainement demandé l'embauche de personnel supplémentaire pour la réception, la manutention et le transport destiné au chantier. Les commerces se sont créés aux abords de la route (buvettes, restaurants, etc.). Le nombre de taxis et des minibus ont augmenté procurant ainsi des emplois à des chauffeurs.

[37] Aménagement de la route Bertoua-Garoua Boulaï – Evaluation a posteriori – Rapport final établi par LuxConsult, Juin 2004

Impacts sur les temps et prix de transport
Le temps de transport sur le trajet Bertoua-Garoua Boulaï a été réduit de moitié, soit 3 heures contre 6 heures auparavant. Au niveau des usagers, il est certain aussi que le coût d'exploitation des véhicules au kilomètre sur la route réhabilité a diminué par rapport à celui sur route en terre.

Un autre impact concerne la baisse du prix du transport de voyageurs sur le trajet Bertoua-Garoua Boulaï, qui est passé de 4 500 FCFA à 3 500 FCFA.

Comparaison entre les trafics prévus et les trafics réalisés
Selon l'étude réalisé par SCET-Cameroun en 1997, le trafic journalier des véhicules légers camionnettes en 1998 était de 178 véhicules, pour atteindre 259 véhicules en 2004, et en 2013 le trafic projeté serait de 360 véhicules (dont 308 et 52 résultant d'un accroissement de trafic « normal » et « induit » respectivement). Pour les Poids lourds, les totaux sont de 108 en 1998, de 134 en 2004 et de 187 en 2013. Une enquête de trafic (origine-destination) a été réalisée par le bureau d'étude LuxConsult[38] en 2004 sur la route Bertoua-Garoua Boulaï (pour vérifier aussi des données de comptages/pesage SIREDO du MinTP). En comparant les résultats de l'Enquête LuxConsult avec les prévisions d'étude (SCET-Cameroun), on trouve que la différence entre les prévisions d'étude et la réalité est très marquée : à l'horizon 2004, les prévisionnistes attendaient 134 poids lourds par jour alors qu'il n'y en a eu que 80 soit une différence significative de 54 Poids Lourds. Les projections de trafic effectuées par les études semblent avoir été surestimé. La route Bertoua-Garoua Boulaï n'a donc pas encore eu d'effets significatifs sur le développement des échanges intra régionaux, notamment entre la RCA et le Cameroun. Ce manque à gagner peut s'expliquer par la baisse de l'activité en République centrafricaine, l'absence de prolongement de la route revêtue entre Garoua Boulaï et Bangui, et par le fait que des poids lourds (grumiers) évitent les deux stations de pesage situés aux extrémités de la route BGB (Mandjou et Garoua Boulaï) et passent par l'ouest du pays pour atteindre le port de Douala.

Volume des trafics, coûts et délais de transport constatés sur les principaux corridors
En l'absence d'études de suivi et de statistiques de comptages de trafics fiables dans la région, il n'est pas possible d'établir des liens fermes entre l'amélioration globale du réseau routier régional, suite aux interventions de la CE, et d'une part l'augmentation ou non des trafics intra-régionaux et d'autre part la réductions ou non des coûts de transports sur les corridors régionaux. Les principaux constats ci-après ne fournissent que quelques indications sur les volumes de trafics et coûts de transports pratiqués sur les corridors régionaux.

En matière de trafics, on observe ici le cas de l'évolution récente des trafics internationaux entre le Cameroun et le Tchad (Graphique ci-après). Les trafics de marchandises Tchad-Cameroun représentent à eux seuls 85 à 90 % des flux internationaux ; le reste se fait principalement avec le Nigeria. Au niveau des volumes globaux, on constate une augmentation régulière des tonnages entre 2000 et 2004. Cette évolution s'explique essentiellement par des importations massives d'équipements industriels et des produits manufacturés et alimentaires destinés aux travaux de mise en exploitation des champs pétroliers de Doba (Tchad) qui se sont déroulés entre 2001 et 2004.

On observe une relative stabilité du volumes des exportations sur l'ensemble de la période, avec toutefois une chute résultant directement des difficultés rencontrées dans la filière coton sur la saison 2003-2004 (diminution de 50% de la production du coton fibre).

[38] Aménagement de la route Bertoua-Garoua Boulaï – Evaluation a posteriori – Rapport final établi par LuxConsult, Juin 2004. Il s'agit de l'Enquête la plus fiable et la plus récente.

Figure 3: Evolution du volume des echanges internationaux par route

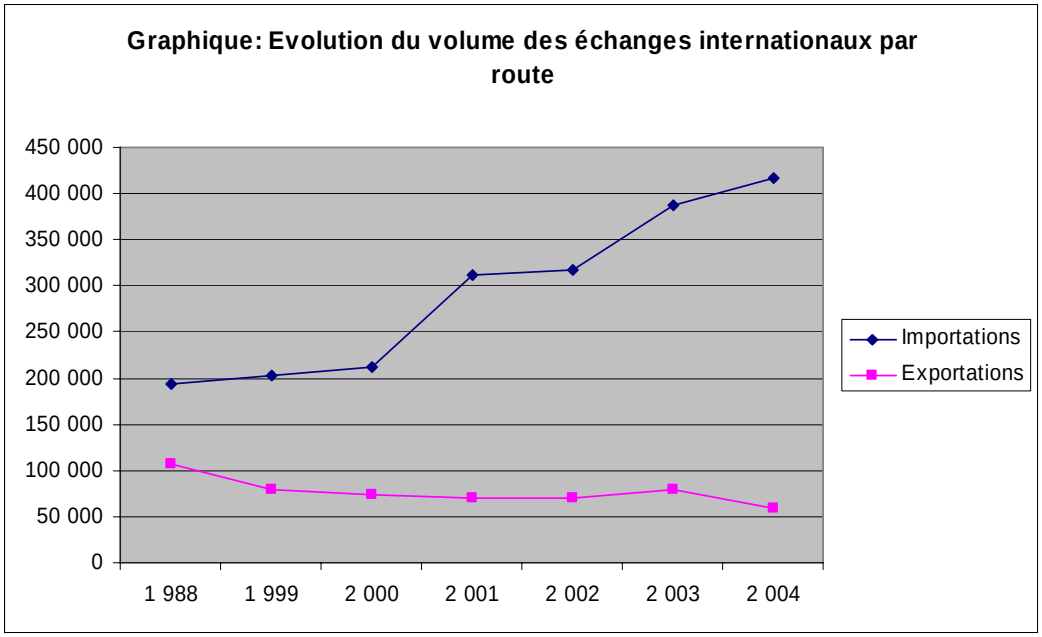

Source : BNF Bulletins statistiques 2000 à 2004 ; et Stratégie Nationale des Transports 2006-2010.

Les coûts et délais du transport et du transit des produits sur les corridors régionaux constatés demeurent élevés surtout pour les pays enclavés de la région (Tchad, RCA). L'acheminement d'un conteneur de 20 pieds de Douala vers N'Djamena revient à environ 4 500 €, soit trois fois le seul coût du transport maritime depuis l'Europe (soit environ 1 500 €) ; et le délais d'acheminement est en moyenne de 6 semaines au lieu d'une semaine normale. Le tronçon Ngaoundéré-N'djamena peut se faire en environ 10 jours, mais parfois, il dure jusqu'à trois semaines[39]. En comparaison avec l'Afrique de l'Ouest les coûts de transport terrestre est très élevés en Afrique Centrale (Tableau ci-dessous)

Tableau 17: Coût de transport terrestre (conteneur 28 tonnes-40 pieds)

Corridor	Distance (km)	Coût total (USD)	Coût /km (US D/ km)
Douala-Bangui	**1600**	**7900**	**4,94**
Douala-Ndjaména	**1900**	**8000**	**4,21**
Cotonou-Niamey	1056	2200	2,08
Lomé-Niamey	1234	3160	2,56
Abidjan-Bamako	1230	2192	1,78
Dakar-Abidjan	1200	3400	2,83

Source: UNCTAD Secretariat - 2003

[39] Cadre Intégré Tchad « Etude diagnostic sur l'intégration commerciale » Rapport de l'Equipe d'experts sous la direction du Prof. Olivier Cadot, DRAFT, juin 2005

La rotation d'un poids lourd est actuellement de 3 fois par mois sur l'axe Douala – Bangui ; sur l'axe Douala Ndjaména, il est de un et deux exceptionnellement. Les retours sur la voie Ndjaména – Douala s'effectuent systématiquement à vide[40]. Selon une étude de la Banque mondiale[41], les coûts de transport sur les corridors africains sont deux fois plus élevés que ceux observés dans les autres régions du monde ; la moitié de ces coûts est due à la faiblesse des infrastructures… l'autre moitié est due à la faible utilisation des moyens de transport et aux barrières non tarifaires.

Selon le Syndicat National des Transporteurs Routiers du Cameroun (SNTRC), regroupant l'ensemble des transporteurs du pays, le prix moyen de transports pratiqué par les transporteurs pour un ensemble articulé de 25 tonnes sur les itinéraires Douala - Bangui et Douala – Ndjaména s'élève à 41 F CFA par tonne*kilomètre. Le prix à la tonne*kilomètre était de 32 FCFA en 1989[42], soit une légère augmentation de 28%.

L'impact de la stratégie d'intervention de la CE dans le secteur des transports est positif du point de vue socio-économique, mais faible du point des trafics des poids lourds et donc de développement des échanges régionaux et d'intégration régionale.

6.2 DURABILITE

Il s'agit d'évaluer la durabilité des investissements routiers régionaux, lesquels sont localisés principalement au Cameroun et au Tchad durant la période couverte par l'évaluation.

Pourcentage des routes dans les différentes catégories (bon état, moyen, mauvais)
Au *Cameroun*, la CE a mis en place le Programme d'Entretien Routier 8ème FED (PERFED II)[43] qui a démarré en 2000. Ce programme comporte un volet 'travaux d'entretien courant et périodique sur une partie du réseau routier classé prioritaire, notamment sur des axes dits « structurants » et un volet 'appui institutionnel coordonnées par une assistance technique'. Concernant le volet 'Entretien routier', il ressort des évaluations que 3 020 km seulement de routes étaient entretenues annuellement par le programme PERFED contre l'objectif de 5 000 km prévu[44].

Dans le cadre du PIN, l'objectif en matière d'entretien routier était que le *Cameroun* dispose d'un réseau routier prioritaire qui soit à 80% en état bon ou normal en fin 2005. Sur la base des données les plus récentes disponibles lors de la mission de terrain concernait la campagne de mesures de l'année 2003, le constat était la suivant :

- le réseau de routes revêtues est en bon état pour 12% et en état normal pour 14%, soit un total de 26% ;
- le réseau en terre est en bon état pour 5% et en état normal pour 16%, soit un total de 21%.

Globalement, le réseau prioritaire est en état bon ou normal à hauteur de 23%, soit un résultat inférieur aux 80% prévus. En comparaison, le réseau prioritaire en état bon ou normal était de 43% en 1999.

[40] CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala-Ndjaména » Rapport de Ahmed Mahmoud Ould BOILIL, Novembre 2005.
[41] Limao, Nuno and Anthony J. Venables "Infrastructures, geographical disadvantage, transport costs and trade" World Bank Economic Review Vol. 15 N° 3: 451-479
[42] LET-INRETS-SITRASS « politiques de réduction des coûts du camionnage en Afrique Sub-Saharienne : cas du Cameroun » Août 1989.
[43] Rapport RAUSCH « Programme d'entretien routier 8ème FED. Evaluation finale du PERFED II », Version finale du 7 octobre 2005.
[44] Rapport RAUSCH, déjà cite.

La tendance observée en matière de dégradation du réseau routier camerounais entre 1999 et 2003 est résumée dans le graphique suivant :

Figure 4: Evolution de l'etat du reseau routier

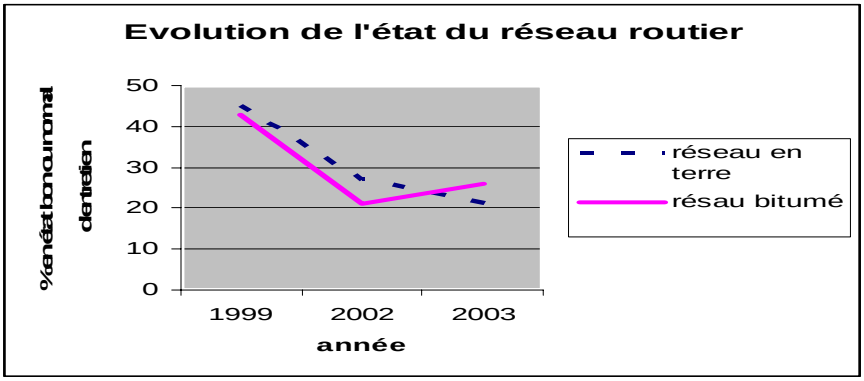

Source : MINTP/Direction des Routes/Cellule de la Programmation

Note : - Les routes en bon état sont celles de construction récente et/ou celles ne présentant pas de signes visuels d'une fatigue structurelle notable. Les routes en état normal d'entretien sont celles dont la capacité portante ne fait pas apparaître une fatigue notable de la structure, mais dont l'état visuel reflète une amorce de désordres d'ordre structurel.

- Ces mesures proviennent de campagnes de surveillance de l'ensemble du réseau prioritaire et de relevé des dégradations sur des sections témoins.

Tout laisse à penser que depuis 2003 les pourcentages ne se sont pas améliorés. La stratégie d'intervention de la CE dans l'entretien routier n'a pas arrêté la dégradation des réseaux routiers dans la région.

La situation de l'entretien du réseau routier du *Tchad*[45] est meilleure pour le réseau routier national permanent, mais médiocre pour le réseau saisonnier.

- Le réseau de routes revêtues est en bon état pour 60 % et en état normal pour 2 %, soit un total de 62 %.
- le réseau en terre permanent est en bon état pour 23 % et en état normal pour 38 %, soit un total de 61%.

Globalement, le réseau national permanent est en état bon ou normal à hauteur de 61 % ; mais le réseau national saisonnier bénéficie de moins d'entretien ; son état est globalement médiocre : 43% en état moyen et 57 % en mauvais état.

La mise en place des Fonds d'Entretien Routier

La plupart des Etats de l'Afrique centrale ont créé des fonds routiers c'est-à-dire des structures de financement de l'entretien routier, avec le concours de la CE. Les statuts et les modes de gestion de Fonds routiers varient d'un pays à l'autre. Les fonds routiers du *Cameroun* et de la *RCA* sont placés sous la gestion directe de l'Etat, alors que celui du Tchad est sous la gestion d'une entité administrative autonome (avec statut d'établissement public) depuis janvier 2001. Le Tchad s'est doté en 2000 d'un fonds routiers de 2ème génération (Encadré 2). En *RCA*, le Fonds routier était considéré comme un service administratif du Ministère de l'Equipement. Depuis juillet 2003, la

[45] Sources : Direction de l'Entretien routier, repris dans la Stratégie Nationale des Transports 2006-2010 du Tchad, décembre 2005 P. 44

situation s'améliore ; la future loi relative à l'autonomie du Fonds d'entretien routier transformera le Fonds routier en « Office public à caractère non lucratif doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière »[46].

ENCADRE 2
Caractéristiques du Fonds d'Entretien Routier du Tchad (2000) – FER 2ème Génération

- Loi n° 14/PR/2000 du 17 août 2000 de crée le FER
- Etablissement public à caractère administratif
- Comité de Gestion majoritairement privé
- Autonomie totale de gestion : le ministre de tutelle (Infrastructures) est tenu informé mais n'interfère pas dans la gestion du FER, ni dans le vote du budget, ni dans son suivi
- Ressources hors budget de l'Etat : financements indépendants du trésor public ; c'est le Comité de Gestion vote le budget
- Les ressources du FER sont passées de 2 milliards de FCFA en 2000 à environ 5 milliards de F CFA en 2004/2005
- Collecte directe de 100% des recettes

Source : Exposé du SE du Fonds Routier du Tchad à l'Atelier de Kinshasa sur les Fonds routiers, décembre 2005

Les fonds routiers de 2ème Génération sont jugés plus efficaces dans la mesure où le dispositif permet de responsabiliser les usagers et bénéficiaires, de mobiliser plus de ressources et les affecter effectivement à l'entretien routier et d'apporter la transparence dans les ressources et les emplois.

Le fonctionnement des Fonds routiers du Cameroun et du Tchad est jugé comme excellent[47] : financement fiable des opérations d'entretien, rapidité de paiement des créances, mobilisation des ressources croissantes. Ce qui a contribué d'ailleurs à la création, au Cameroun, d'un guichet 'investissement' ouvert aux bailleurs de fonds pour le renforcement et la réhabilitation des chaussées. Mais dans d'autres pays certains problèmes demeurent.

Les ressources financières pour assurer l'entretien routier

Les ressources des fonds routiers proviennent essentiellement de la redevance sur les carburants (80% ou plus). Les autres ressources proviennent des péages routiers, des taxes à l'essieu, des amendes, des pesages, etc.

Tableau 18: Synthèse de l'évolution récente des ressources des Fonds routiers

Cameroun – Tchad – RCA, (en FCFA)

Pays	2000/2001	2001/2002	2003	2004	2005
Cameroun	20 198 186 987	24 322 839 347	22 577 123 405	25 127 114 799	33 075 484 129
RCA		2 045 100 522	1 417 825 563	1 941 216 846	2 397 169 216
Tchad	2 665 000 000	5 151 000 000	4 890 000 000	6 591 000 000	

[46] Projet de Décret sur les statuts du Fonds d'Entretien Routier. Le 13 janvier 2006, le Texte a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour signature du Décret par le Président. Lors du passage de la mission d'évaluation, en mars 2006, le décret n'était pas encore signé.

[47] Pour le Cameroun voir « Rapport d'évaluation finale du FERFED II (Programme d'Entretien Routier 8ème FED – Projet 8 ACP CM 13) » RAUSCH & Associés, 7 octobre 2005, P. 25. Pour le Tchad voir « Expérience du Fonds Routier du Tchad », Communication de A. DJAMELLEDINE (Directeur exécutif du Fonds Routier Tchad), Atelier Kinshasa-Décembre 2005.

Sources : Fonds routiers Cameroun, Tchad et RCA

Dans tous les pays visités, les ressources des fonds routiers sont insuffisantes en comparaison des besoins d'entretien courant et périodique des réseaux routiers :

- au *Tchad*, les ressources totales du Fonds routier s'élèvent à 6 milliards de FCFA en 2004 alors que les besoins d'entretien du réseau « prioritaire » sont de l'ordre de 9 milliards;
- en *RCA*, les ressources totales du Fonds routiers s'élèvent à environ 2, 4 milliards en 2005 alors que les besoins d'entretien du réseau « prioritaire » sont de l'ordre de 10 milliards;
- au *Cameroun,* les ressources du Fonds routier se montent à 33 milliards de FCFA en 2005, face à un besoin d'environ 40 milliards de FCFA.

Il ressort des constats ci-dessus que les fonds routiers manquent de ressources suffisantes pour assurer l'entretien courant annuel et périodique des réseaux routiers.
Il résulte de ces constats la nécessité de mobilisation des ressources pour les fonds routiers afin de garantir l'entretien des réseaux routiers les prochaines années. Le Tchad et le Cameroun ont adopté, avec le concours de la CE, des stratégies de 'mobilisation de ressources' pour les fonds routiers.
- La *Tchad*, dans sa Stratégie Nationale des Transport[48], a défini un plan d'action en matière d'entretien routier à l'horizon 2010. Dans cette stratégie, le gouvernement Tchadien envisage (i) d'affecter au FER une partie significative des ressources pétrolières (de 40 à 60%) par le Bureau de la fiscalité pétrolière[49] et (ii) d'augmenter de façon significative le recouvrement des redevance d'affrètement. Il faudra donc s'assurer que ce plan d'action sera exécuté.
- Le Gouvernement *camerounais* a mis en place un Programme de Sécurisation des Recettes Routières en mars 2005[50] dont l'objectif est la mobilisation des ressources pour le Fonds routier. Il faut donc s'assurer que toutes les recettes prévues dans le cadre du (taxes sur les carburants, péages, amendes pesage, taxes à l'essieu, taxe transit) arrivent bien sur le compte du Fonds routier et aussi que l'augmentation des ressources promise à l'avenir (40 milliards en 2006, 45 en 2007 et 50 en 2008) se réalise effectivement.

En plus des stratégies de mobilisation des ressources pour les fonds routiers, il est recommandé de revoir les objectifs assignés aux Fonds d'entretien routier. Il pourrait être envisagé d'affecter les ressources courantes des Fonds routiers exclusivement à l'entretien courant annuel; l'entretien périodique devant être assuré par d'autres ressources que celles des fonds routiers. C'est d'ailleurs la perspective envisagée par le Cameroun qui vient de créer un nouveau guichet « investissements » du fonds routiers, ouvert aux bailleurs de fonds pour le renforcement et la réhabilitation des chaussées.

La Participation du secteur privé à l'entretien

Les interventions de la CE ont permis au Cameroun, à titre d'exemple, de privatiser l'entretien routier et de faire émerger des entreprises locales de travaux publics. L'exécution des travaux d'entretien routier et les prestations d'études et de contrôle y relatives ont été progressivement privatisées à partir de 1994. Depuis 1997, avec le concours de la CE à travers

[48] - République du Tchad « Stratégie Nationale des Transports 2006-2010 », décembre 2005
- Rapport final de la Stratégie de l'entretien routier, déjà cité.
[49] Au terme de la Loi de finances 2005
[50] MoU sur la réforme et le financement du sous-secteur routier au Cameroun- Version de Mars 2006

les programmes d'entretien routier (PERFED), il y a une nette amélioration non seulement du tissu des petites et moyennes entreprises (PME) de travaux publics, mais également une professionnalisation de ces dernières[51] . Pour l'exécution des travaux[52], 10 entreprises dont 6 nationales et 4 internationales, et 70 PME opèrent régulièrement depuis plusieurs années. Le nombre de Bureaux d'études s'est également agrandi et surtout ils ont eu l'occasion de se professionnaliser et d'acquérir une large expérience dans le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien routier. Pour l'ingénierie, on recense près de 30 bureaux d'études avec des effectifs dépassant 30 personnes[53].

Le contrôle de charge à l'essieu

Le deuxième problème, également crucial, est celui du non respect des limites relatives aux charges à l'essieu sur l'ensemble du réseau routier par les transporteurs. Les pratiques des surcharges des véhicules routiers constituent la cause majeure de détérioration du réseau routier dans la région. La plupart des transporteurs justifient la pratique de surcharge par le fait que « les prix de transport sont très bas et ne reflétant pas la réalité des coûts »[54]. La réglementation des charges à l'essieu existe bien dans tous les pays mais elle n'est pas appliquée de façon systématique. Le cas du Cameroun est illustratif de ce point de vue. Le Cameroun a adopté en 1996 une loi de protection du patrimoine routier, qui limitait les charges à l'essieu respectivement à 13 tonnes, 21 tonnes et 27 tonnes (simples, tandem, tridem) et le poids total autorisé à 50 tonnes. Or, la mission de LuxConsult de 2004 avait constaté que le poids moyen des grumiers en charge est de 60 à 64 tonnes ; que les essieux tandem sont souvent chargés à 26 tonnes et non à 21 tonnes comme prévue par la réglementation ; que les essieux tridem sont souvent chargés à 39 tonnes et non à 27 tonnes ; qu'à la station de pesage de Mandjou les poids lourds ont la liberté de se faire peser ou non avec toutes les conséquences relatives aux surcharges. Les difficultés rencontrées semblent liées au caractère partiel du contrôle : (i) sur le parc de véhicules : les camions citernes ont été exemptés de pesage jusqu'au 1er avril 2004 et l'entrée en vigueur des amendes les concernant est programmée au 1er avril 2005 ; (ii) sur le réseau routier bitumé, seules cinq stations de pesage sont opérationnelles sur les 8 existants[55], ce qui offre la possibilité aux contrevenants d'emprunter des itinéraires de contournement, accélérant ainsi la dégradation des axes non protégés[56]. Il n'y a pas de contrôles mobiles et inopinés par la gendarmerie.

Les pratiques de surcharges à l'essieu constituent un problème ancien pour lequel il est recommandé de trouver une réponse au niveau régional, donc au niveau de la CEMAC. Il conviendra, dans le cadre d'une réglementation régionale, d'harmoniser les normes, procédure du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport routier de marchandises dans les Etats membre de la CEMAC. l s'agit également de généraliser l'installation des postes de pesage/péage et privatiser leur gestion.

De la durabilité du FASTRAC : les Comités Nationaux de facilitation

Le programme FASTRAC, pour être durable, implique la mise en place par les Etats des Comités Nationaux de Facilitation et des Comités de Gestion des Corridors (CGC) transfrontaliers. Ceux-ci devront servir de plate-forme commune entre deux ou plusieurs pays pour relever les contraintes et identifier des solutions appropriées pour améliorer la fluidité du trafic et de transit.

[51] Rapport RAUSCH, o.p. cité
[52] Mémorandum of Understanding sur la réforme et le financement du secteur routier au Cameroun, Mars 2006.
[53] Mémorandum of Understanding sur la réforme et le financement du secteur routier au Cameroun, Mars 2006.
[54] CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala-Ndjaména » Rapport de Ahmed Mahmoud Ould BOILIL, Novembre 2005.
[55] De 1998 à 2005, avec le concours de la CE, le Cameroun a mis en place 8 stations de pesage fixes. Deux autres stations sont en cours de construction. La gestion technique et la maintenance sont assurés par des opérateurs privés (les sociétés FOTI Sarl et CAPTELS France à travers une entreprise de droit camerounais A2I Sarl).
[56] Rapport sur la stratégie du Ministère des Travaux Publics

Dans le cadre du projet de facilitation sur les corridors Douala-Bangui et Douala-Ndjaména, il est prévu la mise en place d'un Comité National de Facilitation au Cameroun, au Tchad et en RCA. En mars 2006 (lors de mission de terrain), seule la RCA a mis en place son Comité National de Facilitation[57] ; il reste la Cameroun et le Tchad.

Pour rendre ces Comités des Corridors transfrontaliers durables et indépendants, leur financement ne devrait s'appuyer ni sur les dotations budgétaires[58], ni sur les ressources des Fonds routiers (qui sont déjà très insuffisantes pour l'entretien routier). Un mécanisme de mobilisation et de collecte devrait être étudié et mis en place pour assurer la stabilité des ressources.

L'entretien courant annuel et périodique des réseaux routiers ne sont pas assurés dans les pays d'Afrique centrale, donc la durabilité est non satisfaisante.
Globalement l'impact et la durabilité de la stratégie de la CE dans le secteur des transports routiers en Afrique centrale durant la période considérée (1996-2006), sont non **satisfaisants.**

7. EFFICIENCE

Cycle de programmation
La route Bertoua-Garoua Boulaï (BGB) a été exécutée comme planifié et dans des délais normaux et une économie de 15 à 23 millions d'euros a été réalisée sur le projet ; alors que la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou (NTM) a connu des surcoûts et des dépassements de délais importants..

Le coût total de la route Bertoua-Garoua Boulaï a été de 47,8 milliards de F CFA. Le coût kilométrique global est de 179 millions de F CFA. La révision des prix a été égale à 2,6% du montant des travaux (seuil de révision = 5%). Etant donné l'importance du projet, le rapport prix/qualité est positif. La route Bertoua-Garoua Boulaï fait ainsi référence en Afrique centrale en matière de respect des coûts et des délais.

Les travaux de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou ont démarré avec presque deux ans de retard. Au lieu de 44 mois (délais initial prévu) le projet sera exécuté en 58 mois, soit un dépassement de délais d'exécution de 14 mois. Les mesures d'accompagnement (sécurité routière, prévention VIH/SIDA, archéologie et protection de l'environnement) n'ont démarré qu'en octobre 2004 au lieu de 2003 comme prévu. Le coût initial du projet était estimé à 102 000 000 €. Mais, dès l'attribution des marchés, il a fallu porter la contribution du gouvernement camerounais (via les fonds Stabex) de 8 à 30 millions d'euros compte tenu du choix porté sur du revêtement en enrobés au lieu d'un bi-couche (cf. Les documents annexes à la convention de financement). Un avenant à la Convention de financement de 25,6M€ (sur le PIN Cameroun - 9 ACP CM 006) a été approuvé par le Comité du FED du 9 mars 2005 pour couvrir les surcoûts (traitement des zones compressibles et des sols de mauvaise tenue, modifications apportées à l'assainissement et aux ouvrages d'art, etc.). Le coût total du projet est estimé ainsi à 157 600 000 €, soit un surcoût estimé à 25,6 M€. Lors du passage de la mission de terrain, un

[57] Arrêté N°05 du 09 novembre 2005 portant création d'un Comité National de Facilitation du Commerce et des Transports en République Centrafricaine.
[58] Benmaamar « Facilitation des transports en Afrique centrale : état des lieux et recommandations » SSATP-Banque mondiale, ECA/SRO-CA/NRP/06/04, Yaoundé 17-18 mars 2006

autre Avenant de 10 650 000 €, était en préparation du côté Camerounais[59]. Le coût total du projet devrait donc atteindre 168 250 000 €, soit un surcoût de 65%. Les causes sont à rechercher dans la faiblesse de l'étude de faisabilité du projet[60], la mise en place tardive du personnel du DDTR, les nombreuses difficultés/réclamations de l'entreprise et la surveillance (exemption fiscale et douanière (Accord de Cotonou), insécurité ; indemnisation des expropriations, etc.).

Les capacités de mise en œuvre des Projets/ Programmes de transport

Les services de la coopération extérieure de la CE ont connu ces dernières années des réformes importantes : la séparation des fonctions de conception et de mise en œuvre d'une part, et la déconcentration de la gestion de la mise en œuvre du siège de la CE vers les Délégations afin de rapprocher les instances de décision des réalités du terrain. Ces évolutions visent à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'aide.

Le rôle des délégations dans la gestion financière et le traitement des dossiers a ainsi significativement augmenté. Et s'il y avait un manque de personnel dans les délégations (il n'y avait pas de spécialiste infrastructure à la DCE de Yaoundé), la mission d'évaluation a constaté une augmentation récente du personnel technique (infrastructures et transport) tant à la Délégation de Bangui que de Yaoundé. Cette augmentation du personnel technique devra être poursuivi afin de réduire les délais de traitement des dossiers et d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des projets.

Pour la mise en œuvre des actions du PIR 9ème FED, il y a nécessité de renforcer les capacités actuelles de la CEMAC. La Direction des Transports et Télécommunication du SE de la CEMAC ne dispose que de deux personnes-ressources qui travaillent sur le transport et l'infrastructure, ce qui faible pour la mise en œuvre correcte du programme FASTRAC. De plus, l'ouverture d'une « Antenne DDTR » à Bangui jusqu'en 2009 (terme de la convention de financement en cours) pour appuyer la CEMAC facilitera le fonctionnement de la CEMAC comme ordonnateur régional pour le secteur transport.

Presque tous les projets/programmes de transport de la CE en Afrique centrale ont bénéficié d'expertises externes tant au niveau de la conception, des études de faisabilité que de la mise en œuvre de interventions. L'assistance technique (AT) de la CE dans le secteur des transports a pris plusieurs formes dans la région durant la période observée:

- (i) l'appui à la mise en œuvre des projets routiers du Programme Indicatif Régional avec la mise en place de la 'Cellule Infrastructures de Transport' puis du 'Dispositif pour le Développement du Transport Régional (DDTR)'.
- (ii) l'appui à l'entretien routier : mise en place des fonds d'entretien routier, financement de l'entretien routier, renforcement des capacités, développement d'un secteur privé dans l'entretien routier.
- (iii) l'appui aux Cellules de coordination des ordonnateurs nationaux et régionaux.
- (iv) l'appui de nombreux bureaux d'études et de consultants individuels (monitorings, audits, et évaluation).

[59] Convention collective : le 4 septembre 2004 est entrée en vigueur la nouvelle Convention Collective Nationale des Entreprises du Bâtiment, des Travaux Publics et des activités annexes. Cette convention collective a entraîné un accroissement sensible et imprévu de la masse salariale de la main d'œuvre locale (soit 5,530 M€);
Carburant : l'augmentation du prix du gasoil (1,560 M€).
Travaux : protection des accotements, construction de fossés supplémentaires, etc. (soit 3,160 M€);
Imprévues : 0,400 M€.

[60] Avec un Avant Projet Détaillé (ADP)[60] insuffisamment détaillé, les travaux et les montants de ce projet routier ont été mal évalués par l'étude, ce qui a occasionné des retards d'exécution et des surcoûts de travaux.

Lorsque l'assistance technique est mobilisée dans les délais, elle peut constituer un facteur de succès pour la réalisation du projet. Ceci n'a pas toujours été le cas, et l'utilisation intensive de l'assistance technique par la CE a présenté de nombreuses difficultés constatées sur le terrain :
- les procédures de recrutement des experts de la CE sont longues et complexes dès que l'importance de l'intervention nécessite le recours à un appel d'offre international. Par exemple les assistants techniques du DDTR ont été mis en place avec trois ans de retard.
- les montants prévus dans les conventions de financements ont été souvent dépassés. Les dépenses imputables au PERFED II (Cameroun), par exemple, s'élève à 86 315 906 € au lieu des 76 000 000 prévus dans la Convention de Financement.

L'efficience est satisfaisante pour la route Bertoua-Garoua Boulaï (BGB) et non satisfaisante pour la route Ngaoudéré-Touboro-Moundou et la gestion de l'assistance technique.
L'efficience de la stratégie de la CE dans le secteur des transports routiers en Afrique centrale durant la période considérée (1996-2006), est **non satisfaisante.**

8 CONCLUSIONS

- Des politiques/stratégies de transport ont été adoptées par la plupart des pays de la région, avec souvent l'appui de la CE.
- La CEMAC a adopté un réseau routier intégrateur et prioritaire dans l'optique de relier les capitales des pays entre elles par des routes bitumées.
- La CEEAC et la CEMAC ont élaboré un Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale et plan d'action à l'horizon 2010 dans le cadre de l'UA/NEPAD.
- Dans la stratégie de coopération de la CE en Afrique centrale (1996-2006), le secteur des transports est de loin le plus important en termes d'engagements financiers.
- Il n'existe pas de document de stratégie de coopération régionale de la CE avec l'Afrique centrale en matière de transport.
- Du point de vue stratégique, la complémentarité réelle entre les PIR et les PIN reste à réaliser dès la conception des stratégies de coopération.
- Les investissements routiers réalisés ou en cours de réalisation par la CE en Afrique centrale contribuent à l'intégration économique de la région, au désenclavement du Tchad et de la RCA et à l'insertion au marché mondial des économies des pays.
- La concentration de la stratégie sur le seul transport routier fait que d'autres besoins de transport importants n'ont pas été pris en considération ; il s'agit notamment du développement de l'inter-modalité à l'échelle régionale et de la diversification des voies d'accès maritime pour les pays enclavés de la région.
- Le mauvais état des réseaux routiers est général dans les pays d'Afrique centrale, conséquence d'un entretien routier insuffisant par les Etats.
- Les interventions de la CE ont contribué à la durabilité des investissements routiers à travers le financement de l'entretien routier, l'appui à la mise en place des Fonds routiers et au développement des petites et moyennes entreprises privées de travaux publics.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme FASTRAC sur les corridors Douala-Bangui et Douala-Ndjaména, seule la RCA a mis en place son Comité National de Facilitation ; il reste la Cameroun et le Tchad.

- Le secteur des transports routiers fonctionne déjà réellement comme un moteur de développement pour l'intégration économique régionale (Hypothèse validée).

9 RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

- *Poursuivre la politique d'aménagement des routes à vocation régionale*

Dans la perspective de l'interconnexion des réseaux routiers nationaux et donc de l'intégration économique régionale de nouveaux aménagements des tronçons routiers seront nécessaires à condition qu'ils soient utiles et rentables. En effet, le sous-peuplement et le faible niveau des échanges entre États d'Afrique centrale rendent rapidement les investissements routiers disproportionnés par rapport aux flux de transport potentiels. Dans le cadre du 10ème FED, il est recommandé de considérer l'aménagement de la route Bouar-Garoua Boulaï reconnu par la région Afrique centrale comme prioritaire pour l'économie régionale et pour le désenclavement de la République centrafricaine.

- *Développer l'inter-modalité route-rail, à l'échelle régionale*

Au niveau de Ngaoundéré, développer l'inter-modalité rail-route pour desservir le nord Cameroun, le Tchad et la RCA. Ceci revient à envisager la dynamisation de l'axe ferroviaire Doual-Ngaoundéré et l'aménagement d'une plate-forme logistique régionale multimodale à Ngaoundéré de façon à mieux y organiser les opérations de transbordement de marchandises rail-route. De ce fait le soutien de la CE au secteur des transports en Afrique Centrale ne devrait plus se limiter aux routes mais concerner aussi le chemin de fer et l'aménagement d'une plate-forme logistique régionale multimodale.

- *Diversifier les voies d'accès maritime des pays enclavés*

La RCA et le Tchad sont tributaires actuellement du seul corridor camerounais et la diversification des voies d'accès peut porter sur la redynamisation du corridor trans-équatorial Bangui-Brazzaville-Pointe Noire.

- *Améliorer la qualité des études de faisabilité*

Des mesures doivent être prises pour améliorer la qualité des études de faisabilité pour des projets d'investissement : (i) s'assurer que le budget et le temps prévus sont suffisants pour mener une étude de faisabilité de qualité ; (ii) donner plus de poids aux critères de compétence technique et des partenariats entre consultants locaux et européens dans la phase de sélection ; (iii) actualiser l'étude de faisabilité si deux ans ou plus s'écoulent entre la fin de l'étude et le début effectif des travaux de construction.

- *Réaliser une réelle complémentarité entre le PIR et les PIN*

Cette complémentarité doit être réalisé dès la conception de la stratégie de coopération régionale. Les domaines de complémentarités peuvent être (pas exhaustif) (i) les financements croisés des tronçons de routes régionales, (ii), l'entretien routier, (iii), la mise en place des programmes de routes rurales financés en complémentarité avec les axes routiers régionaux structurants. Pour assurer cette complémentarité, le PIR devra être élaboré avant les différents PIN.

- *Poursuivre l'appui à l'entretien routier au niveau des Etats*

Les aspects suivants peuvent être envisagés : (i) mettre en place des véritables stratégies d'entretien routier tournées vers la mobilisation des ressources, (ii) réviser des objectifs assignés au fonds routiers à la baisse : affecter les ressources des Fonds Routiers uniquement à l'entretien courant annuel ; financer l'entretien périodique et la réhabilitation par d'autres ressources car il s'agit très souvent d'investissements de réhabilitation, (iii) faire évoluer le structure de fonds routiers des pays de la région vers des fonds routiers de 2ème génération disposant des recettes

affectées pour garantir leur autonomie financière, (iv) fixer des objectifs réalistes en matière d'entretien routier dans les PIN en termes de conditionnalités, (v) poursuivre le développement du secteur privé dans les activités d'entretien routier.

- *Poursuivre la lutte contre les surcharges des véhicules de transport de marchandises*

A l'échelle régionale: (i) harmoniser les normes et procédures de contrôle de la charge à l'essieu des véhicules lourds au niveau régional (définir quels sont les règles et principes communs de contrôle de la charge à l'essieu, les sanctions/répressions à mettre en œuvre, etc.), (ii) la CE étant un acteur actif dans tous les Etats de la région dans le secteur routier, il dispose d'un levier pour faire appliquer la réglementation tant au niveau régional que national.
Au niveau des Etats : poursuivre le financement des stations de pesage, en y incluant une partie mobile pour éviter que les camions en surcharge ne se détournent par des itinéraires non équipés (qu'ils détériorent).

- *Renforcer les capacités de la CEMAC*

Il s'agit notamment du renforcement du secrétariat exécutif de la CEMAC/Direction des Transports et Télécommunication du SE de la CEMAC qui ne dispose que de deux personnes-ressources qui travaillent sur le transport et l'infrastructure, ce qui est faible pour la mise en œuvre correcte du programme FASTRAC. Dans ce cadre et afin d'améliorer la coordination et la complémentarité, une option pragmatique est d'ouvrir une « Antenne DDTR » à Bangui jusqu'en 2009 (terme de la convention de financement en cours).

- *Mise en place des comités nationaux de facilitation au niveau des Etats, afin d'assurer la durabilité du programme Fastrac*

Cette mise en place doit aller de pair avec l'adaptation de leur statut aux réalités nationales et la redéfinition des contributions pour les orienter au fonctionnement du Comités de Gestion des Corridors.

- *Renforcer les capacités des Délégations*

Ce renforcement est nécessaire afin de diminuer le rôle important actuel des consultants.

- *Réfléchir sur l'utilisation de l'assistance technique*

Réfléchir sur une meilleure utilisation de l'assistance technique dans le cadre de la coopération régionale de la CE avec l'Afrique centrale. Dans cette réflexion, la recherche d'une bonne intégration de l'Assistance technique au sein des services techniques des organisations régionales mais aussi au sein des ministères nationaux est essentielle. De plus l'encouragement du personnel local à faire l'apprentissage des responsabilités devra être privilégié afin de ne pas pérenniser le besoin d'assistance expatriée.

- *Réfléchir sur les mandats des ordonnateurs régionaux*

Une option à considérer est de confier des mandats d'ordonnateurs régionaux FED, dans le secteur Infrastructures et transports, à la fois à la CEMAC et à la CEEAC. La CEMAC pourrait conserver l'aspect transport et la CEEAC l'aspect infrastructures dans le cadre de l'UA/NEPAD. Il y a lieu cependant de mener une réflexion afin de bien préciser les mandats, responsabilités de la CEMAC et de la CEEAC et de trouver les voies et moyens pour affiner les synergies et complémentarités des deux organisations régionales.

- *Améliorer la coordination interne de la CE*

Les mesures suivantes sont à envisager: (i) mettre à dispositions de toutes les délégations de tous les documents de politique/stratégies de la CE, des guides et outils pratiques de suivi des projets ; (ii) faire circuler des exemples de bonnes pratiques ; (iii) intensifier les échanges entre les

spécialistes sur le terrain et ceux des Bruxelles (forums d'échanges électroniques, E-mail, missions de courtes durées, etc.) ; (iv) organiser des séminaires régionaux entre les différents spécialistes.

ANNEXE 8 : RESSOURCES NATURELLES

1. Analyse du secteur

Depuis les années 1970, les pressions liées à la croissance rapide de la population et des villes et à l'expansion des activités agricoles et industrielles atteignent des niveaux exceptionnels et non acceptables qui menacent l'environnement et les ressources naturelles nécessaires au développement de la plupart des pays d'Afrique. Réduire l'état de pauvreté des populations est devenue une grande priorité des gouvernements.

Les massifs forestiers du Bassin contiennent ce qui est qualifié comme la plus importante concentration de biodiversité en Afrique dont un grand nombre d'espèces rares ou menacées (IUCN-WCMC) On y compte plus de 10 000 espèces végétales, 400 espèces de mammifères, plus de 1000 espèces d'oiseaux, 280 espèces de reptiles, et un nombre élevé d'autres espèces y compris les insectes, invertébrées, etc. Tout ceci est fragilisé par une fragmentation des domaines forestiers due à l'exploitation forestière et la croissance démographique.

La contribution du secteur représente entre 5 et 13% du PIB et en moyenne 10% du commerce extérieur des pays du Bassin. Le secteur forestier offre environ 100 000 emplois, soit dans les services au secteur ou directement par les exploitations ou les unités industrielles présentes sur toute la filière bois.

Les problèmes les plus importants dans ce secteur concernant la région de l'Afrique centrale démontrent que :

- Le déboisement continue d'augmenter dans la région et, en particulier, dans les forêts non soumises à un régime de protection (9 millions d'hectares, soit 4% de la superficie totale entre 1990 et 2005).
- La migration des populations rurales vers les agglomérations urbaines multiplie les impacts environnementaux liés au surpeuplement des villes (pollution de l'air, des eaux potables et du sol ; propagation de maladies infectieuses chroniques, hausse de la mortalité infantile), mais offre aussi des opportunités par des concentrations urbaines dans une région caractérisée par un peuplement dispersé. Cependant, le manque de gestion de la croissance urbaine est l'une des faiblesses de la région.
- Les conséquences du développement de l'infrastructure routière sont, d'une part, la migration des populations rurales vers les centres urbains et, d'autre part, une augmentation de la dégradation des ressources naturelles plus accessibles à l'exploitation et au braconnage.
- La capacité institutionnelle et financière requise pour la gestion des ressources naturelles et l'environnement des pays de la région est insuffisante.
- Les dégâts liés à l'exploitation du diamant constituent un autre enjeu environnemental principal. La nature des dégâts est liée à une diminution importante de la faune du fait de la chasse et des extractions qui laissent l'environnement stérile et irrécupérable.

[5] UNEP (2000): L'Avenir de L'Afrique

La volonté conjointe des pays de la région de gérer rationnellement leur capital forestier fut clairement énoncée dans la « Déclaration de Lopé » en 1988. Ensuite le Sommet de Rio en 1992, qui a été fortement appuyé par un grand nombre de bailleurs de fonds, a donné une nouvelle impulsion à la dynamique régionale. En dépit de l'appui continu apporté au secteur des ressources naturelles, et notamment des ressources forestières, il existe toujours des faiblesses au niveau institutionnel, que celui-ci soit régional ou national. De plus, toute l'attention se concentre sur les ressources naturelles et la problématique plus vaste de l'environnement n'est guère prise en compte.

A partir de 1988, année de la Déclaration de Lopé, le secteur se caractérise par un dynamisme accru. En mars 1999, la Déclaration de Yaoundé annonce la création de la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) qui est mandaté par les Chefs d'État comme l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, de décision des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Un Plan de Convergence fut établit et une deuxième version de ce Plan fut approuvée par les Chefs d'Etat en 2004. Le Traité Relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers D'Afrique Centrale de février 2005 formalise la création de la COMIFAC, lui octroie ses rôles, responsabilités et définit son organisation et mandat.

Enfin, les chefs d'Etat donnent mandat à leurs ministres chargés de la gestion et de la protection des écosystèmes forestiers de relancer l'Organisation pour la conservation de la faune et de la flore sauvage en Afrique centrale, en relocalisant notamment son siège dans la République du Cameroun, afin de coordonner et de garantir l'application des résolutions adoptées à l'occasion de ce sommet.

2 Stratégie d'intervention de la Commission

Objectifs
A la suite de la Conférence de Rio sur la biodiversité de 1992, la Commission européenne s'est engagée à fournir une assistance à la région de l'Afrique Centrale visant la protection des ressources naturelles forestières des pays concernés. Le choix de la Commission s'est basé sur le fait que la forêt tropicale du bassin du Congo représente le deuxième plus grand massif de forêts tropicales et humides au monde et une source économique majeure des pays de la région.

Le support de la Commission à ce secteur d'activités est ajusté en relation avec l'évolution des accords successifs et est à l'heure actuelle aligné avec les Accords de Cotonou et leur révision en référence au Sommet Mondial sur le Développement Durable, aux Objectifs de Développement du Millénaire, aux accords environnementaux signés par les pays et aux Directives de la Commission et du Conseil[1][2], concernant l'intégration de la sauvegarde de l'environnement à tous les secteurs de coopération avec les pays ACP partenaires.

Les interventions de la Commission dans ce secteur s'intègrent et évoluent dans le contexte des Accords de Cotonou, la politique communautaire visant l'environnement et les forêts tropicales, la politique communautaire visant la protection de la biodiversité. Dans ce contexte, la Commission assiste les pays de la Région Afrique Centrale à améliorer leurs capacités de gestion

[1] Council Conclusions – 31 May 2001 Strategy for the integration of environmental considerations into development policy to promote sustainable development
[2] Council of the European Union 2002 (6927/02): Draft strategy on environmental integration in the external policies of the General Affairs Council

des ressources naturelles et en particulier la gestion durable des forêts tropicales de la région de l'Afrique Centrale. Ce processus a commencé dans le cadre des accords de Lomé III dans lesquels les pays ACP et la CE reconnaissaient que :

- "L'arrêt de la dégradation du capital foncier et forestier, le rétablissement des équilibres écologiques, la sauvegarde des ressources naturelles ainsi que leur exploitation rationnelle constituent des objectifs fondamentaux que les Etats concernés s'efforcent d'atteindre avec l'appui de la Communauté en vue notamment d'améliorer les conditions de vie de leurs populations."

- "L'ampleur du phénomène, dans l'espace et dans le temps, ainsi que celle des moyens à mettre en œuvre implique que les actions à réaliser s'inscrivent dans des politiques globales de longue durée, conçues et appliquées par les Etats ACP sur le plan national, régional et international."

L'axe d'intervention prioritaire (9ème PIR 2002-2007) visant « la poursuite de la gestion durable des ressources naturelles et la conservation des zones essentielles pour le maintien de la biodiversité » trouve son origine dans L'Accord de Cotonou et en particulier les Articles (9) : Les éléments essentiels et fondamentaux de l'Accord qui visent un développement durable centré sur la personne humaine, la transparence et la bonne gouvernance y compris des ressources naturelles ; (20) : Définit l'approche aux stratégies de développement qui poursuivront une approche intégrée (sociale, économique, environnementale et institutionnelle) et qui demande l'intégration systématique des éléments thématiques et transversaux dans tous les domaines de coopération ; Et (32) qui définit de façon claire les domaines de coopération visant la protection de l'environnement, l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles et qui forment la base des actions prises dans le secteur environnement et ressources naturels dans le contexte national et régional.

La Commission a préparé une réponse aux problèmes de déboisement de la région dus à la forte pression des filières forestières et aux demandes de bois exotiques sur le marché mondial à travers le programme régional ECOFAC mis en œuvre à partir de 1992.

L'objectif de la Commission dans ce secteur est de contribuer à la gestion des aires protégées pour qu'il ait une meilleure prise en considération du potentiel économique et scientifique des écosystèmes d'Afrique centrale et de leur richesse économique.

Historique des interventions de la Commission

Une analyse des actions de la Commission européenne concernant le support à la gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale doit être précédé par un bref rappel historique retraçant l'évolution de cette assistance. L'évolution du support de la CE se base sur les Accords de Lomé et de Cotonou, et sur les accords internationaux suivants: Convention sur la Biodiversité; Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; Convention des Nations Unies sur la Loi de la Mer; Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvage (CITES); Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; mais aussi sur les Objectifs de Développement du Millénaire, l'acte de création de l'Union africaine, du NEPAD, sur l'importance croissante de la Communauté Economique Régionale pour l'Afrique et sur le processus et les résolutions de la Société d'Information. De plus, la Commission souligne de manière permanente que son support doit être structuré en prenant en compte les priorités des pays partenaires afin que tout programme soit fermement ancré dans les principes de durabilité sociale, économique et environnementale.

Les étapes suivantes peuvent être distinguées dans l'historique d'ECOFAC :

1. A partir des années soixante on assiste à une période de déforestation intense dans la région. Cette déforestation réduit le couvert forestier de façon massive durant les années 1960-1980 et mène les gouvernements à une prise de conscience sur les conséquences politiques de cette déforestation.
2. Dans le cadre du FED des fonds sont mis à disposition pour la mise en œuvre du Plan d'Action des Forêts Tropicales (PAFT) de 1985
3. Yaoundé, juin 1987, les Ordonnateurs du FED se réunissent et décident que 30% des fonds disponibles pour les projets régionaux du 6ème FED seraient alloués à des projets de conservation et d'utilisation rationnelle des forêts de la région Afrique Centrale. L'Ordonnateur du Congo (Brazzaville) est nommé Ordonnateur Régional pour toute action visant le secteur Forêts.
4. 1988, Déclaration de la Lopé :
5. L'UICN a élaboré un Plan d'Action Forestier Tropical (1989) sur la base de bilans sur l'état de conservation des forêts d'Afrique Centrale préparées par les pays de la région. Dans ce Plan d'Action il est possible de retrouver le contexte original de toute action ultérieur y compris le programme ECOFAC. Ce Plan d'Action se concentre sur les aspects de conservation du patrimoine forestier et une approche d'aménagement qui intègre ceux-ci dans les Plans d'Aménagement des Territoires. L'approche était courante à cette époque et l'intégration des besoins explicites des populations ne fut intégrée que plus tard.
6. Un document de concept d'un programme (UICN & CCE 1989) définit les modalités, organisation et attentes d'un programme ultérieur (ECOFAC I) et les actions à mener sur 7 sites prioritaires choisis dans les 7 pays membres de la région (au moment de la conception, le Parc National de la Salonga (Zaïre) était inclus).
7. Le programme ECOFAC-I démarre en 1992 avec six composantes nationales au Congo, Gabon, Cameroun, RCA, Guinée Equatoriale et São Tomé. Le Programme se base exclusivement sur le document de concept et les plans nationaux spécifiques aux sites choisis. Le cadre logique pour ECOFAC-I fut préparé suite à l'évaluation à mi-parcours (EDG, 1995).
8. Les programme ECOFAC-I (4348/REG) et II (5627/REG) sont mis en œuvre entre 1992 et 2000 et sont largement identiques. La Convention de Financement du programme ECOFAC-III (6203/REG) est signée en 2000 et le programme s'achève en décembre 2003.
9. Une évaluation du programme ECOFAC (Earth, 2003) est élaborée et validée par les bénéficiaires, les bailleurs et les ONG représentants de la société civile lors d'un atelier de validation des résultats de l'évaluation tenue à Kinshasa du 10 au 14 juin 2003. La Convention de Financement du programme ECOFAC-IV est préparée en mai 2003 et validée par les participants de l'atelier de validation (Kinshasa, 2003). La Convention de Financement ECOFAC-IV est signée par la Commission européenne et l'Ordonnateur Régional à Libreville, Gabon, le 31 janvier, 2006.

ENCADRÉ-1
Le Programme Régional ECOFAC: Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale

Le programme ECOFAC démarre en 1992 avec six composantes nationales au Congo, Gabon, Cameroun, RCA, Guinée Equatoriale et São Tomé qui, chacune, devait concourir à l'objectif principal, la sauvegarde d'une Aire Protége-clé. Une composante supplémentaire, la Cellule de Coordination
Régionale, fut installée à Brazzaville, la guerre obligea la Cellule à quitter le pays en 1997. La Cellule et l'Ordonnateur Régional sont désormais domiciliés au Gabon.

La Cellule de L'Ordonnateur Régional se charge de toutes actions lors de la mise en œuvre des programmes ECOFAC I-III. Ceci contribue au manque de développement des capacités institutionnelles des Ministères de tutelle au niveau national et au niveau Régional (CEMAC)

La mise en œuvre du programme ECOFAC-IV est décentralisée aux pays et chaque Ordonnateur National se charge de l'exécution de leur composante nationale. L'Ordonnateur Régional (Gabon) reste le Maître d'Ouvrage du programme. Les ordonnateurs Régionaux (CEMAC, CEEAC, COMESA, SADC) ont délégué leurs pouvoirs au Maître d'Ouvrage.

Le montant des financements sur 11 années (Phases I-II-III) de fonctionnement s'élève à 63,6 M€ avec un coût réel sur cette période calculé lors de l'évaluation prospective de 2003 à 64 M€ Un support de 38 M€ a été alloué à ECOFAC Phase-IV (9ème FED) Le support de la CE au Programme, toutes phases comprises, s'élève à 102 M€, faisant de ce programme **la plus importante action de coopération (secteur ressources naturelles) de la CE avec les pays de la Région Afrique Centrale**.

Le Programme focalise ces actions au :
Gabon : Réserve de Faune de la Lopé (484 884 ha)
Cameroun : Réserve de Biosphère du Dja (526 000 ha)
Congo : Parc National d'Odzala (1 354 600 ha + 1 288 380 ha : 2 642 980 ha)
Guinée Equatorial : Parc National de Monte Alen (200 000 ha)
RCA :Forêt de Ngotto et Projet de Développement des Zones Cynégétiques Villageoises (73 000 ha)
São Tomé et Principe : Parc Naturel de Ôbo (29 500 ha)
ECOFAC-IV incorpore des actions auprès du Parc National de Salonga **(RDC)** : 3 656 000 ha

- Le Programme ECOFAC a réussi a contribuer à la protection et conservation de plus de 181 000 km^2 de forêt tropicale, à travers l'introduction de procédures de gestion menant à l'utilisation durable des ressources et de la biodiversité des Aires Protégées ciblées par les Composantes du programme.
- Le programme coordonne ses actions en étroite collaboration avec d'autres bailleurs dans ce secteur, notamment dans le contexte **du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)** qui regroupe USAID, Afrique du Sud, CIDA, WWF, WCS, CI, la France et d'autres pays membres de l'UE qui ont appelé à une coordination de leurs contribution par la CE.
- Les diverses actions visant la protection du patrimoine forestier en région Centre Afrique émanent d'un intérêt global pour la protection des ressources forestières de cette région mais aussi directement des acquis du programme ECOFAC.
- L'évaluation du programme (Earth, 2003) démontre clairement les acquis du programme mais souligne aussi des faiblesses au niveau de l'absorption et assimilation au niveau des institutions de tutelle dans les pays individuellement et au niveau régional.

Pour les programmes ECOFAC I-III un montant total de € 26,4 millions est engagé et payé sur les PIR 7ème et 8ème FED Afrique centrale. ECOFAC-IV sera financé de la façon suivante qui reflète les changements vis-à-vis les phases précédentes et qui indique la déconcentration du programme auprès des pays bénéficiaires et les organes régionaux :

Tableau 19: Montants alloués à la Région d'Afrique centrale et autres regions pour le programme ECOFAC

SOURCE	MONTANT ALLOUÉ (€)
PIR 9ÈME FED - Afrique Centrale	14 millions
PIR 9ÈME FED - COMESA	5 millions
PIR 9ÈME FED – SADC	5 millions
PIN 9ÈME FED - Cameroun	4 millions
PIN 9EME FED – Gabon	3,15 millions
PIN 9EME FED - Congo	2 millions
PIN 9EME FED - RDC	5 millions
TOTAL	**38, 15 millions**

Autres interventions de la Commission en dehors du ECOFAC
Après avoir initié son support à ce secteur à travers le programme ECOFAC, la Commission a aussi contribué à d'autres activités dans ce secteur :

- Support à la protection des espèces phares du Basin du Congo et du Golfe de Guinée ;
- Le programme DABAC concernant le Développement des Alternatives au Braconnage en Afrique Centrale ;
- Le Programme AFLEG[3] – FORAC-AFLEG, processus ministériel coordonné par la Banque Mondiale et conçu pour contribuer au NEPAD. Son objectif est de cristalliser au niveau politique le plus élevé l'engagement international et la contribution de nombreux partenaires afin de renforcer la capacité de mise en œuvre des législations forestières en Afrique, particulièrement dans le domaine de l'exploitation illégale du bois et du commerce qui y est associé. Une déclaration ministérielle, un engagement de nombreuses parties prenantes (dont la CE) et un plan d'action sont les résultats attendus d'une réunion programmée à Brazzaville en avril 2003. L'une des actions attendues en vue du suivi de ce plan est le support à l'Observatoire des forêts d'Afrique Centrale (FORAC) développé par l'ADIE ;
- Le PRGIE ou Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (Gabon, Cameroun, Congo, Congo RDC, RCA) ;
- L'initiative PUMA (Transitions Météorologiques en Afrique) de 2000 qui fournit à presque tous les pays d'Afrique un accès à des informations environnementales en vue de faciliter la prévention des catastrophes naturelles, d'améliorer la sécurité alimentaire, de gérer la consommation d'eau et d'énergie, de suivre le développement des infrastructures de transport, de l'urbanisation et de contrôler l'évolution du couvert forestier et des aires protégées et de faciliter la gestion environnementale ;
- La création du réseau de suivi de l'environnement pour un développement durable (AMESD), développé à la suite du succès de l'initiative PUMA, coordonné par l'Union

[3] AFLEG: Application de la législation forestière et gouvernance en Afrique

Africaine et au service des Communautés Economiques Régionales dont fait partie la CEMAC ;

- Support à L'ENEF (Ecole Nationale des Eaux et Forêts du Gabon) et la ERAIFT (L'Ecole Régionale D'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales en RDC) ;
- La réalisation d'Etudes d'Impact sur l'Environnement pour des projets d'infrastructure de transport ;
- La gestion des pêches[4] et la gestion des zones côtières sur la base de l'Accord de Partenariat sur les Pêches concernant les pays de la CEMAC présents sur le littoral du Golfe de Guinée, dans le 9ème PIR Secteur Hors Concentration (Allocation indicative de 5-10% des ressources). Ces Accords de Partenariat de Pêche avec les pays ACP (et autres) sont négociés en vue de rendre accessible les ressources maritimes aux navires de pêche communautaires. Les Accords se négocient et sont appliqués dans le contexte de l'exploitation responsable, surveillée et durable des stocks d'espèces recherchés. Les pays riverains du Golfe de Guinée et membres de la CEMAC et CEEAC ont entamé des discussions avec la Commission en vue d'établir un Accord de Pêche. A ce jour seuls le Gabon et Sao Tomé et Principe ont conclu des accords visant la pêche au Thon dans la Zone Exclusive Economique (ZEE). Les Accords entre la CE et ces deux pays sont très différents et reflètent les besoins de chaque signataire. Les Accords représentent un véhicule adéquat qui livre des bénéfices directs aux partenaires et qui contribue à l'utilisation rationnelle des ressources marines des ZEE des pays signataires. La pêche Communautaire se pratique hors les zones de pêche artisanale et est contrôlé par un système de surveillance accrue.

Une partie des projets en matière de gestion des ressources naturelles est directement liée au programme ECOFAC et est financée à travers les PIN ou par la ligne budgétaire.

4. PERTINENCE

4.1 Adaptation de la stratégie aux spécificités de la région

La stratégie de la CE auprès du secteur ressources naturelles et environnement de la région Afrique Centrale se cadre sur la reconnaissance de l'importance globale du massif forestier du Bassin du Congo, son importance pour les économies des pays de la région, les spécificités de sa biodiversité et l'importance des ressources forestières pour les populations concernées.

L'historique du programme régional ECOFAC est lié étroitement à l'évolution des dynamiques nationales et régionales auprès du secteur visant l'aménagement la conservation et l'utilisation rationnelle et durable des espaces forestiers d'Afrique Centrale. Le programme est né de la réalisation de l'importance des forêts tropicales et humides en tant que ressource économique et patrimoine national, régional et global par les pays de la sous-région. Par la suite le programme a fortement contribué aux dynamiques nationales et régionales qui ont mené à la Déclaration de Yaoundé, la création de la COMIFAC, la création du RAPAC, le Partenariat des Forêts du Bassin du Congo et autres.

Les programmes ECOFAC I - III se sont concentrés sur la gestion et la conservation des Aires Protégées choisies dans chaque pays de la région. L'évaluation des programmes ECOFAC et des

[4] 'La région dispose aussi d'importantes ressources aquatiques, maritimes et continentales. Ce patrimoine commun approvisionne le marché international et régional. Les accords de pêche signés entre le Gabon, Congo, Guinée Equatoriale et le Gabon représente des compensations annuelles globales de M€ 2.0 qui contribuent de manière significative au développement. Le PIR du 9ème FED pourra contribuer au renforcement des capacités régionales et sous-régionales spécifiques a la gestion et développement durable du secteur de la pêche. (Stratégie de Coopération Régional avec l'Afrique Centrale 2002-2007. AC/SCR-9FED.

chois stratégiques de la CE visant le secteur environnement et ressources naturelles de la région Afrique Centrale relative à ce critère de jugement indiquent que :

- Les stratégies de la CE continuent de répondre aux besoins des pays abritant les massifs forestiers du Bassin du Congo.
- Les programmes AFLEGT/FLEGT (COM 2003) visant l'application des lois, la gouvernance et le commerce dans le secteur forestier, et les actions de la CE menant aux accords de partenariat volontaire avec les pays producteurs, représentent une action fortement articulée aux programmes régionaux (ECOFAC), répondant aussi aux objectifs globaux des PIR visant l'insertion des pays et régions dans les marchés mondiaux.

L'analyse documentaire confirmée par les entretiens terrain au Gabon et Cameroun, indique que les efforts d'intégration régionale en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles n'étaient pas une démarche endogène à la région au moment de la formulation du premier programme ECOFAC en 1992. L'historique du programme indique clairement que les démarches initiales se fondaient sur les articles de Lomé III qui ont permis de focaliser une prise de conscience émergente des pays de la sous-région auprès des besoins de conservation des ressources forestières de la région. Ceci dit, les organismes régionaux et nationaux ont évolué considérablement et les politiques deviennent de plus en plus endogènes répondant à l'évolution des besoins et la prise de conscience sur les enjeux sectoriels et leurs liens au développement économique et la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre des initiatives menées par les organisations régionales de référence et les Ministères chargés des forêts en Afrique Centrale, il faut souligner les éléments suivants de grande importance par rapport aux objectifs communs de la région :

a. La création de la COMIFAC en 2000 suite à la Conférences des Chefs d'Etat de la Région en 1999 à Yaoundé. La COMIFAC réunit les Ministres des pays membres de la CEEAC qui ensemble ont préparé et approuvé un Plan de Convergence autour duquel toutes actions visant la protection, l'utilisation et la gestion durable s'alignent y compris les programmes et actions de la CE
b. L'évolution du secteur sur la période d'évaluation indique que les institutions nationales et régionales deviennent les organes qui définissent le dialogue politique avec leurs partenaires externes et qui définissent les priorités des actions à mener pour arriver aux objectifs approuvés dans le contexte du Plan de Convergence de la COMIFAC.

4.2 Intégration aux stratégies régionales et réponse aux besoins nationaux

Le programme ECOFAC continue à répondre aux priorités régionales et internationales en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources forestières établies en 1988 suite à la Déclaration de la Lopé[6].

Les programmes ECOFAC tels qu'ils étaient définis et mis en œuvre durant les phases I à III répondent partiellement aux besoins et priorités des pays dans la région. Ce constat confirme les conclusions de l'évaluation 2003 que le *programme répond à un besoin réel, confirmé récemment par la Déclaration de Yaoundé dans laquelle les Etats se sont engagés à renforcer leur action pour la conservation et*

[6] Déclaration de Lopé: Représentants des Etats de l'Afrique Centrale, de la Commission des Communautés Européennes, d'Organisations nationales (CTFT, TROPENBOS) et internationales (Banque Mondiale, CIPO, FAO, IIED, UICN, UNESCO, WCI, WWF) réunis à La Lopé, Gabon, du 8 au 12 Novembre 1988, à la Conférence tenue dans le cadre du programme régional CCE-ACP « Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale »

l'utilisation rationnelle des forêts de la sous-région, et pour laquelle ils ont fait appel au soutien de la communauté international. Cependant, le programme ne répond pas aux besoins de renforcement des capacités institutionnelles au niveau national. Ceci dit, le programme ECOFAC-IV répond pleinement aux critères demandés comme ajustement par l'évaluation prospective et aux objectifs du Plan de Convergence de la COMIFAC

4.3 Justification du choix du secteur et des activités menées

Le choix stratégique de la CE et ses partenaires de la Région d'inclure la gestion durable des ressources naturelles renouvelables comme secteur de concentration du 8ème et 9ème FED, visant de la conservation et l'utilisation rationnelle des écosystèmes de la Région, est une réflexion de l'importance économique, environnementale et sociale attribuée au ressources naturelles et en particulier au zones de forêt tropicale dans l'ensemble des pays membres de la CEMAC

Le choix du secteur forêt tropicale de l'Afrique Centrale en 1988 répondait à une reconnaissance de la valeur et des besoins de conservation des massifs forestiers par la CE et les pays de la sous-région.

L'approche régionale du programme ECOFAC reste pertinente du fait que la ressource forestière est, par définition, une ressource régionale. Ceci est mis en évidence par le fait que les pays de la sous-région ont approprié l'approche et visent une harmonisation des politiques nationales et l'intégration de ces politiques au niveau sous-régional. Dans ce contexte seul, le financement des programmes à travers les PIR est justifié et pertinent.

Il est clair que toute action ou investissement visant la gestion des ressources naturelles, telle que le massif forestier du Bassin du Congo, demande une approche et un investissement long terme (le programme CARPE de USAID envisage une présence minimale de 20 ans). L'approche projet ou programme sur une période de financement de cinq ans n'est pas nécessairement la meilleure approche pour des actions de cette envergure.

L'évaluation a aussi cherché à expliquer le manque d'actions et allocations budgétaires au secteur environnement, tant au niveau national que régional. L'Accord de Cotonou implique que toute coopération entre la CE et les partenaires ACP prenne en compte la dimension environnementale pour pouvoir atteindre les objectifs de développement durable. La révision de la documentation fournie pour cette évaluation, appuyée par les enquêtes menées sur le terrain, suggère que ce processus d'intégration s'effectue de façon satisfaisante. La réalité sur le terrain démontre que l'intégration, dans le sens voulu par les Décisions du Conseil, se fait rare et même inexistante.

La Stratégie de la CE ne définit aucune action environnementale dans les documents PIR ou PIN du 8ème ou 9ème FED. En outre, des actions environnement sont difficiles à trouver dans les financements de la ligne budgétaire consolidée B7-6200. Par rapport à cette question, les interlocuteurs au Gabon et au Cameroun ont été formels dans leurs réponse : « la CE a choisi l'environnement vert comme secteur de concentration au dépends de l'environnement gris et brun. Ceci indique un choix volontaire structuré sur la faible capacité institutionnelle des Ministères de tutelle au niveau national et la basse priorité accordée à la gestion environnementale par les pays membres. Au lancement de ECOFAC-I la plupart des pays de la région préparaient leur Plan National de Gestion Environnementale (PNGE) ; la dynamique crée par les programmes forêt dans la région a eu comme conséquence une mise en attente des priorités environnementales nationales et régionales

A présent, la plupart des interlocuteurs sur le terrain voudraient voir un début d'initiative visant le renforcement des capacités de gestion de l'environnement. Les points de vue convergent sur le besoin urgent d'appliquer une approche, tel que celle appliquée pour les programmes ECOFAC, pour mobiliser les gouvernements et les organes régionaux et mettre en œuvre des programmes conséquents pour améliorer les capacités de gestion environnementales.

Le support conséquent de la CE au Secteur ressources naturelles de l'Afrique Centrale répond à une prise de conscience globale sur la valeur du patrimoine forestier. En revanche, les problèmes environnementaux liés à la croissance démographique, l'expansion des zones urbaines, la détérioration du milieu aquatique et des sources d'eaux potables, la pollution urbaine, tous d'un intérêt fondamental au développement durable des pays de la région et à la lutte contre la pauvreté, restent absents des programmes de coopération de la CE tant au niveau national que régional.

4.4 Réponse aux besoins des populations

L'évaluation ECOFAC de 2003 indique aussi que la participation des populations restait faible durant la mise en oeuvre des programmes ECOFAC I-III. Les visites terrain et les discussions à ce sujet ont permis de comprendre que les populations avoisinantes aux Aires Protégées ciblées par le programme ECOFAC avaient le sentiment que les sites avaient réduit leurs opportunités économiques et que les retombées/bénéfices attendus des sites n'étaient pas visibles ni même tangibles (Nlegue, 2006). Dans ce contexte les programmes ECOFAC, centrés sur la conservation des sites ciblés, n'étaient pas pertinents auprès de certains segments de la population qui ne percevaient aucun bénéfice direct ou indirect du programme.

En effet, le rapport d'évaluation ECOFAC de 2003 constate que les objectifs fixés étaient trop ambitieux, et notamment les résultats attendus dans le domaine du développement communautaire ne pouvaient pas être atteints avec les capacités et moyens du programme. De plus, le programme ECOFAC a progressivement changé son approche : au début l'approche scientifique était dominante et au fur et à mesure le développement communautaire a gagné en importance. Il est prévu que dans ECOFAC IV plus d'attention soit accordée à la population. L'atelier de validation de l'évaluation qui s'est tenu à Kinshasa en juin 2003 mentionne comme domaine novateur pertinent pour l'avenir: « La définition et la mise en œuvre d'une gestion locale décentralisée intégrant les besoins et objectifs des différents acteurs locaux (administrations, collectivités décentralisées, société civile et leurs collectifs locaux, secteur privé).

Le Programme ECOFAC-IV incorpore les commentaires de l'évaluation et devrait mieux répondre aux besoins des populations concernées et avoisinantes aux AP.

4.5 Appréciation générale selon la classification indiquée : bien, satisfaisant, insuffisant ou faible.

En vue des forces et faiblesses présentées dans la section ci-dessus, l'évaluation attribue une mention **bien** à la pertinence des actions menées par la Commission européenne en région Afrique Centrale dans le secteur ressources naturelles.

5. TROIS C

5.1 Coordination

Coordination interne à la CE
Les Délégations de la CE en Afrique Centrale essaient de maintenir un contact étroit en vue d'assurer l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions de coopération. Dans le secteur ressources naturelles, la Délégation du Gabon assure la coordination régionale et a engagé un Agent Temporaire à cet effet. Les problèmes liés aux liaisons régionales ont un effet direct sur la fréquence des réunions inter-Délégation et celles-ci sont normalement programmées de façon semi annuelle.

L'évaluation à essayé d'élucider les diverses raisons pour lesquelles il s'est passé trois ans entre la date de préparation des documents programme ECOFAC IV et la signature de la convention de financement en janvier 2006. La raison principale était une divergence entre les organes internes de la CE, notamment la DG-DEV et AIDCO, sur les objectifs et l'approche du programme conçu.

Les discussions sur le terrain et avec AIDCO ont mis à jour une deuxième contrainte immédiate à l'exécution du programme directement due aux procédures d'approbation de la Convention de Financement. L'arrêt ou le ralentissement des actions terrain sur les sites ECOFAC dans chaque pays en 2003 a conduit à une dégradation des structures essentielles à la gestion (infrastructures, bâtiments, équipement, moyens de transport, structures administratives, etc.). Les besoins monétaires nécessaires à la mise en état des ces infrastructures impliquent que le programme ECOFAC-IV, tel qu'il a été conçu par les partenaires et approuvé dans la Convention de Financement de 2006 ne pourra pas être mis en œuvre comme prévu sauf avec une injection supplémentaire de fonds. Par conséquent, le programme doit revoir ces objectifs et choisir les actions prioritaires qui mèneront à une suite conséquente.

Un dernier point soulevé durant évaluation concerne les problèmes liés à la déconcentration récente des activités liées aux financements des lignes budgétaires. Il est important de clarifier les rôles et responsabilités de chaque organe de la CE en vue d'une simplification des procédures et 'une plus grande implication réelle des Délégations dans tous les domaines de coopération.

Coordination avec les autres bailleurs de fonds
La coordination entre les divers bailleurs de fond actifs dans la région et les administrations nationales et régionales est opérationnelle. La coordination s'effectue à travers un partage réel de données et des concertations régulières. Ceci est le cas au sein des activités liées au Plan de Convergence de la COMIFAC ; autour du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo ; autour du Projet GEF-UNDP du TRIDOM ; les actions trans-frontalières ; le Programme Sectoriel Forêt-Environnement au Gabon ; et le Programme sectoriel Forêts Environnement au Cameroun ou les partenaires, France, Allemagne, Canada, Pays-Bas, Royaume-Uni, la CE, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, PNUD, ONU-Agriculture et Alimentation, le WWF, le SNV et le UICN, ont conclu un Code de Conduite qui définit une approche concertée coordonnée par le gouvernement du Cameroun pour toute action dans le secteur forêts.

Bien que la coordination des acteurs étatiques, non étatiques, régionaux, bailleurs soit concrète et se décline en actions concertées au niveau national et régional, les actions sur le domaine forestier restent plutôt nationales. Ceci dit, le contexte régional semble cadrer les actions de développement durable et de conservation nationale et dans ce contexte, les actions, dans leur totalité, restent cohérentes et alignées sur le Plan de Convergence de la COMIFAC. Autour de ce

Plan de Convergence les actions visant la protection, l'utilisation et la gestion durable se cadrent, y compris les programmes et actions de la CE. En outre, la région a créé la CEFDHAC (La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale) qui réuni les Etats membres (Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, RDC, Burundi, Rwanda, Guinée Equatoriale, Sao tomé et Principe et le Tchad) à laquelle participent les bailleurs de fond (bilatérales et multilatérales), des représentants des organisations des populations locales, les organisations internationales et les ONG (nationales et internationales). Prises ensemble, les initiatives menées par les organisations régionales de référence constituent une plate-forme de discussion et de planification efficace comme outil de coordination des diverses actions du secteur.

La CE joue un rôle primordial de facilitation auprès des organisations africaines. La présence de la CE et de l'Union Européenne dans toutes les initiatives sectorielles (PFBC, PSFE ; TRIDOM, CEFDHAC, RAPAC ; COMIFAC, FLEGT, etc.) présente des opportunités de coordination qui sont seulement disponibles à la CE. La CE avec le support de la AFD remplit ce rôle de coordination par le placement d'agents avec couverture régionale auprès des délégations (Agent responsable FLEGT à la Délégation de la RDC –financé par la AFD, Suivi forestier à la Délégation du Gabon, etc.)

Coordination autres organisations africaines UA, NEPAD, SADCC
L'évaluation des programmes et stratégies de la CE en Afrique Centrale spécifiques au secteur ressources naturelles et environnement a réussi à identifier des points de connexion avec les Communautés Africaines voisines mais n'a pas réussi à élucider les mécanismes de coordination entre l'Union Européenne, la Commission Européenne, l'Union Africaine, la CEEAC, CEMAC, COMESA et le SADC.

Il est clair que les programmes sectoriels sont liés à un contexte régional, et que ces programmes et actions répondent tous aux priorités et objectifs de l'Union Africaine.

5.2 Complémentarité

Complémentarité é des instruments de la Commission
Les actions articulées au programme régional et financées par les PIR, PIN, lignes B7 et STABEX sont complémentaires et par conséquent cohérentes. Ces actions ont été identifiées à partir de la mise en œuvre du programme ECOFAC. Elles répondent aux besoins des pays de la sous région, aux spécificités de chaque site et de sa population et sont complémentaires aux programme ECOFAC.

Complémentarité avec d'autres interventions
En outre, les programmes et projets financées par la Commission sont hautement complémentaires aux actions de gestion durable et de conservation du massif forestier du Bassin du Congo mises en œuvre par la AFD, le FEM, la Banque Mondiale, USAID, DFID, IUCN, UNDP, GTZ, etc. La contribution de la CE est aussi largement reconnue par les pays membres de la région et par les bailleurs, ce qui lui permet de participer et faciliter dans toute action cadre du secteur.

Les programmes régionaux de la CE s'inscrivent aussi comme éléments d'appuis aux programmes liés au Partenariat pour la Forêt du Bassin du Congo (15 membres Etatiques, la CE, la Banque Mondiale, les ONG internationales, les organismes de recherche forestière, et autres). Le projet TRIDOM (GEF-UNDP Cameroun, Congo et Gabon), par exemple, appui le COMIFAC indirectement à travers son appui direct au RAPAC (l'organe technique du

COMIFAC) et appui directement à l'AFD, aux centres de formation de cadres forestiers à travers le projet ENEF-ERAIFT.

5.4 Appréciation générale selon la classification indiquée : bien, satisfaisant, insuffisant ou faible

La Commission européenne a réussi à mettre en place, depuis le sommet de Rio en 1992, des programmes sectoriels visant la conservation et la gestion durable des ressources forestières du Bassin du Congo. A cette action s'attachent d'autres bailleurs qui apportent leur support aux diverses actions du secteur. Toutes les catégories, à l'exception de la coordination interne à la CE, ont été reçu la mention 'bien'.

6. EFFICACITE

6.1 Résultats liés aux objectifs spécifiques

L'évaluation des programmes ECOFAC (Earth, 2003) constate qu'ECOFAC s'était donné (en phase 3) deux objectifs :

- la gestion de 7 zones protégées, en développant autant que possible des liens fonctionnels avec l'ensemble de l'éco-région où ils sont intégrés; et
- une meilleure prise en considération du potentiel économique et scientifique des écosystèmes menant à une articulation des stratégies nationales et régionales de développement avec les stratégies concernant la biodiversité et la conservation et utilisation durable des écosystèmes.

Les programmes ECOFAC successifs ont contribué à une prise de conscience sur la valeur de la forêt et les besoins d'appliquer des politiques conséquentes visant d'une part l'utilisation durable des ressources et d'autre part une application de programmes de conservation à travers l'identification et la déclaration d'Aires Protégées.

Les Programmes ECOFAC, bien que concentrés sur la conservation et la connaissance approfondie de la biodiversité des espaces protégées, ont réussi à établir des espaces protégés de grande envergure qui s'intègrent comme une valeur ajoutée aux économies des pays de la région.

Selon l'évaluation 2003, la Commission a réussi à protéger 114 000 km^2 de territoire (forestier et savane) en Afrique Centrale (environ 7 % des forêts du Bassin du Congo), contribuant ainsi considérablement à l'amélioration de la gestion des RN en Afrique centrale. De plus, la Commission a contribué au développement d'un système administratif et gestionnaire approprié aux besoins de chaque aire protégée.

La prise en compte de la gestion des ressources naturelles par les populations directement concernées par les actions ECOFAC reste faible et dans la plupart des cas leurs attentes des programmes n'ont pas été réalisées. En revanche l'action d'ECOFAC est hautement visible dans les pays visités et est considéré comme une « marque » de conservation des ressources.

En conclusion, les programmes ECOFAC ont contribué à une meilleure prise de conscience du potentiel économique et scientifique des écosystèmes de la région d'Afrique centrale**.** Les dynamiques présentes au niveau national et régional soulignent cette prise de conscience de la valeur économique et scientifique et des responsabilités de chaque pays membre de la région vis-à-vis les écosystèmes forestiers de la région. Les programmes de la Commission sont largement fédérateurs de cette prise de conscience.

6.2 Résultats concernant la convergence des politiques nationales

Les programmes ECOFAC ont eu un effet structurel et fédérateur sur la prise de conscience au niveau national et régional de la valeur des forêts du Bassin du Congo.
Les programmes ECOFAC ont contribué de façon directe et indirecte à l'élaboration du Traité par les pays signataires de la Déclaration de Yaoundé. Le contexte actuel du secteur fait que toute action visant le secteur forestier en Afrique Centrale doit obligatoirement se pencher sur les volontés nationales décrites par la Déclaration de Yaoundé, le Plan de Convergence préparé par la COMIFAC et le Traité. Ces instruments sont maintenant fédérateurs de toute action de coopération y compris des actions présentes et futures de la CE.

Les programmes de la Commission en Afrique Centrale ont eu un effet majeur sur l'évolution des politiques nationales sur la totalité de la période de sa mise en œuvre. Ceci se traduit par l'implication des Ministères de tutelle dans la création du COMIFAC, les déclarations d'Aires Protégées, les rapports nationaux à la Convention de la Biodiversité et leur implication croissante dans les programmes tels que AFLGT/FLEGT, Partenariat Bassin du Congo. Les synergies entre les politiques nationales peuvent être liées directement aux actions fédératrices des programmes de la Commission dans la région. Les actions ont créé une dynamique qui se traduit par les actions nationales et régionales cadrées autour du Plan de Convergence de la COMIFAC. Sur le point négatif, les politiques nationales n'ont pas réussi à mettre en place un système de financement durable pour leur programme de conservation (à long terme) des Aires Protégées.

Malgré la dynamique du secteur, la volonté politique est apparente mais reste plutôt aléatoire. Il est évident que face à un choix entre la protection continue d'un espace forestier de valeur globale et l'ouverture d'une mine ou le passage d'un axe de transport, les pays de la sous-région pencheront tous pour le développement économique avec un apport immédiat.

6.3 Résultats sur le plan institutionnel

Cette prise de conscience s'est traduit aussi par des changements radicaux, au niveau institutionnel régional et national, qui ont vu l'établissement de la Conférence des Ministres sur la conservation et la gestion durable des forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) en décembre 2000 suite au sommet des Chefs d'Etats de Yaoundé en février 1999, et l'établissement du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) en mai 2000, suite aux actions du Programme ECOFAC-III. En outre, ECOFAC catalyse des actions de support sectoriel d'autres bailleurs tels que le GEF, la GTZ, la AFD, DFID, USAID, etc. et participe directement auc partenariat des forêts du Bassin du Congo à travers son support aux Aires Protégées et les actions articulés à ceci.

Les programmes ECOFAC, centrés sur la conservation des sites, n'ont pas contribué de façon significative au développement institutionnel au niveau régional. Les capacités de planification, organisation et coordination de la CEMAC (organe régional de référence pour les programmes ECOFAC) restent limitées à zéro pour le secteur ressources naturelles et environnement.

La contribution au développement des capacités institutionnelles au niveau national (central) est aussi faible, mais la contribution au développement des capacités de gestion, planification et administration des sites bénéficiant des actions ECOFAC est bonne. Il faut souligner que les programmes ECOFAC I à III n'avaient pas une composante visant le développement institutionnel au niveau national ou régional. Le support institutionnel s'est concentré sur les besoins administratifs et techniques auprès des Aires Protégées ciblées par le programme. En

revanche, les programmes de la CE financés par la ligne B7 visant un support aux institutions de formation forestière (ENEF/ERAIFT) ont contribué à la formation de cadres forestiers.

Ainsi les programmes ont contribué à la création du RAPAC qui à présent devient l'organe technique de la COMIFAC. De plus, le programme a réussi à devenir une plateforme efficace et fédératrice des actions sectorielles forêts tropicales en Afrique Centrale au niveau national et régional. Le programme sert comme outil de facilitation et contribue directement (appui financier direct) ou indirectement (appui opérationnel et financier indirect) à plusieurs actions entamées par des bailleurs ou ONG dans la région.

6.4 Intégration des considérations environnementales dans les actions et programmes de coopération de l'UE avec la région et ses pays membres.

La Communication de la Commission au Conseil (COM (2000) 264 du 18.05.2000) sur l'Intégration de l'Environnement et le Développement Durable dans les Politiques de Coopération de la Commission indique que la responsabilité pour l'identification et la réponse aux problèmes environnementaux et l'intégration des mesures de mitigation dans leurs politiques de développement sont la responsabilité de chaque pays. En revanche la CE doit obligatoirement intégrer des éléments nécessaires à la protection de l'environnement dans toute action de coopération (dans ce cas avec les pays de la CEMAC/CEEAC)

L'évaluation indique que la CE n'intègre pas systématiquement les éléments nécessaires à la protection de l'environnement dans ses actions et interventions dans la région. Une exception se trouve dans le projet régional des Mesures D'Accompagnement du Projet du Ntem (Gabon, Cameroun et Guinée Equatoriale) qui met en place des actions sur trois volets spécifiques : La Prévention du SIDA ; Un Appui au développement agricole de la région trois frontières et des mesures visant la lutte contre le braconnage.

En général, les projets et programmes de la CE dans la région ne considèrent pas les obligations du COM (2000)264 et les documents relatifs à cette communication.
L'information sur l'intégration des considérations environnementales par la BEI lors de sa participation au financement de l'oléoduc Tchad-Cameroun n'est pas visible. En revanche la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International ont intégré un dispositif important visant les effets environnementaux et sociaux de l'oléoduc. Il est fort possible que la BEI se soit intégrée à ce dispositif d'actions et mesures de contrôle pour satisfaire ses propres directives d'intégration.

6.4 Appréciation générale selon la classification indiquée : bien, satisfaisant, insuffisant ou faible

Prenant en compte tous les éléments de la discussion précédente basés sur l'analyse documentaire, les entretiens avec les interlocuteurs sur le terrain, les entretiens avec les interlocuteurs auprès la DG-DEV et AIDCO, l'évaluation attribue une mention 'satisfaisante' à l'efficacité des actions visant le secteur ressources naturelles en Afrique Centrale.

7. IMPACT ET DURABILITE

7.1 Impact

Le programme régional ECOFAC et projets articulés financés par les lignes budgétaires (B7-6200 et STABEX) ont eu un impact conséquent et hautement visible sur la prise de conscience de la valeur du massif forestier du Bassin du Congo par les organismes régionaux de référence (CEMAC, CEEAC et CEFDHAC)

Les actions fédératrices et structurelles des programmes et actions de l'UE en Afrique Centrale se déclinent et se reflètent par :

- La dynamique actuelle du secteur ;
- La concertation des administrations de tutelle pour renforcer les institutions régionales par la création du COMIFAC et l'élaboration du Plan de Convergence ;
- La contribution du programme ECOFAC aux actions complémentaires menées par d'autres bailleurs de fond ou groupements de partenaires tels que le Projet FEM-PNUD TRIDOM, le Partenariat des Forêts du Bassins du Congo, les programmes du CEFDHAC coordonnés par le UICN, les PSFE de la Banque Mondiale, les programmes Forêts Tropicales de la AFD et du FFEM, etc.
- L'application, en étroite collaboration avec la AFD, du programme FLEGT lequel a permis la mise en œuvre de l'initiative AFLEGT de l'UE.

Tous ces éléments ont contribué et continuent de contribuer à l'intégration régionale de façon significative. Il existe une réelle synergie des politiques nationales cadrées par le Plan de Convergence et une réelle prise de conscience par tous les gouvernements des pays membres de la région.

L'impact des programmes auprès du secteur ressources naturelles (environnement vert) est incontestable. En outre, il est fortement évident que les efforts et investissements conséquents appliqués au secteur vert ont eu un effet hautement négatif sur le secteur environnement, lequel a été délaissé de façon aussi conséquente durant la programmation des différents FED.

7.2 Durabilité

Cette évaluation confirme les résultats de l'évaluation antérieure des programmes ECOFAC (Earth 2003) : **«** *Au niveau de la durabilité institutionnelle, bien que les Etats bénéficiaires et leurs administrations nationales en charge des AP aient été consultées lors de la formulation des objectifs du programme, l'évaluation a relevé une insuffisance presque généralisée d'appropriation de ceux-ci. On se doit de constater à cet égard une grande marge entre le discours politique sur l'importance de la conservation et de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et l'implication réelle de leur administration dans le succès du projet. Bien qu'il existe une adéquation évidente entre les politiques du bailleur de fonds et celle des Etats bénéficiaires du programme ECOFAC, il semble que les contraintes des administrations aient constitué un obstacle certain à un partenariat plus actif. Les contreparties nationales promises n'ont – à quelques rares exceptions près – pas été honorées. Dans une perspective de reprise du programme, il est important que le bailleur exige lors des négociations pour la prochaine phase une implication concrète et chiffrée des Etats »*

Le long décalage entre la préparation de la Convention de Financement (ECOFAC-IV) en 2003 et son approbation en 2006 a eu pour effet de souligner :

- Le manque de capacités institutionnel des pays bénéficiaires ;

- La faible allocation de ressources budgétaires nationales au maintien des infrastructures existantes dans les Aires Protégées ;

- La dégradation importante des infrastructures mises en place par les Programmes ECOFAC I à III ;

- Un commentaire reçu au Cameroun « sans le support continue de l'UE le Parc National du D'Ja cesserait d'exister »

- La mise en état des infrastructures risque de compromettre sérieusement les objectifs de ECOFAC-IV et les allocations prévues de ces budgets

En conclusion : Les actions de la Commission ne peuvent pas être considérées comme étant durable suite à la mise en œuvre des programmes ECOFAC I à III.
Les programmes et projets ont eu un succès marquant (décrit dans les sections précédentes) mais ont été *déficientes* ***sur trois éléments primordiaux de la durabilité :***

1. Leur contribution au développement institutionnel des Ministères de tutelle dans chaque pays.

2. Leur considération des aspects financiers et en particulier leur travail visant le développement et l'introduction d'instruments financiers appropriés à la gestion durable des Aires Protégées et des ressources naturelles (régional et national)

3. La plus étroite intégration des populations avoisinantes aux Aires Protégées et une recherche plus appropriée des alternatives économiques disponibles à ces populations. Des liens entre les aspects financiers et sociaux sont inséparables et ***auraient dû être considérés ensembles dans la recherche de la durabilité.***

7.3 Appréciation générale selon la classification indiquée : bien, satisfaisant, insuffisant ou faible

Bien que les programmes ECOFAC et les actions et projets articulés au programme aient eu un impact clair dans le contexte national et régional, pour lequel ils mériteraient (ensemble) la mention 'bien', pour la durabilité la mention sera 'insuffisante'.

8. EFFICIENCE

8.1 Cycle de programmation et de projet

La programmation des programmes ECOFAC I à III s'est déclinée directement à partir des actions inscrites dans le cadre de chaque phase du programme. Les discussions sur le terrain ont indiqué que la programmation était plutôt interne aux composantes nationales du programme (les actions dans chaque Aire Protégée). L'approche a certainement introduit une certaine continuité au programme de 1992 à 2003 mais elle a aussi certainement pérennisé les faiblesses du programme.

La programmation de ECOFAC-IV était ouverte et transparente, et se basait sur des concertations avec les partenaires régionaux, nationaux, bailleurs, ONG et populations. Les actions prévues ont été soumises à une discussion ouverte (Atelier de Validation, 2003) et les

orientations du futur programme (ECOFAC-IV), y compris la Stratégie de l'UE en Région Afrique Centrale pour l'exécution du 10ème FED, ont été approuvées.

8.2 Capacités de mise en œuvre

Les organisations régionales CEMAC et CEEAC ne disposent pas de capacités suffisantes pour assumer la coordination et la mise en œuvre des actions d'un contexte régional demandé par les programmes ECOFAC.

La capacité des institutions de référence régionales, en matière de gestion des ressources naturelles, reste faible.

La mise en œuvre de ECOFAC-IV est aussi radicalement différente des phases précédentes et se voit appliquer une politique de déconcentration où chaque pays sera responsable de l'exécution de sa composante. L'Ordonnateur du Gabon reste le point de coordination et de suivi de la mise en œuvre. Les changements sont considérés généralement positifs, mais il est fort possible que la procédure de déconcentration ralentisse des étapes critiques à la mise en œuvre du programme. Un cas actuel dans ce contexte concerne les questions soulevées concernant l'appel d'offres pour l'assistance technique. L'appel d'offres a été retiré et un autre retard de plusieurs mois du démarrage du programme est prévu (date de démarrage prévue pour fin 2006 début 2007)

8.3 Modalités de mise en œuvre

Les modalités appliquées pour la mise en œuvre de ECOFAC I-III étaient adéquates aux objectifs des actions. L'évaluation des programmes ECOFAC I à III (Earth, 2003) constate : « *un certain nombre de difficultés d'ordre politique (guerre civile au Congo), organisationnel (déménagement de la CC de Brazzaville à Libreville), relationnel (conflits sociaux à Odzala, Lopé et Dja), financier (délais de transfert des budgets), etc. ont constitué des obstacles importants pour le programme. Les difficultés logistiques et de communication dues à l'éloignement et l'enclavement de plusieurs composantes ont également compliqué la mise en oeuvre d'ECOFAC. Malgré ces contraintes, l'évaluation estime que le projet a globalement été réalisé de la manière optimale, et qu'il est difficile de concevoir que des résultats similaires à ceux d'ECOFAC aient pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais. L'audit administratif et financier joint en fin du présent document confirme la qualité de la gestion quotidienne du programme et les services rendus par cette gestion à l'ensemble du travail de terrain. Malgré les difficultés liées à la gestion d'un projet complexe dans un contexte en permanente évolution, le programme a su démontrer un esprit d'initiative et une capacité d'adaptation constante.*

Malgré l'engagement de certains Etats concernés de fournir des mesures d'accompagnement et/ou des fonds de contrepartie (CE 1990b), il semble qu'il n'ait pas été totalement honoré mais que ce fait n'ait pas non plus remis en cause le financement des composantes au cours des phases suivantes. Une contribution plus vigoureuse de la plupart des Etats bénéficiaires aurait cependant augmenté l'efficience du programme. La lourdeur et la lenteur de certaines procédures de la CE, entre autres pour l'acquisition de matériel et pour le transfert des fonds, a constitué occasionnellement des retards dans la réalisation des activités et des difficultés importantes liées au retard de paiement des salaires des employés. L'appui du groupement de bureaux fournissant l'assistance technique, tant sur les plans administratif que financier ou technique, est perçu généralement comme très satisfaisant; il est à noter que certains des bureaux ont investi dans le développement d'ECOFAC des ressources propres, extérieures à leurs obligations contractuelles vis-à-vis de la CE. En matière de suivi technique, l'équipe d'évaluation regrette que l'adoption formelle d'un cadre logique comme guide du suivi et garant de la cohérence du programme, n'ait pas été l'outil principal de guidance du CTS. En effet, ceci aurait contribué à renforcer l'efficience du programme et aurait permis, par le suivi rapproché des indicateurs choisis, d'éviter la dispersion relative des activités dans certaines composantes.
Nous considérons l'efficience du programme comme satisfaisante »

L'évaluation constate aussi le coût élevé de l'assistance technique liée aux diverses phases du programme. Le coût de l'AT a représenté grossièrement 28% en phase 1 et 37% en phase 2 et 33% (REG 6203/002) pour la troisième phase. ECOFAC-IV prévoit un coût pour l'assistance technique de 28% du coût total de l'intervention de € 38 150 000 (REG 001/04). A cet effet, l'évaluation a reçu des commentaires indiquant que le transfert de connaissance technique des AT auprès des agents nationaux était faible et que ceci était particulièrement lié aux experts court terme (Nlegue,2006) En outre, les faiblesses du programme vis-à-vis du développement des capacités institutionnelles des ministères de tutelle au niveau national ont réduit à long terme l'efficience du programme. Ceci est particulièrement notable pour les trois ans qui viennent de s'achever entre la clôture de ECOFAC-III et le démarrage de ECOFAC-IV (prévue pour la fin de 2006).

8.4 'Learning organisation'

L'organisation des programmes de la CE auprès du secteur ressources naturelles a permis d'intégrer les leçons tirées des programmes sectoriels et d'incorporer les évolutions du secteur aux niveaux régionaux et nationaux. En incorporant les recommandations de l'évaluation des programmes ECOFAC de 2002 et en prenant en compte les actions des autres bailleurs de fond et institutions actives dans la région, la CE a considérablement amélioré son approche et a mieux ciblé les priorités d'action dans le secteur, tant au niveau régional que national.

La collaboration et la coopération rapprochée existante dans le secteur fait aussi que les actions de la CE s'intègrent mieux et sont complémentaires à toute autre démarche de conservation et gestion durable des ressources forestières de la Région Afrique Centrale.

En revanche, une action visant le secteur environnement reste aléatoire et ne figure pas dans les actions et stratégies de la CE. Cette position est une réflexion des priorités nationales qui, de manière générale, n'ont pas réussi à mettre en œuvre leur Plan National de Gestion Environnementale.

8.5 Appréciation générale selon la classification indiquée :

La faible capacité de mise en œuvre des organisations de référence régionales et le fait que les programmes de l'UE n'aient pas réussi à développer une capacité conséquente de ces institutions après du secteur ont eu pour conséquence une mention 'peu satisfaisant'. Les retards subis pour l'approbation de ECOFAC-IV et les conséquences dues à ce retard sont aussi responsables de cette mention. En revanche la mise en œuvre et le fait que les programmes intègrent dans le cadre évolutif du secteur la prise en compte des recommandations de l'évaluation du programme de 2003 démontrent que la CE applique certains principes du « *learning organisation* »

9. CONCLUSIONS

1. Les programmes régionaux de la Commission Européenne visant le secteur ressources naturelles en Afrique Centrale sont pertinents et d'une importance globale. Ceci confirme la pertinence des choix intégrés dans les Stratégies de Coopération Régional des 6, 7, 8, et 9èmes FED de l'EU en Afrique Centrale.

2. Les programmes de l'UE se sont concentrées sur l'environnement vert (les forêts, savanes, la conservation de la biodiversité, l'établissement et la gestion d'Aires Protégées, la lutte contre le braconnage, le développement économique et social des populations avoisinantes aux Aires Protégées, la formation de cadres forestiers, etc.) au dépends de l'environnement bleu, gris, brun et noir (gestion de l'environnement et des impacts ayant un effet sur l'eau, l'air, les sols, les zones urbaines, etc.). L'évaluation indique que le choix été lié aux capacités institutionnelles et aux priorités nationales des pays de la région.

3. La COMIFAC ayant rédigé le Plan de Convergence qui cadre toute action du secteur devrait progressivement assumer un rôle central aux actions de la Commission auprès de la gestion des ressources naturelles forestières. En effet, en appuyant le RAPAC (ECOFAC-IV) l'UE apporte un support technique à la COMIFAC.

4. L'évaluation démontre que les programmes ECOFAC I-III ont eu un effet structurel et fédérateur sur l'évolution des actions et politiques sectorielles spécifiques à la gestion durable du massif forestier du Bassin du Congo.

5. L'évaluation met à jour les conséquences du délai entre la préparation du Programme ECOFAC-IV (2003) et la signature de la Convention de Financement (2006) et tire les conclusions suivantes :

   - La dégradation des infrastructures et le fait que les gouvernements n'ont pas alloué les budgets nécessaires à leur maintien mènent à la conclusion que les programmes n'étaient pas durables.

   - La coordination interne de la CE devrait être mise en question pour élucider les raisons du délai et tout effort appliqué pour éviter une répétition.

10. RECOMMENDATIONS

A. La stratégie et les actions auprès du secteur ressources naturelles et Afrique Centrale devraient se poursuivre dans un contexte ECOFAC-IV élargi pour mieux répondre au Plan de Convergence de la COMIFAC

B. Les populations nationales et celles habitant dans les zones avoisinantes des Aires Protégées (Sites ECOFAC, Mesures d'Accompagnement, et PDZCV) devraient être mieux intégrées à toutes les étapes du cycle des projets et programmes.

C. La Commission devrait considérer des actions visant la mise en réseau des Aires Protégées au niveau continental. Ceci peut devenir un axe d'action et de coopération avec l'Union Africaine, dans le contexte du NEPAD. De plus, une telle action

pourrait avoir des retombées majeures dans l'établissement des partenariats inter régionaux, une meilleure utilisation des ressources physiques (centres de formation), un échange d'expériences, etc.

D. La préparation des Profils Environnementaux nécessaires à la préparation des PIN de chaque pays de la région ouvre une opportunité pour la préparation de programmes de renforcement des organes de tutelle au niveau national et régional. Une action cadre, qui pourrait être considérée, est la mise à jour des Plans National de Gestion Environnementale (PNGE) à travers la préparation d'un Plan Directeur de l'Environnement pour chaque pays de la Région et un Plan de Harmonisation prioritaire au niveau régional. Les Plans Directeurs livreraient un document budgétisé identifiant toute action nécessaire à la mise en opération des infrastructures nécessaires à la gestion intégrée de l'environnement.

E. La coordination et la complémentarité des programmes devraient continuer à se faire autour du dialogue continue entre les organes de référence nationales, régionales, les bailleurs, les ONG et les populations. Ils devraient aussi se cadrer sur le Plan de Convergence de la COMIFAC et sur les dynamiques actuelles du secteur.

ANNEXE 9 : FICHES DES PROJETS ANALYSES

Contenu :

1. **Liste et resultats ROM – Results Oriented Monitoring – CRIS au 10-08-2005**
2. **Fiches de projets specifiques analysés – CRIS au 10-08-2005**

Tableau 20: Results Oriented Monitoring – CRIS au 10-08-2005

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Cameroon	ROM:7 ACP CM 17	43020 - Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base	PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DES MONTS MANDARA (PDRM).	9	01/10/1996	31/12/2004	27/05/2002	a - b - a - a - b
Cameroon	ROM:7 ACP CM 42	43040 - Développement rural	DEVELOPPEMENT DE LA PLAINE DE TIKAR.	10.2	01/10/1997	21/06/2004	27/05/2002	c - b - b - b - b
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 410, 8 ACP RCE 5, 8 ACP RCE 9	41040 - Protection des sites	ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE (ECOFAC). R	23	02/10/2000	31/12/2005	27/05/2002	c - c - c - b - c
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 720, 8 ACP CM 4, 8 ACP CD 3, 8 ACP RCE 2	21020 - Transport routier	APPUI A L'INTEGRATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE - ROUTE NGAO R	102	14/10/1999	20/07/2006	29/11/2004	c - b - b - c - c
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 720, 8 ACP RCE 2, 8 ACP CD 3, 8 ACP CM 4	21020 - Transport routier	APPUI A L''INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE-V	110	14/10/1999	20/07/2006	27/05/2002	b - c - b - c - b
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 720, 8 ACP RCE 2, 8 ACP CD 3, 8 ACP CM 4	21020 - Transport routier	APPUI A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE-VO	69.5	14/10/1999	20/07/2006	02/06/2003	b - b - b - b - b
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 720, 8 ACP RCE 2, 8 ACP CM 4	21020 - Transport routier	APPUI A L'INTEGRATION ECONOMIQUE EN AFRIQUE CENTRALE - ROUTE NGAU	69.5	14/10/1999	20/07/2006	02/06/2003	b - b - b - b - b

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP ROC 9, 8 ACP TPS 32, 8 ACP TPS 33	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE).	2.7	01/02/2002	31/10/2004	02/06/2003	c - d - d - d - c
Cameroon	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP ROC 9, 8 ACP TPS 32, 8 ACP TPS 33, 9 ACP RPR 32	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE) R	77	01/02/2002	28/02/2007	29/11/2012	b - b - b - b - c
Cameroon	ROM:8 ACP CM 13	21020 - Transport routier	APPUI A LA PRIVATISATION DU SECTEUR ROUTIER.	52	01/07/2000	20/07/2006	02/06/2003	b - c - b - b - b
Cameroon	ROM:8 ACP CM 17, 8 ACP TPS 52	15040 - Administration gouvernementale	PROGRAMME D'APPUI AUX CAPACITES DECENTRALISEES DE DEVELOPPEMENT U	20	31/12/2000	31/12/2006	02/06/2003	c - c - c - c - c
Cameroon	ROM:8 ACP CM 19	16210 - Politique du logement et gestion administrative	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF URBAIN-FOURMI II-COOPERAT	2	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Cameroon	ROM:8 ACP CM 19, 8 ACP CM 33	15050 - Renforcement de la société civile	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF URBAIN-FOURMI II.	2.2	30/06/2000	31/12/2003	02/06/2003	c - d - c - c - c
Cameroon	ROM:8 ACP CM 24	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL A LA DECENTRALISATION DE L'ENTRE	23.5	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Cameroon	ROM:8 ACP CM 25, 26, 27	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI BUDGETAIRE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2000-2	19.5	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Cameroon	ROM:8 ACP CM 25, 8 ACP CM 26, 8 ACP CM 27	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI BUDGETAIRE A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE 2001-2	19.5	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Cameroon	ROM:8 ACP CM 31	15030 - Développement des services légaux et judiciaires	PROGRAMME D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION ET RESPECT D	1	06/12/2012	30/12/2004	02/06/2003	c - c - b - c - c
Cameroon	ROM:8 ACP RCE 6	16350 - Culture et loisirs	PROGRAMME CULTUREL REGIONAL AFRIQUE CENTRALE (PROCULTURE).	2	31/12/2000	31/12/2004	02/06/2003	d - c - c - d - c
Cameroon	ROM:8 ACP TPS 18	13040 - Lutte contre les MST et VIH/Sida	SUPPORT TO REGIONAL CO-OPERATION IN THE FIELD OF HIV/AIDS R	20	23/03/2001	31/12/2005	27/11/2004	c - b - b - c - c
Cameroon	ROM:B7-6201 97-16/VIII/FOR	41000 - Protection de l'environnement, général	PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE D R	4	01/03/1998	07/04/2003	27/05/2002	c - c - b - c - b
Cameroon	ROM:B7-6201/2000-14	31220 - Développement sylvicole	RESTAURATION ET CONSERVATION DES FORETS DANS LE DEPARTEMENT DU NO	1.1	10/01/2001	09/06/2006	28/11/2004	d - c - c - c - b

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Cameroon	ROM:B7-7020/CM/VN/1999-2000/554	16310 - Services sociaux	PROGRAMME DE PRISE EN CHARGE ET DE REINSERTION SOCIALE ET PROFESS	0.6	01/01/2001	31/12/2005	28/11/2004	b - b - b - c - c
Cameroon	ROM:B7-8710/856/20	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE AU SECTEUR BANANIE	5.6	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Cameroon	ROM:B7-8710/856/31	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE AU SECTEUR BANANIE	5.1	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Cameroon	ROM:CAM/BL7/1999/01	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIERE AU SECTEUR BANANIE	6.2	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Cameroon	ROM:COM Stabex 92/93, PAP 14	43040 - Développement rural	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL PARTICIPATIF DANS LE DEPARTEMENT	11.4	01/02/2000	30/06/2006	29/11/2004	- - - -
Cameroon	ROM:DDH/2002/034-481	15063 - Droits de la personne	PAS DE TORTURE	0.3	20/07/2003	20/10/2005	27/11/2004	c - d - d - d - d
Cameroon	ROM:ONG/PVD/B7-6000/2003/020-801	15050 - Renforcement de la société civile	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS PAYSANNES POUR LE DE	0.7	21/02/2003	01/05/2007	29/11/2004	c - b - b - b - b

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Cameroon	ROM:PVD/2000/864	12230 - Infrastructure pour la santé de base	EXTENSION DU PROGRAMME DIOCESAIN DE SANTE, EAU ET ASSAINISSEMENT	0.5	01/01/2000	30/06/2004	02/06/2003	c - d - c - c - c
Cameroon	ROM:PVD/2001/163/CAS	15050 - Renforcement de la société civile	PARTICIPATION DES JEUNES AU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN DANS TROI	0.4	01/01/2002	31/12/2003	02/06/2003	c - b - a - b - b
Central Africa (Region)	ROM:7 ACP RPR 771, 8 ACP RCE 12, 7 ACP GA 33, 8 ACP GA 11, 8 ACP CM 28	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROJECT NTEM (AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERS).	14.1	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Central African Republic	ROM:7 ACP CA 26, 7 ACP CA 31	53010 - Soutien à la balance des paiements	TRANSFERT STABEX 92 ET 93 CAFE.	10.1	06/02/1998	31/12/2003	10/02/2003	c - c - c - c - d
Central African Republic	ROM:7 ACP CA 59	13010 - Politique/programmes en matière de population et gestion administrative	APPUI AU RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION	1.5	18/06/2002	31/12/2004	05/07/2004	b - d - c - c - c
Central African Republic	ROM:7 ACP RPR 410, 8 ACP RCE 5, 8 ACP RCE 9, 8 ACP CA 10	41040 - Protection des sites	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONELLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS R	7	02/10/2000	31/12/2005	05/07/2004	c - c - c - c - c
Central African Republic	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP TPS 32, 8 ACP TPS 33, 8 ACP ROC 9	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE) R	2.1	01/10/1999	31/10/2006	05/07/2004	b - c - c - c - c
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 1	53010 - Soutien à la balance des paiements	STABEX 1996 BOIS	4.1	28/01/2000	non déterminé	05/07/2004	b - c - c - c - c
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 12, 8 ACP CA 13, 8 ACP CA 14	51010 - Ajustement structurel	PROGRAMME D'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL 2000-2001	26.4	18/04/2001	30/06/2005	05/07/2004	b - d - c - c - c

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 18	43010 - Aide plurisectorielle	PROGRAMME DE MICRO-REALISATIONS A BANGUI.	0.8	01/03/2002	29/02/2004	10/02/2003	c - b - b - b - c
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 24	21020 - Transport routier	APPUI INSTITUTIONNEL A L'ENTRETIEN ROUTIER	3.2	05/10/2003	04/10/2006	05/07/2004	b - b - b - c - d
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 25	15010 - Politique/planification économique et du développement	APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL	2	02/05/2003	30/06/2006	05/07/2004	b - b - b - b - c
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 29	43040 - Développement rural	PROGRAMME PLURIANNUEL DE MICROREALISATIONS EN RCA	4.2	01/07/2003	30/06/2007	05/07/2004	c - c - c - c - c
Central African Republic	ROM:8 ACP CA 7	12230 - Infrastructure pour la santé de base	PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE EN RCA	13.4	01/10/2000	30/09/2005	05/07/2004	c - c - c - c - d
Central African Republic	ROM:8 ACP RCE 16	15010 - Politique/planification économique et du développement	APPUI TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL A LA CEMAC - PHASE PREPARATOIRE	2	26/12/2002	31/07/2006	05/07/2004	c - c - c - c - c
Central African Republic	ROM:8 ACP RCE 6	16350 - Culture et loisirs	PROGRAMME CULTUREL REGIONAL AFRIQUE CENTRALE.	2	31/12/2000	31/12/2004	10/02/2003	c - c - c - c - c
Central African Republic	ROM:B7-701/2002/RX 067	15063 - Droits de la personne	RENFORCEMENT DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DE LA	0.8	01/02/2004	24/07/2006	05/07/2004	b - b - b - b - b
Central African Republic	ROM:ONG-PVD/2002/020-747	92010 - En faveur des ONG nationales	EAU POTABLE AU VILLAGE	0.4	15/01/2003	14/01/2006	05/07/2004	d - c - c - c - d
Central African Republic	ROM:PVD/1999/294	11120 - Equipementsscolaires et formation	APPUI AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DE LESSE ET DE PISSA (PALP).	0.7	01/03/2000	01/07/2003	10/02/2003	b - b - a - b - c
Central African Republic	ROM:PVD/2000/195	32140 - Artisanat	RENFORCEMENT ET EXTENSION DES ACTIVITES D'APPUI AUX ARTISANS DU S	0.4	01/11/2000	31/10/2003	10/02/2003	b - b - b - b - c

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Chad	ROM:7 ACP CD 67, 7 ACP CD 68	51010 - Ajustement structurel	APPUI A L''AJUSTEMENT STRUCTUREL.	10.2	12/12/1996	30/09/2002	27/05/2002	c - c - b - b - c
Chad	ROM:7 ACP CD 84	43010 - Aide plurisectorielle	MICROREALISATIONS II - 7e FED (PMR II).	4.2	31/12/1998	31/12/2002	27/05/2002	c - c - b - b - b
Chad	ROM:7 ACP CD 87, 7 ACP CD 88, 7 ACP CD 89, 8 ACP CD 15	21020 - Transport routier	ROUTE KELO - MOUNDOU.	24	20/06/2001	31/07/2006	08/03/2004	c - b - b - b - c
Chad	ROM:7 ACP CD 87, 7 ACP CD 88, 7 ACP CD 89, 8 ACP CD 15, 9 ACP CD 6	21020 - Transport routier	ROUTE KELO-MOUNDOU	28.6	20/06/2001	31/12/2006	10/05/2005	b - b - a - b - b
Chad	ROM:7 ACP RPR 744	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE). R	33.7	01/01/2000	31/10/2004	27/05/2002	c - c - c - c - b
Chad	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP TPS 32, 8 ACP ROC 9, 8 ACP TPS 33	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE). R	3.3	01/10/2004	31/10/2004	08/03/2004	c - b - c - c - c
Chad	ROM:8 ACP CD 14	12110 - Politique de la santé et gestion administrative	APPUI A LA POLITIQUE DE SANTE	38.5	30/06/2000	31/12/2010	10/05/2005	d - d - d - d - c
Chad	ROM:8 ACP CD 16	51010 - Ajustement structurel	APPUI A L''AJUSTEMENT STRUCTUREL.	9.2	19/10/2000	30/09/2002	27/05/2002	c - c - c - b - c
Chad	ROM:8 ACP CD 18	41040 - Protection des sites	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES ECOSYSTEMES SOUDANO-S	8.5	07/12/2000	01/03/2006	27/05/2002	b - c - c - b - b
Chad	ROM:8 ACP CD 19	43010 - Aide plurisectorielle	APPUI A LA SOCIETE CIVILE - PROGRAMME MICROREALISATIONS 8 FED.	6	01/11/2000	31/12/2005	27/05/2002	c - c - b - b - b
Chad	ROM:8 ACP CD 22, 8 ACP CD 23, 8 ACP CD 24, 8 ACP CD 25	51010 - Ajustement structurel	APPUI BUDGETAIRE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE.	37.1	01/08/2001	28/02/2003	27/05/2002	b - b - c - b - c
Chad	ROM:8 ACP CD 26, 8 ACP ROC 42	23067 - Energie solaire	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE PHASE II (PRS II)	6.8	01/05/2002	31/12/2008	09/05/2005	- - - -

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Chad	ROM:8 ACP CD 27	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	OUADDAI-BILTINE : HYDRAULIQUE VILLAGEOISE VIIIEME FED.	2	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Chad	ROM:8 ACP CD 31	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI A LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE VIIIEME FED.	2	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Chad	ROM:8 ACP CD 33	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI TECHNICO-INSTITUTIONNEL AU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS VI	1.9	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Chad	ROM:8 ACP CD 8	14010 - Politique des ressources en eau et gestion administrative	APPUI ¿ LA POLITIQUE DE L'EAU - VOLET HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	23	14/10/1999	30/06/2007	10/05/2005	a - b - a - b - b
Chad	ROM:8 ACP CD 9	15010 - Politique/planification économique et du développement	ACTION - APPUI ET CONSEIL TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL A L'ORDONNA	2	25/01/2000	31/12/2005	10/05/2005	b - c - b - c - c
Chad	ROM:8 ACP RCE 2, 7 ACP RPR 720, 8 ACP CD 3, 8 ACP CM4, COM STABEX 1992	21020 - Transport routier	APPUI A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE –	43.8	31/01/2001	31/12/2006	10/05/2005	b - b - b - b - a

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Chad	ROM:9 ACP CD 8	31192 - Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne	LUTTE ANTI-ACRIDIENNE DANS LES PAYS SAH¿IENS	1.8	30/09/2004	31/05/2008	10/05/2005	d - d - c - d - c
Chad	ROM:B7-702/2001/0432	15065 - Liberté de l'information	APPUI A LA PROFESSIONALISATION ET A LA STRUCTURATION DES MEDIAS T	0.8	06/02/2002	05/02/2005	08/03/2004	b - b - b - b - c
Chad	ROM:PVD/2001/011- 805	31120 - Développement agricole	ESSOR ET DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES DAN	3.8	18/12/2002	17/12/2007	10/05/2005	b - b - b - c - b
Chad	ROM:PVD/2001/011-805	31120 - Développement agricole	ESSOR ET DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES DAN	3.8	18/12/2002	17/12/2005	08/03/2004	d - c - d - d - d
Chad	ROM:PVD/2001/118	16310 - Services sociaux	REHABILITATION DES HANDICAPES PHYSIQUES-TCHAD.	1	01/01/2001	31/12/2005	08/03/2004	c - d - c - d - c
Chad	ROM:PVD/2001/198	41000 - Protection de l'environnement, général	GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES AU CHARI BAGUIRMI, TCHA	1	01/12/2001	30/11/2005	08/03/2004	b - b - b - c - c
Chad	ROM:PVD/2003/020-214	15050 - Renforcement de la société civile	PROJET D'APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	0.8	01/10/2002	30/09/2006	10/05/2005	c - c - b - b - b
Congo	ROM:6 ACP RPR 580, 8 ACP RCE 19	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	DEVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES AU BRACONNAGE EN AFRIQUE CENTRALE (D	1.6	15/04/2002	14/10/2004	20/01/2004	c - b - c - d - c
Congo	ROM:7 ACP COB 13, 7 ACP COB 14, 7 ACP COB 15	31120 - Développement agricole	CEINTURE MARAICHERE DE BRAZZAVILLE.	4.1	27/07/1994	30/09/2002	04/06/2002	b - b - a - b - b
Congo	ROM:7 ACP COB 35	16350 - Culture et loisirs	PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES (PSAP).	1	23/11/1996	30/06/2004	20/01/2004	c - b - b - c - c
Congo	ROM:7 ACP COB 4	12230 - Infrastructure pour la santé de base	SOUTIEN A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMEN	10	16/02/1995	30/04/2004	20/01/2004	b - b - c - c - c

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Congo	ROM:7 ACP COB 48	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ELABORATION D'UN PLAN NATIONAL DES TRANS	2	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Congo	ROM:7 ACP COB 49, 7 ACP COB 50	43030 - Développement et gestion urbains	PROGRAMME DE MICROREALISATIONS EN MILIEU URBAIN (PMRU).	2.6	01/09/2001	31/05/2005	20/01/2004	a - b - b - b - b
Congo	ROM:7 ACP COB 53, 7 ACP COB 54, 8 ACP COB 6	15062 - Elections	APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DU CONGO.	N/A	01/06/2001	31/10/2002	04/06/2002	a - b - b - a - a
Congo	ROM:7 ACP COB 56	43040 - Développement rural	REHABILITATION DES PISTES RURALES SELON LA METHODE A HAUTE INTENS	2	04/12/2002	14/10/2004	20/01/2004	c - c - b - b - c
Congo	ROM:7 ACP RPR 410, 8 ACP RCE 5, 8 ACP RCE 9	31210 - Politique de la sylviculture et gestion administrative	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES ECOSYSTEMES FORESTIER R	35	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Congo	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP TPS 32, 8 ACP ROC 9, 8 ACP TPS 33, 9 ACP RPR 32	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE)	77	01/02/2002	31/10/2006	20/06/2005	c - c - d - d - c
Congo	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP TPS 32, 8 ACP TPS 33, 7 ACP ROC 9	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE). R	72	01/02/2002	03/05/2006	04/06/2002	c - b - b - c - b
Congo	ROM:8 ACP COB 1	31120 - Développement agricole	PROGRAMME D'APPUI A L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES POPULAT	1.5	01/02/2002	31/12/2004	20/01/2004	a - b - b - b - b

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Congo	ROM:8 ACP COB 4	15010 - Politique/planification économique et du développement	PROGAMME D'APPUI ¿ L'ORDONNATEUR NATIONAL (PAON)	2	01/07/2002	01/07/2006	18/06/2005	c - c - c - c - c
Congo	ROM:8 ACP COB 7	72030 - Aide aux réfugiés (dans le pays réceveur)	PROGRAMME D'AMELIORATION DES SERVICES DE SANTE DANS LES ZONES AFF	2	01/01/2003	30/06/2004	20/01/2004	c - b - c - c - c
Congo	ROM:8 ACP COB 8	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROJET D'APPUI A L'ETAT DE DROIT - DEMOCRATIE ET L'ETAT DE DROIT.	14.3	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Congo	ROM:8 ACP COB 9	43040 - Développement rural	PROGRAMME DE MICROR¿LISATIONS EN MILIEU RURAL	5.5	01/07/2003	31/12/2006	18/06/2005	c - b - b - c - c
Congo	ROM:9 ACP COB 7	43030 - Développement et gestion urbains	PROGRAMME DE MICROREALISATIONS EN MILIEU URBAIN (PMRU II phase 2)	1.6	01/01/2005	30/06/2006	20/06/2005	a - b - b - b - b
Congo	ROM:B7-6201/97-16/VIII/FOR	41000 - Protection de l'environnement, général	PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DE L"INFORMATION ENVIRONNEMENTALE R	4	01/03/1998	07/04/2003	04/06/2002	c - c - c - c - c
Congo	ROM:B7-701/2002/3001	15062 - Elections	MISSION D"OBSERVATION ELECTORALE DE L"UNION EUROPEENNE POUR LES	1	22/02/2002	05/11/2002	04/06/2002	b - c - b - a - b
Congo	ROM:COB/AIDCO/2000/2310	13040 - Lutte contre les MST et VIH/Sida	PROGRAMME PILOTE DE PREVENTION ET DE REDUCTION DE LA TRANSMISSION	0.9	01/01/2002	31/12/2005	20/06/2005	b - b - b - b - c
Congo	ROM:ONG-PVD/2002/020-972	31182 - Vulgarisation agricole	PROJET REGIONAL D'EXTENSION ET DE PERENNISATION DES DISPOSITIFS D R	0.7	01/05/2003	30/04/2005	20/01/2004	b - b - b - c - c

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Congo	ROM:PVD/2001/383	92000 - CONCOURS FOURNIS AUX ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES	PROGRAMME D'APPUI ¿ LA R¿NSERTION SOCIO-¿ONOMIQUE PAR LA PROMOTIO	1	01/01/2001	31/12/2005	20/01/2004	b - b - b - b - b
Equatorial Guinea	ROM:7 ACP EG 20, 7 ACP EG 21	14020 - Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	REHABILITATION ET EXTENSION DES RESEAUX D"ADDUCTION D"EAU POTAB	12	31/12/1999	31/12/2002	27/05/2002	c - d - c - c - c
Equatorial Guinea	ROM:7 ACP EG 22	15040 - Administration gouvernementale	ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE L"ORDONNATEUR NATIONAL.	0.5	01/04/1999	31/03/2001	27/05/2002	b - c - c - c - b
Equatorial Guinea	ROM:7 ACP RPR 410, 8 ACP RCE 5, 8 ACP RCE 9	41040 - Protection des sites	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES ECOSYSTEMES FORESTIER R	0.8	02/10/2000	31/12/2003	30/06/2003	c - d - c - b - d
Equatorial Guinea	ROM:8 ACP EG 3	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APOYO EN LOS AMBITOS DE LOS DERECHOS HUMANOS, LA DEMOCRATIZACION	3	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Equatorial Guinea	ROM:8 ACP RCE 6	16350 - Culture et loisirs	PROGRAMME CULTUREL REGIONAL AFRIQUE CENTRALE (PROCULTURE). R	2	31/12/2000	31/03/2004	30/06/2003	c - c - d - d - c
Equatorial Guinea	ROM:8 ACP TPS 32	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMA PAN-AFRICANO PARA EL CONTROL DE EPIZOOTIAS. R	0.1	01/05/2002	31/10/2004	30/06/2003	d - d - c - c - c
Equatorial Guinea	ROM:B7-6201 97-16/VIII/FOR	41000 - Protection de l'environnement, général	PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DE L"INFORMATION ENVIRONNEMENTALE	4	31/03/1998	31/03/2003	27/05/2002	c - d - d - d - d

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Gabon	ROM:2003/064-213	15050 - Renforcement de la société civile	¿ DROIT D'ETRE ENFANT ¿ LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ENFANTS AU GAB	0.7	01/10/2004	30/09/2007	13/06/2005	b - b - c - b - c
Gabon	ROM:6 ACP RPR 580, 8 ACP RCE 19	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	DEVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES AU BRACONNAGE EN AFRIQUE CENTRALE (D R	1.6	15/04/2002	14/10/2004	30/06/2003	c - b - c - c - c
Gabon	ROM:7 ACP GA 24, 8 ACP GA 1	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS II 1998 - 1999)	4.2	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Gabon	ROM:7 ACP GA 34	41010 - Politique de l'environnement et gestion administrative	AMELIORATION DE LA VISION DE LA FAUNE DANS LA RESERVE DE LA LOPE.	0.1	17/07/2001	30/11/2002	17/03/2002	b - b - b - a - b
Gabon	ROM:7 ACP RPR 744	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE)	0.6	01/10/2000	28/02/2007	13/06/2005	b - c - c - c - d
Gabon	ROM:7 ACP RPR 744, 7 ACP RPR 745, 8 ACP ROC 9, 8 ACP TPS 32, 8 ACP TPS 33	31184 - Recherche vétérinaire (élevage)	PROGRAMME PANAFRICAIN DE CONTROLE DES EPIZOOTIES (PACE) - COMPOSA R	0.7	01/10/2000	30/10/2004	30/06/2003	c - c - c - c - d
Gabon	ROM:8 ACP GA 12	11220 - Enseignement primaire	SOUTIEN DE L'EDUCATION DE BASE.	5	07/01/2002	05/01/2006	30/06/2003	b - b - b - b - c
Gabon	ROM:8 ACP GA 12, 9 ACP GA 4	11220 - Enseignement primaire	SOUTIEN A L'EDUCATION DE BASE	6	07/01/2002	31/08/2006	13/06/2005	b - b - b - b - b

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Gabon	ROM:8 ACP GA 15, 8 ACP GA 16	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES (PARE III 2001 - 2002)	4.9	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Gabon	ROM:8 ACP GA 17	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI AU SECTEUR MINIER.	35	*** Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Gabon	ROM:8 ACP GA 2	21020 - Transport routier	APPUI A UN POLITIQUE D''AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, AMENAGEMENT DE	23.4	28/02/1999	31/12/2002	17/03/2002	a - b - a - c - c
Gabon	ROM:8 ACP GA 9	41040 - Protection des sites	PROGRAMME SECTORIEL DE VALORISATION DES AIRES PROTEGEES.	4.7	21/01/2002	31/12/2006	30/06/2003	b - c - c - c - c
Gabon	ROM:8 ACP GA 9, 9 ACP GA 5	41040 - Protection des sites	PROGRAMME SECTORIEL DE VALORISATION DES AIRES PROTEGEES	5	21/01/2002	31/12/2006	13/06/2005	b - b - b - b - b
Gabon	ROM:8 ACP RCE 6	16350 - Culture et loisirs	PROCULTURE: PROGRAMME CULTUREL REGIONAL AFRIQUE CENTRALE R	2	12/10/2000	31/12/2003	30/06/2003	c - c - c - c - d
Gabon	ROM:8 ACP RCE 6	16350 - Culture et loisirs	PROCULTURE: PROGRAMME CULTUREL REGIONAL AFRIQUE CENTRALE. R	2	31/12/2000	31/12/2004	17/03/2002	b - c - c - c - c
Gabon	ROM:8 ACP RCE 9, 8 ACP CA 10	41040 - Protection des sites	CONSERVATION ET UTILISATION RATIONNELLE DES ECOSYSTEMES FORESTIER R	23	02/10/2000	31/08/2004	30/06/2003	b - b - b - b - b
Gabon	ROM:8 ACP RCE 9, 8 ACP CA 10, 9 ACP RCE 1	41040 - Protection des sites	ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE	27	02/10/2000	30/06/2006	13/06/2005	b - c - b - b - b

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Gabon	ROM:B7-6120/T 2000-051	15063 - Droits de la personne	LE DROIT D''ETRE ENFANT. PROJET REGIONAL D''APPUI A LA PROTECTIO	1.3	01/10/2001	21/02/2003	17/03/2002	b - b - b - b - b
Gabon	ROM:B7-6201 97-16/VIII/FOR	41000 - Protection de l'environnement, général	PRGIE: PROGRAMME REGIONAL DE GESTION DE L'INFORMATION ENVIRONNEME R	4	13/03/1998	13/03/2003	17/04/2002	c - c - c - c - c
Gabon	ROM:GA/001/03	15010 - Politique/planification économique et du développement	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (TCF)	3.3	31/03/2004	31/12/2010	13/06/2005	a - b - b - b - a
Regional and intra-ACP	ROM:6 ACP RPR 594, 7 ACP GUI 124, 8 ACP SL 18	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	FREETOWN - CONAKRY HIGHWAY.	17.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:6 ACP RPR 597, 7 PTU MON 10, 8 ACP RCA 40, 8 PTU MON 2	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	MONTSERRAT NEW AIRPORT.	8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:6 ACP TPS 1, 7 ACP TPS 2	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CONTRIBUTION TO THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND M	60	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:6 PTO REG 26	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	EURO-INFO-CENTRES DANS LES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.	0.2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:7 ACP RPR 728, 8 ACP RPA 10, 8 ACP REG 4	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	DEVELOPMENT OF SUSTAINABLE AGRICULTURE IN THE PACIFIC (DSAP).	6.2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:7 ACP RPR 771, 8 ACP RCE 12, 7 ACP GA 33, 8 ACP GA 11, 8 ACP CM 28	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROJET NTEM (AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERES) VIIIE	14.1	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:7 ACP RPR 780, 8 ACP ROC 52	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI AU PROJET SECTORIEL DES TRANSPORTS - TRAVAUX DE REHABILITAT	18.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:7 ACP RPR 98	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CONSOLIDACAO DOS SISTEMAS EDUCATIVOS 7 FED.	4.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP AB 3, 8 ACP DOM 12, 8 ACP GRD 11, 8 ACP SVG 8	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	DRUG DEMAND REDUCTION PROGRAMME.	1.1	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP MTR 3, 8 ACP TPS 122	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APOIO AO DESENVOLVIMENTO DOS SISTEMAS ESTATISTICOS DOS PALOP VIII	2.3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP MTR 5, 8 ACP TPS 126	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CONSOLIDACAO DAS CAPACIDADES DA ADMINISTRACAO PUBLICA VIII FED.	4.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to dat			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RAU 15	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	ECONOMIC INTEGRATION SUPPORT PROGRAMME TO THE BLNS - PHASE 1 EDF	3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RCA 24	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	DEVELOPMENT OF VOCATIONAL TERTIARY EDUCATION AND TRAINING IN THE	2.6	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RCA 34	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	NELSON'S DOCKYARD SEAWALL RESTORATION IN ANTIGUA AND BARBUDA EDF	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RCA 35	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CARIBBEAN REGIONAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT TOURISM.	8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RCA 42	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	SUPPORT TO CARIBBEAN REGIONAL TECHNICAL ASSISTANCE CENTRE (CARTAC	1.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RCE 13	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	DDT REGIONAL - DISPOSITIF POUR LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT REGI	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RCE 15	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	ROUTE GAROUA BOULAI - MEIGANGA - NGAOUNDERE ETUDES DE FAISABILITE	1.9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP REC 10, 8 ACP CM 23	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIGUE CENTRALE (UCAC) - PHASE II VIIIEM	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 18	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DU PARTENARIAT DANS LE SECTEUR A	1.9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 32	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI A LA RECHERCHE AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST -	12	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 33	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	ECOWAS CAPACITY BUILDING FOR REGIONAL INTEGRATION EDF VIII.	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 39, 8 ACP TPS 96	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI AU RENFORCEMENT DE L'INDEPENDANCE VACCINALE EN AFRIQUE (ARI	6.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 40, 8 ACP RCE 11, 8 ACP ROR 16, 8 ACP RAU 16, 8 ACP TPS 97	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	METEOROLOGICAL TRANSITION IN AFRICA EDF VIII.	11	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 43	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME D'APPUI A LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (B	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 44	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAME DE DEVELOPPEMENT STATISTIQUE DE LA CEDEAO (ECOSTAT) VIII	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 48	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE EN AFRIQUE OCCIDENTALE -	4.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 51	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI AU PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DES ENERGIES DOMESTIQUES	5.4	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROC 56	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PLATE-FORME POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA SECURITE ALIMENTAIR	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROR 12	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	REHABILITATION DE LA ROUTE GITARAMA-BUTARE-AKANYARU VIIIEME FED.	9.2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROR 13	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	EAST AFRICA REGIONAL STATISTICAL TRAINING STRATEGY EDF VIII.	3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROR 14	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	REGIONAL PROGRAMME TO SUPPORT AGRICULTURAL RESEARCH IN EAST AFRIC	29.3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROR 17	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	SUPPORT TO THE O.A.U. LIAISON MISSION IN THE ETHIOPIA - ERITREA P	0.9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROR 23	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	TECHNICAL ASSISTANCE TO THE IGAD SECRETARIAT EDF VIII.	1.3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP ROR 29	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	IMPLEMENTATION OF A FISHERIES MANAGEMENT PLAN FOR LAKE VICTORIA.	29.9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RPA 6	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	FSM HUMAN RESOURCES DEVELOPMENT PROJECT EDF VIII.	7.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RPA 8, 8 ACP REG 3	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PLANT PROTECTION OF THE PACIFIC (PPP).	4.3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RPA 8, 8 PTF REG 3	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PLANT PROTECTION IN THE PACIFIC (PPP) EDF VIII.	4.3	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP RPR 759	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CARIBBEAN TELECOMMUNICATION UNION (CTU) EDF VII.	0.7	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 108	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PRO¿INVEST - PROGRAMME DE PARTENARIAT UE-ACP POUR LA PROMOTION DE	110	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 111	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	NEW TECHNOLOGIES AND REGIONAL INTEGRATION IN AFRICA (UNITED NATIO	1.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 113	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DE LA DETTE VIIIEME FED.	1	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 114	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMME << INITIATIVE PESTICIDES >> VIIIEME FED.	29.1	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 116	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CREATION D'UNE ANTENNE DU SECRETARIAT GENERAL DU GROUPE ACP A GEN	1.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 119	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	TEST CASES ON COMMUNITY RISK MANAGEMENT : WORLD BANK TRUST FUND E	1.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 125	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	INTEGRATED DEVELOPMENT PROGRAMME FOR THE CARIBBEAN RUM SECTOR.	70	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 135	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROGRAMMATION DES PROJETS AD HOC GERES PAR LE SECRETARIAT ACP (20	9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 137, 8 ACP PTN REG 1, 8 ACP PTU 1	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	STRENGHTHENING FISHERY PRODUCTS HEALTH CONDITIONS IN ACP/OCT COUN	44.9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 145	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	LE COURRIER ACP-UE VIIIEME FED.	1.8	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 149	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	SEXUAL AND REPRODUCTIVE HEALTH EC/ACP/UNFPA/IPPF JOINT PROGRAMME	32	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 152	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	CONTRIBUTION TO THE MULTI-COUNTRY DEMOBILISATION AND REINTEGRATIO	20	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 155	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	TRAVAUX PREPARATOIRES AUX INITIATIVES REGIONALES DE RENFORCEMENT	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 162	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	SUPPORT TO PEACE-BUILDING AND TRANSITION ACTIVITIES OF THE AFRICA	12	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 74	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	APPUI A LA POLITIQUE PHARMACEUTIQUE EN AFRIQUE (APPA).	2	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 83	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	SOUTIEN AU SISERA (SECRETARIAT POUR LE SUPPORT INSTITUTIONNEL A L	1.9	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date			

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Regional and intra-ACP	ROM:8 ACP TPS 86, 8 ACP ROR 10	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	SUPPORT TO STRATEGIC AGRICULTURAL RESEARCH THROUGH THE CGIAR CENT	15	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:8 PTF REG 2, 8 ACP RPA 4	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	PROCFISH : PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE OCEANI	10.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Regional and intra-ACP	ROM:B7-8710/856/19	99800 - NON AFFECTE/NON SPECIFIE	ETUDES, EVALUATIONS ET MONITORING POUR LA MISE EN OEUVRE DU REGLE	0.5	Only Financing Agreement is available - no monitoring report for this project to date.			
Sao Tome and Principe	ROM:7 ACP STP 23, 7 ACP STP 24, 6 ACP STP 22, 8 ACP STP 7	15040 - Administration gouvernementale	ASSISTANCE TECHNIQUE A L''ORDONNATEUR NATIONAL.	0.6	06/09/2000	31/12/2002	17/03/2002	c - b - b - a - d
Sao Tome and Principe	ROM:8 ACP STP 1	23065 - Centrales et barrages hydroélectriques	REHABILITATION DU SYSTEME D'' ALIMENTATION EN EAU ET DES VOIRIES	3.8	31/08/2000	31/10/2002	17/03/2002	b - d - b - b - b
Sao Tome and Principe	ROM:8 ACP STP 2	15020 - Gestion financière du secteur public	ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROCESSUS DE REFORMES STRUCTURELLES.	1.4	01/10/2000	31/12/2003	30/06/2003	c - d - c - c - c

Beneficiare	Numéro de Projet	Secteur/Subsecteur CRIS	Titre	Budget (MIL.Euros)	Date depart	Fin	Visite Suivi	Conclusions
Sao Tome and Principe	ROM:8 ACP STP 3	14020 - Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	AMELIORATION DES SYSTEMES D" ADDUCTION D"EAU POTABLE DES VILLES	3.3	16/09/2001	16/03/2003	17/03/2002	b - b - b - b - b
Sao Tome and Principe	ROM:8 ACP STP 4	21020 - Transport routier	REHABILITATION DES ROUTES EN MILIEU RURAL.	3.1	24/06/2002	31/08/2004	30/06/2003	a - c - d - b - b
Sao Tome and Principe	ROM:8 ACP STP 5, 8 ACP STP 6	51000 - Aide à l'ajustement structurel avec la Banque mondiale et le FMI	PROGRAMME D"APPUI A L"AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS 2001-2002).	2.8	13/06/2001	30/06/2003	17/03/2002	a - c - b - d - c
Sao Tome and Principe	ROM:8 ACP STP 6	15000 - GOUVERNEMENT ET SOCIETE CIVILE	PROGRAMME D'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS 2001-2002).	1.1	13/06/2001	31/12/2003	30/06/2003	b - c - b - c - c

2. Fiches de projets specifiques analysés – CRIS au 10-08-2005

APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE : PAIRAC

1. Renforcement du Secrétariat Exécutif de la CEMAC (SE, Cour de Justice, Cellules de Surveillance Multilatérale, Ecole des Douanes, Services Nationaux des Douanes, Instituts Statistiques Nationaux)	▪ Mise en place de l'unité d'appui à la gestion du programme auprès du SE CEMAC ▪ Actions de formation, appuis et concertation ▪ Amélioration de la documentation ▪ Adaptation du système informatique et de communication ▪ Réhabilitation du circuit électrique et réalisation de quelques travaux de remise à niveau et de réhabilitation ▪ AT ponctuelle et études de mise à niveau notamment pour améliorer la gestion et la mise en place d'un système de gestion de l'information ▪ Facilitation de la concertation (séminaires réunions) ▪ Mise en place de l'observatoire ▪ Mise en place d'un réseau d'information (relations avec le SE CEMAC, la Cour de Justice, la Société Civile (notamment les opérateurs économiques et es transporteurs)
2. Appui aux négociations commerciales	▪ Réalisation de réunions de négociation commerciale, de réunions techniques et de réunions coordination intra régionales dans le cadre de l'agenda indicatif conjointement défini dans la feuille de route ▪ Réalisation d'études permettant à l'Afrique Centrale de mieux définir ses positions de négociation par une meilleure appréhension des phénomènes économiques ▪ Mobilisation d'assistance technique hautement spécialisée et de travaux de consultance de court terme pour appuyer la structure de négociation ▪ Formations au profit des acteurs impliqués sur les domaines liés au commerce et sur les thématiques relatives aux négociations commerciales internationales (OMC, APE) ▪ Ateliers d'information et campagnes de sensibilisation et d'information pour les citoyens
3. Renforcement su	▪ Elaboration d'un guide pratique de la surveillance multilatérale

système de surveillance multilatérale et de convergence économique	(précisant notamment les relations professionnelles entre les organismes concernés et les formats des documents nationaux et régionaux) ▪ Mise en place de programmes de formation et formation des experts des cellules nationales ainsi que du SE CEMAC notamment pour l'utilisation du modèle de surveillance multilatérale ▪ Mise en cohérence (i.e. rendre compatibles) des données statistiques nationales : expertises ponctuelles sur différents types de données (comptes nationaux, finances publiques, prix), réalisation de séminaires pour validation et élaboration de textes communautaires pour l'harmonisation statistique avec un guide méthodologique annexé ▪ Statistiques : réalisation d'enquêtes, actualisation des données et réalisation séminaires ▪ Modélisation : élaboration de modèles économiques ▪ Faciliter la concertation par l'organisation de réunions et de séminaires ▪ Etudes ▪ Mise en place des appuis logistiques (bureaux, équipements) selon plan d'actions ▪ Réalisation d'enquêtes pour ajuster les bases statistiques utilisées
4. Renforcement de l'Union Douanière	▪ Identification et analyse des distorsions d'application du TEC, des exonérations douanières et reversement effectif de la TCI ▪ Uniformisation et harmonisation des fiscalités intérieures indirectes ▪ Réajustement au niveau des Etats la pratique du droit comptable OHADA ▪ Mise en cohérence des déclarations statistiques et fiscales avec le droit comptable OHADA ▪ Identification et analyse des distorsions d'application des autres volets de la réforme fiscalo-douanière ▪ Etudes ▪ Organisation de réunions et de séminaires ▪ Formation des formateurs par des enseignements de Haut Niveau (notamment en utilisant les infrastructures disponibles de l'EIED)

	▪ Mise à disposition des fournitures nécessaires
5. Renforcement du marché commun	▪ Facilitation de la concertation (séminaires réunions et études) ▪ Etat des lieux et analyse puis mise en cohérence des dispositions communautaires avec celles des marchés d'exportation ▪ Développement d'initiatives en faveur de la promotion de la qualité et de la normalisation ▪ Mise en œuvre d'actions permettant la libre circulation des citoyens, notamment passeport communautaire, carte d'identité communautaire et harmonisation du droit du travail ▪ Diffusion du droit OHADA auprès du secteur privé ▪ Etudes ▪ Organisation de réunions et de séminaires ▪ Mise à disposition des fournitures nécessaires ▪ Communication et vulgarisation des chantiers du marché commun ▪ Mise en place d'un observatoire du marché commun

APPUI TECHNIQUE ET INSTITUTIONNEL A LA CEMAC – PHASE PREPARATOIRE

N° comptable :	8 ACP RCE 16
N° d'identification :	REG/73213/000
Engagement primaire (budget de projet) :	1 970 000 €
Source de financement	100% Contribution CE 8ème FED
Date de la Convention de Financement :	7 novembre 200&
Date de démarrage prévue :	01 août 2002
Date de démarrage effective :	26 décembre2002
Date finale prévue :	31 juillet 2006.
Date finale probable :	31 juillet 2007

Objectif global du projet :	Intégration économique en Afrique Centrale
Objectif spécifique du projet :	Renforcer la capacité technique de la CEMAC (Cet appui revêt un caractère préparatoire à la définition des politiques régionales dont ces institutions ont la charge y compris leurs mécanismes et instruments opérationnels).
Activités prévues	▪ Appui à la définition des termes de référence et au financement de séminaires, études et expertises ciblées ayant trait à l'intégration économique en Afrique centrale y compris les aspects relatifs à la surveillance multilatérale des économies, la consolidation de l'union douanière et la création du marché commun ; ▪ Assistance technique ponctuelle et temporaire au Secrétariat exécutif de la CEMAC et, le cas échéant, à la BEAC pour la conception et l'application des réformes et dans le cadre des grands chantiers de I'intégration économique
Conclusions du rapport de Monitoring	▪ Pertinence et qualité de la conception : c ▪ Efficience de mise en oeuvre à ce jour : c ▪ Efficacité actuelle : c ▪ Impact actuel : c ▪ Viabilité potentielle : c *(a = très satisfaisant; b = satisfaisant; c = problèmes; d = sérieux problèmes)*
Cadre institutionnel	Secrétariat Exécutif de la CEMAC
Modalité de gestion	Gestion indirecte décentralisée

APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE (PAIRAC)

N° comptable :	9 ACP RCE 006
N° d'identification :	REG/002/04
Engagement primaire (budget de projet) :	16 000 000 €

Source de financement	100% Contribution CE 9ème FED
Date de la Convention de Financement :	9 Septembre 2005
Date de démarrage prévu :	9 Septembre 2005
Date de démarrage probable :	Juin/Juillet 2006
Date limite de signature de contrat et devis programmes de mise en œuvre	25 août 2008.
Date finale prévue :	31 mars 2012.
Objectif global du projet :	Favoriser l'adaptation des Etats d'Afrique Centrale au nouvel environnement commercial mondial, à une étape cruciale de leur développement où d'importantes négociations (APE, OMC) sont engagées.
Objectif spécifique du projet :	Renforcer, promouvoir et faciliter le processus d'intégration régionale pour favoriser l'intégration harmonieuse des Etats de la région dans l'économie mondiale, pour soutenir la croissance économique et pour réduire la pauvreté.
Activités prévues	▪ Renforcement du Secrétariat Exécutif de la CEMAC (SE, Cour de Justice, Cellules de Surveillance Multilatérale, Ecole des Douanes, Services Nationaux des Douanes, Instituts Statistiques Nationaux) ▪ Appui aux négociations commerciales ▪ Renforcement su système de surveillance multilatérale et de convergence économique ▪ Renforcement de l'Union Douanière ▪ Renforcement du marché commun

APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE DES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE – VOLET INFRASTRUCTURES

Ad 1. Caractéristiques du projet
Nom du projet : Appui à l'intégration régional des pays d'Afrique Centrale – Volet infrastructures **Objet** :

Aménagement de la route Bertoua – Garoua Boulaï

La longueur de la routes est de 267 km : 247 km, axe Bertoua-Garoua Boulaï ; 12 km, bretelle de Bétare-Oya ; 3 km, bretelle du village de Grand Mboulaye ; 5 km, routes secondaires.

Montant et source(s) de financement :

N° Comptable	**Montant en euro**
6 ACP RPR 555	18 000 000
7 ACP RPR 630	44 000 000
8 ACP RCE 001	12 500 000
7 ACP CM 050	13 500 000
8 ACP CM 001	10 000 000
Total	**98 000 000**

N° Identification : CM/7002/001

(y compris cofinancements):

Date de démarrage et durée :

Signature de la Convention de financement FED portant sur 98 M€ : 16 octobre 1998

Lancement des appels d'offre (travaux et surveillance) : 1998

Signature des contrats correspondants par l'Ordonnateur régional FED : 24 mars 1999.

Notification de l'ordre de service de démarrage des travaux à l'entreprise: 7 avril 1999.

Inauguration de la route Bertoua-Garoua Boulaï : 17 mai 2001.

Réception définitive des travaux : 12 décembre 2002.

Objectif global du projet :

Contribution à l'intégration économique régionale en Afrique centrale et amélioration des économies des pays concernés

Objectif spécifique du projet :

Amélioration des transport et notamment les infrastructures de transport entre le sud Cameroun et les pays et régions enclavés de l'hinterland (RCA, Tchad, Nord Cameroun).

Activités :

- Le lancement d'appels d'offre et l'analyse des soumissions
- Des travaux routiers à l'entreprise : chaussée, assainissement, ouvrages d'art, revêtement, signalisation routière
- La surveillance et le contrôle des travaux
- Une évaluation indépendante après achèvement du projet

Toutes ces activités ont été réalisées.

Cadre institutionnel :

Maître d'Ouvrage :

Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) – Ordonnateur National du FED et Ordonnateur Régional FED pour le projet

Maître d'ouvrage Délégué :

Ministère des Travaux Publics (MINTP)

Maître d'œuvre :

Directeur des Routes du MTP

Représentant du Maître d'ouvrage :

Coordonnateurs des projets routiers régionaux financés par le FED en Afrique centrale

Représentant de la Commission Européenne :

Chef de Délégation de la CE au Cameroun

Ad 2 Méthodologie

Liste des documents analysés :

SCET-CAMEROUN Etude de factibilité de la route Bertoua - Garoua Boulaï-. Rapport économique – juillet 1995, actualisée en 1997

Aménagement de la route Bertoua-Garoua Boulaï. Evaluation à posteriori, Rapport final – LuxConsult, Juin 2004

Coopération Afrique Centrale – Union Européenn –Cellule Infrastructures de transpor « Rapport d'activité 1999-2003 », Jean-Marc GAUTHIER

Liste des personnes rencontrées dans le cadre du projet :

Autres sources d'information (études terrain et autres) :

Ad 3 Appréciation (pour chaque critère d'évaluation les indicateurs par critère de

jugement doivent être indiqués suivi par une appréciation finale selon la classification

indiquée : bon, satisfaisant, non suffisant, faible

1. Pertinence	b
2. Efficacité	b
3. Efficience	a
4. Impact	b
5. Durabilité	c
6. 3 Cs	c

a=bon ; b=satisfaisant ; c= non suffisant ; d=faible

Pertinence

Le projet est pertinent. Il s'inscrit dans la politique régionale d'intégration de l'Afrique centrale visant la constitution d'un réseau routier structurant régional et le désenclavement du Tchad et de la centrafrique. Le projet d'aménagement de la route BGB constitue une section de l'axe Douala-Bangui (1433 km).

La route BGB permet le développement des zones traversées et met en communication permanente les régions nord et sud du Cameroun tout en reliant le Tchad et la RCA au port de Douala (sud Cameroun).

Trois Cs

La route Bertoua-Garoua Boulaï forme la section d'un axe structurant du Cameroun et joue un rôle important au niveau régional. Sa réalisation entre parfaitement dans les programmes d'autres bailleurs de fonds tel que la Banque mondiale (financement du PST, des études de la route Kumba-Manfé) et des Banques arabes (financements de la route Ayos-Bonis). Elle est en cohérence avec la plupart d'autres routes financées par la CE, notamment la route Ngaoundéré-Garoua Boulaï (étude), la route Garoua Boulaï-Bouar (études) et la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou.

Efficacité

La route de 267 km a été construite et les travaux réceptionnés dans les délais.

Du point de vue technique, la route a été correctement exécutée et contrôlée même si le projet a dû être légèrement modifié en cours de réalisation des travaux, notamment en ce qui concerne la chaussée et les terrassements.

Du point de vue structurel et de son intégration dans l'environnement naturel, la route peut être considérée comme un succès dans son ensemble, même si son image est quelque peu terni par :

- des sous-épaisseurs ponctuelles de la couche de base ;
- la présence d'un peignage important sur les accotements et sur la bretelle de Bétare-Oya

(bicouche) ;

- la présence de divers phénomènes d'érosion à la sortie des ouvrages d'assainissement ;
- le mauvais fonctionnement des stations de comptage SIREDO, qui en principe devraient fournir des données fiables et continues.

Impact

L'aménagement de la route BGB, du point de vue socio-économique, n'a pratiquement eu que des impacts positifs sur les bénéficiaires directs (populations riveraines de la route, les usagers et les compagnies de transports).

Le temps de transport sur le trajet Bertoua-Garoua Boulaï a été réduit de moitié ; soit 3 heures actuellement contre 6 heures d'avant la construction, et souvent plusieurs jours en saison de pluies, surtout pour les poids lourds. Au niveau des usagers, il est certain que le coût d'exploitation des véhicules au kilomètre sur la route réhabilité a diminué par rapport à celui sur route en terre.

Les services du Gouverneur de Province confirment l'arrivée des Etons et des Bamiléké qui se sont investis dans l'agriculture vivrière. Un impact palpable est le prix du cageot de tomate qui est passé de 10 000 FCFA en 2001/2001 à 5 000 FCFA en 2004.

Un autre impact significatif concerne la réduction du coût du transport de voyageurs sur le trajet Bertoua-Garoua Boulaï. Le prix du transport de voyageurs est passé de 4 500 FCFA à 3 500 FCFA.

L'amélioration de la route a:

- facilité l'accès des populations aux centres de santé et aux établissements scolaires et aux points d'eau;
- favorisé le développement des activités économiques (création d'un dépôt de ciment à Garoua Boulaï, installation de la téléphone mobile, projet d'extraction moderne de l'or en cours d'installation dans la zone de Bétaré Oya, etc.), l'extension des deux villages Bertoua et Garoua Boulaï ainsi que le développement des compagnies de transport (par exemple, création de la compagnie « Iterlines international ») ;
- désenclavé des zones et pays de l'hinterland.

Les effets positifs de la réalisation du projet sur l'emploi se sont manifestés, dès la mise en chantier de la route avec l'emploi du personnel camerounais pour l'exécution des travaux. L'importation de matériel a certainement demandé l'embauche de personnel supplémentaire pour la réception, la manutention et le transport destiné au chantier. Les commerces se sont créés aux abords de la route (buvettes, restaurants, etc.). Le nombre de taxis et des minibus ont augmenté procurant ainsi des emplois à des chauffeurs.

L'impact sur le trafic de véhicules est faible. Selon l'étude réalisé par SCET-Cameroun en 1997, le trafic journalier des véhicules légers camionnettes en 1998 était de 178 véhicules, pour atteindre 259 véhicules en 2004, et en 2013 le trafic projeté serait de 360 véhicules (dont 308 et 52 résultant d'un accroissement de trafic « normal » et « induit » respectivement). Pour les Poids

lourds, les totaux sont de 108 en 1998, de 134 en 2004 et de 187 en 2013.

Une enquête de trafic (enquête origine-destination) a été réalisée par le bureau d'étude en 2004 LuxConsult[61] sur la route (pour vérifier aussi des données de comptages/pesage SIREDO du MinTP).

En comparant les résultats de l'Enquête LuxConsult avec les prévisions d'étude (SCET-Cameroun), les constats suivants se dégagent :

- en termes de trafic global (tout véhicule confondus), les volumes de trafics prévus en cours d'étude et ceux relevés par l'Enquête sont assez cohérents ;

- cependant, en termes de trafic poids lourds, et donc du trafic poids lourds régional, la différence entre les prévisions d'étude et la réalité est très marquée : à l'horizon 2004, les prévisionnistes attendaient 134 poids lourds par jour alors qu'il n'y en a eu que 80 soit une différence de 54 Poids Lourds. Il apparaît une différence entre les volumes de trafic commercial prévu et ceux effectivement observés sur la route.

Les projections de trafic effectuées par les études sont surestimées. Ce manque à gagner peut s'expliquer par la baisse de l'activité en République centrafricaine, l'absence de prolongement de la route revêtue entre Garoua Boulaï et Bangui, par le fait que des poids lourds évitent la route BGB et passent par l'ouest du pays évitant ainsi les deux stations de pesage situés aux extrémités de la route BGB (Mandjou et Garoua Boulaï).

Le projet de construction de la route BGB a fait l'objet d'une prise en compte marquée de l'environnement (plantation d'arbres, archéologie) ; à travers de multiples études d'impacts environnementaux. En matière de santé publique, des campagnes de prévention des MST/SIDA ont été organisées. En revanche, la question des droits de l'homme et les questions genre n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière.

Efficience

Les moyens mis en œuvre (matériel, financiers et humains) ont permit de réaliser le projet comme planifié et dans des délais normaux et une économie de 15 à 23 millions d'euros a été réalisée sur le projet.

Le coûts total du projet a été de 47,8 milliards de F CFA. Le coût kilométrique global est de 179 millions de F CFA. La révision des prix a été égale à 2,6% du montant des travaux (seuil de révision = 5%). Etant donné l'importance du projet, le rapport prix/qualité est positif. Le projet a bénéficié, en effet, de l'organisation d'u groupement d'entreprises (SATOM/SAGE) qui sortaient de l'exécution de l'oléoduc Tchad/Cameroun. Ceci a permis au groupement de proposer des prix qui ont généré une économie importante dans le contexte du chantier.

Durabilité

A court terme la route ne sera pas soumis à un trafic lourd important dans la mesure où le niveau de trafic poids lourds est faible et aussi à cause des station de péage/péage aux deux extrémités.

La durabilité à long terme dépendra des futurs programmes d'entretien routier du Cameroun et du respect des charges à l'essieu. Entre la date de réception définitive (12 décembre 2002) et la

[61] Il s'agit de l'Enquête la plus fiable et la plus récente.

mission d'évaluation expost de LuxConsult (Juin 2004), aucune opération d'entretien n'a été exécutée.

Malgré les réglementations existantes sur les charges à l'essieux, la mission de LuxConsult avait constaté que les camions citernes circulaient librement, sans application des amendes prévues pour les surcharges ; que le poids moyen des grumiers en charge est de 60 à 64 tonnes ; que les essieux tandem sont souvent chargés à 26 tonnes et non à 20 tonnes comme prévue par la réglementation ; que les essieux tridem sont souvent chargés à 39 tonnes et non à 24 tonnes ; qu'à la station de pesage de Mandjou les poids lourds ont la liberté de se faire peser ou non avec toute les conséquences relatives aux surcharges.

APPUI A L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE - VOLET REG INFRASTRUCTURES

Ad 1. Caractéristiques du projet

Projet :

Appui à l'intégration économique régionale en Afrique Centrale – Volet REG infrastructures

Objet :

Aménagement de la route Ngaoundéré – Touboro – Moundou (NTM)

Le projet routier est situé sur les territoires camerounais et tchadien. Cette route bitumée de 435 km reliera directement le terminal ferroviaire de Ngaoundéré (Cameroun) à Moundou (principale ville du sud du Tchad).

Financement : Fonds européen de développement et Fonds Stabex

N° Comptable	**Montant en euro**
8 ACP RCE 002	44 500 000
7 ACP RPR 720	5 000 000
8 ACP CD 003	32 500 000
8 ACP CM 004	20 000 000
Fonds Stabex	30 000 000
9 ACP CM 006	25 600 000
Total	**157 600 000**

N° d'identification : REG/7203/001

(y compris cofinancements):

Date de démarrage et durée prévue

Signatures de la Convention de financement (102 M€ sur 7ème et 8ème FED) :

- La Commission Européenne : le 14 mars 1999
- Tchad et Cameroun le 17 mars 1999.

Lancement des appels d'offres relatifs aux travaux : février 2001 par le Tchad et le Cameroun.

Signatures des Contrats des entreprises :

- le 24 janvier 2002 pour les deux lots au Cameroun (travaux et surveillance),
- le 14 février 2002 (surveillance) et 8 mars 2002 (travaux) pour le lot au Tchad.

Durée prévue d'exécution du projet :

- durée initiale : 44 mois
- durée actuellement estimée : 58 mois (réception provisoire des Travaux), soit décembre 2006

Réception provisoire : décembre 2006

Réception définitive des travaux : décembre 2007.

Objectif global

Contribuer à l'intégration économique régionale en Afrique centrale par le désenclavement de la région transfrontalière Tchad-Cameroun-RCA et le rapprochement physique des marchés ainsi que la mise en valeur du potentiel économique des pays concernés.

Objectif spécifique

Améliorer les transports régionaux, en particulier les infrastructures de transport, en vue de réduire les coûts et la durée du transport routier pour les itinéraires régionaux reliant le Cameroun et le Tchad.

Il n'a pas été établi de cadre logique du Projet.

Activités prévues :

Le projet consiste en :

A. Travaux d'aménagement de la route Ngaoundéré –Touboro - Moundou

B. Surveillance des travaux y compris contrôle géotechnique.

Les activités prévues sont :

- Le lancement d'appels d'offre et l'analyse des soumissions
- Des travaux routiers à l'entreprise : chaussée, assainissement, ouvrages d'art, revêtement, signalisation routière
- La surveillance et le contrôle des travaux
- Une évaluation indépendante après achèvement du projet.

Cadre institutionnel :

Maître d'Ouvrage :

Ministère des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) – Ordonnateur Régional FED

Maître d'ouvrage Délégué :

Ministère des Travaux Publics et du Tchad

Maître d'œuvre (travaux et surveillance) :

- Direction des routes du Ministère des Travaux Publics du Cameroun
- Direction des routes du Ministère des Travaux Publics du Tchad.

Représentant du Maître d'ouvrage :

Coordonnateur du Dispositif pour le Développement du Transport Régional (DDT-R).

Comité de Coordination technique

Représentants du Tchad, du Cameroun et de la Commission Européenne

Secrétariat du Comité de Coordination technique

Coordonnateur du Dispositif pour le Développement du Transport Régional (DDT-R).

Ad 2 Méthodologie

Liste des documents analysés :

La convention de financement N° 6057/REG entre la Commission des Communautés Européennes et la République du Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad, 1999

République du Cameroun – République du Tcahd « Etude Economique de la Route NGaoundéré-Touboro-Moundou », réalisée par a.i.c. Progetti S.p.a. – Rome (Italie) Contrat N.0089/97/MINEFI/SCT/CSM. Rapports Provisoires + Annexes, mars 1998.

République du Cameroun – République du Tcahd « Etude Economique de la Route

NGaoundéré-Touboro-Moundou », réalisée par a.i.c. Progetti S.p.a. – Rome (Italie) Contrat N.0089/97/MINEFI/SCT/CSM. Rapport de Synthèse, août 1998.

Rapports Mensuels de « Contrôle des travaux d'aménagement de la route Ngaoundéré-Touboro-Frontière Tchad » jusqu'au n°48 de février 2006. Progetti aic – groupement Louis Berger SA/AIC Progetti.

Rapports de Monitoring : Rapport Monitoring MR-00732.02; Rapport de Re-Monitoring MR-00732.02 – 02/07/03 ; Rapport de Monitoring MR 01163.01; Rapport de Re-Monitoring MR-00723.03-23/12/04 ; Rapport Re-Monitoring MR-01163.02-26/05/05.

Aménagement de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou « Compte-rendu de la sixième Réunion du Comité de Coordination technique du 19 au 20 octobre 2005 à Dodina

Ministère de l'Economie et des Finances - Ministère des Travaux Publics – Direction des Investissement et de l'Entretien Routier « Contrôle des travaux d'aménagement Ngaoundéré-Touboro-Frontière Tchad » Rapport mensuel n°48, Groupement Louis Berger SA/AIC Progetti, -Février 2006

Republique du Cameroun « Memorandum of understanding sur la réforme et le financement du sous-secteur routier au Cameroun », Version mars 2006.

Liste des personnes rencontrées dans le cadre du projet :

DCE Yaoundé

- Ioannis TZARTZAS, chef de la section Infrastructures

- Emile JEANNEE, Coordinateur des opérations

- Alain JOLIVET, section Infrastructures

DDTR Cameroun

- Bernard TRICOCHE, Coordonnateur du DDTR

- Yasmine PAGNI, Adjoint au Coordonnateur

Focus Group avec les représentants du MINTP Cameroun

- Moussa SOUAÏBOU, Chef de Division de la Coopération et du Partenariat – Secrétariat général

- Jonas TALODJOU, Conseiller technique n°1

- Dieudonné Godwin ZONOU, Directeur des Investissements et de l'Entretien Routier (DIER)

- Daniel ZELENE, Conseiller économique n°1

- Jean KOUEDA KOUNG, Ingénieur de projet

- Mbella EBOUNBOU, DENP/CEP

- C. NANA, Ingénieur des Travaux n°2

- Bernard TRICOCHE, Coordonnateur DDT-R

Bailleurs de fonds

- Christian AUDIBERT, Agence Française de développement

Autres sources d'information (études terrain et autres) :

Ad 3 Appréciation (pour chaque critère d'évaluation les indicateurs par critère de jugement doivent être indiqués suivi par une appréciation finale selon la classification indiquée : bon, satisfaisant, non suffisant, faible

1. Pertinence	B
2. 3 Cs	b
3. Efficacité	b
4. Efficience	d
5. Impact	b
6. Durabilité	c

a=bon ; b=satisfaisant ; c= non suffisant ; d=faible

Pertinence

Le projet de la route NTM, qui est partie intégrante du Réseau Intégrateur CEMAC, trouve sa pertinence dans la politique d'intégration de la CEMAC. Il permet de désenclaver le Tchad vers le Cameroun. La liaison routière bitumée directe Ngaoundéré-Moundou représente une priorité indiscutable en matière d'intégration régionale. Il complétera les interventions passées de la CE afin de relier le sud du Tchad, le nord-est du Cameroun à Ngaoundéré et au port de Douala par voie ferrée ; le projet NTM suit ainsi le route régionale Bertoua –Garoua Boulaï (BGB) déjà terminée et précède le projet régional Ngaoundéré - Garoua Boulaï (NGB) envisagé ultérieurement.

Trois Cs

La réalisation de la route NTM est en cohérence avec la plupart d'autres routes financées par la CE, notamment la route Bertoua-Garoua Boulaï, la route Ngaoundéré-Garoua Boulaï (études) et la route Garoua Boulaï-Bouar (études).

La liaison routière NTM est également un projet retenu dans les Programmes Sectoriels Transports (PST) des deux pays (Tchad et Cameroun).

Efficacité

L'aménagement de la route bitumée NTM sera terminé en fin 2006 sur toute la longueur.

Les principaux bénéficiaires des résultats du projet seront les populations et les entreprises camerounaises, tchadiennes voire centrafricaines qui pourront au travers des transporteurs écouler leurs productions vers le port de Douala ou s'approvisionner à partir de ce port.

L'efficacité de la route NTM, à court terme, ne pourra être constaté qu'après l'achèvement du projet et sa mise en service.

Il est par ailleurs prématuré de vérifier l'impact du projet au niveau des objectifs globaux. L'appréciation de l'efficacité d'un tel projet par rapport à l'objectif d'intégration régionale et l'amélioration des économies régionales et, en particulier, l'efficacité du système de transport régional n'est possible qu'à long terme.

Impact

La route n'est pas en service, même partiellement, il est trop tôt pour en apprécier les retombées socio-économiques. Les impacts les plus significatifs attendus du projet sur le système de transport régional (économie en coûts et en temps de transport) ne peuvent être observés qu'après la mise en service de la route.

Néanmoins, sur la base des entretiens menés, on relève que la réalisation des travaux routiers eux-mêmes a des effets pour les villages situés le long de la route, en général positifs : l'emploi du personnel camerounais pour l'exécution des travaux ; les ouvriers trouvent des logements temporaires ; des maisons sont construites ou louées ; le commerce augmente, l'emploi rémunéré se développent ; des nouveaux champs de cotons apparaissent, etc. Les impacts négatifs mentionnés concernent des villages où la capacité de leur puits a été exploitée à la limite ; la présence de nombreux malfaiteurs et les problèmes de sécurité dans la zone.

Cette liaison permet de désenclaver le sud du Tchad, le nord-est du Cameroun et de raccourcir le trajet entre Moundou et Ngaoundéré de 340 km.

Efficience

Les constats ci-après montrent que le projet NTM n'a pas été exécuté avec efficience.

Les travaux ont démarré avec presque deux ans de retard. Au lieu de 44 mois (délais initial) le projet sera exécuté en 58 mois (réception provisoire des Travaux), soit un dépassement de délais d'exécution de 14 mois.

Le coût initial du projet était estimé à 102 000 000 €. Dès l'attribution des marchés, il a fallu porter la contribution du gouvernement camerounais (via les fonds Stabex) de 8 à 30 millions d'euros compte tenu du choix porté sur du revêtement en enrobés au lieu d'un bi-couche (cfr. Les documents annexes à la convention de financement). Un avenant à la Convention de financement de 25,6M€ (sur le PIN Cameroun - 9 ACP CM 006) a été approuvé par le Comité du FED du 9 mars 2005 pour couvrir les surcoûts (traitement des zones compressibles et des sols de mauvaise tenue, modifications apportées à l'assainissement et aux ouvrages d'art, etc.). Le coût total du projet est estimé ainsi à 157 600 000 €, soit un surcoût estimé à 25,6 M€. Lors du passage de la mission d'évaluation, un autre Avenant de 10 650 000 €, était en préparation du côté

Camerounais. Ce montant devrait servir à couvrir les surcoûts (travaux, convention collective et carburant)[62]. Le coût total du projet devrait donc augmenter encore pour atteindre 168 250 M€.

Les mesures d'accompagnement (sécurité routière, prévention VIH/SIDA, archéologie et protection de l'environnement) n'ont démarré qu'en octobre 2004 au lieu de 2003 comme prévu. Il faut rappeler qu'à la conception du projet, une étude d'impact sur l'environnement avait mis en relief aussi bien les impacts négatifs que positifs ; les prescriptions spéciales aux entreprises chargées des travaux visant à protéger l'environnement et à assurer la sécurité des riverains à toutes les étapes de construction de la route.

On relève trois causes principales à cette inefficience :

- Tout d'abord, la mise en place tardive du personnel du Dispositif pour le Développement du Transport régional (DDTR). Le rôle du DDTR est important dans la mise en œuvre correcte des projets routiers financés par le FED. L'aménagement de la route Bertoua –Garoua Boualaï, exemplaire en termes de coûts et de délais, a été d'autant plus efficient qu'il y avait tout au long de l'exécution du chantier la présence de l'Assistant technique FED de la Cellule Infrastructures.

- En deuxième lieu, la faiblesse de l'étude de faisabilité du projet (faillite du bureau d'étude). Avec un APD[63] insuffisamment détaillé, les travaux et les montants ont été mal évalués, ce qui a occasionné des retards d'exécution et des surcoûts de travaux. Il est à constater que pour un projet d'une telle importance et d'un tel montant (le plus grand projet routier de l'Afrique Sub-Saharienne financé par la CE) les études de faisabilité soient acceptées en état.

- Enfin, Les nombreuses difficultés rencontrées par l'entreprise et la surveillance (exemption fiscale et douanière (Accord de Cotonou) ; problème d'insécurité ; indemnisation des expropriations, etc.).

Durabilité

La route NTM sera inscrite dans le réseau où l'entretien est pris en charge par le Fonds Routier ; mais ceci ne garantit pas sa durabilité qui dépend d'une part de l'entretien routier et d'autre part au respect des charges à l'essieu.

Côté camerounais, l'entretien routier annuel n'est pas actuellement garanti. Les ressources accumulées par le FR se montent à environ 22 mds de FCFA, face à un besoin d'environ 40 mds FCFA., le PERFED II est terminé. Il faut donc s'assurer que toutes les recettes prévues dans le cadre du Programme de Sécurisation des Recettes Routières (PSRR) arrivent bien sur le compte du Fonds routier et aussi que l'augmentation des ressources promise) l'avenir (40 milliards en 2006, 45 en 2007 et 50 en 2008) se réalise effectivement. La question des surcharges des camions n'est pas non plus résolue avec plusieurs camions qui contournent les stations de pesage/péage.

Côté Tchadien, La politique d'entretien préventif que souhaite mettre en œuvre la Direction des routes du Tchad et le MTPT est une garantie pour la durabilité de la route.

[62] Convention collective : le 4 septembre 2004 est entrée en vigueur la nouvelle Convention Collective Nationale des Entreprises du Bâtiment, des Travaux Publics et des activités annexes. Cette convention collective a entraîné un accroissement sensible et imprévu de la masse salariale de la main d'œuvre locale (soit 5,530 M€);

Carburant : l'augmentation du prix du gasoil (1,560 M€).

Travaux : protection des accotements, construction de fossés supplémentaires, etc (soit 3,160 M€);

Imprévues : 0,400 M€.

[63] Avant Projet Détaillé

Tableau 21: Coûts des aménagements de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou

	Montants €	CF n°6057/REG : subvention PIN PIR	Première contribution camerounaise fonds STABEX	Avenant n°1 CF	Seconde contribution camerounaise fonds STABEX	Avenant n°2 CF
A	Travaux	93 000 000	0	0	22 000 000	19 300 000
B	Assistance technique : surveillance, y compris contrôle géotechnique	7 000 000	0	0	0	1 400 000
C	Imprévus, variation des prix	2 000 000	8 000 000	0	0	4 900 000
	TOTAL	102 000 000	8 000 000	0	22 000 000	25 600 000
		Total CF + avenants	Total ressources nationales	Total ressources projet		
A	Travaux	112 300 000	22 000 000	134 300 000		
B	Assistance technique	8 400 000	0	8 400 000		
C	Imprévus, variation des prix	6 900 000	8 000 000	14 900 000		
	TOTAL	127 600 000	30 000 000	157 600 000		

Source : DDTR Yaoundé

DISPOSITIF POUR LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT REGIONAL (DDT-R)

Ad 1. Caractéristiques du projet

Projet :

Dispositif pour le développement du transport régional (DDT-R)

Objet :

Assistance technique dont l'objet est d'appuyer les administrations nationales et régionales afin de leur permettre d'accomplir correctement leur mission de préparation et de suivi des programmes et projets d'infrastructures régionales financés ou cofinancés par la CE.

Le cadre géographique d'intervention des projets FED couvre les six pays de la CEMAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad).

Financement :

Numéro comptable : 8 ACP RCE 013

Montant : 1 980 000 EUR

Numéro d'identification : REG/7214/000

Cofinancements:

Date de démarrage et durée prévue

Signature de la Convention de financement :

- La Commission Européenne : le 02 août 2001
- Le Cameroun : le 23 août 2001.

La date limite d'exécution du projet : 31 mars 2007, soit une durée effective du projet est estimée à 5 ans. La durée d'exécution de la Convention de Financement susmentionnée est prolongée jusqu'au 31 mars 2009 (demande du 5 décembre 2006 (réf. O5/6001C5/MINEFI/DDTR) sans incidence financière.

Objectif global

L'objectif global est l'amélioration des transports régionaux.

Objectif spécifique

Appuyer les administrations nationales et régionales concernées par le développement et la mise en place d'une stratégie régionale durable des transports en Afrique centrale, qui soit cohérente avec les stratégies nationales de transport.

Activités prévues :

Les résultats attendus du DDTR sont une meilleure circulation des personnes et des marchandises entre les pays d'Afrique Centrale, en particulier grâce aux itinéraires régionaux de transit identifié dans le cadre des Projets Indicatifs régionaux 7ème et 8ème FED.

Les activités prévues dans la Convention de Financement sont les suivantes :

1- Conseil et avis technique aux autorités des pays de la région Afrique centrale, et en particulier les ordonnateurs nationaux, à toutes les phases du cycle du projet : identification, instruction mise en œuvre et évaluation des actions, projets ou programmes d'infrastructures de transport régionales financés ou cofinancé dans le cadre du FED.

2- Rôle de Représentant du Maître d'Ouvrage, Ordonnateur Régional du FED, dans les phases d'exécution des différents projets et notamment pour les projets d'aménagement des itinéraires régionaux financés par le FED.

3- Rôle de facilitation au moyen de conseils prodigués aux différents acteurs de la coopération Afrique Centrale - Union Européenne et participation aux efforts de coordination entre les administrations des différents pays et avec les bailleurs de fonds.

4- Consolidation de la stratégie de transport en Afrique Centrale et son articulation avec les politiques sectorielles définies au niveau national par une meilleure prise en considération

de certains aspects liés d'une part à la durabilité des investissement consentis et, d'autre part aux implications intersectorielles des transports.

Cadre institutionnel :

La mise en place du DDTR a été précédée par celle de la « Cellule de Infrastructures de Transport-FED-Afrique centrale » qui a commencé le 26 avril 1999 pour se terminer en mars 2003. Cette « Cellule de Infrastructures », placée auprès de l'Ordonnateur National du FED du Cameroun, avait eu pour objet principal d'assister les autorités des pays de la région Afrique centrale dans l'identification, l'instruction et le suivi de la mise en œuvre des actions, projets ou programmes financés par le FED. L'assistant technique assurait à ce titre le rôle de représentant du maître d'ouvrage (ordonnateur régional du FED) dans les phases d'exécution des différents projets. Du fait de la forte implication du Cameroun dans les projets routiers fiancés par le FED durant la le 8ème FED et du lieu de location de l'Ordonnateur régional FED, Yaoundé a été choisie comme première base de l'assistance technique régionale.

Le DDT-R a remplacé la « Cellule des Infrastructures de Transports FED-Afrique centrale » avec plus de moyens.

Au plan Institutionnel :

- Le DDT-R est suivi par l'Ordonnateur Régional du FED et par la Délégation de la Commission Européenne au Cameroun

- Il est le Représentant du Maître d'ouvrage (Ordonnateur National du FED au Cameroun) pour les projets routiers identifiés dans les Projets Indicatifs régionaux 7ème et 8ème FED.

Lors du passage de la mission d'évaluation, le personnel du DDTR était au complet; il s'agit deux Assistants Techniques (le coordonnateur et son adjoint), un Ingénieur camerounais de génie civil, un gestionnaire-comptable, une secrétaires de direction, deux chauffeurs et une ménagère. Les frais de fonctionnement par an du DDTR (personnel local, Missions, fonctionnement bureau, fonctionnement des véhicules, équipement, étude et prestations de service) s'élève à environ 77 moi de F CFA (118 000 €).

Ad 2 Méthodologie

Liste des documents analysés

Convention de financement n° 6465/REG entre la Commission des Communautés Européennes et les 6 Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad), Août 2001.

Termes de référence de l'Assistant Technique Coordonnateur du Dispositif pour le Développement du Transport Régional en Afrique Centrale (DDT Régional).

Termes de référence de l'Assistant Technique Coordonnateur Adjoint du Dispositif pour le Développement du Transport Régional en Afrique Centrale (DDT Régional).

Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Cellule Infrastructures de transport « Rapport d'Activité 1999-2003 »

Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional » Rapport d'Activité N°1 du 5 avril 2004 au 4 octobre 2004, par Yasmine

PAGNI (Coordonnatrice adjointe)

Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional » Rapport d'Activité N°2 du 5 octobre 2004 au 4 avril 2005, par Yasmine PAGNI (Coordonnatrice adjointe)

Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional - Rapport d'Activité N°1 du 16 août 2005 au 15 février 2006, par Bernard TRICOCHE (Coordonnateur)

Coopération Afrique Centrale – Union Européenne – Dispositif pour le Développement du Transport Régional - Rapport d'Activité N°1 de juin 2005 à septembre 2005, par Guy ONDOUA (Ingénieur routier)

Rapport de mission de Bernard TRICOCHE en République Centrafricaine du 1er au 12 octobre 2005, coordonnateur du DDTR

Rapport de mission de Bernard TRICOCHE à Libreville (Gabon) du 30 janvier au 02 février 2006.

Liste des personnes rencontrées

Secrétariat Exécutif de la CEMAC/ Direction Transport et Télécommunication

- Eddie-Justin MBANZA, Directeur des Transports et télécommunication

-Jacqueline MEYO SOUA, Economiste, Expert principal

DCE Yaoundé

- Ionnis TZARTZAS, Chef section Infrastructures

- Alain JOLIVET, section Infrastructures

- Emile JANNEE, Coordinateur des opérations

DDT-R

- Bernard TRICOCHE, Coordonnateur du DDTR

- Yasmine PAGNI, Adjoint au Coordonnateur

- Guy ONDOUA, Ingénieur routier

Ministère des Travaux Publics Cameroun

- Moussa SOUAÏBOU, Chef de Division de la Coopération et du Partenariat – Secrétariat général

- Jonas TAKODJOU, Conseiller technique n°1

- Dieudonné Godwin ZONOU, Directeur des Investissements et de l'Entretien Routier (DIER)

- Daniel ZELENE, Conseiller économique n°1

- Jean KOUEDA KOUNG, Ingénieur de projet

- Mbella EBOUNBOU, DENP/CEP

-C. NANA, Ingénieur des Travaux n°2

Cellule de Coordination de la Coopération Cameroun/Union Européenne / Fonds d'entretien routier - Yaoundé

- Joseph Claude GWED – BI – MINYEM, Coordonnateur de la Cellule et Administrateur du Fond Routier

Autres sources d'information (études terrain et autres) :

Ad 3 Appréciation (pour chaque critère d'évaluation les indicateurs par critère de

jugement doivent être indiqués suivi par une appréciation finale selon la classification

indiquée : bon, satisfaisant, non suffisant, faible

1. Pertinence	B
2. 3 Cs	b
3. Efficacité	c
4. Efficience	
5. Impact	
6. Durabilité	

a=bon ; b=satisfaisant ; c= non suffisant ; d=faible

Pertinence

Cette AT était justifiée compte tenu de l'importance des projets routiers régionaux à réaliser. Le DDT-R est pertinent dans l'appui aux autorités des pays de la région Afrique Centrale en matière d'identification, d'instruction, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets routiers financés ou cofinancés dans le cadre du FED dans la mesure où il permet de résoudre un manque relatif de compétences locales en la matière. Ce manque relatif des compétences locales est moins lié à l'absence de capacités existantes dans le pays qu'au renouvellement fréquent des cadres des ministères des transports et travaux publics. Sur la base des entretiens réalisés au Cameroun le DDTR répond bien aux attentes des principaux bénéficiaires (Ordonnateurs régional, DCE, entreprises et administration). Le DDT-R est également pertinent des son rôle de facilitateur entre différents acteurs de la coopération Afrique Centrale - Union Européenne. En revanche en RCA, les entretiens réalisés révèlent que le rôle d'appui du DDTR au CEMAC reste encore « mitigé ».

Le DDTR est le représentant du Maître d'ouvrage (Ordonnateur National du FED au Cameroun) pour les projets routiers identifiés dans les Projets Indicatifs régionaux 7ème et 8ème

FED. Le nouveau Ordonnateur Régional FED en matière de transport est, pour le 9ème FED, le Secrétariat exécutif de la CEMAC/Direction des Transports et de Télécommunication. Le CEMAC va connaître une phase de transition de réforme entre mars 2006 et mars 2008 (Décision Conférence des Chefs d'Etat de Bata de mars 2006).Il y a donc nécessité à clarifier les modalités d'appui de la CEMAC par le DDTR. La mise en œuvre correcte du Programme FASTRAC, par exemple, par la CEMAC impliquera du travail au quotidien. La DCE da Bangui étant chef de file pour ce Programme, il conviendra également de clarifier les liens institutionnels DCE-CEMAC-DDTR en matière de gestion des projets régionaux. Faut-il ouvrir une Antenne du DDTR à Bangui ? Faut-il délocaliser le DDTR à Bangui ? Ce sont autant de questions importantes à traiter rapidement. De manière pragmatique, il est recommandé de redéployer les activités du DDTR en direction de la CEMAC à Bangui par l'ouverture d'une Antenne DDTR à Bangui jusqu'en 2009.Cette recommandation est fondée sur les éléments suivants :

La date limite d'exécution du Projet DDTR avait été fixé au 31 mars 2007. La Convention de financement est prolongée jusqu'au 31 mars 2009 (réf. 05/6001C5/MINEFI/DDTR) en décembre 2005, au voisinage de la présente mission d'évaluation. La Convention est signée entre la CE et 6 pays de l'Afrique Centrale (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad). Il est précisé que « le DDTR sera basé à Yaoundé. En fonction des besoins constatés une antenne du DDTR pourra être ouverte dans un autre pays d'Afrique centrale » (Termes de référence du Coordonnateur du DDTR).

A court terme, il est souhaitable de mener une réflexion/étude sur une meilleure utilisation de l'assistance technique CE en Afrique Centrale (Recommandation 5.1.5), en tenant compte de la recommandation 5.1.4 (Renforcer les capacités des Délégations). Cette réflexion/étude devrait permettre de décider du maintien en l'état ou non du Projet DDTR à long terme dans le cadre de la stratégie d'assistance technique. Avant cette réflexion/étude sur la question de l'assistance technique de la CE en Afrique Centrale, il me paraît plus judicieux de laisser en l'état le DDTR : le DDTR reste basé à Yaoundé et mise en place d'une antenne à Bangui.

Le nouveau Ordonnateur Régional FED en matière de transport est, pour le 9ème FED, le Secrétariat exécutif de la CEMAC/Direction des Transports et de Télécommunication. Cependant, la CEMAC va connaître une phase de transition de réforme entre mars 2006 et mars 2008 (Décision Conférence des Chefs d'Etat de Bata de mars 2006). La mise en oeuvre correcte du Programme FASTRAC, principal projet actuel du 9éme FED opérationnel depuis mars 2006, par la CEMAC impliquera l'appui du DDTR, d'où la proposition d'ouverture d'une Antenne jusqu'en 2009 (fin de la CF ainsi que de la restructuration de la CEMAC).

Lorsque le projet routier Ngaoundéré-Touboro-Moundou sera terminé en fin 2006, le principal projet régional opérationnel du PIR 9ème FED sera le Programme FASTRAC. Les actions envisagées portent sur deux corridors routiers (Douala-Bangui et Douala-NDjaména) et concernent trois pays (Cameroun, RCA et Tchad). Les actions à réaliser concerneront globalement davantage le Cameroun (postes juxtaposés à ses deux frontières, informatisation du Guichet unique, Sydonia, etc.) que les deux autres pays. A notre avis, l'appui du DDTR à la CEMAC pour la mise en œuvre du FASTRAC à court terme est indispensable et sera plus efficace étant basé à Yaoundé et en ayant une antenne à Bangui : aspect coordination avec les autres bailleurs des fonds (AFD, BAD, Banque mondiale), transport plus facile pour se rendre dans les deux autres pays, etc.

De manière plus globale et à la faveur de la décentralisation opérée au sein de la CE, il est souhaitable, du point de vue de la Mission d'évaluation, de réfléchir à une meilleure utilisation des consultants et des assistants techniques dans les secteurs d'intervention de la CE, en particulier

celui des infrastructures et des transports.

Trois Cs

La mise en place de la « Cellule des Infrastructures », puis du DDT-R est complémentaire des autres interventions de la CE dans le domaine routier, notamment en matière de préparation et de suivi de l'exécution correcte des projets de transport.

Efficacité

La mise en place du personnel du Dispositif pour le Développement du Transport régional (DDTR) a connu beaucoup de retard. Le coordonnateur de la Cellule des Infrastructures a quitté son poste pour la RDC et n'a pas été remplacé avant son départ, alors que la procédure de recrutement avait été lancée 6 mois avant l'expiration de son contrat. Le premier coordonnateur, qui n'avait donc pas été recruté dans les délais a été renvoyé par la DCE. Le deuxième coordonnateur n'est en poste que depuis août 2005. Cette mise en place tardive est liée d'une part aux procédures lourdes de recrutement d'Experts Individuels de la CE et d'autre part aux difficultés à recruter du personnel compétent pour des postes en Afrique Centrale. Le personnel du DDTR n'est donc au complet que depuis août 2005. Le Programme est prolongé jusqu'à 2009. Il est trop tôt apprécier véritablement l'efficacité du DDTR.

La comparaison des objectifs et activités prévus (Convention de Financement) avec les objectifs assignés aux assistants technique (termes de références) et les activités réalisés (Rapport d'Activités) ainsi que l'observation directe de la mission d'évaluation permet de formuler quelques constats ci-après :

- Les activités, inscrites dans les termes de référence des assistants techniques, sont bien réalisés, à savoir le rôle de représentant du maître d'ouvrage (Ordonnateur Régional), la participation à l'identification des projets régionaux de transport, la participation à l'instruction des projets (préparation des termes de références et des fiches d'identification, élaboration des propositions de financement, participation aux Ateliers), la mise en œuvre et la réalisation des projets routiers et des ponts, le contrôle des décomptes des marchés, le suivi du respect des engagements mutuels précisés dans les convention de Financement et dans les documents contractuels (Voir Tableau en Annexe).

- La mission d'évaluation a également relevé l'efficacité du rôle de facilitation et de coordination que joue le DDTR entre les différents acteurs impliqués dans l'exécution des projets routiers (entreprises, Ordonnateur régional FED, Ministère technique, DCE, associations).

- Le volet « consolidation la stratégie de transport en Afrique Centrale et son articulation avec les politiques sectorielles définies au niveau national », prévu dans la Convention de Financement, n'est pas couvert par les Termes de références des assistants techniques recrutés ; ceux-ci ayant plus des profils d'ingénieurs routiers et de génie civile que d'économistes/politiques de transport. Or il s'agit d'une dimension importante de développement d'une politique régionale de transport. Cette activité devra être davantage développé par le DDTR lors du 10ème FED.

On relève aussi une mise en place tardive du personnel du DDTR par la CE. Les assistants

techniques du DDTR n'ont été au complet que depuis août 2005 et le Programme est prolongé jusqu'à 2009. Il est trop tôt pour apprécier véritablement l'efficacité du DDTR. Le recrutement tardif des assistants techniques a entraîné des retards importants dans la préparation des projets transports notamment du 9ème FED, et a eu des effets négatifs sur la mise en œuvre de la route Ngaoundéré-Touboro-Moundou (qui connaît des dépassements de délais et de surcoûts importants). Par comparaison, on observe que l'aménagement de la route Bertoua –Garoua Boualaï, exemplaire en termes de coûts et de délais, a été d'autant plus efficient qu'il y avait tout au long de l'exécution du chantier la présence de l'Assistant technique FED de la Cellule Infrastructures de Transport. La mise en place tardive du personnel du DDTR tient d'une part aux procédures lourdes de recrutement d'experts individuels de la CE et d'autre part aux difficultés à recruter du personnel compétent pour des postes en Afrique Centrale. Les services de la CE n'ont pas suffisamment évalué en amont ces difficultés.

Le montage organisationnel adopté, qui place les AT expatriés dans des fonctions d'exécution de la gestion des projets du FED, présente le grand risque d'empêcher le personnel local de faire l'apprentissage des responsabilités et de pérenniser le besoin d'assistance expatriée de longue durée.

Le DDTR est le représentant du Maître d'ouvrage (Ordonnateur National du FED au Cameroun) pour les projets routiers PIR du 8ème FED. Le nouveau Ordonnateur Régional FED en matière de transport pour le 9ème FED est le Secrétariat exécutif de la CEMAC/Direction des Transports et de Télécommunication ; la DCE de Bangui étant chef de file pour ce Programme. Il y a donc nécessité de redéployer les activités du DDTR en direction de la CEMAC à Bangui.

Impact et durabilité

La durabilité du DDTR trouve son aboutissement dans sa non-nécessité ; à ce jour, il faut constater qu'il reste encore des étapes à franchir pour cela.

Efficience

Amélioration de la qualité et de la rapidité d'exécution des projets routier.

Il est prématuré d'apprécier l'efficience du dispositif.

Annexe d'activities en cours ou a realiser

1 Participation à l'identification des Projets

1 Programme de facilitation des transports en zone CEMAC -FasTrac
2 Technologie de l'Information et de la Communication en zone CEMAC
3 Ouvrages d'art et ponts CEMAC
4 programmation routier 9ème FED Cameroun
5 Réseau régional du Gabon
6 Plan Directeur Consensuel d'infrastructures de transport

2 Participation à l'instruction des Projets

1 Préparation des Termes de Référence des études prévues dans le
2 programme FASTRAC, et des Fiches d'identification des projet
3 Elaboration de la Proposition de financement du programme 9ème FED Cameroun

4 Mesure de Sécurité sur le tronçon Douala-Yaoundé

3 Mise en œuvre et réalisation des projets

1 Route Bertoua - Garoua Boulaï
2 Route Ngaoundéré-Touboro-Moundou
3 Ponts sur le NTEM
4 Pesage routier
5 Route Garoua-Boulaï-Ngaoundéré
6 Etudes routières - Programme 9ème FED
7 Etudes dans le cadre du Fas Trac

4 Contrôle des décomptes des marchés (bureaux d'études, entreprises, prestataires) pour le compte du Maître d'Ouvrage (ON du FED Cameroun)

5 Suivi du respect des engagements mutuels précisés dans les conventions de financement et dans les documents contractuels

PROGRAMME DE FACILITATION DES TRANSPORTS EN AFRIQUE CENTRALE (FASTRAC)

Ad 1. Caractéristiques du projet
Nom du projet Programme de Facilitation des Transports en Afrique Centrale (FASTRAC)
Financement : Numéro comptable : 9 ACP RCE 21010 Montant : 12 500 000 EUR N° d'Identification : RCE/002/05
Cofinancement
Date de démarrage : 24 mars 2005 Fin de la phase opérationnelle : 31 mars 2011 Fin de la Convention de financement : 31 mars 2013
Objectif global Contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'augmentation de la croissance économique des Etats membres de la CEMAC. **Objectif spécifique** Améliorer la libre circulation des marchandises dans la zone CEMAC par le respect des réglementations communautaires, la mise en place des infrastructures nécessaires et l'élimination

des barrières non tarifaires.

Activités prévues:

Le programme FASTRAC porte sur les Corridors routiers Douala-NDjaména et Douala – Bangui. Les activités prévues sont :

- Construction et équipement de postes frontaliers juxtaposés à Garoua-Boulaï et Touboro

- Interconnexion des systèmes informatiques (SYDONIA) des administrations douanières nationales et centralisation des données au SE de la CEMAC

- Promotion et harmonisation de la législation communautaire dans le domaine des transports/transit

- Formation des acteurs sur le TIPAC, vulgarisation et diffusion de la documentation

- Mesures d'accompagnement socio-environnementales

- Actions d'information et de visibilité du projet

- Audits et évaluations.

Cadre institutionnel :

Chef de fil pour la gestion de ce programme

DCE en République centrafricaine

Comité de Pilotage (CP) restreint

CEMAC et la DCE

Comité de Pilotage (CP) élargi

CEMAC, DCE, Etats-membres, Bailleurs de fonds

Coordination, Exécution, suivi et audit du FASTRAC

Secrétariat Exécutif de la CEMAC (Ordonnateur régional 9ème FED) à travers sa Direction des Transports et Communication (DTT/SE-CEMAC)

Comité National de Facilitation (CNF)

RCA, Tchad et Cameroun

La mission d'évaluation a constaté que la RCA avait mis en place son Comité National de Facilitation. Le Cameroun attend de clarifier les missions des différents Comités existants avant d'en créer d'autres.

Ad 2 Méthodologie

Liste des documents analysés :

Convention de financement de la CE et ses Annexes

CEMAC/CAMEROUN/TCHAD « Programme de facilitation des transports sur le corridor Douala-Youndé – Mission de la Banque Africaine de Développement du 30/01/2006 au 23/02/2006) » Aide Mémoire

Communiqué final « de la réunion sur le Programme actualisé du Réseau Routier Intégrateur et sur la Facilitation du Transport et du Transit des Corridors de désenclavement de la sous région CEMAC », Douala du 29 juin au 1er juillet 2004

CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala – N'Djamena » Rapport (Version finale) établi par Ahmed Mahmoud Ould Boilil, Financement Banque mondiale, Novembre 2005

Convention en matière de transport terrestre de marchandises entre la République du Cameroun et la République Centrafricaine, 22 décembre 1999

Convention en matière de transport terrestre de marchandises entre la République du Tchad et la République Cameroun, 13 avril 1999

Arrêté N°05 portant création d'un Comité National de Facilitation du commerce et des transports en République Centrafricaine du 9 novembre 2005.

Arrêté Interministériel N° 0020/METAC/MFB Portant Réglementation de la collaboration Douanes-Bureau d'Affrètement routier centrafricain (BARC) en matière d'exploitation des données statistiques relatives à l'entrée et à la sortie des marchandises du territoire centrafricain

Arrêté Interministériel N° 05/0027/METAC/MFB portant création d'un observatoire national transitoire du fonctionnement des corridors routiers et des voies d'eau de la République centrafricaine

Décret N°068 portant création du Comité Interministériel de Sécurité des Transports de surface

TDR des études suivantes :

- l'étude pour l'observation du fonctionnement des corridors (Projet de TDR) ;

- l'étude pour la construction et l'équipement des postes frontaliers juxtaposés sur les corridors de développement Douala-Bangui d'une part, Douala-NDjamena d'autre part ;

- l'étude pour la mise en place des mécanismes de suivi des cargaisons et pour le renforcement des interfaces intermodales ;

- l'étude pour la préparation d'un document de stratégie de développement des infrastructures de transport en zone CEMAC

- Mise en œuvre de la procédure de transit Inter-Etats des pays de l'Afrique centrale

Liste des personnes rencontrées dans le cadre du projet :

Secrétariat Exécutif CEMAC / Direction Transports et Télécommunication

- Eddie Justin MBANZA, Directeur des Transports et télécommunication

- Jacqueline MEYO SOUA, Economiste, Expert principal/Direction des Transports et Télécommunication –SE-CEMAC

- Dominique NGASSAKI, Expert principal en Infrastructures

- Isidor EMBOLA, Expert en Télécommunication

- Claude CHARRIER, Conseiller de coopération (Zone CEMAC)

DCE Bangui

- Fiona RAMSEY, Chef section intégration

- C. PAMPALONI, Conseiller Infrastructure et transport

- Dimitri MALLET, Infrastructure et environnement

- Briac DEFFOBIS, Chargé de programmes – Section Intégration Régionale

Cellule Appui à l'Ordonnateur National du FED à Bangui

- Justin NGOSSELE, Expert national Travaux publics

- Dominique BOSSE, Assistant technique

Focus Group organisé à Bangui avec les acteurs publics et privés (transporteurs, transitaires, etc.) à Bangui

- Noël GBEBA, Chargé de mission auprès du Ministre d'Etat

- Marie Claire BITOUANGA, DG Fonds Routier

- Noël NGOYA, Direction des études et de la planification

- Georges ROLS, Direction du service matériel

- Gilles Gilbert GRESENGUET, DG C.A.T., Vice-président du Patronat centrafricain

- Barthélemy NZAS, Directeur du BARC

- Justin NGOSSELE, CAONF

- Fiona RAMSEY, Chef section intégration

- C. PAMPALONI, Conseiller Infrastructure et transport

- Dimitri MALLET, Infrastructure et environnement

Bailleurs de fonds Bangui

- Kossi Robert EGUIDA, Economiste Résident Banque mondiale à Bangui

- Bertrand HORTON, Lead Economist Africa Region-Central Africa

- Jocelyn LEVENEUR, Représentant de l'AFD à Bangui

DCE Yaoundé

- Ionnis TZARTZAS, Chef section Infrastructures

- Alain JOLIVET, section Infrastructures

- Emile JANNEE, Coordinateur des opérations

DDTR Cameroun

- Bernard TRICOCHE, Coordonnateur du DDTR

- Yasmine PAGNI, Adjoint au Coordonnateur

- Guy ONDOUA, Ingénieur routier

Cellule de Coordination de la Coopération Cameroun/Union Européenne / Fonds d'entretien routier - Yaoundé

- Joseph Claude GWED – BI – MINYEM, Coordonnateur de la Cellule et Administrateur du Fond Routier

Focus Group organisé à Bangui avec les cadres du Ministère des Travaux Publics - Yaoundé

- Moussa SOUAÏBOU, Chef de Division de la Coopération et du Partenariat – Secrétariat général

- Jonas TAKODJOU, Conseiller technique n°1

- Dieudonné Godwin ZONOU, Directeur des Investissements et de l'Entretien Routier (DIER)

- Daniel ZELENE, Conseiller économique n°1

- Jean KOUEDA KOUNG, Ingénieur de projet

- Mbella EBOUNBOU, DENP/CEP

-C. NANA, Ingénieur des Travaux n°2

- Bernard TRICOCHE, Coordonnateur DDT-R

Ministère des Transports Cameroun

- Vincent LISSOM, Sous-directeur Etudes de la Planification et programmation, Ministère des transports

Bailleurs de fonds Yaoundé

- Christian AUDIERT, AFD

- Michel BUA, Conseiller Secteur Economie-Finance, Ambassade de France,

- Claude FANDRE, Conseiller de coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France,

- Laurent BEDU, Développement rural et environnement, Ambassade de France,

- Claire JOANNY, Développement urbain Infrastructures, Ambassade de France

- Denis TANKOUA, Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement.

Autres sources d'information (études terrain et autres) :

Ad 3 Appréciation (pour chaque critère d'évaluation les indicateurs par critère de

jugement doivent être indiqués suivi par une appréciation finale selon la classification

indiquée : bon, satisfaisant, insuffisant, faible

1. Pertinence	A
2. 3Cs	
3. Efficacité	
4. Efficience	
5. Impact	
6. Durabilité	

a=bon ; b=satisfaisant ; c=insuffisant ; d=faible

Pertinence

Le programme FASTRAC est pertinent, car il permettra d'améliorer la compétitivité des économies des Etats membres en rendant les échanges intra-régionaux plus fluides grâce à l'élimination des barrières non tarifaires tout en rapprochant la région du marché international.

La pertinence du programme FASTRAC réside aussi dans la mise en application effective des textes de ce cadre conceptuel juridique régional dans ses aspects visant la fluidité des déplacements de marchandises sur les corridors régionaux.

Par ailleurs, le Programme FASTRAC est une des composantes du Plan d'Action adoptée par les Etats membres de la CEMAC et les principaux bailleurs de fonds (Union Européenne, Banque mondiale, Banque Africaine de développement, Agence Française de développement) à la Réunion sur le Programme actualisé du Réseau Routier Intégrateur et sur la facilitation du transport et du Transit des Corridors de Désenclavement de la sous région CEMAC (Douala, juin/juillet 2004). Il s'inscrit également d'une part dans le cadre du programme du Réseau Routier Intégrateur et Prioritaire de la CEMAC, et d'autre part dans les orientations générales du Plan d'Actions du NEPAD (*New Partnership for Africa's Development*) et du Programme des

Transports en Afrique Subsaharienne (SSATP).

En Afrique Centrale, les usagers (particulièrement les transporteurs) se plaignent généralement de deux types d'obstacles à leur voyage : le nombre très élevé de barrages routiers officiels et non officiels (qui représentent du temps et de l'argent perdu) ; l'insécurité sur les tronçons routier. Le Programme FASTRAC, qui vise l'élimination des barrières non physiques sur les corridors, répond bien aux attentes des usagers et des opérateurs économiques. Lors de la Commission Mixte centrafricano-camerounaise, le Ministère de l'Equipement et des Transports de la RCA, dénombre, entre le port de Douala et Garoua Boulaï (frontière Cameroun-RCA) long de 890 km, 26 postes de contrôle et 61 contrôles (douane, police, syndicat, sécurité publique, gendarmerie, prévention routière, brigade routière, poste de péage, etc.) pour un montant total de frais versés de 75 000 FCFA. Sur ce corridor, on observe ainsi 1 poste de contrôle tous les 34,2 km, 1 service de contrôle tous les 14,60 km et 84,27 FCFA de frais à payer par kilomètre. Pour un aller-retour, les montant des frais à débourser par les transporteurs s'élève à 168,54 FCFA par kilomètre. Durant le Focus Group organisé par la mission d'évaluation à Bangui avec des acteurs publics et privés, la majorité des intervenants estiment que le Programme FASTRAC est pertinent ; seul un transitaire a émis des réserves.

- Le délai moyen de dédouanement pour les conteneurs importés est de 19 jours[64], ce qui est très long. Entre l'établissement du titre de transit et l'apurement effectif de l'engagement au niveau de la caution à la banque, il faut compter au mieux un mois et demi vers la RCA, et deux mois environ vers le Tchad[65].

- Les coûts de passage portuaire et d'attente des navires dans les ports demeurent élevés : les opérations douanières et de facturation se font souvent de façon manuelle malgré l'existence des systèmes informatiques douaniers dans les différents pays. Par ailleurs, ces différents systèmes informatiques sont isolés, sans interconnexion entre eux ; il en résulte des déficiences dans le partage des informations entre administrations douanières nationales; ce qui constitue un obstacle à la fluidité des flux de marchandises sur les corridors routiers.

Sur la base de ces constats, le programme FASTRAC, qui vise à améliorer la fluidité de la circulation des marchandises sur les corridors principaux, est pertinent. Il s'agit par ailleurs du premier programme d'envergure financé par la CE visant à soutenir l'intégration régionale des pays de la CEMAC au niveau du transport intra-régional de marchandises. La mise en œuvre effective de FASTRAC devrait, *à priori*, réduire les coûts et délais de transport et de transit sur les corridors routiers régionaux et d'améliorer la compétitivité des économies des Etats. En effet la construction des postes frontaliers juxtaposés Cameroun-RCA et Cameroun-Tchad devrait simplifier et accélérer les procédures de contrôle et de passage aux frontières ; l'interconnexion du système informatique douanier SYDONIA[66] dans les 7 pays de la région, la promotion de la procédure de transit TIPAC (Transit Inter-Etats des pays de l'Afrique centrale) devrait entraîner la réduction du nombre de postes de contrôle et les coûts y afférents et les délais de dédouanement. Des entretiens menés lors de la visite de terrain, il ressort que le programme FASTRAC constitue bien une réponse pertinente aux attentes des usagers de la route qui sont confrontés à de nombreux contrôles et barrages routiers (officiel ou non) excessifs et de paiement des frais supplémentaires lors des opérations de transport et de transit. Enfin, le Programme (FASTRAC) s'inscrit dans le cadre du Plan d'Action adopté par les Etats membres de la CEMAC (Douala juin/juillet 2004) et dans le cadre des objectifs du protocole relatif au

[64] CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala-Ndjaména » Rapport de Ahmed Mahmoud Ould BOILIL, Novembre 2005.
[65] CEMAC « Etude relative au programme de facilitation des transports en transit sur les corridors prioritaires Douala-Bangui et Douala-Ndjaména » Rapport de Ahmed Mahmoud Ould BOILIL, Novembre 2005.
[66] SYDONIA est un système de gestion des activités de la douane.

transit et aux facilités de transit des Etats membres de la CEEAC. Il correspond aussi aux orientations du NEPAD et du SSATP.

Le contenu du Programme FASTRAC est globalement satisfaisant. Néanmoins, la dimension de protection du patrimoine routier n'a pas été suffisamment considérée. Il est cependant essentiel pour la mission d'évaluation d'opérationnaliser deux éléments suivants, à savoir :

- le contrôle de charge à l'essieu et l'harmonisation de sa gestion. Il s'agit de définir quels sont les règles et principes communs de contrôle de la charge à l'essieu, les sanctions/répressions à mettre en œuvre pour une harmonisation au niveau régional ;

- le contrôle technique des véhicules. Il s'agit d'élaborer une réglementation harmonisée de contrôle technique des véhicules au sein de l'espace CEMAC sur la base d'un diagnostic sérieux de l'état des parcs nationaux de véhicules routiers, des politiques d'acquisition de véhicules routiers par les opérateurs (occasion ou neuf), des centres de contrôle automobile (existence ou non), des modalités de contrôle technique (absence ou non de contrôles effectifs).

La capacité de mise en œuvre de la Direction des Transports et Télécommunication du SE de la CEMAC est très faible pour la mise en œuvre du programme; elle ne dispose que de deux personnes-ressources qui travaillent sur le transport et l'infrastructure.

Trois C

Le programme FASTRAC est complémentaire du Projet d'Appui à l'Intégration Régionale en Afrique Centrale (PAIRAC), dont la convention de financement sera signée en septembre 2005. Le PAIRAC vise en effet à approfondir l'Union Douanière et à opérationnaliser le marché commun, en particulier grâce à la clarification des réglementations et au renforcement des capacités des administrations concernées. Il constitue également une réponse aux attentes formulées par la Taxe Force de Préparation Régionale (TFPR) dans le cadre des négociations pour un Accord de Partenariat Economique. Les différents intervenants dans le cadre de ces négociations ont en effet relevé que la facilitation du transport constitue l'un des points essentiels pour l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Le FASTRAC vient également en complément des interventions de la CE dans le secteur routier à travers les projets d'infrastructures du PIR et des PIN (Tchad, Cameroun et Centrafrique).

Le programme FASTRAC est complémentaire des interventions de la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Agence française de développement :

Banque mondiale

- Aménagement de la zone frontalière à Kousséri (PF douanière, poste frontalier)

- Interconnexion SYDONIA avec autres systèmes utilisés au port de Douala

- Appui institutionnel à la réforme douanière au Tchad

- Amélioration de la sûreté portuaire (Douala)

- Observatoire des pratiques routières anormales

Banque Africaine de Développement

- Mise en place d'un système de suivi des cargaisons sur les corridors prioritaires – système en cours de détermination

Agence française de développement

- Informatisation du Guichet Unique du port de Douala

Efficacité

L'étude pour la construction et l'équipement des postes frontaliers juxtaposés sur les corridors Douala-Bangui et Douala-NDjamena a été attribuée à un Consultant. Cependant, l'efficacité du Programme FASTRAC ne pourra être constaté qu'après son démarrage et son achèvement.

Impact et durabilité

L'impact et la durabilité du Programme FASTRAC ne pourront être évalués qu'après son démarrage et son achèvement.

Efficience

L'efficience du Programme FASTRAC ne pourra être appréciée qu'après son démarrage et son achèvement.

Cadre logique du FasTrac
Programme de Facilitation des Transports en Afrique Centrale

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global	Contribuer à la réduction de la pauvreté, en vue de son élimination à terme, à travers l'augmentation de la croissance économique des Etats membres de la CEMAC	- Diminution du nombre de personne vivant avec 1 US$ par jour dans les Etats membres - Augmentation du PIB per capita	- Rapport sur le Développement Humain du PNUD - Rapport de la surveillance multilatérale de la CEMAC - Statistiques douanières - Evaluation indépendante du projet 2 ans après sa réalisation	Maintien de la paix civile dans la région Coopération des autorités régionales, nationales et locales
Objectif spécifique	Amélioration de la libre circulation des marchandises dans la zone par (i) le respect des réglementations	- Augmentation des échanges intra et extra communautaire - Augmentation du nombre de transporteurs utilisant les facilités prévues par le	- Publications et analyses de l'Observatoire régional des pratiques routières - Données statistiques des Services douaniers des Etats membres - Evaluation indépendante du	Stabilité politique et coopération des autorités régionales, nationales et locales Volonté politique

	communautaires, (ii) la mise en place des infrastructures nécessaires et (iii) l'élimination des barrières non tarifaires.	TIPAC - Diminution des délais de route des transporteurs	projet 2 ans après sa réalisation	d'entamer le processus législatif pour la mise en œuvre des directives et des recommandations prises au niveau communautaire L'observatoire régional des pratiques routières fonctionne (financement Banque mondiale)
Résultats	R1. Levée des obstacles physiques et non - physiques au passage des frontières R2. Convergence des politiques nationales et application de la législation communautaire dans le domaine du transport R3. Mise en oeuvre opérationnelle du TIPAC et renforcement des capacités des acteurs intervenants dans le transit en Afrique centrale	- Augmentation de la fluidité des transporteurs au passage des frontières (nb véhicules /H) - Nb de postes frontières construits/réhabilités et équipés - Aucune déclaration manuelle par des douanes - Utilisation de Sydonia - Nb de réclamation par les transporteurs de non-respect de la législation communautaire - Existence et taux de diffusion auprès des transporteurs des documents simplifiés du TIPAC - Pourcentage des transporteurs et du personnel douanier formé sur les procédures communautaires de transit	Rapport semestriel par l'Observatoire régional des pratiques routières Données statistiques annuelles des Services douaniers de chaque Etat membre Données de SYDONIA Rapports d'avancement et évaluation indépendante du projet	L'observatoire régional des pratiques routières est indépendant et autonome vis-à-vis des autres institutions officielles de la région Les Etats membres entretiennent les équipements douaniers et frontaliers Participation effective des transporteurs et du personnel douanier aux formations Les autorités douanières des Etats membres partagent leurs informations sous le régime TIPAC
Activités	A1- Construction/réhabilitation et équipements des postes frontières juxtaposés de Garoua-Boulaï et de Touboro A2- Interconnexion physique des administrations douanières nationales et centralisation des données au SE de la CEMAC A3- Promotion de la législation communautaire dans le domaine des transports / transit A4- Formation des acteurs sur le TIPAC, vulgarisation et diffusion de la			Appels d'offres fructueux Disponibilité de l'CNUCED L'accord Cameroun - RCA et Cameroun - Tchad sur les modalités d'installation physique des postes frontières est effectif

	documentation A5-Mesures d'accompagnement socio environnementales A5-Actions d'information et de visibilité du projet A6-Audits et évaluations			

PROGRAMME REGIONAL DE FACILITATION DES TRANSPORTS ET DU TRANSIT EN ZONE CEMAC

Actions	Objectifs	Résultats attendus	Responsable	Financement
Cadre Institutionnel				
Création d'un Comité de coordination de la mise œuvre du Programme Régional de Facilitation du Transport et du Transit en Zone CEMAC	Coordonner et évaluer la mise en œuvre du programme de facilitation des transports	*Mise en place du Comité de Coordination * Mise en place des Comités nationaux de Facilitation	SE/CEMAC, Administrations/Pays, Transporteurs	SE/CEMAC
Création du Comité de gestion du corridor Douala-Bangui, Douala-Ndjaména	Contribuer à l'appropriation par les parties prenantes des activités et des résultats de l'étude sur l'observatoire des pratiques anormales	* Mise en place du Comité de gestion du Corridor	Administrations /Pays, SSATP, Transporteurs,DTT/SE/CEMAC	SSATP
Cadre réglementaire Evaluation du degré de mise en œuvre des textes communautaires et de leur cohérence avec les réglementations	Evaluer le degré de mise en oeuvre des textes communautaires au niveau des Etats; il s'agit notamment:: * du Code Communautaire de la Route, *du Cadre juridique d'exploitation des transports routiers Inter-Etat, *de la Réglementation du transport des marchandises dangereuses par route,	* Faire une analyse de la réglementation existante dans le domaine des transports et facilitation, *évaluer la cohérence des réglementations nationales avec les réglementations communautaires, *préparer des recommandations sur l'harmonisation des réglementations et autres mesures requises pour atteindre les objectifs du	Administrations/Etats, SE/CEMAC	UE

	*de la réglementation des conditions d'exercice de la Profession de Transporteur Routier Inter-Etat de Marchandises diverses	programme		
Interconnexion des systèmes informatiques SYDONIA	Facilitation du transit	Améliorer les procédures de dédouanement, de recouvrement des recettes, le suivi des cargaisons et réduire les tracasseries administratives	DMC, DTT/SE/CEMAC	UE

Mise en place d'un projet pilote sur les corridors Ndjaména - Douala et Bangui -Douala				UE
Etude et analyse des corridors				
* Observation du fonctionnement des corridors (Observatoire)	Identifier, analyser publier sur une base régulière et impartiale, les faits, pratiques irrégularités et abus constatés sur les axes routiers dans le cadre du transport inter - Etats des marchandises et des personnes	* Identifier les partenaires pouvant servir de support à la collecte * Proposer le système de gestion du corridor à mettre en place * Concevoir la feuille de route devant servir de support à la collecte des données, * Publier et diffuser sur une base régulière,	DTT/SE/CEMAC	SSATP/secteur Privé

		les supports d'analyse mensuelle et de tableaux de bord		
* Mise en place d'un régime de transit Inter- Etats	Disposer d'un régime de transit Inter-Etats	Mise en œuvre de la procédure TIPAC, Mise en place d'un Fonds de garantie, Mise aux normes des véhicules	SE/CEMAC, Administrations/Pays, Transporteurs	
Amélioration du passage des frontières				
*Statut juridique et services assurés par les postes frontaliers	*Faciliter le passage des postes frontières entre le Cameroun et le Tchad d'une part et entre le Cameroun et la RCA d'autre part,	* Plan type de localisation de postes, liste des équipements, manuel des procédures administratives aux postes frontières,	DTT/SE/CEMAC, DCE/Bangui	UE
* **Etude des mécanismes de suivi des cargaisons**	* Mettre en place les mécanismes de suivi des cargaisons	* Pan d'action pour la mise en place du système de suivi des cargaisons	DTT/SE/CEMAC	UE
*** Amélioration des interfaces intermodales**	* Renforcer les interfaces intermodales	* Plan d'actions du renforcement des interfaces	DTT/SE/CEMAC	UE

		intermodales		
* **Renforcement des capacités**	* Améliorer la sûreté des marchandises	* Renforcement des capacités	DTT/SE/CEMAC	UE, BAD
Interventions sur le maillon portuaire	Identifier les besoins (sûreté, facilitation, interface entre les systèmes informatiques, aménager les aires de stationnement des camions en provenance des pays enclavés	*Sûreté et sécurité portuaires (évaluation de l'application du code ISPS), *Interconnexion des Systèmes informatiques portuaires, *Aménagement des aires de stationnement des camions en provenance des pays enclavé	PAD/CMR	BM, AFD
Investissements routiers				
*Corridor Douala - Ndjaména	Mise à niveau du réseau	* Bitumage des sections en terre, * Renforcement des tronçons bitumés, *Entretien des tronçons en bon, moyen état, * Mise aux normes géométriques au standard de la CEMAC des tronçons qui ne le sont pas encore	MINITP/CMR	BAD,UE,IDA,AFD, Fonds OPEP, FR/Cam.
*Corridor Douala - Bangui	Mise à niveau du réseau	* Bitumage des sections en terre, * Renforcement des tronçons bitumés, *Entretien des	MINITP/RCA	UE, Japon, Fonds OPEP

		tronçons en bon, moyen état, * Mise aux normes géométriques au standard de la CEMAC des tronçons qui ne le sont pas encore		
Mesures d'accompagnement (prévention VIH/SIDA, aire de repos, appui aux populations le long des corridors)	Améliorer l'impact social des projets	Améliorer l'impact social des projets	DTT	UE, BAD

ANNEXE 10 : STATISTIQUES ET INVENTAIRE DES PROGRAMMES ET PROJETS D'AIDE DE LA COMMISSION EUROPENNE A LA REGION D'AFRIQUE CENTRALE

Tableau 22 : Contexte socio-économique des pays de la Région d'Afrique centrale

Variables	Cameroun	République Centrafricaine	Tchad	Congo, Rep.	Guinée Equatoriale	Gabon	Sao Tome e Principe
Superficie (km2) (2003)	475,440	622,980	1,284,000	342,000	28,050	267,670	960
Population totale (2004)	16,399,580	3,947,397	8,822,934	3,854,510	506,080	1,373,632	160,600
Croissance de la Population (%an) (2004)	1.92	1.70	2.77	2.56	2.42	2.15	2.03
Taux de mortalité infantile (par 1000 naissances vivantes) (2003)	95	115	117	81	97	60	75
Taux de mortalité infantile moins de 5 ans (par 1000) (2003)	166	180	200	108	146	91	118
Incidence du HIV, total (% de la population entre 15-49) (2003)	6.90	13.50	4.80	4.90	nd	8.10	nd
Facilites sanitaires, ville (% population ayant accès) (2002)	63	47	30	14	60	37	32
Source d'eau améliore (% population ayant accès) (2002)	63	75	34	46	44	87	79
PIB , méthode Atlas ($usMillions courants) (2004)	14,732	1,331	4,285	4,383	3,234	7,228	62
Croissance PIB (% annuel) (2004)	4.80	0.87	31.00	4.00	9.98	2.00	4.50
Agriculture, valeur ajoute (%du PIB) (2003)	44	61	46	6	7	8	17
Industrie, valeur ajoute (%du PIB) (2003)	17	25	13	60	89	62	15
Services, valeur ajoute (%du PIB) (2003)	39	14	41	34	4	30	68
Aire forestière (km2) (2000)	238,580	229,070	126,920	220,600	17,520	218,260	270
Lignes fixes et mobiles téléphoniques, subscripteurs/1000 (2003)	49.69 **	5.46 **	5.85 **	96.29	94.11	253.12	77.56
Exportations de biens et services (% du PIB) (2004)	24.98	24.43 ***	53.25	82.54	nd	69.04	38.52
Importations de biens et services (% du PIB) (2004)	25.02	30.57 ***	37.05	57.22	nd	45.33	105.21
Investissement Etranger Direct, flux nets (BoP, $usMillions courant) (2003)	215	3.6	837	201	1,431	53	10
Aide par habitant ($us courant) (2003)	54.94	12.85	28.77	18.58	43.06	-7.94	239.33

Source: Indicateurs de Développement Mondial, Banque Mondiale

***:2002; ***:2003*

Tableau 23: Assistance Officielle au Developpement bilaterale et multilaterale aux 7 pays de la Region d'Afrique Centrale, OECD, 1996-2004, en millions de dollars (engagements).

		Beneficiaires							Total
		Cameroon	Central African Rep.	Chad	Congo - Rep.	Equatorial Guinea	Gabon	Sao Tome & Principe	
Donaterus	Austria	374	3	-	0	0	0	-	377
	Belgium	170	2	19	21	0	3	0	215
	Canada	181	2	4	19	1	8	1	216
	Denmark	30	-	-	-	-	-	-	30
	Finland	1	-	1	1	-	-	-	3
	France	924	220	328	174	38	368	27	2079
	Germany	581	45	88	13	0	4	7	738
	Greece	0	-	0	0	0	-	0	0
	Ireland	0	0	0	-	-	-	-	0
	Italy	73	4	5	89	2	3	1	177
	Japan	61	103	0	0	0	14	8	186
	Netherlands	77	0	0	7	0	1	1	86
	Norway	11	1	1	6	0	0	-	19
	Portugal	0	1	0	0	0	0	59	60
	Spain	8	1	3	2	71	2	8	95
	Sweden	19	1	1	11	-	-	-	32
	Switzerland	9	-	57	2	-	-	-	68
	United Kingdom	99	1	11	26	-	0	-	137
	United States	44	6	23	32	2	12	0	119
	AfDF	2	-	2	-	0	-	1	5
	EC	285	167	396	49	22	92	21	1032
	IDA	-	-	28	-	-	-	1	29
	IFAD	-	-	1	-	-	-	-	1
	UNDP	2	3	6	0	1	0	1	13
	UNICEF	11	8	11	7	3	3	3	46
	UNAIDS	1	0	-	0	0	0	-	1
	UNFPA	7	5	5	1	2	1	1	22
Total		2970	573	990	460	142	511	140	5786

Source: OECD DAC-CRS, 2005

COOPERATION DE LA COMMISSION EUROPEENE DANS LA REGION D'AFRIQUE CENTRALE

Approche de l'equipe

Cette partie présente tout d'abord l'aide en chiffres de la CE à la région d'Afrique centrale à travers les stratégies régionales (PIR) financées par le FED au cours de la période 1996-2006. Ensuite, en vue de la comparer par rapport à l'aide globale donnee a la région, nous presentons d'abord l'aide bilatérale du FED aux pays membres de la région (PIN) pour ensuite se pencher sur l'aide fournie à travers d'autres mécanismes de financement de la CE tels que les lignes budgétaires horizontales. Pour les montants PIR seuls, nous avons reconstruit l'entierete du periode sur base de donnees CRIS principalement jusqu'au 10 août 2005 puis ensuite nous avons rajouté des montants prevus engagés, montants PIRs.

Les difficultés à dresser un inventaire complet sont nombreuses et sont tout d'abord liées aux problèmes des systèmes administratifs de la CE et ensuite au manque d'harmonisation au sein des agences de coopération et banques internationales et régionales. Avant de détailler l'aide à la région, nous voulons attirer l'attention sur quelques-unes de ces difficultés afin d'en tenir en compte dans la lecture des résultats présentés dans les différents tableaux tout au long de ce rapport d'évaluation :

- Au sein de la CE, lors des entretiens avec les fonctionnaires en charge de la programmation et de la mise en œuvre des programmes et projets dans la région, différentes bases de données ont été citées comme références : *CRIS* d'une part, *OLAS* d'autre part. Il a néanmoins fallu vérifier la concordance entre ces deux sources : en effet, CRIS présentait des montants nuls pour certains projets alors que OLAS montrait bien que ces projets avaient été décidés, contractés et que des fonds avaient été versés[67].
- En raison des délais de mise en œuvre, il est indispensable, à travers les différentes générations du FED, de bien distinguer les fonds initiaux du FED en cours de ceux du FED antérieur, repris comme reliquat. Ces transferts peuvent être importants et ne sont pas indiqués comme tels dans CRIS, créant ainsi un écart entre les fonds engagés dans les stratégies et ceux décidés ou prévus sous le sigle d'un FED déterminé[68].
- Dans la liste des projets acceptés de CRIS, il existe des financements appelés « facilités » ne fournissant aucun détail sur les actions mises en œuvre, ni sur leur date d'exécution, ni même sur le bénéficiaire direct.
- Il existe des projets co-financés par différents programmes, ceux-ci étant à la fois régionaux, nationaux et communautaires et les bases de données n'indiquent pas ce co-financement (ex : ECOFAC).
- Dans certaines actions des lignes budgétaires horizontales, CRIS indique comme référence la région d'Afrique centrale (RCE) comme bénéficiaire mais le titre semble porter plutôt sur un seul pays de la région. L'inverse est également vrai[69].
- Il existe des différences importantes entre les bases de données de la CE et celle du CAD de l'OCDE. Les deux principales difficultés rencontrées ont été, premièrement, la

[67] Voir par exemple les montants indiqués dans la base de données CRIS pour les projets : FED/8-ACP RCE-1 & FED/8-ACP RCE-22. CRIS indique la somme de montants nuls alors qu'en réalité, il y a eu plus de 20 millions d'euros pour les deux actions.

[68] Un exemple est celui du projet PIR FED/9-ACP RCE-1, dans le secteur de la gestion forestière, qui apparaît comme appartenant au 9ème FED alors qu'en réalité il a été engagé au titre du 8ème FED.

[69] Par exemple : le projet ENV/1996/ 003-789 pour la Région d'Afrique centrale a comme action : *Assessment of Ecological and Economic Prospects and limitations for sustainable Management of Natural Forest in Cameroon*

différence entre les classifications des secteurs d'aide respectifs et, deuxièmement, la différence entre les classifications des régions ou pays bénéficiaires de l'aide. La CE considère la région d'Afrique centrale à part entière alors que l'OCDE ne reconnaît pas l'aide régionale à cette région et présente uniquement des données pour chacun des pays de cette région. En revanche, l'OCDE reprend de manière agrégée dans sa liste d'autres régions qui s'inscrivent dans des processus d'intégration régionale, notamment la Communauté d'Afrique orientale (Voir tableaux ci-dessus comparés a ceux-ci-dessous).

Tout en tenant compte de ces difficultés, nous avons organisé les données de la façon suivante :

- Nous proposons une classification des secteurs correspondant à l'objet de notre évaluation, à savoir la coopération régionale de la CE en Afrique centrale. Dès lors, la classification se concentre sur les secteurs de concentration et hors concentration.
- Nous basons l'analyse de la période concernée (1996-2006) sur la liste de projets disponibles sur CRIS à la date du 10 août 2005 ainsi que sur le PIR engagé sur le 9ème FED en cours d'élaboration et pour lequel nous avons réussi à collecter des informations de base. Pour les autres sources de financement, seule la base de données CRIS a été considérée.
- Pour les projets sans information détaillée sur les bénéficiaires, nous avons fait appel à la liste des contrats disponibles sur CRIS à la même date.
- **Finalement, nous distinguons clairement les montants engagés (totaux des montants programmés dans chaque stratégie) des montants décidés (après identification et formulation qui sont ceux effectivement financés et mis en œuvre).**

Il est important pour la lecture des montants dans tout le rapport de noter l'égalité suivante de montants:

ENGAGES = DECIDES + PREVUS

ENGAGES : PIRS (= Stratégies)

DECIDES : Convention de Financement (EFFECTIVEMENT MIS EN ŒUVRE[70])

PREVUS : Proposition de Financement (EN PHASE D'IDENTIFICATION ET FORMULATION)

[70] Apres la Décision, il y aura un montant effectivement contracté et parmi ces montants contractés, on verra finalement les montants déjà payés.

Tableau 24: Classification sectorielle de l'aide de la CE dans la Région d'Afrique centrale

Macro-secteurs	Secteurs	Sous-Secteurs	
Intégration économique régionale et appui au commerce	Intégration régionale		1
	Développement économique & commercial		2
Gestion durable des ressources naturelles renouvelables et conservation de la biodiversité et des écosystèmes	Gestion environnementale		3
	Gestion forestière		4
Transports et Télécommunications	Politique du transport & autres secteurs transport		5
	Transport routier		6
Hors Concentration	Gouvernance	Appui budgétaire & ajustement structurel	7
		Elections, réfugiés et aide d'urgence	8
		Autres, compris appuis institutionnels et société civile	9
	Sociaux	Education	10
		Santé	11
		Eau & assainissement & urbanisme	12
	Culture		13
	Agriculture & élevage		14
	Préparation & suivi des programmes		15
	Non spécifiés (dont facilities TCF)		16

Tableau 25: Aide bilatérale – PINs - CE a la Région d'Afrique centrale

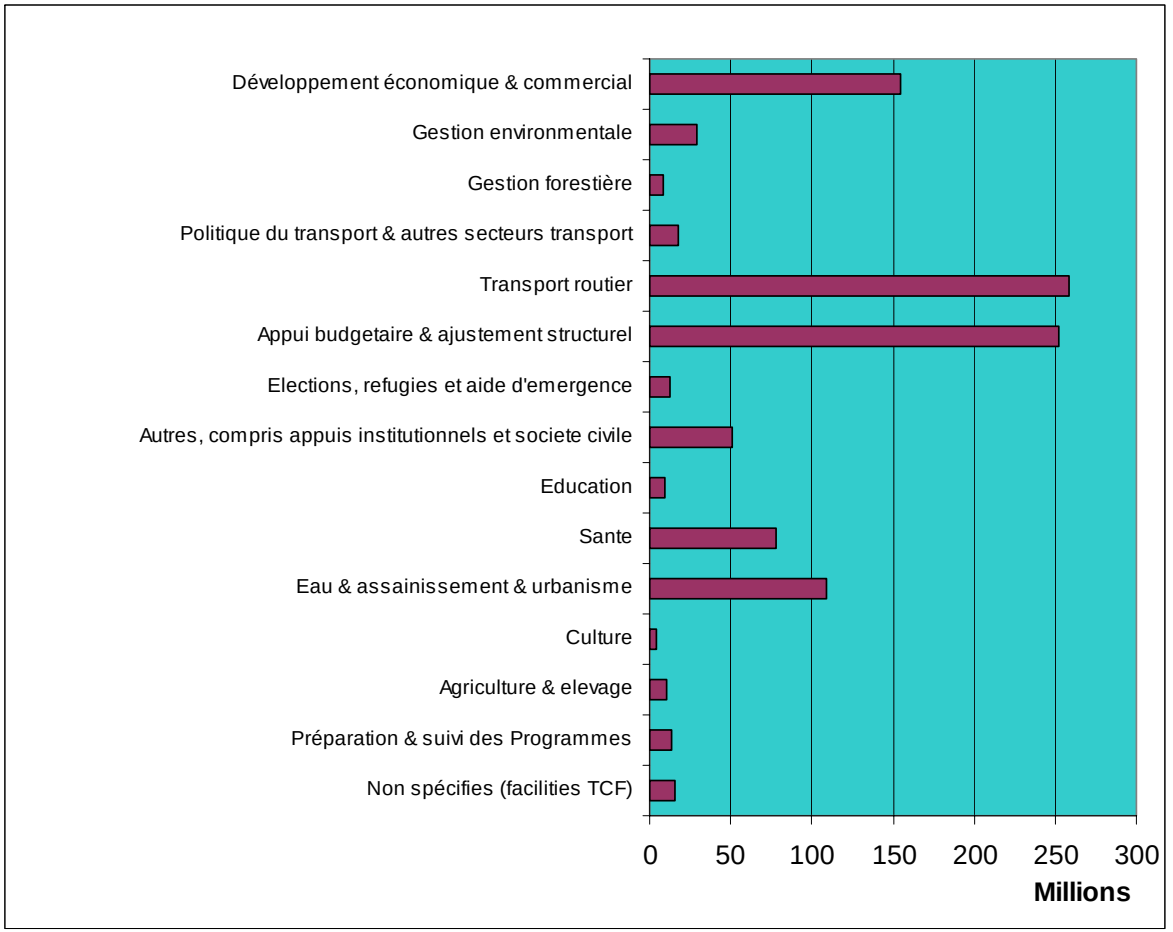

Figure 5: Aide CE à la Région d'Afrique centrale, PIR 6eme a 9eme FED, en euros, par secteur

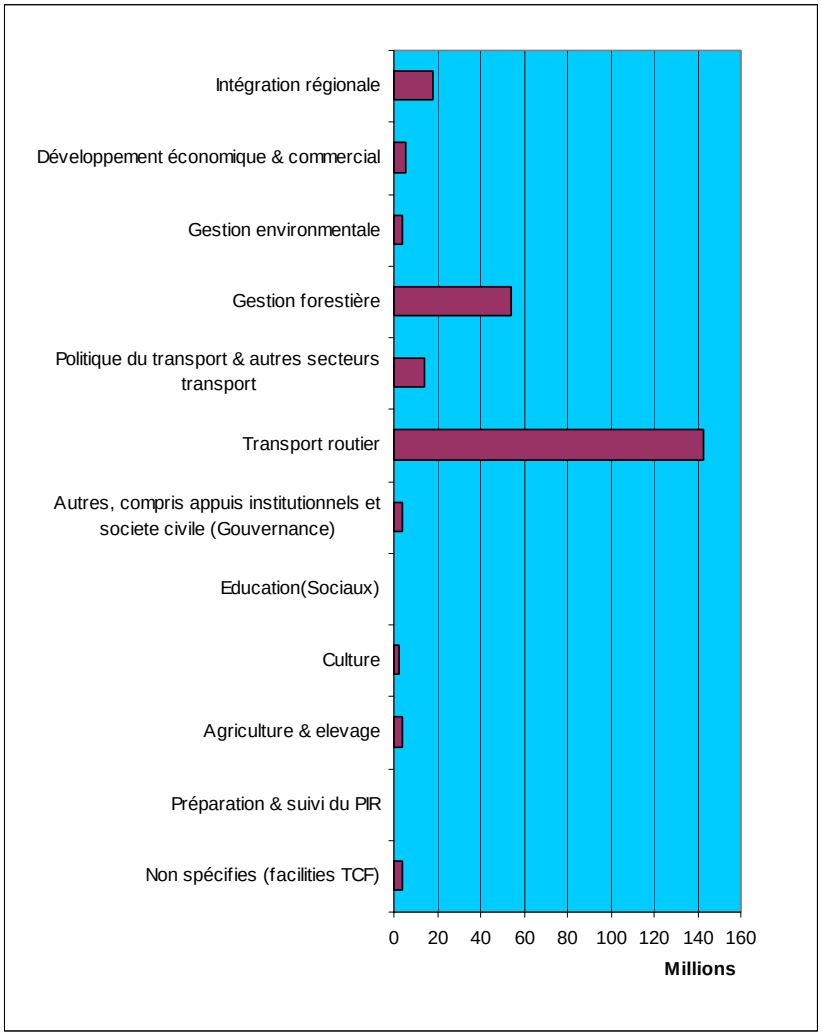

Tableau 26: Aide CE à la Région d'Afrique centrale, PIR 6eme a 9eme FED, en euros, par secteur

Secteur de Concentration	Sous-secteurs	6emeFED	7emeFED	8emeFED	9emeFED	TOTAL	%
Intégration économique régionale et appui au commerce	Intégration régionale	0	0	1,970,000	16,000,000	17,970,000	7%
	Développement économique & commercial	0	380,000	5,300,000	0	5,680,000	2%
	Subtotal	**0**	**380,000**	**7,270,000**	**16,000,000**	**23,650,000**	**9%**
Gestion durable des ressources naturelles renouvelables et conservation de la biodiversité et des écosystèmes	Gestion environmentale	0	0	1,600,000	2,000,000	3,600,000	1%
	Gestion forestière	0	16,400,000	19,026,837	18,600,000	54,026,837	21%
	Subtotal	**0**	**16,400,000**	**20,626,837**	**20,600,000**	**57,626,837**	**23%**
Transports et Télécommunications	Politique du transport & autres secteurs transport	0	0	1,980,000	12,500,000	14,480,000	6%
	Transport routier	18,000,000	54,509,100	70,275,000	0	142,784,100	56%
	Subtotal	**18,000,000**	**54,509,100**	**72,255,000**	**12,500,000**	**157,264,100**	**62%**
Hors Concentration	Gouvernance						
	Autres, compris appuis institutionnels et societe civile	0	0	0	4,050,000	4,050,000	2%
	Sociaux						
	Education	0	0	1,000,000	0	1,000,000	0.4%
	Culture	0	346,534	2,190,776	0	2,537,309	1%
	Agriculture & elevage	800,000	0	800,000	1,990,000	3,590,000	1%
	Préparation & suivi du PIR	0	92,270	570,058	220,000	882,328	0.3%
	Non spécifies (facilities TCF)	0	0	0	4,100,000	4,100,000	2%
	Subtotal	**800,000**	**438,804**	**4,560,834**	**10,360,000**	**16,159,638**	**6%**
TOTAL		**18,800,000**	**71,727,903**	**104,712,671**	**59,460,000**	**254,700,575**	**100%**

Source: EuropeAid - CRIS (10-08-05)

Tableau 27: Projets des Strategies régionales – PIR, par secteurs, par année, en €

Secteur de Concentration	Sous-secteurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL	%
Intégration économique régionale et appui au commerce	Intégration régionale	0	0	0	0	0	1,970,000	0	0	0	16,000,000	0	17,970,000	7%
	Développement économique & commercial	300,000	0	0	0	80,000	5,300,000	0	0	0	0	0	5,680,000	2%
	Subtotal	**300,000**	**0**	**0**	**0**	**80,000**	**7,270,000**	**0**	**0**	**0**	**16,000,000**	**0**	**23,650,000**	**9%**
Gestion durable des ressources naturelles	Gestion environmentale	0	0	0	0	1,600,000	0	0	0	0	2,000,000	0	3,600,000	1%
	Gestion forestière	18,750,000	0	0	0	20,676,837	400,000	200,000	0	0	14,000,000	0	54,026,837	21%
	Subtotal	**18,750,000**	**0**	**0**	**0**	**22,276,837**	**400,000**	**200,000**	**0**	**0**	**16,000,000**	**0**	**57,626,837**	**23%**
Transports et Télécommunications	Politique du transport & autres secteurs transport	0	0	0	0	0	1,980,000	0	0	0	12,500,000	0	14,480,000	6%
	Transport routier	284,100	74,500,000	49,500,000	0	8,100,000	1,900,000	8,500,000	0	0	0	0	142,784,100	56%
	Subtotal	**284,100**	**74,500,000**	**49,500,000**	**0**	**8,100,000**	**3,880,000**	**8,500,000**	**0**	**0**	**12,500,000**	**0**	**157,264,100**	**62%**
Hors Concentration	Gouvernance													
	Autres, compris appuis institutionnels et societe civile	0	0	0	0	0	0	0	50,000	0	4,000,000	0	4,050,000	2%
	Sociaux													
	Education	0	0	0	0	1,000,000	0	0	0	0	0	0	1,000,000	0.4%
	Culture	329,082	0	17,452	2,190,776	0	0	0	0	0	0	0	2,537,309	1.0%
	Agriculture & elevage	0	0	0	0	0	1,600,000	0	0	1,990,000	0	0	3,590,000	1%
	Préparation & suivi du PIR	0	92,270	0	55,502	0	505,000	0	229,556	0	0	0	882,328	0.3%
	Non spécifies (facilities TCF)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,300,000	2,800,000	4,100,000	2%
	Subtotal	**329,082**	**92,270**	**17,452**	**2,246,278**	**1,000,000**	**2,105,000**	**0**	**279,556**	**1,990,000**	**5,300,000**	**2,800,000**	**16,159,638**	**6%**
TOTAL		**19,663,182**	**74,592,270**	**49,517,452**	**2,246,278**	**31,456,837**	**13,655,000**	**8,700,000**	**279,556**	**1,990,000**	**49,800,000**	**2,800,000**	**254,700,575**	**100%**

Source: EuropeAid - CRIS (10-08-05)

Figure 6: Cycle de programmations des PIRS

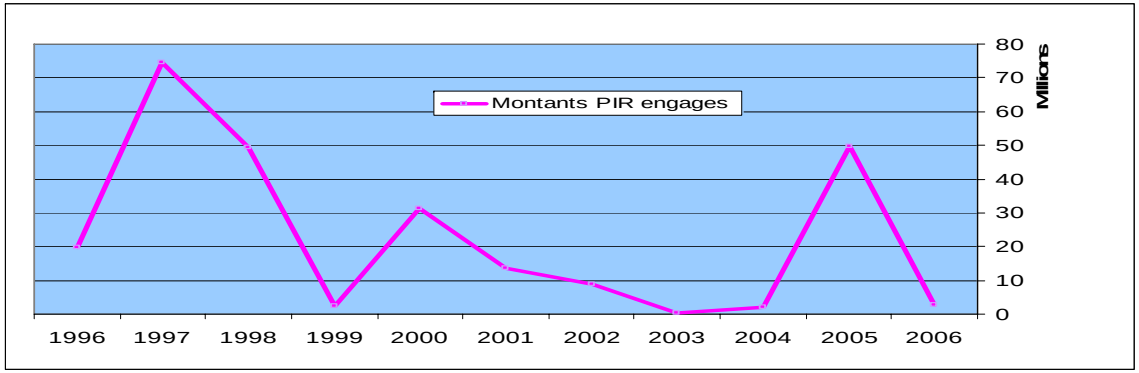

Tableau 28: Totaux des Strategies régionales – PIR, par projet, d'après CRIS database au 10-08-2005

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Intégration économique régionale et appui au commerce										
7	1996	FED/7-ACP RPR-581	Développement économique & commercial	Trade facilitation	010213 coop. technique générale	APPUI MARCHE BETAIL,VIANDE EN AFRIQUE OUEST ET CENTRE	Ongoing	300,000	282,954	282,954
7	2000	FED/7-ACP RPR-770	Développement économique & commercial	Food crop production	010213 coop. technique générale	FINANCIAL AND ECONOMIC ANALYSIS OF BANANA INVESTMENT PROPOSA LS - JAMAICA AND CAMEROON	Ongoing	80,000	64,041	64,041
8	2001	FED/8-ACP RCE-18	Développement économique & commercial	Industrial development	294201 prises participation FED 8	Central Africa growth fund (cagf)	Ongoing	5,300,000	5,300,000	2,500,000
8	2001	FED/8-ACP RCE-16	Intégration régionale	Economic and development policy/Planning	010470 autres subventions FED 8	APPUI A LA CEMAC-PHASE PREPARATOIRE	Ongoing	1,970,000	1,434,192	934,105
9	2005		Intégration régionale	Economic and development policy/Planning		PROGRAMME D'INTEGRATION ECONOMIQUE (PAIRAC)	PIF PASSE; PF APPROUVE + CONVENTION DE FINANCEMENT	16,000,000	0	0

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Gestion durable des ressources naturelles renouvelables et conservation de la biodiversité et des écosystèmes										
7	1996	FED/7-ACP RPR-410	Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	010203 subventions	ECOFAC - PHASE II (VOIR 6-RPR-369 & 8-RCE-5)	Ongoing	16,000,000	15,686,135	15,686,135
7	2001	FED/7-ACP RPR-778	Gestion forestière	Environmental policy and administrative management	010213 coop. technique générale	ASSISTANCE TECHNIQUE FORETS ET ENVIRONNEMENT POUR L'AFRIQUE CENTRALE	Ongoing	400,000	399,885	352,171
8	1996	FED/8-ACP RCE-5	Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	010470 autres subventions FED 8	ECOFAC PROLONGATION PHASE II (VOIR 6-RPR-369 & 7-RPR-410)	Ongoing	2,750,000	2,691,048	2,691,048
8	2000	FED/8-ACP RCE-8	Gestion forestière	Environmental policy and administrative management	010495 cooperation technique générale FED 8	EVALUATION PROGRAMME AVENIR PEUPLES FORETS TROPICALES	Closed	76,837	76,837	76,837
8	2000	FED/8-ACP RCE-9	Gestion forestière	Site preservation	010470 autres subventions FED 8	ECOFAC PHASE III (VOIR 8-ACP-CA-10)	Ongoing	16,000,000	16,000,000	15,914,381
8	2000	FED/8-ACP RCE-11	Gestion environnementale	General government services	010470 autres subventions FED 8	METEOROLOGICAL TRANSITION IN AFRICA	Ongoing	1,600,000	1,573,650	73,931
8	2002	FED/8-ACP RCE-20	Gestion forestière	Site preservation	010495 cooperation technique générale FED 8	AUDIT FINANCIER ET EVALUATION PROSPECTIVE DU PROGRAMME ECOFA C	Ongoing	200,000	172,464	172,464

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Gestion durable des ressources naturelles renouvelables et conservation de la biodiversité et des écosystèmes										
9	2000	FED/9-ACP RCE-1	Gestion forestière	Site preservation	041020 projets régionaux - appui projet; relicat8fed; 2003; Gabon-Cameroun font partie du même programme (DelGabonchefde file)	AUGMENTATION DE PLAFOND : PROJET 8 ACP RCE 9 + 8 ACP CA 10 ECOFAC : GESTION RATIONELLE DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CE	Ongoing	4,600,000	4,599,987	4,441,701
9	2005		Gestion forestière	Forestry policy and administrative management		PROGRAMME REGIONAL FORETS ECOFAC (NOUVELLE PHASE: IV)	ACCORD DU COMITE FED DU 23/05/2005	14,000,000	0	0
9	2005		Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management		AFRICAN MONITORING OF THE ENVIRONMENT FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT (AMESD)	PIF EN PREPARATION	2,000,000	0	0
Transports et Télécommunications										
6	1997	FED/6-ACP RPR-555	Transport routier	Public sector financial management	010203 subventions	APPUI INTEGRAT.ECONOM. AFRIQ. CENTRALE VOLET INFRASTRUCTURES	Ongoing	18,000,000	18,000,000	18,000,000
7	1996	FED/7-ACP RPR-617	Transport routier	Transport policy and administrative management	010214 coop. technique liée	ETUDE TECHN. & ECONOM. CONSTRUCT. PONT FLEUVE NTEM	Closed	284,100	284,100	284,100

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Transports et Télécommunications										
7	1997	FED/7-ACP RPR-630	Transport routier	Public sector financial management	010203 subventions	APPUI INTEGRAT.ECONOM. AFRIQ. CENTRALE VOLET INFRASTRUCTURES	Ongoing	44,000,000	40,845,695	39,583,111
7	1998	FED/7-ACP RPR-720	Transport routier	Road transport	010203 subventions	APPUI INTEGRAT. ECONOM. REGION. AFRIQUE CENTRALE VOLET INFRA	Ongoing	5,000,000	642,739	257,280
7	2000	FED/7-ACP RPR-771	Transport routier	Road transport	010203 subventions	PROJET NTEM - AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERES	Ongoing	5,225,000	5,224,975	4,749,103
8	1997	FED/8-ACP RCE-1	Transport routier	Public sector financial management	010470 autres subventions FED 8	APPUI INTEGRAT. ECONOM. AFRIQ. CENTRALE VOLET INFRASTRUCTURE	Closed	12,500,000	12,500,000	12,500,000
8	1998	FED/8-ACP RCE-2	Transport routier	Road transport	010470 autres subventions FED 8	APPUI INTEGRAT. ECONOM. REGION. AFRIQUE CENTRALE VOLET INFRA	Ongoing	44,500,000	44,360,101	28,798,371
8	2000	FED/8-ACP RCE-12	Transport routier	Road transport	010470 autres subventions FED 8	PROJET NTEM - AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERES	Ongoing	2,875,000	2,875,000	2,857,274
8	2001	FED/8-ACP RCE-13	Politique du transport & autres secteurs transport	Road transport	010495 cooperation technique générale FED 8	DDT : DISPOSITIF POUR LE DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT REGIONAL	Ongoing	1,980,000	1,580,597	549,673

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Transports et Télécommunications										
8	2001	FED/8-ACP RCE-15	Transport routier	Road transport	010470 autres subventions FED 8	ROUTE BAROUABOULAI-MEIGANGA-NGAOUNDERE-ETUDES DE FAISABILITE & TECHNIQUE	Ongoing	1,900,000	1,153,000	590,231
8	2002	FED/8-ACP RCE-22	Transport routier	Transport policy and administrative management	041020 projets régionaux - appui projet	AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUAR (CA) - GAROUA BOULAI (CM)	Closed	8,500,000	8,500,000	8,500,000
9	2005		Politique du transport & autres secteurs transport	Transport policy and administrative management		PROGRAMME DE FACILITATION DES TRANSPORTS	PF EN INSTRUCTION	12,500,000	0	0
9	2006		Transport routier	Road transport		AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUAR (CA) - GAROUA BOULAI (CM)	Prévu mais non retenu (retards)	0	0	0
Secteurs hors concentration: appui à la prévention des conflits et au dialogue politique, divers										
6	2001	FED/6-ACP RPR-580	Agriculture & élevage	Livestock /veterinary services	010203 subventions	ALTERNATIVES AU BRACONNAGE-AFRIQUE CENTRALE (VOIR 8-RCE-19)	Ongoing	800,000	800,000	752,386
7	1996	FED/7-ACP RPR-536	Culture	Culture and recreation	010213 coop. technique générale	AT PR L'ELABORATION D'1 ETUDE/EVALUATION SUR ORGA DU FESPAM	Closed	14,082	14,082	14,082
7	1996	FED/7-ACP RPR-577	Culture	Culture and recreation	010218 coop. culturelle et sociale	APPUI A LA REALISATION DU FILM SAMBA & LEUK LE LIEVRE""	Closed	315,000	315,000	315,000

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Secteurs hors concentration: appui à la prévention des conflits et au dialogue politique, divers										
7	1997	FED/7-ACP RPR-585	Préparation & suivi des PIR	Promotion of development awareness	010213 coop. technique générale	AFRIQUE CENTRALE COOPERATION REGIONALE & SIGNATURE PIR	Closed	67,377	67,377	67,377
7	1997	FED/7-ACP RPR-629	Préparation & suivi des PIR	Promotion of development awareness	010213 coop. technique générale	PIR 8EME FED - REUNION TECHNIQUE PREPARATOIRE	Closed	24,893	24,893	24,893
7	1998	FED/7-ACP RPR-714	Culture	Government administration	010214 coop. technique liée	ETUDE DE FAISABILITE D'UN PROGRAMME REGIONAL CULTUREL	Closed	17,452	17,452	17,452
8	1999	FED/8-ACP RCE-3	Culture	Culture and recreation	010470 autres subventions FED 8	SOUTIEN OPERATION ECRANS NOIRS" POUR LA DIFFUSION DU FILM A FRICAIN EN AFRIQUE CENTRALE"	Ongoing	136,000	136,000	136,000
8	1999	FED/8-ACP RCE-4	Préparation & suivi des PIR	Government administration	010470 autres subventions FED 8	RÎUNION RÎGIONALE DES ON	Closed	55,502	55,502	55,502
8	1999	FED/8-ACP RCE-6	Culture	Culture and recreation	010470 autres subventions FED 8	PROGRAMME CULTUREL REGIONAL DE L'AFRIQUE CENTRALE	Ongoing	1,980,000	1,891,957	1,883,146
8	1999	FED/8-ACP RCE-7	Culture	Culture and recreation	010495 cooperation technique générale FED 8	PREPARATION & LANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL PROCULTURE	Closed	74,776	74,776	74,776
8	2000	FED/8-ACP RCE-10	Education	Higher education	010470 autres subventions FED 8	UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE - PHASE II + 8 CM 23	Ongoing	1,000,000	965,922	924,239

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Secteurs hors concentration: appui à la prévention des conflits et au dialogue politique, divers										
8	2001	FED/8-ACP RCE-14	Préparation & suivi des PIR	Economic and development policy/Planning	010495 cooperation technique générale FED 8	MISSION D'ORGANISATION REUNION DE PROGRAMMATION REGIONALE	Ongoing	80,000	50,731	50,731
8	2001	FED/8-ACP RCE-17	Préparation & suivi des PIR	Strengthening civil society	010495 cooperation technique générale FED 8	PREPARATION PROGRAMMATION 9âME FED	Ongoing	425,000	352,460	352,460
8	2001	FED/8-ACP RCE-19	Agriculture & élevage	Livestock /veterinary services	010470 autres subventions FED 8	ALTERNATIVES AU BRACONNAGE-AFRIQUE CENTRALE (VOIR 6-RPR-580)	Ongoing	800,000	783,864	781,919
8	2003	FED/8-ACP RCE-21	Préparation & suivi des PIR	Sectors non specified	010495 cooperation technique générale FED 8	SIGNATURE DU PIR 9EME FED POUR L'AFRIQUE CENTRALE	Ongoing	9,556	8,800	4,393
9	2003	FED/9-ACP RCE-2	Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Economic and development policy/Planning	041020 projets régionaux - appui projet; relicat8fed	ETUDE - STRATEGIE DE PREVENTION DE CONFLITS	Ongoing	50,000	47,600	44,212
9	2003	FED/9-ACP RCE-3	Préparation & suivi des PIR	Economic and development policy/Planning	041020 projets régionaux - appui projet; relicat8fed	AT POUR LE SUIVI DU PIR	Ongoing	220,000	194,920	97,460
9	2004	FED/9-ACP RCE-4	Agriculture & élevage	Agricultural research	041020 projets régionaux - appui projet; relicat8fed	RENFORCEMENT REGIONAL DU CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHES SUR BANANIERS ET PLANTAINS-CARBAP	Ongoing	1,990,000	661,000	535,541
9	2004	FED/9-ACP RCE-5	Non spécifiés (dont facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	041020 projets régionaux - appui projet; relicat8fed	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (FCT)	Ongoing	1,300,000	802,418	328,211

FED	Année	Code Identification	Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Ligne Budgétaire	Titre du Projet	Etat au 10/08/05	Montant Engage	Montant Contracte	Montant Paye
Secteurs hors concentration: appui à la prévention des conflits et au dialogue politique, divers										
9	2005		Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Economic and development policy/Planning		PREVENTION DES CONFLITS (CEEAC)	PF EN INSTRUCTION	4,000,000	0	0
9	2005		Non spécifiés (dont facilities TCF)	Economic and development policy/Planning		TECHNICAL COOPERATION FACILITY 2 (TCF2)	ESTIMATION; OUTIL AT COURT TERME COMME CONTRATS CADRES LOTS	2,800,000	0	0
Total PIR REGION AFRIQUE CENTRALE								**254,700,575**	**191,512,153**	**166,318,690**

Tableau 29: Totaux des stratégies nationales – PINs, par secteurs, par année, en €

Secteurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL	%
Développement économique & commercial	3,603,144	413,535	825,096	14,045,663	36,929,490	56,000,000	40,500,000	316,849	2,347,550	0	154,981,328	15%
Gestion environmentale	22,495	0	75,163	15,395,135	13,500,000	159,811	0	80,000	0	0	29,232,603	3%
Gestion forestière	431,994	500,000	0	0	7,079,886	63,632	16,153	80,000	0	0	8,171,666	0.8%
Politique du transport & autres secteurs transport	396,356	0	0	96,505	750,000	4,235,995	12,160,000	80,000	0	0	17,718,856	2%
Transport routier	14,762,431	14,649,580	78,506,448	80,800,000	28,024,532	26,147,000	5,322,220	72,337	9,940,000	0	258,224,549	25%
Gouvernance												
Appui budgetaire & ajustement structurel	24,370,395	9,404,547	48,395,752	22,221,139	92,974,761	4,900,000	0	50,000,000	0	0	252,266,593	25%
Elections, refugies et aide d'emergence	602,618	0	501,544	36,935	0	4,710,543	1,961,467	80,000	5,000,000	0	12,893,107	1.3%
Autres, compris appuis institutionnels et societe civile	0	0	2,046,989	1,000,000	6,225,657	6,150,000	19,950,000	7,357,071	8,000,000	0	50,729,717	5%
Sociaux												
Education	0	0	0	29,499	9,002,620	0	48,697	750,000	0	0	9,830,815	1%
Sante	2,378,497	1,380,636	0	64,414,265	16,044	79,420	0	9,270,000	0	0	77,538,862	7.6%
Eau & assainissement & urbanisme	10,906,456	38,653	19,645,407	37,225,515	5,338,644	4,065,262	305,400	150,000	1,620,000	30,000,000	109,295,338	11%
Culture	1,165,027	92,900	0	0	0	949,070	530,000	914,600	0	0	3,651,597	0.4%
Agriculture & elevage	0	0	199,870	72,599	69,690	59,070	64,838	8,000,000	1,800,000	0	10,266,068	1.0%
Préparation & suivi des Programmes	1,336,059	1,087,942	469,542	3,770,396	630,248	2,163,769	3,489,400	787,132	0	0	13,734,487	1.3%
Non spécifies (facilities TCF)	0	0	0	0	0	0	0	11,895,000	3,259,000	0	15,154,000	1.5%
TOTAL	**59,975,473**	**27,567,793**	**150,665,811**	**239,107,650**	**200,541,573**	**109,683,571**	**84,348,176**	**89,832,989**	**31,966,550**	**30,000,000**	**1,023,689,586**	**100%**

Source: EuropeAid - CRIS (10-08-05)

Tableau 30: Projets des stratégies nationales – PINs, par projet

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Developpement economique & commercial	Business services	Private sector development (20396)	CM	FED/8-ACP CM-20	2000	Closed	0	0	0
Developpement economique & commercial	Business services	ETD FAIS. ET ELABOR. PF POUR L'APPUI BUDG ET INSTITUT. AU CAMEROUN DANS LE CADRE DU 9âME FED	CM	FED/9-ACP CM-1	2003	Ongoing	124,400	124,388	119,057
Developpement economique & commercial	Business services	A.T. L'O.N. ORGANISATION SEMINAIRE NATIONAL SUR APE	GA	FED/8-ACP GA-18	2003	Ongoing	40,000	37,500	32,328
Developpement economique & commercial	Business services	Private sector development (20815)	GA	FED/8-ACP GA-6	2000	Closed	5,000,000	5,000,000	5,000,000
Developpement economique & commercial	Economic and development policy/Planning	AUG_PLAF LETTRE DU O.P.D. (LOWE) 054088 DU 04.08.99	CA	FED/8-ACP CA-6	1998	Ongoing	670,000	559,813	559,813
Developpement economique & commercial	Formal sector financial institutions	Private sector dev.global loan (20395)	CM	FED/8-ACP CM-16	1999	Closed	9,826,507	9,826,507	9,826,507
Developpement economique & commercial	Formal sector financial institutions	AFRICA LEASING COMPANY SA (21908)	CM	FED/8-ACP CM-36	2003	Closed	152,449	152,449	152,449
Developpement economique & commercial	Formal sector financial institutions	Africa leasing company s.a.	CM	FED/8-ACP CM-37	2004	Ongoing	347,550	347,550	0
Developpement economique & commercial	Formal sector financial institutions	Pret global developpement du secteur prive c (20814)	GA	FED/8-ACP GA-13	2001	Closed	0	0	0

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Annee	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Développement économique & commercial	Formal sector financial institutions	Prêt global secteur financier (22120)	CD	FED/8-ACP CD-40	2004	Ongoing	2,000,000	2,000,000	1,497,800
Développement économique & commercial	Hydro-electric power plants	REHABILITATION CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE DE CONTADOR	STP	FED/7-ACP STP-18	1997	Closed	142,950	142,950	142,950
Développement économique & commercial	Hydro-electric power plants	REHABILITATION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE RIO CONTADOR	STP	FED/8-ACP STP-1	1999	Ongoing	3,770,000	3,042,432	2,385,637
Développement économique & commercial	Industrial development	SOC. IND.PNEUEMATIQUES (SIP)(71081) 6AFF/2AG10MECU/IV	CM	FED/7-ACP CM-52	1997	Closed	0	0	0
Développement économique & commercial	Industrial development	SAFEN GABON (71050) 3E /1E AG LOME IV	GA	FED/7-ACP GA-21	1996	Closed	600,000	600,000	600,000
Développement économique & commercial	Industrial development	COMPLEXE INDUSTRIEL DE MOANDA (20800)	GA	FED/8-ACP GA-7	2000	Closed	6,000,000	6,000,000	6,000,000
Développement économique & commercial	Mineral prospection and exploration	APPUI AU SECTEUR MINIER	GA	FED/8-ACP GA-17	2002	Ongoing	35,000,000	21,511,396	3,344,595
Développement économique & commercial	Mineral/mining policy and administrative management	ETUDE D'ELIGIBILITE SYSMIN	GA	FED/8-ACP GA-4	1999	Closed	449,156	449,156	449,156
Développement économique & commercial	ND	PREPARATION 3EME CONFERENCE N.U. SUR LES PMA	GA	FED/8-ACP GA-14	2001	Closed	0	0	0
Développement économique & commercial	Rural development	AT CLOTURE MICROREAL. RURAL REGION CUVETTE	COB	FED/7-ACP COB-43	1998	Closed	78,162	78,162	78,162
Développement économique & commercial	Rural development	AT CLOTURE MICROREAL. RURAL REGION POOL	COB	FED/7-ACP COB-45	1998	Closed	76,934	76,934	76,934

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Développement économique & commercial	Rural development	PROGRAMME DE MICROREALISATIONS	COB	FED/8-ACP COB-9	2002	Ongoing	5,500,000	4,397,557	2,150,235
Développement économique & commercial	Rural development	RIDER 1: AUGMENTATION (ET PROLONG.) PROJET 7 ACP COB 056 SELON LETTRE DELLICOUR 17810 DU XX/XX/XX	COB	FED/9-ACP COB-6	2002	Closed	0	0	0
Développement économique & commercial	Rural development	AT-AMENAGEMENT DE LA VALLEE SUPERIEURE DE LA BENOUE (MEAVSB)	CM	FED/6-ACP CM-70	1997	Closed	270,586	270,586	270,586
Développement économique & commercial	Rural development	APPUI AUX POPULATIONS DE LAGDO	CM	FED/7-ACP CM-45	1996	Closed	2,814,094	2,814,094	2,814,094
Développement économique & commercial	Rural development	ETUDE FORMULATION PROGRAMME DEV. RURAL DEPT.LOGONE & CHARI""	CM	FED/7-ACP CM-47	1996	Closed	155,829	155,829	155,829
Développement économique & commercial	Rural development	ETUDE DE FORMULATION D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL D NS LE DEPARTEMENT LOGONE & CHARI""	CM	FED/8-ACP CM-7	1996	Closed	33,222	33,222	33,222
Développement économique & commercial	Solar energy	ETUDE PREPARATOIRE POUR LE P.R.S. II	CD	FED/8-ACP CD-21	2000	Closed	77,671	77,671	77,671
Développement économique & commercial	Solar energy	PROGRAMME REGIONAL SOLAIRE (PHASE II) (PRS II)	CD	FED/8-ACP CD-26	2000	Ongoing	4,000,000	39,352	39,352
Développement économique & commercial	Télécommunications	Câble téléphonique sous-marin (21494)	GA	FED/8-ACP GA-10	2000	Closed	21,851,819	21,851,819	21,851,819
Développement économique & commercial	Tourism policy and administrative management	ORGANISATION D'UNE SEMAINE DE TOURISME	CD	FED/7-ACP CD-57	1996	Closed	0	0	0

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Développement économique & commercial	Trade policy and administrative management	Chad cameroun oil export system (8 cd 29) (20996-20998)	CM	FED/8-ACP CM-30	2001	Ongoing	35,700,000	35,700,000	26,345,488
Développement économique & commercial	Trade policy and administrative management	Chad cameroun oil export system (8 cm 30)_(20996-20998)	CD	FED/8-ACP CD-29	2001	Ongoing	20,300,000	20,300,000	14,048,521
Gestion environnementale	Bio-diversity	CEIL INC PER LETTER EDF DCAO (LOWE) 55943 DD 21/12/1999	CA	FED/6-ACP CA-49	1999	Closed	105,001	105,001	105,001
Gestion environnementale	Bio-diversity	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION NORD - PHASE II	CA	FED/7-ACP CA-23	1999	Ongoing	15,095,000	15,070,693	15,070,693
Gestion environnementale	Bio-diversity	PROJET PROTECTION & CONSERVATION TORTUES MARINES	STP	FED/7-ACP STP-19	1998	Closed	75,163	75,163	75,163
Gestion environnementale	Bio-diversity	CONSERVATION&VALORISATION ECOTOURISTIQUE DES TORTUES MARINES	STP	FED/7-ACP STP-22	1999	Closed	70,109	70,109	70,109
Gestion environnementale	Economic and development policy/Planning	APPUI POUR LA MISE EN OEUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES SUR LES ESPECES PHARES""	STP	FED/8-ACP STP-12	2001	Closed	59,811	59,811	59,811
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	VALORISATION DES AIRES PROTEGEES	GA	FED/7-ACP GA-28	1999	Closed	74,580	74,580	74,580
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	AMELIORATION DE LA VISION DE LA FAUNE DANS LA RESERVE DE LOP E	GA	FED/7-ACP GA-34	2001	Ongoing	100,000	97,106	97,106
Gestion environnementale	Environmental research	ETUDE 'PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE CAMEROUN'	CM	FED/9-ACP CM-4	2003	Ongoing	80,000	71,584	71,584
Gestion environnementale	Environmental research	ETUDE IMPACT ENVIRONNEM. 3 PROJETS INFRASTRUCTURES ROUTIERES	CD	FED/7-ACP CD-71	1996	Closed	22,495	22,495	22,495
Gestion environnementale	Environmental research	ETUDE IMPACT SUR ENVIRONNEMENT DU PROJET ROUTE KELO-MOUNDOU	CD	FED/8-ACP CD-6	1999	Closed	50,445	50,445	50,445

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Gestion environnementale	Road transport	PROGRAMME SECTORIEL DE VALORISATION DES AIRES PROTEGEES	GA	FED/8-ACP GA-9	2000	Ongoing	4,700,000	4,501,103	2,944,731
Gestion environnementale	Road transport	AUGMENTATION DE PLAFOND DU PROJET 8 ACP GA 9	GA	FED/9-ACP GA-5	2000	Ongoing	300,000	272,000	123,122
Gestion environnementale	Site preservation	CURESS-CONSERVATION & UTILISATION RATION.ECOSYSTEMES SOUDANO SAHELIENS	CD	FED/8-ACP CD-18	2000	Ongoing	8,500,000	7,082,214	5,407,567
Gestion forestière	Environmental policy and administrative management	AT DOMAINES FORESTIER. ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT AEC	GA	FED/6-ACP GA-31	1996	Closed	268,877	268,877	268,877
Gestion forestière	Environmental policy and administrative management	AT POUR LE SECTEUR ENVIRONNEMENT. FORET. DEVELOPPEMENT RURAL	GA	FED/7-ACP GA-26	1996	Closed	163,117	163,117	163,117
Gestion forestière	Forestry development	AMENAGEMENT FORESTIER ET GESTION DES TERROIRS	CD	FED/9-ACP CD-1	2003	Closed	0	0	0
Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	AMELIORATION VISION DE LA FAUNE DE FORET-RESERVE DE LOPE	GA	FED/7-ACP GA-25	1997	Ongoing	500,000	489,793	489,793
Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	APPUI AU DEVELOPPEMENT DE FORAC	GA	FED/7-ACP GA-38	2003	Ongoing	80,000	76,249	76,249
Gestion forestière	Fuelwood/charcoal	AT - ETUDE AMENAGEMENT TERROIRS & GESTION FORETS NATURELLES	CD	FED/8-ACP CD-34	2002	Closed	16,153	16,153	16,153
Gestion forestière	Mineral/mining policy and administrative management	PHASE PREP PROGRAMME AU MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE	COB	FED/7-ACP COB-51	2001	Closed	63,632	63,632	63,632
Gestion forestière	Rural development	AT NATIONALE FORET-ENVIRONNEMENT	GA	FED/8-ACP GA-8	2000	Closed	79,886	79,886	79,886
Gestion forestière	Site preservation	ECOFAC - PHASE III (VOIR 8ACP-RCE-9)	CA	FED/8-ACP CA-10	2000	Ongoing	7,000,000	6,855,582	6,065,890
Politique du transport & autres secteurs transport	Air transport	Sécurité aérienne national (19224)	GA	FED/7-ACP GA-23	1996	Closed	396,356	396,356	396,356

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Politique du transport & autres secteurs transport	Government administration	APPUI AU SENAE (SERVICIO NACIONAL DE ESTRADAS)	STP	FED/8-ACP STP-9	2001	Ongoing	480,000	451,234	382,251
Politique du transport & autres secteurs transport	Rail transport	Railways concession project	CM	FED/8-ACP CM-34	2002	Closed	12,000,000	12,000,000	12,000,000
Politique du transport & autres secteurs transport	Road transport	AT A L'ELABORATION D'UN PLAN NATIONAL DES TRANSPORTS	COB	FED/7-ACP COB-48	2001	Closed	1,839,626	1,839,626	1,839,626
Politique du transport & autres secteurs transport	Road transport	TABLE RONDE TRANSPORTS	CD	FED/8-ACP CD-10	1999	Closed	51,667	51,667	51,667
Politique du transport & autres secteurs transport	Road transport	AT POUR L'ORGANISATION DE LA TABLE-RONDE 'TRANSPORT AU CHAD'	CD	FED/8-ACP CD-13	1999	Closed	44,838	44,838	44,838
Politique du transport & autres secteurs transport	Transport policy and administrative management	APPUI A L'ELABORATION DE POLITIQUES SECTORIELLES	EG	FED/8-ACP EG-2	2000	Ongoing	750,000	558,000	530,464
Politique du transport & autres secteurs transport	Transport policy and administrative management	A.T. - EVALUATION DES OFFRES POUR PLAN NATIONAL DE TRANSPORT	EG	FED/8-ACP EG-4	2001	Closed	11,369	11,369	11,369
Politique du transport & autres secteurs transport	Transport policy and administrative management	AT L'O.N. - SECTEUR TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES	EG	FED/8-ACP EG-5	2002	Ongoing	80,000	77,305	77,305
Politique du transport & autres secteurs transport	Transport policy and administrative management	APPUI TECHNICO-INSTITUTIONNEL AU MTPTHU	CD	FED/8-ACP CD-33	2001	Ongoing	1,905,000	1,901,022	1,218,404
Politique du transport & autres secteurs transport	Water transport	APPUI A L'EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DU TRANSPORT FLUVIAL	CA	FED/8-ACP CA-26	2002	Ongoing	80,000	0	0
Politique du transport & autres secteurs transport	Water transport	ETUDE DE NAVIGABILITE DE LA RIVIERE ALIMA	COB	FED/9-ACP COB-1	2003	Ongoing	80,000	80,000	80,000

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Transport Routier	Public sector financial management	APPUI INTEGRAT.ECONOM. AFRIQ. CENTRALE VOLET INFRASTRUCTURES	CM	FED/7-ACP CM-50	1997	Ongoing	13,500,000	13,500,000	13,451,688
Transport Routier	Public sector financial management	APPUI INTEGRAT. ECONOM. AFRIQ. CENTRALE VOLET INFRASTRUCTURE	CM	FED/8-ACP CM-1	1997	Closed	0	0	0
Transport Routier	Road transport	AT APPUI INSTITUTIONNEL SECTEUR ROUTIER" MIN. TRAV. PUBLICS"	CA	FED/7-ACP CA-50	1997	Closed	394,280	394,280	394,280
Transport Routier	Road transport	AUDIT DU FONDS ROUTIER	CA	FED/7-ACP CA-51	1998	Closed	43,915	43,915	43,915
Transport Routier	Road transport	ASSISTANCE TECHNIQUE APPUI INSTITUTIONEL ROUTIER AUPRES DU M INISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU DESENCLAVEMENT	CA	FED/7-ACP CA-57	1997	Closed	208,810	208,810	208,810
Transport Routier	Road transport	COMPLEMENT D'ETUDE - ROUTE BOUAR - GAROUA BOULAI (+8 CA 8)	CA	FED/8-ACP CA-28	2002	Closed	62,220	62,220	62,220
Transport Routier	Road transport	ROUTE NATIONALE BRAZZAVILLE-KINKALA (+7COB33).	COB	FED/6-ACP COB-25	1996	Ongoing	332,858	332,858	332,858
Transport Routier	Road transport	ROUTE NATIONALE NO 1 BRAZZAVILLE - KINKALA (+6COB25).	COB	FED/7-ACP COB-33	1996	Ongoing	617,142	456,714	260,795
Transport Routier	Road transport	APPUI INSTITUTIONNEL A L'ENTRETIEN ROUTIER	COB	FED/9-ACP COB-8	2004	Ongoing	1,990,000	0	0
Transport Routier	Road transport	ROUTE PLAINE TIKAR-MISE A JOUR DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	CM	FED/7-ACP CM-40	1996	Closed	58,453	58,453	58,453
Transport Routier	Road transport	APPUI INSTITUTIONNEL AU SECTEUR ROUTIER	CM	FED/7-ACP CM-46	1996	Ongoing	1,930,000	1,597,200	1,597,200
Transport Routier	Road transport	PREPARATION PROGRAMME ENTRETIEN ROUTIER 8 FED - ETUDE FAISAB	CM	FED/7-ACP CM-49	1997	Closed	72,606	72,606	72,606
Transport Routier	Road transport	APPUI A LA PRIVATISATION DE L'ENTRETIEN ROUTIER	CM	FED/8-ACP CM-13	1999	Ongoing	52,000,000	50,443,294	41,749,170
Transport Routier	Road transport	REHABILIATION OF THE N'KOTENG - CAMSUCO (20834)	CM	FED/8-ACP CM-21	2000	Closed	15,000,000	15,000,000	15,000,000

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Transport Routier	Road transport	APPUI INSTITUTIONNEL DECENTRALISATION ENTRETIEN ROUTES RURUALES (PAIDER)	CM	FED/8-ACP CM-24	2000	Closed	49,912	49,912	49,912
Transport Routier	Road transport	PROJET NTEM - AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERES	CM	FED/8-ACP CM-28	2000	Ongoing	1,000,000	1,000,000	0
Transport Routier	Road transport	APPUI INTEGRAT. ECONOM. REGION. AFRIQUE CENTRALE VOLET INFRA	CM	FED/8-ACP CM-4	1998	Ongoing	20,000,000	20,000,000	20,000,000
Transport Routier	Road transport	AVENANT 2 : AUGM DU PLAFOND (ET PROLONG) CF NO. 6057/REG SELON LETTRE DELLICOUR 41358 DU XX/XX/XX	CM	FED/9-ACP CM-6	1998	Ongoing	25,600,000	21,574,000	0
Transport Routier	Road transport	RIDER 1 / AUGMENTATION DE PLAFOND + EXTENSION PROJET 8 GA 2 NOTE XXXX DU XX/XX/2001 COMMISSAIRE NIELSON	GA	FED/6-ACP GA-35	2001	Ongoing	1,165,608	1,165,608	1,165,608
Transport Routier	Road transport	REPROD.DOSSIERS APPEL D'OFFRES -REHABIL.ROUTE LALARA-MITZIE	GA	FED/7-ACP GA-27	1998	Closed	20,268	20,268	20,268
Transport Routier	Road transport	PROJET NTEM - AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERES	GA	FED/7-ACP GA-33	2000	Ongoing	780,000	780,000	780,000
Transport Routier	Road transport	RIDER 2 : AUGMENTATION DE PLAFOND + EXTENSION PROJET 8 GA 2 NOTE XXXXX DU XX/XX/2001 - COMMISSAIRE NIELSON	GA	FED/7-ACP GA-35	2001	Ongoing	834,392	780,178	731,667
Transport Routier	Road transport	PROJET NTEM - AMENAGEMENT DE LA REGION DES TROIS FRONTIERES	GA	FED/8-ACP GA-11	2000	Ongoing	4,220,000	3,760,603	2,878,591
Transport Routier	Road transport	AMENAGEMENT ROUTE LALARA-MITZIC	GA	FED/8-ACP GA-2	2001	Ongoing	23,400,000	23,396,254	23,396,254
Transport Routier	Road transport	AUGMENTATION DU PLAFOND CF NO. 6405/REG (DEC NO.11464) SELON LETTRE DELLICOUR XXXX DU XX/XX/XX	GA	FED/9-ACP GA-6	2000	Ongoing	2,820,000	1,829,418	551,133
Transport Routier	Road transport	ETUDE DE PREFAISABILITE DE LA ROUTE NKUE-MICOMISENG-EBEBIYIN	EG	FED/8-ACP EG-6	2002	Ongoing	80,000	0	0
Transport Routier	Road transport	ETUDE SUR LA REHABILITATION DES ROUTES EN MILIEU RURAL	STP	FED/7-ACP STP-21	1998	Closed	75,817	75,817	75,817

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Transport Routier	Road transport	REHABILITATION DE ROUTES SECONDAIRES EN MILIEU RURAL	STP	FED/8-ACP STP-4	2000	Ongoing	3,140,000	2,629,450	1,526,402
Transport Routier	Road transport	APPUI AU SECTEUR ROUTIER NATIONAL	STP	FED/9-ACP STP-2	2004	Ongoing	7,950,000	3,092,454	837,485
Transport Routier	Road transport	AMENAGEMENT ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34).	CD	FED/6-ACP CD-34	1996	Closed	46,734	46,734	46,734
Transport Routier	Road transport	ETUDE AMENAGEMENT ROUTE SAHR-MOUNDOU & KELO-LERE	CD	FED/7-ACP CD-35	1997	Closed	59,896	59,896	59,896
Transport Routier	Road transport	AMENAGEMENT DE ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61/+6/34)	CD	FED/7-ACP CD-58	1996	Closed	11,598,209	11,598,209	11,598,209
Transport Routier	Road transport	AMENAGEMENT ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34).	CD	FED/7-ACP CD-60	1996	Closed	70,958	70,958	70,958
Transport Routier	Road transport	AMENAGEMENT DE LA ROUTE ERE-KELO (+7/58+7/60+7/61+6/34).	CD	FED/7-ACP CD-61	1996	Closed	60,694	60,694	60,694
Transport Routier	Road transport	ETUDE DE LA FAISABILITE DE LA ROUTE KELO-MOUNDOU	CD	FED/7-ACP CD-64	1996	Closed	32,170	32,170	32,170
Transport Routier	Road transport	ETUDE EXEC. & PREPAR. APPEL D'OFFRES ROUTE KELO-MOUNDOU	CD	FED/7-ACP CD-73	1997	Closed	326,560	326,560	326,560
Transport Routier	Road transport	ETUDE JUSTIFIC.TRAVAUX ENTRETIEN PERIODIQUE DU RESEAU REVETU	CD	FED/7-ACP CD-74	1997	Closed	46,009	46,009	46,009
Transport Routier	Road transport	ETUDE FAISABILITE PONT DE CHAGOUA ET PONT NGUELI	CD	FED/7-ACP CD-76	1997	Closed	41,419	41,419	41,419
Transport Routier	Road transport	AMENAGEMENT DU PONT DE CHAGOUA	CD	FED/7-ACP CD-83	1998	Closed	30,178	30,178	30,178
Transport Routier	Road transport	ROUTE KELO - MOUNDOU	CD	FED/7-ACP CD-87	1999	Ongoing	4,230,222	4,230,222	4,230,222
Transport Routier	Road transport	ROUTE KELO - MOUNDOU	CD	FED/7-ACP CD-88	1999	Ongoing	1,763,488	1,763,488	1,763,488
Transport Routier	Road transport	ROUTE KELO - MOUNDOU	CD	FED/7-ACP CD-89	1999	Ongoing	355,834	355,834	355,834
Transport Routier	Road transport	ROUTE KELO - MOUNDOU	CD	FED/8-ACP CD-15	1999	Ongoing	17,650,456	17,650,456	17,504,231
Transport Routier	Road transport	APPUI INTEGRAT. ECONOM. REGION. AFRIQUE CENTRALE VOLET INFRA	CD	FED/8-ACP CD-3	1998	Ongoing	32,500,000	32,434,972	29,237,564

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Transport Routier	Road transport	ROUTE DOBA-SAHR ETUDES TECHNIQUES ET DAO	CD	FED/8-ACP CD-30	2001	Ongoing	747,000	743,040	356,944
Transport Routier	Road transport	FINALISATION ETUDE DE FAISABILITE- ROUTE MOUNDOU-DOBA	CD	FED/8-ACP CD-39	2003	Closed	72,337	72,337	72,337
Transport Routier	Road transport	ROUTE MOUNDOU-DOBA - ETUDES DE FAISABILITE	CD	FED/8-ACP CD-4	1998	Closed	236,270	236,270	236,270
Transport Routier	Road transport	ROUTE KELO MOUNDOU AUGMENTATION DE PLAFOND 7 CD 87/88/89 8 CD 15 SELON LETTRE NAQVI 40120 DU 10/05/04	CD	FED/9-ACP CD-6	1999	Ongoing	4,800,000	4,798,267	3,270,169
Transport Routier	Rural development	REHABILITATION DES PISTES RURALES SUIVAN LA METHODE A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'OEUVRE	COB	FED/7-ACP COB-56	2002	Ongoing	1,980,000	1,980,000	1,356,739
Transport Routier	Rural development	ETUDE PR ELABORATION A.O. REHABILITATION RESEAU ROUTIER	STP	FED/6-ACP STP-21	1996	Closed	15,213	15,213	15,213
Transport Routier	Transport policy and administrative management	APPUI INSTITUTIONNEL A L ENTRETIEN ROUTIER	CA	FED/8-ACP CA-24	2002	Ongoing	3,200,000	2,695,257	1,464,356
Transport Routier	Transport policy and administrative management	AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOUAR GAROUA BOULAR	CA	FED/8-ACP CA-27	2002	Closed	0	0	0
Transport Routier	Transport policy and administrative management	EF : REHABILITATION ROUTE BOUAR GAROUA - BOULAI	CA	FED/8-ACP CA-8	2000	Closed	935,346	935,346	935,346
Transport Routier	Transport policy and administrative management	AMENAGEMENT DE LA ZONE DES 3 FRONTIERES - ETUDE TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE	GA	FED/7-ACP GA-30	2000	Closed	79,273	79,273	79,273
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	REVERSEMENT EXCEDENT PREMIER PROTOCOLE FINANCIER LOME IV	CA	FED/7-ACP CA-45	1996	Closed	219,043	219,043	219,043
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	STABEX 1996 BOIS	CA	FED/8-ACP CA-1	1997	Closed	4,410,625	4,410,625	4,410,625

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	STABEX 99 COTTON NOT CARDED OR COMBED	CA	FED/8-ACP CA-11	2000	Ongoing	1,694,670	1,694,670	1,694,670
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	Franchise art 195 a - bois	CA	FED/8-ACP CA-16	2000	Ongoing	109,780	109,780	109,780
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	Franchise art 195 a - coton	CA	FED/8-ACP CA-17	2000	Ongoing	92,913	92,913	92,913
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	REVERSEMENT EXCEDANT PREMIER PROTOCOLE FINANCIER LOME IV	CM	FED/7-ACP CM-8	1996	Closed	13,585,633	13,585,633	13,585,633
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	STABEX 98 - CAFE VERT OU TORREFIE	CM	FED/8-ACP CM-15	1999	Closed	11,854,465	11,854,465	11,854,465
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	Franchise art 195 a - cafe	CM	FED/8-ACP CM-29	2000	Ongoing	5,267,398	5,258,154	0
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	REVERSEMENT EXCEDENT PREMIER PROTOCOLE FINANCIER LOME IV	EG	FED/7-ACP EG-17	1996	Closed	91,084	91,084	91,084
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	TRANSFERT 1995 (CACAO EN FEVES)	EG	FED/7-ACP EG-18	1996	Closed	0	0	0
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	CACAO EN FEVES	EG	FED/8-ACP EG-1	1997	Closed	793,922	793,922	793,922
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	REVERSEMENT EXCEDENT PEMIER PROTOCOLE FINANCIER LOME IV	STP	FED/7-ACP STP-17	1996	Closed	37,241	37,241	37,241
Appui budgétaire & ajustement structurel	Balance-of-payments support	REVERSEMENT EXCEDENT PREMIER PROTOCOLE FINANCIER LOME IV	CD	FED/7-ACP CD-62	1996	Closed	156,003	156,003	156,003
Appui budgétaire & ajustement structurel	Economic and development policy/Planning	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS II 98-99)	CA	FED/8-ACP CA-3	1998	Closed	6,500,000	6,500,000	6,500,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	Programme appui ajustement structurel 2000/2001	CA	FED/8-ACP CA-12	2000	Ongoing	7,200,000	7,200,000	7,200,000

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	Programme appui ajustement structurel 2000/2001	CA	FED/8-ACP CA-13	2000	Ongoing	9,200,000	9,200,000	9,200,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	Programme appui ajustement structurel 2000/2001	CA	FED/8-ACP CA-14	2000	Ongoing	10,000,000	8,984,007	8,570,065
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	AT APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL	CA	FED/8-ACP CA-4	1998	Closed	0	0	0
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	AT SUIVI & GESTION FONDS DE CONTREPARTIE PRG D'AJUST. STRUCT	COB	FED/7-ACP COB-38	1996	Closed	211,430	211,430	211,430
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	AT POUR LE SUIVI ET GESTION DES FONDS DE CONTREPARTIE PGI	COB	FED/7-ACP COB-46	1998	Closed	95,752	95,752	95,752
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL 98/99	CM	FED/8-ACP CM-2	1998	Ongoing	25,000,000	25,000,000	25,000,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI BUDGETAIRE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE2000-2001	CM	FED/8-ACP CM-25	2000	Ongoing	8,300,000	8,217,590	8,027,198
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI BUDGETAIRE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÎ2000-2001	CM	FED/8-ACP CM-26	2000	Ongoing	9,750,000	466,500	291,371
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI BUDGETAIRE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÎ2000-2001	CM	FED/8-ACP CM-27	2000	Ongoing	1,460,000	1,460,000	1,460,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS II - 1998/1999)	GA	FED/7-ACP GA-24	1997	Ongoing	1,500,000	1,500,000	1,500,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS II - 1998/1999)	GA	FED/8-ACP GA-1	1997	Ongoing	2,700,000	2,700,000	2,700,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	Programme d'appui aux reformes économiques pare iii 2001-02	GA	FED/8-ACP GA-15	2001	Ongoing	2,500,000	2,500,000	2,200,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	Programme d'appui aux reformes économiques pare iii 2001-02	GA	FED/8-ACP GA-16	2001	Ongoing	2,400,000	2,037,886	84,832

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME D'APPUI L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS 2001-2002)	STP	FED/8-ACP STP-5	2000	Ongoing	1,700,000	1,700,000	1,686,874
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME D'APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS 2001-2002)	STP	FED/8-ACP STP-6	2000	Ongoing	1,100,000	1,100,000	852,500
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME GENERAL D'IMPORTATION (+7CD68)	CD	FED/7-ACP CD-67	1996	Closed	3,900,000	3,900,000	3,900,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME GENERAL D'IMPORTATION (+7CD67)	CD	FED/7-ACP CD-68	1996	Closed	6,169,960	6,169,960	6,169,960
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME APPUI AJUSTEMENT STRUCTUREL 98/99	CD	FED/8-ACP CD-1	1998	Closed	16,800,000	16,800,000	16,800,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	APPUI A L'AJUSTEMENT STRUCTUREL	CD	FED/8-ACP CD-16	1999	Ongoing	9,200,000	9,153,279	9,144,838
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	POVERTY REDUCTION BUDGETARY SUPPORT PROGRAMME (PRBSP) 01/02	CD	FED/8-ACP CD-22	2000	Ongoing	11,800,000	11,010,299	10,608,389
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	POVERTY REDUCTION BUDGETARY SUPPORT PROGRAMME (PRBSP) 01/02	CD	FED/8-ACP CD-23	2000	Ongoing	13,300,000	12,386,750	12,386,750
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	POVERTY REDUCTION BUDGETARY SUPPORT PROGRAMME (PRBSP) 01/02	CD	FED/8-ACP CD-24	2000	Closed	2,000,000	2,000,000	2,000,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	POVERTY REDUCTION BUDGETARY SUPPORT PROGRAMME (PRBSP) 01/02	CD	FED/8-ACP CD-25	2000	Ongoing	10,000,000	10,000,000	10,000,000
Appui budgétaire & ajustement structurel	Structural adjustment	PROGRAMME D'APPUI BUDGETAIRE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA CROISSANCE (2003-2006)	CD	FED/9-ACP CD-4	2003	Ongoing	50,000,000	46,907,031	20,117,376
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Aid to refugees (in recipient country)	PROGRAMME D'APPUI A L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES POPULATIONS DEPLACEES A LA PERIPHERIE DE POINTE NOIRE	COB	FED/8-ACP COB-1	2001	Ongoing	1,498,941	1,462,645	1,297,228

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Aid to refugees (in recipient country)	REINSERTION DE JEUNES DEPLACES ET EX-COMBATTANTS. ET RAMASSAGE DES ARMES LEGERES	COB	FED/8-ACP COB-2	2001	Ongoing	750,000	749,501	749,501
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Aid to refugees (in recipient country)	REINSERTION SCOLAIRE ET LUTTE CONTRE LES IST ET LE SIDA	COB	FED/8-ACP COB-3	2001	Ongoing	750,000	225,000	225,000
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Aid to refugees (in recipient country)	PROGRAMME D'AMELIORATION DES SERVICES DE SANTE DANS ZONES AFFECTEES PAR LA GUERRE CIVILE	COB	FED/8-ACP COB-7	2002	Ongoing	1,862,000	1,862,000	1,602,904
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	AT AU PROCESSUS ELECTORAL	CA	FED/7-ACP CA-53	1998	Closed	41,407	41,407	41,407
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	APPUI AU PROCESSUS DES ELECTIONS LEGISLATIVES.	CA	FED/7-ACP CA-54	1998	Closed	432,647	432,647	432,647
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	APPUI AU PROCESSUS DES ELECTIONS LEGISLATIVES	CA	FED/7-ACP CA-55	1998	Closed	27,489	27,489	27,489
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	AT AU PROCESSUS ELECTORAL EN RCA	CA	FED/8-ACP CA-5	1999	Closed	36,935	36,935	36,935
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	ELABORATION D'UN PROGRAMME D'APPUI AUX ELECTIONS	CA	FED/9-ACP CA-2	2003	Ongoing	80,000	69,451	69,451
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	APPUI LA TRANSITION DEMOCRATIQUE	CA	FED/9-ACP CA-5	2004	Ongoing	3,000,000	2,930,000	2,637,000
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	AT POUR L'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL	COB	FED/7-ACP COB-53	2001	Closed	71,813	71,813	71,813
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DU CONGO	COB	FED/7-ACP COB-54	2001	Ongoing	325,000	259,415	253,738
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	ACCOMPAGNEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DU CONGO (ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES)	COB	FED/8-ACP COB-6	2002	Ongoing	99,467	99,467	94,602

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	APPUI AUX ELECTIONS LEGISLATIVES 2002 DU TCHAD	CD	FED/7-ACP CD-92	2001	Closed	19,509	19,509	19,509
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Emergency/distress relief	ECHO/CAF/254/2001/01000 - AIDE HUMANITAIRE DESTINEE A APPORT ER UNE AIDE AUX DEPLACES DE BANGUI	CA	FED/8-ACP CA-20	2001	Closed	407,052	407,052	407,052
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Emergency/distress relief	ECHO/COG/EDF/2004/01000 - AIDE HUMANITAIRE EN FAVEUR DES POPULATIONS VICTIMES DE LA CRISE DE LA REGION DU POOL	COB	FED/9-ACP COB-5	2004	Ongoing	2,000,000	1,999,999	1,302,999
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Emergency/distress relief	ECHO/CD-/ART254/96/0100 - PROGRAMME MEDICAL DE LUTTE CONTRE	CD	FED/7-ACP CD-63	1996	Closed	105,808	105,808	105,808
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Emergency/distress relief	ECHO/CD-/ART254/96/0200 - PROGRAMME D'INTERVENTION D'URGENCE	CD	FED/7-ACP CD-66	1996	Closed	496,810	496,810	496,810
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Emergency/distress relief	ECHO/TCD/254/2001/01000 - AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE AU TCHA D	CD	FED/8-ACP CD-32	2001	Closed	888,228	888,228	888,228
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	General government services	PROGRAMME AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION&RESPECTS DES DROITS DE L'HOMME	CM	FED/8-ACP CM-31	2001	Ongoing	1,000,000	964,091	763,931
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	General government services	RIDER 1: AUGMENTAT. DE PLAFOND (ET PROL) PROJET 8 ACP CM 31 SELON LETTRE 18190-2 DELLICOUR DU XX/XX/XX	CM	FED/9-ACP CM-5	2001	Ongoing	200,000	197,000	145,169
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Government administration	A.T. LA CAONF - DOMAINE ADMINISTRATION ET FINANCES	CA	FED/8-ACP CA-22	2002	Closed	0	0	0
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Government administration	APPUI A L ETAT DE DROIT EN REPUBLIQUE DU CONGO DEMOCRATIE ET ETAT DE DROIT	COB	FED/8-ACP COB-8	2002	Ongoing	14,300,000	0	0

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Government administration	ASSISTANCE TECHNIQUE. FORMATION ET EQUIPEMENT	GA	FED/9-ACP GA-2	2003	Ongoing	170,000	170,000	149,690
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Government administration	AUGMENTATION PLAFOND - AVENANT NO 1 A CF 5863/STP	STP	FED/8-ACP STP-7	2000	Closed	0	0	0
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Government administration	PREPARATION DE LA STRATEGIE DE LA COOPERATION NATIONALE(SCN)	CD	FED/8-ACP CD-20	2000	Closed	72,104	72,104	72,104
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Human rights	PREPARATION D'UN PROGRAMME D'APPUI DANS DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME ET L'ETAT DE DROIT	EG	FED/6-ACP EG-26	2000	Closed	31,952	31,952	31,952
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Human rights	APPUI DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME. DEMOCRATIE ET ETAT DE DROIT	EG	FED/8-ACP EG-3	2001	Ongoing	3,000,000	2,788,998	1,049,640
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Legal and judicial development	IDENTIFICATION PROJET DOMAINE DE DROITS DE L'HOMME	CM	FED/7-ACP CM-55	2000	Closed	46,814	46,814	46,814
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Legal and judicial development	ETUDE FAISABILITE - PROGRAMME D'APPUI LA BONNE GOUVERNANCE	CD	FED/8-ACP CD-38	2003	Closed	52,071	52,071	52,071
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Multisector aid	DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF URBAIN_VOIR AUSSI 7 CM 33	CM	FED/6-ACP CM-71	1998	Closed	212,381	212,381	212,381
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Multisector aid	DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF URBAIN	CM	FED/7-ACP CM-33	1998	Closed	1,669,090	1,669,090	1,669,090
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Multisector aid	APPUI A LA SOCIETE CIVILE - PROGRAMME MICROREALISATIONS 8FED	CD	FED/8-ACP CD-19	2000	Ongoing	6,000,000	5,630,753	5,069,901

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	ND	ECHO/CAF/EDF/2003/01000 - CENTRAL AFRICAN REPUBLIC:HUMANIT. ASSIST.TO VULNERABLE PEOPLE AFFECTED BY THE ARMED CONFLICT	CA	FED/9-ACP CA-1	2003	Ongoing	1,000,000	1,000,000	932,336
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	ND	APPUI A LA BONNE GESTION DES AFFAIRES PUBLIQUES	COB	FED/6-ACP COB-26	2001	Closed	0	0	0
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	ND	ETUDE D'INTEGRATION DES (S) D'INFO SUR LA SECURITE ALIMENTA	CD	FED/7-ACP CD-59	1996	Closed	0	0	0
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	ND	ECHO/TCD/EDF/2004/02000 EN FAVEUR DES POPULATIONS SOUDANAIS ES ORIGINAIRES DE LA REGION DU DARFOUR A L'EST DU TCHAD	CD	FED/9-ACP CD-7	2004	Ongoing	8,000,000	7,998,919	6,352,601
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Population policy and administrative management	APPUI AU RECENSEMENT GENERAL POPULATION & HABITATION 2002	CA	FED/7-ACP CA-59	2002	Ongoing	1,500,000	1,500,000	1,448,618
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Public sector financial management	ETUDE GESTION FINACES PUBLIQUES ET ANALYSE APPAREIL STATISTI QUE	CA	FED/6-ACP CA-51	2001	Closed	0	0	0
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Public sector financial management	AT A LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET	COB	FED/7-ACP COB-40	1997	Closed	0	0	0
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Public sector financial management	APPUI CONTINUATION & EXTENSION AMELIOR. PRISE EN CHARGE MST	GA	FED/6-ACP GA-33	1997	Closed	0	0	0
Appui budgétaire & ajustement structurel	Public sector financial management	AT AU PROCESSUS DE REFORMES STRUCTURELLES (FAS 99/00)	STP	FED/8-ACP STP-2	1999	Closed	1,166,674	1,166,674	1,166,674

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	PROGRAMME PLURIANNUEL DE MICROREALISATION EN RCA	CA	FED/8-ACP CA-29	2002	Ongoing	4,150,000	1,838,400	448,575
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	AT APPUI A LA DEMOCRATISATION	COB	FED/7-ACP COB-47	1998	Closed	63,591	63,591	63,591
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	ANALYSE CONTEXTE INSTITUT.-ECON.-SOCIO-POL. & FINANCIER ECHANTILLON VILLES INTERMÎDIAIRES	CM	FED/7-ACP CM-53	2000	Closed	74,787	74,787	74,787
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	COFINANCEMENT DES TPES EN MILIEU URBAIN AVEC L'AFD	CM	FED/8-ACP CM-14	1999	Closed	1,000,000	1,000,000	1,000,000
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	ETUDE IDENTIFICATION STRATEGIE GLOBALE APPUI COMMUNAUTAIRE 2EME SECTEUR CONENTRATION PIN 8 FED	CM	FED/8-ACP CM-3	1998	Closed	52,455	52,455	52,455
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	APPUI AU DVLPMT COMMUNAUTES LOCALES DANS VILLES SECONDAIRES	CM	FED/8-ACP CM-8	1998	Closed	49,472	49,472	49,472
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	ETUDE - RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS NON ETATIQUE	CM	FED/9-ACP CM-3	2003	Ongoing	80,000	78,524	78,524
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	APPUI A LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE	CD	FED/8-ACP CD-31	2001	Ongoing	1,950,000	1,950,000	1,253,606
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Strengthening civil society	PROGRAMME UE-PNUD D APPUI A LA BONNE GOUVERNANCE AU TCHAD	CD	FED/9-ACP CD-3	2003	Ongoing	5,975,000	5,825,000	2,740,531
Autres, compris appuis institutionnels et société civile	Social/welfare services	LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ENFANTS	GA	FED/9-ACP GA-1	2003	Ongoing	80,000	79,939	52,800

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Education	Basic life skills for youth and adults	PROJET D'APPUI AUX MISSIONS D'ANIMATION ET DE FORMATION DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE	CD	FED/7-ACP CD-93	2003	Ongoing	750,000	77,541	64,022
Education	Education policy and administrative management	ETUDE - APPUI INSTITUTIONNEL MINISTERE EDUCATION NATIONALE	CD	FED/8-ACP CD-37	2002	Closed	48,697	48,697	48,697
Education	Higher education	UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE - PHASE II + 8 RCE 10	CM	FED/8-ACP CM-23	2000	Ongoing	950,000	940,842	882,721
Education	Housing policy and administrative management	PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF URBAIN - FOURMI 2	CM	FED/8-ACP CM-19	2000	Ongoing	1,980,000	1,836,937	1,754,267
Education	Primary education	ETUDE DU SYSTEME D'EDUCATION PRIMAIRE AU GABON	GA	FED/7-ACP GA-29	2000	Closed	72,620	72,620	72,620
Education	Primary education	SOUTIEN A L'EDUCATION DE BASE	GA	FED/8-ACP GA-12	2000	Ongoing	5,000,000	4,905,318	4,779,167
Education	Primary education	STUDY OF THE PRIMARY EDUCATION SYSTEM	GA	FED/8-ACP GA-5	1999	Closed	29,499	29,499	29,499
Education	Primary education	AUGMENTATION DE PLAFOND (ET PROLONG) DU PROJET 8 ACP GA 12 SELON LETTRE NAQVI 3872 DU 29/04/04	GA	FED/9-ACP GA-4	2000	Ongoing	1,000,000	1,000,000	407,168
Santé	Basic healthcare	ECHO/CAF/EDF/2004/01000 AIDE HUMANITAIRE EN FAVEUR DES POPUL ATIONS DE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE VICTIMES DU CONFLIT ARM	CA	FED/9-ACP CA-3	2003	Ongoing	470,000	470,000	376,000
Santé	Basic healthcare	REORIENTATION SOINS DE SANTE PROVINCE EXTREME-NORD	CM	FED/7-ACP CM-34	1996	Ongoing	1,965,000	1,817,798	1,747,697
Santé	Basic healthcare	AUGMENTATION PLAFOND REORIENTATION SOINS SANTE PROVINCE DE L'EXTREME NORD+7 CM 34-NOTE M.THEODORAKIS XXXX DU XX/XX/XX	CM	FED/8-ACP CM-22	1996	Closed	362,349	362,349	362,349
Santé	Basic health infrastructure	APPEL D'OFFRES RESTREINT - 8 CA 7 - SANTE 8 FED	CA	FED/8-ACP CA-15	2000	Closed	16,044	16,044	16,044

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Santé	Basic health infrastructure	APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE	CA	FED/8-ACP CA-7	1999	Ongoing	13,350,000	10,977,104	7,606,450
Santé	Basic health infrastructure	ETUDE FAISABILITE POURSUITE APPUI AU SECTEUR SANTE	CM	FED/8-ACP CM-12	1999	Closed	77,827	77,827	77,827
Santé	Basic health infrastructure	APPUI AU SECTEUR DE SANTE	CM	FED/8-ACP CM-18	1999	Ongoing	11,800,000	11,454,963	8,403,225
Santé	Basic health infrastructure	MAYO KEBBI - APPUI SANITAIRE	CD	FED/7-ACP CD-75	1997	Closed	1,127,865	1,127,865	1,127,865
Santé	Basic health infrastructure	MISE EN PLACE PROGRAMME SANTÎ 8E FED	CD	FED/8-ACP CD-12	1999	Closed	131,394	131,394	131,394
Santé	Health policy and administrative management	ETUDE D'IDENTIFICATION SANTE 8E FED	CA	FED/6-ACP CA-47	1996	Closed	51,148	51,148	51,148
Santé	Health policy and administrative management	A.T. TRANSITOIRE POUR LA RELANCE DU PNDS	COB	FED/7-ACP COB-52	2001	Closed	79,420	79,420	79,420
Santé	Health policy and administrative management	APPUI AU SYSTEME DE SANTE DU CONGO (PASCOB)	COB	FED/9-ACP COB-2	2003	Ongoing	8,800,000	2,685,720	571,428
Santé	Health policy and administrative management	APPUI AU SECTEUR SANTE 8 FED	CD	FED/7-ACP CD-81	1997	Closed	252,771	252,771	252,771
Santé	Health policy and administrative management	APPUI A LA POLITIQUE DE SANTE	CD	FED/8-ACP CD-14	1999	Ongoing	38,500,000	26,185,498	17,929,553
Santé	Medical services	MISSION APPUI-ELAB. AO FOURNITURE AT PROJET SANTE	CD	FED/7-ACP CD-90	1999	Closed	42,544	42,544	42,544
Santé	STD control including HIV/AIDS	CONTINUATION & EXTENSION DU PROG. SANTE REPROD./ INFANTILE	EG	FED/6-ACP EG-23	1999	Ongoing	512,500	475,173	475,142
Eau & assainissement & urbanisme	Waste management /disposal	ETUDE REHABILITATION DU RESEAU VOIRIE DE LA VILLE DE BANGUI	CA	FED/6-ACP CA-50	2001	Closed	74,598	74,598	74,598

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Eau & assainissement & urbanisme	Water resources policy and administrative management	ASSISTANCE TECHNIQUE INFRASTRUCTURES""	EG	FED/8-ACP EG-8	2003	Ongoing	150,000	0	0
Eau & assainissement & urbanisme	Water resources policy and administrative management	APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU	CD	FED/8-ACP CD-8	1999	Ongoing	23,000,000	22,404,898	18,661,892
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	ETUDE IDENTIFICATION PROGRAMME ASSAINISSEMENT BRAZZAVILLE	COB	FED/7-ACP COB-44	1998	Closed	56,955	56,955	56,955
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	PROTECTION ASSAINISSEMENT VOIRIE VILLE KOUSSERI. (+7/44).	CM	FED/7-ACP CM-43	1996	Ongoing	7,268,749	7,241,545	7,241,545
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	PROTECTION ASSAINISSEMENT VOIRIE VILLE KOUSSERI. (+7/43).	CM	FED/7-ACP CM-44	1996	Closed	31,251	31,251	31,251
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	AUG.PLAF SELON NOTE OP 02279 DU 28/10/1998	CM	FED/8-ACP CM-11	1996	Ongoing	1,460,000	1,414,773	1,414,773
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	ACTU. PR REHABI.& EXTENS.RESEAU DISTRIBU. EAU (+6EG21)	EG	FED/7-ACP EG-19	1996	Closed	146,456	146,456	146,456
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	REHABILITATION EXTENSION RESEAUX EAU POTABLE ASSAINISSEMENT MALABO	EG	FED/7-ACP EG-20	1998	Ongoing	11,340,000	11,340,000	10,803,624
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	REHABILITATION EXTENSION RESEAUX EAU POTABLE ASSAINISSEMENT MALABO	EG	FED/7-ACP EG-21	1998	Ongoing	660,000	115,108	115,108
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	ETUDES RESEAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT BATA	EG	FED/8-ACP EG-7	2002	Ongoing	300,000	0	0

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	RIDER 2: AUGMENTATION (ET EXTENSION) PROJETS 7 ACP EG 20-21 SELON LETTRE DELLICOUR 20806 DU XX/XX/XX	EG	FED/9-ACP EG-2	1998	Ongoing	2,811,000	2,399,556	249,319
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	REALISATION SYSTEME AEP & SYSTEMES DE FILTRATION	STP	FED/7-ACP STP-20	1998	Closed	62,028	62,028	62,028
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - large systems	APPUI AUX DEPOUILLEMENTS PROGRAMME HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	CD	FED/8-ACP CD-5	1998	Closed	97,365	97,365	97,365
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - small systems	AMELIORATION DES SYSTEMES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DES VILLES DE SANTO ANTONIO DO PRINCIPE.SAO JOAO DOS ANGOLARES..	STP	FED/8-ACP STP-3	2000	Ongoing	3,284,000	2,758,028	2,714,502
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - small systems	OUADDAI-BILTINE: HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	CD	FED/8-ACP CD-27	2000	Ongoing	1,999,995	1,999,995	1,900,000
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - small systems	PROGRAMME COMMUN CE-AFD-KFW D'APPUI A LA POLITIQUE DE L'EAU DU TCHAD	CD	FED/9-ACP CD-2	2003	Closed	0	0	0
Eau & assainissement & urbanisme	Water supply and sanitation - small systems	ACCES A L'EAU POTABLE ET APPUI A LA POLITIQUE SECTORIELLE	CD	FED/9-ACP CD-9	2005	Ongoing	30,000,000	0	0
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid	ETUDE PROGRAMME PLURIANNUEL DE MICROREALISATIONS	CA	FED/6-ACP CA-52	2001	Ongoing	71,041	65,471	65,471
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid	PROGRAMME MICROREAL. EN MILIEU URBAIN(BRAZZAVILLE.DOLISIE)	COB	FED/7-ACP COB-36	1996	Ongoing	1,500,000	1,232,754	1,232,754
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid	MISSION EVALUATION 2 PROGR. MICROREALISATION EN MILIEU RURAL	COB	FED/7-ACP COB-39	1997	Closed	38,653	38,653	38,653
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid	MICRO-REALISATIONS II - 7E FED (PMR II)	CD	FED/7-ACP CD-84	1998	Ongoing	4,200,000	2,523,122	2,503,018

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid	COORDINATION ET GESTION DES MICRO-RÎALISATIONS	CD	FED/8-ACP CD-11	1999	Closed	225,515	225,515	225,515
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid for basic social services	PROGRAMME DE MICROREALISATIONS A BANGUI	CA	FED/8-ACP CA-18	2001	Ongoing	1,995,416	1,995,416	1,914,953
Eau & assainissement & urbanisme	Multisector aid for basic social services	PROGRAMME MICROREAL. EN MILIEU URBAIN(BRAZZAVILLE.DOLISIE)	COB	FED/7-ACP COB-37	1996	Ongoing	500,000	455,226	455,226
Eau & assainissement & urbanisme	ND	PROGRAMME DE MICROREALISATION EN MILIEU URBAIN A BRAZZAVILLE PMRU II	COB	FED/9-ACP COB-7	2004	Ongoing	1,620,000	1,523,000	137,204
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	ETUDE FAIS. ECONOM. REHABILITATION VOIRIE BANGUI (+ 6 CA 50)	CA	FED/8-ACP CA-23	2002	Closed	5,400	5,400	5,400
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	REHABILITATION DU RESEAU DE LA VOIRIE DE LA VILLE DE BANGUI	CA	FED/8-ACP CA-30	2002	Closed	0	0	0
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	COORDINATION PROGRAMME MICROREALISATION (REHABILITATION)	COB	FED/7-ACP COB-42	1998	Closed	343,184	343,184	343,184
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	PROGRAMME DE MICROREALISATIONS EN MILIEU URBAIN	COB	FED/7-ACP COB-49	2001	Ongoing	1,174,207	1,174,207	1,166,769
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	AT PMR	COB	FED/7-ACP COB-50	2001	Ongoing	750,000	750,000	452,726
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	MISSION OPERATIONNALISATION PROGRAMME FOURMI II	CM	FED/7-ACP CM-54	2000	Closed	54,649	54,649	54,649
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	APPUI AUX CAPACITES DECENTRALISEES DE DEVELOPPEMENT URBAIN	CM	FED/8-ACP CM-17	1999	Ongoing	14,000,000	13,209,179	5,635,249
Eau & assainissement & urbanisme	Urban development and management	FAISABILITE PROJET DEVELOPPEM.PARTICIPATIF URBAIN(FOURMI II)	CM	FED/8-ACP CM-5	1998	Closed	74,876	74,876	74,876

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Culture	Communications policy and administrative management	PSIC (PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DECENTRALISEES)	GA	FED/7-ACP GA-37	2002	Ongoing	380,000	370,183	330,950
Culture	Culture and recreation	PRODUCTION FILM LE SILENCE DE LA FORET""	CA	FED/8-ACP CA-19	2001	Closed	400,000	400,000	400,000
Culture	Culture and recreation	PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES	COB	FED/7-ACP COB-35	1996	Ongoing	1,000,000	961,911	945,022
Culture	Culture and recreation	SOUTIEN REALISATION FILM LES INTELLECTUELS DE LA RUE""	CM	FED/7-ACP CM-48	1996	Ongoing	100,000	100,000	80,000
Culture	Culture and recreation	PSIC (PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES)	CM	FED/8-ACP CM-33	2001	Ongoing	250,000	206,924	159,654
Culture	Culture and recreation	APPUI à LA RéALISATION DU FILM AU BOUT DU FLEUVE""	GA	FED/7-ACP GA-22	1996	Closed	24,000	24,000	24,000
Culture	Culture and recreation	PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES	STP	FED/7-ACP STP-26	2002	Ongoing	150,000	149,650	74,919
Culture	Culture and recreation	ACTIONS SOCIO CULTURELLES EN FAVEUR DE LA PRESERVATION DES T ORTUES MARINES DE SAO TOME ET PRINCIPE	STP	FED/7-ACP STP-27	2003	Closed	64,600	64,600	64,600
Culture	Culture and recreation	PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DECENTRALIS EES	CD	FED/6-ACP CD-35	2003	Ongoing	350,000	349,999	167,644
Culture	Culture and recreation	ORGANISATION DU FESTIVAL FESTAFRICA SOUS LES ETOILES""	CD	FED/6-ACP CD-36	2003	Closed	500,000	500,000	500,000
Culture	Culture and recreation	INTERVENTION D'URGENCE SUR OUVRAGES D'ART DU RESEAU NATIONAL	CD	FED/7-ACP CD-69	1996	Closed	41,027	41,027	41,027
Culture	Culture and recreation	APPUI REALISATION FILM LES ENFANTS DE LA GUERRE""	CD	FED/7-ACP CD-72	1997	Closed	24,000	24,000	24,000
Culture	Culture and recreation	APPUI A FESTAFRICA	CD	FED/7-ACP CD-77	1997	Closed	30,500	30,500	30,500
Culture	Culture and recreation	APPUI A LA REALISATION DU FILM MAGUIDA""	CD	FED/7-ACP CD-80	1997	Closed	38,400	38,400	38,400
Culture	Culture and recreation	PRODUCTION DU FILM ABOUNA""	CD	FED/8-ACP CD-28	2001	Closed	299,070	299,070	299,070

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Agriculture & Elevage	Agricultural development	FAISABILITÎ & FORMULATION NOUVEAU PROGRAMME PPDR	CM	FED/8-ACP CM-6	1998	Closed	71,363	71,363	71,363
Agriculture & Elevage	Agricultural development	ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA PHASE TRANSITOIRE DU PROJET LO GONE ET CHARI""	CM	FED/8-ACP CM-9	1998	Closed	128,507	128,507	128,507
Agriculture & Elevage	Agricultural policy and administrative management	AT DEMARRAGE DU PROJET PACE	CD	FED/6-ACP CD-26	2001	Closed	59,070	59,070	59,070
Agriculture & Elevage	Agricultural water resources	ETUDE FAISABILITE FINALE PROGR.COMPL.HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	GA	FED/7-ACP GA-32	2000	Closed	69,690	69,690	69,690
Agriculture & Elevage	Food crop production	Plan bananes 2002-2006 (21815)	CM	FED/7-ACP CM-58	2003	Ongoing	8,000,000	8,000,000	4,000,000
Agriculture & Elevage	Food crop production	Plan bananes 2002 - 2006 (21815)	CM	FED/8-ACP CM-35	2002	Closed	0	0	0
Agriculture & Elevage	Livestock	AT - APPUI GESTION FINANCIERE PROJET PACE (7 RPR 744. 7 RPR 745. 8 TPS 32. 8 ROC 9. 8 TPS 33)	CD	FED/8-ACP CD-36	2002	Closed	64,838	64,838	64,838
Agriculture & Elevage	Livestock research	MISSION D'EVALUATION PARC II TCHAD; PACE TCHAD	CD	FED/7-ACP CD-85	1999	Closed	72,599	72,599	72,599
Agriculture & Elevage	Plant and post-harvest protection and pest control	LUTTE ANTIACRIDIENNE DANS LES PAYS SAHELIENS	CD	FED/9-ACP CD-8	2004	Ongoing	1,800,000	1,800,000	1,302,538
Préparation & suivi du PIN	Administrative costs	ASSISTANCE TECHNIQUE A L'AGENCE REGIONALE DE COMPTABILITE	CM	FED/8-ACP CM-10	1998	Closed	289,510	289,510	289,510
Préparation & suivi du PIN	Administrative costs	APPUI & CONSEIL TECHNIQUE & INSTITUTIONNEL A L'O.N.	CD	FED/8-ACP CD-9	1999	Ongoing	1,950,000	1,908,031	1,559,894
Préparation & suivi du PIN	Demobilisation	EVALUATION & PREPARATION DES PROJETS DDR	COB	FED/8-ACP COB-10	2003	Ongoing	80,000	20,467	20,467
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	ELABORATION DOCUMENT PST II (1997-2000)	CA	FED/6-ACP CA-48	1997	Closed	229,772	229,772	229,772

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	SEMINAIRE FORMATION PROCEDURES FINANCIERES FED	CA	FED/7-ACP CA-48	1996	Closed	24,751	24,751	24,751
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL	CA	FED/8-ACP CA-25	2002	Ongoing	1,990,000	1,872,190	1,118,181
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	COMITE NATIONAL DE PREPARATION DE LA CONFERENCE	CA	FED/8-ACP CA-9	2000	Closed	32,409	32,409	32,409
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	A.T. SUIVI COMPTABLE - PROJET COOPERATION U.E./CONGO	COB	FED/7-ACP COB-55	2001	Ongoing	80,000	75,203	75,203
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	PROGRAMME D'APPUI A L'ON	COB	FED/8-ACP COB-4	2001	Ongoing	1,957,500	1,273,969	864,196
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	SEMINAIRE FORMATION PROCEDURES FED (AVEC 6 CM 69)	CM	FED/6-ACP CM-68	1996	Closed	21,667	21,667	21,667
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	SEMINAIRE PROCEDURES FINANCIERES FED (AVEC 6 CM 68)	CM	FED/6-ACP CM-69	1996	Closed	3,411	3,411	3,411
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	REACTUALISATION DE LA NOTE D'INFORMATION GENERALE	CM	FED/7-ACP CM-51	1997	Closed	11,611	11,611	11,611
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	MISSION D'APPUI L'O.N. L'EXERCICE DE PROGRAMMATION 9 FED	CM	FED/7-ACP CM-56	2000	Closed	65,186	65,186	65,186
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	MISSION D'APPUI AUX SERVICES DE L'O.N.	CM	FED/7-ACP CM-57	2001	Closed	40,952	40,952	40,952
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	AUDIT ORGANISATIONNEL.FINANCIER ET TECHNIQUE DES PROGRAMMES FED AU CAMEROUN	CM	FED/8-ACP CM-32	2001	Closed	0	0	0

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	AT AUPRES DE L'ON (VOIR AUSSI 7GA16)	GA	FED/6-ACP GA-32	1996	Closed	287,445	287,445	287,445
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	GA	FED/6-ACP GA-34	1999	Ongoing	1,050,000	918,124	873,058
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	APPUI A L'ORDONNATEUR NATIONAL	GA	FED/7-ACP GA-16	1996	Closed	303,156	303,156	303,156
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	RIDER 1 : AUGMENTATION DE PLAFOND - PROJET 6 ACP GA 34 APPUI TECHNIQUE A L ON	GA	FED/7-ACP GA-36	1999	Ongoing	195,000	195,000	169,748
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	3E CONFERENCE DES NU POUR LES PAYS LES MOINS AVANCES	EG	FED/6-ACP EG-25	2000	Ongoing	20,000	20,000	19,519
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	AT ET CELLULE D'APPUI A L'ON	EG	FED/9-ACP EG-1	2003	Ongoing	550,000	548,500	257,282
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	TECHNICAL ASSISTANCE TO THE N.A.O.	STP	FED/7-ACP STP-16	1996	Ongoing	626,596	626,596	626,596
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	MISSION D'APPUI EN ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE POUR INSTRUCTION DE 2 PROJETS GÎNIE CIVIL A SAO TOME E PRINCIPE	STP	FED/7-ACP STP-25	2000	Closed	14,296	14,296	14,296
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	PREPARATION 3EME CONFERENCE N.U. SUR LES PMA	STP	FED/8-ACP STP-8	2001	Closed	7,235	7,235	7,235
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	AT PROJET D'APPUI A L'ON	CD	FED/7-ACP CD-82	1998	Closed	77,023	77,023	77,023

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	PREPARATION 3EME CONFERENCE DES NATIONS UNIES	CD	FED/7-ACP CD-91	2000	Closed	25,932	25,932	25,932
Préparation & suivi du PIN	Economic and development policy/Planning	PREPARATION D'UN PROGRAMME D'APPUI A L'O.N. FED8	CD	FED/8-ACP CD-7	1999	Closed	75,396	75,396	75,396
Préparation & suivi du PIN	Education facilities and training	SEMINAIRE FORMATION PROCEDURES FED	CD	FED/7-ACP CD-78	1997	Closed	26,043	26,043	26,043
Préparation & suivi du PIN	Education policy and administrative management	SEMINAIRE PROCEDURES FINANCIERES FED	CA	FED/7-ACP CA-52	1998	Closed	25,952	25,952	25,952
Préparation & suivi du PIN	Education policy and administrative management	EVALUATION PROJET CESET	CD	FED/7-ACP CD-79	1997	Closed	70,515	70,515	70,515
Préparation & suivi du PIN	Employment policy and administrative management	AT AUPRES ON-APPUI CONCEPTION & MISE EN OEUVRE COM STABEX	CA	FED/7-ACP CA-49	1997	Ongoing	470,000	469,126	469,126
Préparation & suivi du PIN	Employment policy and administrative management	ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE L'ON POUR L'APPUI A LA CONCEP TION ET LA MISE EN OEUVRE DES COM STABEX	CA	FED/7-ACP CA-56	1997	Ongoing	280,000	262,723	262,723
Préparation & suivi du PIN	Government administration	ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AUDIT ORGANISATIONNEL. FINANCIER ET TECHNIQUE DES PROGRAMMES FED	CA	FED/8-ACP CA-21	2001	Closed	0	0	0
Préparation & suivi du PIN	Government administration	ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'AUDIT ORGANISATIONNEL. FINANCIER ET TECHNIQUE DES PROGRAMMES DU FED	CA	FED/8-ACP CA-31	2002	Ongoing	749,400	479,000	315,497
Préparation & suivi du PIN	Government administration	ASSISTANCE TECHNIQUE AUPRES DE L'ORDONNATEUR NATIONAL	EG	FED/7-ACP EG-22	1999	Ongoing	500,000	179,343	179,343
Préparation & suivi du PIN	Government administration	AT A L'ORDONNOTEUR NATIONAL + 7 STP 23 + 7 STP 24	STP	FED/6-ACP STP-22	2000	Closed	60,145	60,145	60,145
Préparation & suivi du PIN	Government administration	AT A L'ORDONNOTEUR NATIONAL + 6 STP 22 + 7 STP 24	STP	FED/7-ACP STP-23	2000	Closed	342,201	342,201	342,201

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Préparation & suivi du PIN	Government administration	AT A L'ORDONNOTEUR NATIONAL + 6 STP 22 + STP 23	STP	FED/7-ACP STP-24	2000	Closed	70,079	70,079	70,079
Préparation & suivi du PIN	Government administration	ASSISTANCE TECHNIQUE AUX SERVICES DE L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED	STP	FED/8-ACP STP-11	2002	Ongoing	750,000	748,702	596,769
Préparation & suivi du PIN	Public sector financial management	SEMINAIRE DE FORMATION SUR PROCEDURES FINANCIERES DU FED	COB	FED/7-ACP COB-34	1996	Closed	23,682	23,682	23,682
Préparation & suivi du PIN	Public sector financial management	SEMINAIRES SUR LES PROCEDURES FINANCIERES DU FED	CD	FED/7-ACP CD-65	1996	Closed	45,352	45,352	45,352
Préparation & suivi du PIN	Rural development	MISSION D'APPUI FINALISATION & RESTITUTION ACQUIS SIG	CD	FED/7-ACP CD-86	1999	Closed	0	0	0
Préparation & suivi du PIN	Rural development	PREPARATION D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 8E FED	CD	FED/8-ACP CD-2	1998	Closed	77,056	77,056	77,056
Préparation & suivi du PIN	Sectors non specified	AT POUR LE SUIVI COMPTABLE DES PROJETS	COB	FED/9-ACP COB-3	2003	Ongoing	80,000	73,101	72,566
Préparation & suivi du PIN	Transport policy and administrative management	A.T. POUR ETUDE RENFORCEMENT CELLULE D'APPUI L'O.N.	GA	FED/7-ACP GA-39	2003	Ongoing	77,132	53,658	53,658
Préparation & suivi du PIN	Transport policy and administrative management	A.T. A L'O.N. - SECTEUR TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES	EG	FED/6-ACP EG-27	2001	Closed	78,082	78,082	78,082
Non Spécifiés (Facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (TCF)	CA	FED/9-ACP CA-4	2004	Ongoing	1,609,000	640,075	254,377
Non Spécifiés (Facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (FCT)	COB	FED/9-ACP COB-4	2004	Ongoing	1,650,000	263,301	57,181
Non Spécifiés (Facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (TCF)	CM	FED/9-ACP CM-2	2003	Ongoing	4,275,000	799,376	66,296
Non Spécifiés (Facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE_(TCF)	GA	FED/9-ACP GA-3	2003	Ongoing	3,270,000	1,237,189	511,758

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre Projet	Code Pays	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Programmes Indicateurs Nationaux - PINs									
Non Spécifiés (Facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (TCF)	STP	FED/9-ACP STP-1	2003	Ongoing	1,450,000	588,599	172,226
Non Spécifiés (Facilities TCF)	Economic and development policy/Planning	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE	CD	FED/9-ACP CD-5	2003	Ongoing	2,900,000	828,287	322,894
Non Spécifiés (Facilities TCF)	ND	COMPTE ANNULE	GA	FED/7-ACP GA-31	2000	Closed	0	0	0
				TOTAL			**1,023,689,586**	**882,563,731**	**705,366,474**

Tableau 31: Autres financements FED et lignes budgétaires horizontales dans la région d'Afrique centrale, par année, en €

Secteurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL	%
Gestion environnementale	490,862	3,334,696	0	1,058,240	0	0	2,484,537	0	0	7,368,335	14%
Gestion forestière	1,596,785	2,284,377	905,015	0	1,366,693	0	2,594,539	0	0	8,747,409	17%
Gouvernance											
Elections, réfugiés & aide d'urgence	0	0	0	0	0	867,093	995,751	0	0	1,862,844	4%
Social											
Santé	0	0	0	0	913,149	925,584	0	0	0	1,838,733	4%
Agriculture & élevage	0	0	0	6,200,000	6,045,642	5,600,000	5,100,000	4,500,000	4,380,000	31,825,642	62%
TOTAL	**2,087,647**	**5,619,073**	**905,015**	**7,258,240**	**8,325,484**	**7,392,677**	**11,174,827**	**4,500,000**	**4,380,000**	**51,642,963**	**100%**

Source: EuropeAid - CRIS (10-08-05)

Tableau 32: Autres financements FED et lignes budgétaires horizontales dans la région d'Afrique centrale, par projet

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales dans la région								
Gestion environnementale	General environmental protection	Regional Hydrological Meteorological and climatological Information system (RHMCIS)	ENV/1996/ 003-790	1996	Closed	61,312	61,312	61,312
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Africa Congo Basin Programme	ENV/1996/ 003-791	1996	Closed	429,550	429,550	429,550
Gestion environnementale	FORESTRY	Programme régional de gestion de l'information environnementale dans le bassin du Congo	ENV/1997/ 004-671	1997	Closed	3,334,696	3,334,696	3,334,696
Gestion environnementale	Sectors non specified	Contrat Expert Environnement Mr F. Saracco B7-6201/99-13	ENV/1999/ 005-546	1999	Ongoing	1,058,240	841,564	841,564
Gestion environnementale	General environmental protection	Conservation de la biodiversité en Afrique centrale par la valorisation des espèces «phares»: gorilles, éléphants de forêt, tortues marines, baleines	ENV/2002/ 004-964	2002	Ongoing	1,696,537	1,696,537	1,448,574
Gestion environnementale	Sectors non specified	Contrat de travail pour expert Saracco, A.T. auprès de la délégation. B7-6200/A/2002	ENV/2002/ 005-549	2002	Ongoing	788,000	788,000	467,887
Gestion forestière	FORESTRY	Assessment of Ecological and Economic Prospects and limitations for sustainable Management of Natural Forest in Cameroon	ENV/1996/ 003-789	1996	Closed	1,596,785	1,596,785	1,596,785
Gestion forestière	General environmental protection	Training and mobilisation of key actors in the formulation and implementation of national forest programmes in sub-saharan Africa	ENV/1997/ 003-721	1997	Closed	586,301	586,301	586,301

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales dans la région								
Gestion forestière	FORESTRY	Promotion of Sustainable Forest Management and Certification in timber producing countries of the Congo basin, phase II	ENV/1997/ 003-729	1997	Closed	1,275,948	1,275,948	1,275,948
Gestion forestière	FORESTRY	Definition of principles and Test of Criteria and Indicators for the Sustainable Management of African Tropical Forests from tests	ENV/1997/ 003-734	1997	Closed	422,127	422,127	422,127
Gestion forestière	Sectors non specified	Organisation africaine du bois	ENV/1998/ 003-597	1998	Closed	18,000	18,000	18,000
Gestion forestière	FORESTRY	Cameroon community forestry support programme	ENV/1998/ 003-688	1998	Closed	887,015	887,015	887,015
Gestion forestière	FORESTRY	Restauration de la forêt du Noun	ENV/2000/ 004-125	2000	Ongoing	1,101,693	1,101,693	927,008
Gestion forestière	FORESTRY	Contrat AGRER-GTZ pour expert Saracco - Reconversion sur ligne BA	ENV/2000/ 004-279	2000	Ongoing	265,000	174,000	174,000
Gestion forestière	FORESTRY	Forest and biodiversity in cameroun: Government, NGO and civil society partnerships for planning, protection and policy -making	ENV/2002/ 004-238	2002	Ongoing	1,194,539	467,304	0
Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	Chasse villageoise et conservation: développement d'un mode de gestion faune dans les grand massifs forestiers d'Afrique Centrale.	ENV/2002/ 004-246	2002	Ongoing	1,400,000	1,400,000	388,405
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Human rights	Appui à la professionnalisation et à la structuration des Media tchadiens	DDH/2001/ 002-820	2001	Ongoing	867,093	867,093	764,542
Elections, réfugiés et aide d'urgence	Elections	EUROPEAN UNION ELECTORAL OBSERVATION MISSION TO THE PRESIDENTIAL ELECTIONS IN CONGO-BRAZZAVILLE	DDH/2002/ 002-911	2002	Ongoing	995,751	995,331	642,351

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales dans la région								
Santé	Human rights	An International Campaign to Eradicate Female Genital Mutilation	DDH/2001/ 002-788	2001	Ongoing	925,584	925,584	833,026
Santé	HEALTH	CG/2000/107 - Programme pilote de prévention et de réduction de la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant à Pointe-Noire au Congo	SANTE/2000/ 003-819	2000	Ongoing	913,149	913,149	781,575
Agriculture & élevage	Agricultural development	CAMEROON 1999 - PRGR ASSIST. TECHN. ET FINANC. AU SECTEUR BANANIER PHASE 1	BAN/1999/ 003-088	1999	Ongoing	6,200,000	6,200,000	6,199,980
Agriculture & élevage	Agricultural development	CAMEROUN 2000 - PROGRAMME D'ASSIST. TECHN. ET FINANC. AU SECTEUR BANANIER PHASE II (CAM/BL7/2000/01)	BAN/2000/ 003-106	2000	Ongoing	5,700,000	5,700,000	4,560,000
Agriculture & élevage	Agricultural development	CAMEROUN 2001 - BANANA SUPPORT PROGRAMME	BAN/2001/ 003-109	2001	Ongoing	5,600,000	0	0
Agriculture & élevage	Agricultural development	CAMEROON 2002 - PRG. ASSIST. TECHN. ET FINANC. AU SECTEUR BANANIER 2002	BAN/2002/ 003-439	2002	Ongoing	5,100,000	0	0
Agriculture & élevage	AGRICULTURE	Bananes 2003	BAN/2003/ 005-637	2003	Ongoing	4,500,000	0	0
Agriculture & élevage	Agricultural development	Programme AT et financière secteur bananier	BAN/2004/ 017-000	2004	Ongoing	4,380,000	0	0
Agriculture & élevage	AGRICULTURE	Agricultural production and education for sustainability (APES)	ENV/2000/ 003-829	2000	Ongoing	345,642	345,642	294606,20
		TOTAL				**51,642,963**	**31,027,632**	**26,640,647**

Tableau 33: Totaux des autres financements FED et lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays, par année, en €

Secteurs	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL	%
Intégration régionale	0	0	0	0	20,000,000	0	0	50,000,000	0	0	70,000,000	22%
Développement économique et commercial	0	0	0	441,299	0	2,435,119	0	0	0	0	2,876,417	1%
Gestion environnementale	2,588,692	2,500,704	7,039,937	4,870,709	7,395,793	35,545,122	5,605,492	33,516,687	45,300,000	48,000,000	192,363,138	61%
Gestion forestière	0	1,842,123	4,457,737	3,777,202	1,867,924	0	4,268,913	0	500,000	0	16,713,899	5%
Gouvernance												
Elections, réfugiés & aide d'urgence	0	0	0	0	0	0	20,000,000	0	0	0	20,000,000	6%
Préparation & suivi des Programmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,000,000	8,000,000	2.6%
Non spécifiés (dont facilities TCF)	0	0	0	0	0	0	0	0	3,440,000	0	3,440,000	1%
TOTAL	**2,588,692**	**4,342,827**	**11,497,675**	**9,089,209**	**29,263,717**	**37,980,241**	**29,874,405**	**83,516,687**	**49,240,000**	**56,000,000**	**313,393,454**	**100%**

Source: EuropeAid - CRIS (10-08-05)

Tableau 34: Autres Financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays, par projet

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Intégration régionale	Economic and development policy/Planning	CAPACITY BUILDING IN SUPPORT OF PREPARATION OF ECONOMIC PART NERSHIP AGREEMENTS	FED/8-ACP TPS-110	2000	Ongoing	20,000,000	19,989,384	13,437,085
Intégration régionale	Business services	TRADE.COM ALL ACP INSTITUTIONAL TRANDE CAPACITY BUILDING FA CILITY	FED/9-ACP RPR-7	2003	Ongoing	50,000,000	20,947,500	2,820,578
Développement économique & commercial	General government services	WTO T.A. PROGRAMME CUSTOMS VALUATION	FED/7-ACP RPR-736	1998	Closed	0	0	0
Développement économique & commercial	Statistical capacity building	SUPPORT TO THE DEVELOPMENT OF STATISTICAL SYSTEMS IN PALOP COUNTRIES	FED/8-ACP MTR-3	2001	Ongoing	1,800,000	1,364,748	706,365
Développement économique & commercial	Multisector aid	CAPACITRY BUILDING SESSIONS OF THE ACP MINISTERIAL TRADE COM MITTEE FOR NEGOTIATIONS OF NEW WTO COMPATIBLE TRADING ARRAN	FED/8-ACP TPS-115	2001	Closed	135,119	135,119	135,119
Développement économique & commercial	Statistical capacity building	SUPPORT TO THE DEVELOPMENT OF STATISTICAL SYSTEMS IN PALOP COUNTRIES	FED/8-ACP TPS-122	2001	Ongoing	500,000	500,000	346,024
Développement économique & commercial	Economic and development policy/Planning	FINANCEMENT D UNE EQUIPE DE JURISTES POUR TOUS LES PAYS ACP EN PREVISION DU NOUVEAU PANEL BANANES DE L OMC	FED/8-ACP TPS-31	1999	Closed	0	0	0

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Développement économique & commercial	Education policy and administrative management	SEMINAIRES REGIONAUX ACP SUR L'OMC	FED/8-ACP TPS-37	1999	Closed	441,299	441,299	441,299
Gestion environnementale	Forestry policy and administrative management	People and plants in Asia 1996-2000	ENV/1996/ 003-767	1996	Closed	984,408	913,130	913,130
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Africa 2000 Network Programme	ENV/1996/ 003-793	1996	Closed	874,024	874,024	874,024
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Managing the Environment Locally in Sub-Sahara Africa - Melissa - B7-6200/96-03/VIII/ENV	ENV/1996/ 005-772	1996	Closed	730,260	730,260	730,260
Gestion environnementale	Sectors non specified	Biodiversity in Development Project and in situ conservation policy	ENV/1997/ 003-587	1997	Closed	853,036,95	853,036,96	853,036,97
Gestion environnementale	Sectors non specified	Promoting sustainable development in Africa: making the links between policies and action	ENV/1997/ 003-727	1997	Closed	579,729	579,729	579,729
Gestion environnementale	General environmental protection	Mise en place réseau suivi population d'oiseau d'eau en Afrique sub-saharienne	ENV/1997/ 003-731	1997	Closed	444,658	444,658	444,658
Gestion environnementale	Sectors non specified	Overview of Environmental Change and Human Health	ENV/1997/ 003-746	1997	Closed	172,812	172,812	172,812
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Preparation of a livestock environmental toolbox	ENV/1997/ 004-823	1997	Closed	517,936	517,936	517,936
Gestion environnementale	Sectors non specified	EIA Manual (Update of EIA Procedures and Support.) HOR/B7-6200/97-0810	ENV/1997/ 005-553	1997	Ongoing	326,785	326,785	326,785
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Global Environment Outlooks for the Lomé Countries of the Caribbean, Indian Ocean and South Pacific - B7-6200/97-06	ENV/1997/ 005-807	1997	Ongoing	458,783	458,783	458,783
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Sustainable Development Training Centres	ENV/1998/ 003-595	1998	Closed	50,000	50,000	50,000
Gestion environnementale	Sectors non specified	Conferences on sustainable use of biodiversity and trophic relations in the oceans and economic productivity	ENV/1998/ 003-600	1998	Closed	352,443	352,443	352,443
Gestion environnementale	WATER SUPPLY AND SANITATION	Water Utilities Partnership (WUP) Project # 5	ENV/1998/ 003-685	1998	Ongoing	500,000	500,000	477,482

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	National Communications Support Programme	ENV/1998/ 003-692	1998	Ongoing	350,980	350,980	350,980
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	UNDP/EU MINISTARIAL ON POVERTY AND ENVIRONMENT	ENV/1998/ 003-693	1998	Closed	69,298	69,298	69,298
Gestion environnementale	Sectors non specified	contrat cadre AGRER	ENV/1998/ 004-056	1998	Ongoing	2,000,000	2,000,000	1,765,621
Gestion environnementale	Sectors non specified	contrat cadre AGRER	ENV/1998/ 004-057	1998	Ongoing	2,000,000	2,000,000	892,696
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	framework contract Tractebel	ENV/1998/ 004-717	1998	Ongoing	1,459,001	1,459,001	1,359,001
Gestion environnementale	Sectors non specified	Update of EIA procedures and support material for EC development and economic co-operation with Dev Ctrs., Central and Eastern Eur & former S.Un	ENV/1998/ 005-035	1998	Ongoing	54,185	54,185	52,126
Gestion environnementale	Sectors non specified	CONTRAT CADRE Environnement - B7-6200/98-05	ENV/1998/ 005-547	1998	Closed	204,031	204,031	204,031
Gestion environnementale	General environmental protection	Start-up Clean Development Mechanism in ACP countries	ENV/1999/ 003-511	1999	Ongoing	952,335	901,801	901,801
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Biodiversity in Development	ENV/1999/ 003-524	1999	Closed	289,057	289,057	289,057
Gestion environnementale	General environmental protection	Support for the dissemination of IPCC results in ACP	ENV/1999/ 003-641	1999	Ongoing	500,000	500,000	133,333
Gestion environnementale	FORESTRY	Plant Ressources of Tropical Africa - PROTA	ENV/1999/ 004-071	1999	Closed	1,520,700	1,520,700	1,520,700
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Archivage et analyse des données géographiques produites par les projets financés par l'Union Européenne	ENV/1999/ 004-716	1999	Ongoing	605,900	605,900	545,310
Gestion environnementale	General environmental protection	Progressive pest management for food security and the environment	ENV/1999/ 004-760	1999	Closed	376,923	376,923	376,923
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	OECD/DAC Donor -Developing country dialogue on national strategies for sustainable development	ENV/1999/ 004-807	1999	Ongoing	625,794	625,794	445,331
Gestion environnementale	General environmental protection	Poverty and Environment Initiative	ENV/2000/ 003-842	2000	Ongoing	721,770	721,770	230,605

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Gestion environnementale	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Ongoing industrialisation of the livestock sector in the peri-urban areas of developing countries and its effects on the poor and the environment	ENV/2000/ 004-755	2000	Ongoing	653,202	653,202	293,941
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Long term system for Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE)	ENV/2000/ 004-758	2000	Ongoing	2,425,107	2,425,107	2,181,011
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Economic Change, Poverty and Environment	ENV/2000/ 004-805	2000	Ongoing	1,589,785	1,589,785	1,430,805
Gestion environnementale	Sectors non specified	Clean air initiatives in Sub-Saharan African cities	ENV/2000/ 004-820	2000	Cancelled	0	0	0
Gestion environnementale	Sectors non specified	FRAMEWORK CONTRACT IB/AMS/451 B76200	ENV/2000/ 004-862	2000	Closed	234,909	234,909	234,909
Gestion environnementale	Water resources policy and administrative management	Building Capacity for a strategic Approach to Water Resources Development and Management	ENV/2000/ 004-872	2000	Ongoing	771,020	771,020	540,736
Gestion environnementale	Sectors non specified	CONTRAT CADRE TF - B7-6201 00/11/FT	ENV/2000/ 005-548	2000	Ongoing	1,000,000	135,485	135,485
Gestion environnementale	General environmental protection	Global commitment for 19 projects selected in 2001 under Call for Proposals	ENV/2001/ 004-667	2001	Ongoing	24,251,834	24,108,677	14,461,333
Gestion environnementale	General environmental protection	Global commitment for 10 projects selected in 2001 under the Call for Proposals	ENV/2001/ 004-668	2001	Ongoing	10,919,286	10,380,939	5,571,789
Gestion environnementale	General environmental protection	Evaluation appel a proposition 2001	ENV/2001/ 004-825	2001	Closed	374,002	374,002	374,002
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Environmental Capacity Development Programme	ENV/2002/ 004-277	2002	Ongoing	882,774	882,774	384,077
Gestion environnementale	General environmental protection	CyberTracker Monitoring Programme	ENV/2002/ 004-759	2002	Ongoing	1,600,000	1,600,000	1,410,362
Gestion environnementale	Trade policy and administrative management	UNEP-UNCTAD Capacity Building Task Force on Trade, Environment and Development (CBTF): Developing Country Activities Implemented in 2002-2004	ENV/2002/ 004-809	2002	Ongoing	1,248,780	1,248,780	333,031

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Gestion environnementale	Environmental education/training	Strengthening Human and Institutional Capacity in Developing Countries for Effective Negotiation, Policy Analysis and Coordination on Climate Change	ENV/2002/ 004-810	2002	Ongoing	700,000	700,000	665,000
Gestion environnementale	General environmental protection	Clean Air Initiative in sub-Saharan African Cities	ENV/2002/ 004-811	2002	Ongoing	495,758	495,758	247,879
Gestion environnementale	General environmental protection	The precautionary principle: sustainable development, natural resource management, and conservation	ENV/2002/ 004-812	2002	Ongoing	578,180	578,180	520,362
Gestion environnementale	General environmental protection	Promoting NGO participation in the Multi-stakeholder Dialogues for the World Summit on Sustainable Development 2002	ENV/2002/ 004-866	2002	Ongoing	100,000	100,000	77,770
Gestion environnementale	Environment	Atelier de réflexion sur les formations en intégration de l'environnement	ENV/2003/ 004-321	2003	Closed	450	450	450
Gestion environnementale	Environment	CFP 2003 for B76200 (21 02 05) based on financing Decision concerning AWP 2003 for B7-6200 (21 02 05)	ENV/2003/ 005-893	2003	Ongoing	31,516,237	31,420,642	6,693,432
Gestion environnementale	Environment	Targeted Projects - 2003 of B76200 (21 02 05)	ENV/2003/ 005-919	2003	Cancelled	0	0	0
Gestion environnementale	Environment	Environment Mainstreaming 2003 (B76200 - 21 02 05)	ENV/2003/ 005-920	2003	Ongoing	2,000,000	1,987,470	751,806
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Assisting Developing Countries to Prepare National Profiles, Set Priorities and Strengthen Information Exchange for the Sound Management of Chemicals	ENV/2003/ 005-978	2003	Provisional	0	0	0
Gestion environnementale	Environment	Budget Article 210205: Call for proposals 2004	ENV/2004/ 006-076	2004	Ongoing	45,000,000	26,008,419	5,316,155
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	ENVFOR Call for Proposals 2003/2004 - Evaluation experts	ENV/2004/ 006-171	2004	Ongoing	300,000	208,140	184,061
Gestion environnementale	Environmental policy and administrative management	Décision concernant l'appel à proposition ENV 2005	ENV/2005/ 017-079	2005	Ongoing	48,000,000	0	0
Gestion forestière	Forestry development	Instruments for sustainable private sector forestry	ENV/1997/ 003-733	1997	Ongoing	879,875	879,875	847,518

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Gestion forestière	FORESTRY	SCIENTIFIC CAPACITY BUILDING IN TROPICAL FOREST AREAS	ENV/1997/ 003-737	1997	Closed	962,248	962,248	962,248
Gestion forestière	FORESTRY	The Forestry Compendium - Global Phase	ENV/1998/ 003-680	1998	Closed	527,371	527,371	527,371
Gestion forestière	FORESTRY	Forest Management to support sustainable livelihoods in Cameroon, Guyana and Malawi	ENV/1998/ 003-681	1998	Ongoing	1,952,346	1,952,346	1,608,685
Gestion forestière	FORESTRY	Sustainable Forest management programme in African ACP Countries (CAPACITY BUILDING)	ENV/1998/ 003-694	1998	Ongoing	1,978,020	1,978,020	1,531,974
Gestion forestière	UNALLOCATED/UNSPECIFIED	Inter-institutional development of training capacity in Forest Certification	ENV/1999/ 003-520	1999	Ongoing	1,373,374	1,373,374	1,046,997
Gestion forestière	FORESTRY	Landowner Extension and Awareness of Reforestation Naturally	ENV/1999/ 004-669	1999	Ongoing	267,821	267,821	226,928
Gestion forestière	FORESTRY	Mobilising scientific information on forests to promote their sustainable management in ACP counrties	ENV/1999/ 004-808	1999	Ongoing	1,021,277	1,021,277	919,149
Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	Developing Collaborative Monitoring for Adaptive Co-management of Tropical African Forests	ENV/1999/ 004-826	1999	Closed	1,114,730	1,114,730	1,114,730
Gestion forestière	FORESTRY	Development and demonstration of sustainable management applied by communities and other non-governmental forest managers in Belize	ENV/2000/ 003-847	2000	Ongoing	1,595,115	1,595,115	957,066
Gestion forestière	FORESTRY	Projet d'échanges et d'information sur les textes internationaux concernant les ressources forestières	ENV/2000/ 003-852	2000	Ongoing	272,809	272,809	272,809
Gestion forestière	Forestry education/training	SPARK: Sharing and Promotion of Awareness and Regional Knowledge - Promoting Community Based approaches to natural resources management	ENV/2002/ 004-226	2002	Ongoing	1,142,544	1,142,544	308,702

Secteur Evaluation	Secteur CRIS	Titre du Projet	Code Identification	Année	Etat au 10/08/05	Montant Décidé	Montant Contracte	Montant Paye
Autres financements FED et Lignes budgétaires horizontales tous ACP et tous Pays								
Gestion forestière	Forestry policy and administrative management	Africa Forest Law Enforcement and Governance Ministerial Process	ENV/2002/ 004-236	2002	Ongoing	500,000	500,000	500,000
Gestion forestière	Forestry education/training	The introduction of sustainable multipurpose management in Juniper prests in South Kyrgyzostau, Jump (Juniper prests Management plans)	ENV/2002/ 004-261	2002	Ongoing	988,013	988,013	302,158
Gestion forestière	Forestry education/training	Environment and community based framework for designing afforestation, reforestation and revegetation projects in the CDM: method. dev., case studies	ENV/2002/ 004-813	2002	Ongoing	1,638,356	1,638,356	424,690
Gestion forestière	Forestry development	Organisation of three forestry experts meetings in Africa, Asia and Latin America	ENV/2004/ 006-072	2004	Ongoing	500,000	429,603	363,634
Elections, réfugiés & aide d'urgence	Demobilisation	CONTRIBUTION TO THE MULTI-COUNTRY DEMOBILISATION AND REINTEG RATION PROGRAM. GREATER GREAT LAKES	FED/8-ACP TPS-152	2002	Ongoing	20,000,000	20,000,000	10,000,000
Preparation & Suivi des Programmes	Administrative costs	Thematic Lines Support Expenditure Programme 2005	ENV/2005/ 017-450	2005	Ongoing	8,000,000	996,942	18,075
Non spécifiés (dont facilities TCF)	Sectors non specified	Thematic Lines Support Expenditure Programme 2004-1 and the resulting financing decision under budget item 21 01 04 02	ENV/2004/ 016-687	2004	Ongoing	3,440,000	2,217,123	948,595
		TOTAL				**313,393,454**	**206,739,355**	**97,611,050**